This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 376609

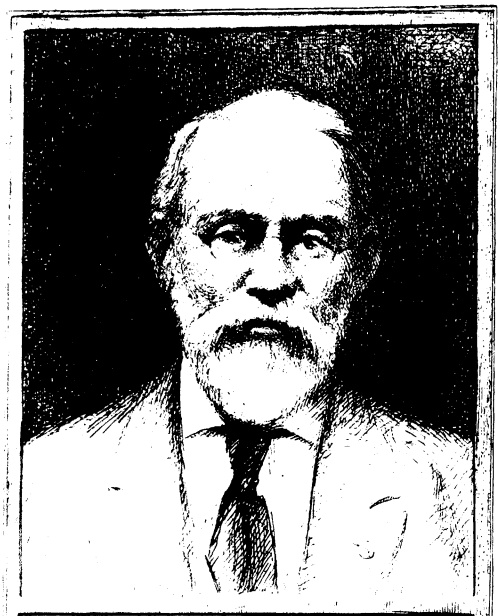

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Hosted by Google

AS
161
.A26

Hosted by Google

Hosted by Google

REVUE

DE L'AUNIS, DE LA SAINTONGE

ET

DU POITOU

Hosted by Google

SAINT-MAIXENT, TYP. CH. REVERSÉ.

Hosted by Google

REVUE
DE L'AUNIS
DE
LA SAINTONGE
ET
DU POITOU

CINQUIÈME VOLUME

1er Semestre 1867

LA ROCHELLE
C. CHARTIER, LIBRAIRE
39, Rue du Palais, 39.

NIORT
L. CLOUZOT, LIBRAIRE
22, Rue des Halles, 22.

Hosted by Google

Hosted by Google

Dunning
Mich
3-18-33
26766

25 JANVIER 1867.

AUX ABONNÉS

DE

LA REVUE DE L'AUNIS.

—

Encore cette fois, la Revue de l'Aunis se présente à ses lecteurs sous un nouveau titre et sous de nouveaux auspices. Cette modification ne nous embarrasse pas, parce que nous avons l'espoir qu'elle est un présage de développement.

L'expérience nous a fait voir qu'en concentrant nos efforts trop spécialement sur l'histoire locale, nous nous heurtions à un double écueil : nous restreignions le nombre de nos lecteurs, nous n'éclaircissions pas assez notre histoire, parce que nous l'isolions trop. De là la nécessité d'étendre notre cadre.

Nos intérêts, notre action dans le passé, et il ne peut s'agir que de ceux-là pour une Revue à laquelle est interdite toute discussion sur la politique et sur l'administration contemporaine, notre histoire, en un mot, n'est pas moins liée à celle du Poitou qu'à celle de la Saintonge. La Rochelle a peut-être trouvé plus d'alliés ou plus d'adversaires au nord qu'au sud de la Charente. Nous avons donc un grand intérêt à suivre les efforts de l'érudition poitevine.

Un éditeur de Niort, M. L. Clouzot, a cherché depuis plusieurs années à en réunir les œuvres, à fonder une bibliothèque poitevine, et il l'a fait avec un tel succès que suivre le

Hosted by Google

mouvement de sa librairie, c'est acquérir une idée presque complète des travaux de ce genre. Les circonstances nous ont permis d'établir avec lui des rapports étroits et de nous assurer son active coopération. A partir de ce jour, une place sera faite dans la Revue à l'histoire, à la littérature, à l'activité intellectuelle du Poitou. Nous espérons qu'elle y gagnera plus d'intérêt et de variété.

Ce changement en entraîne un autre. Déjà la Revue a déclaré que ses rédacteurs ne sont pas solidaires, que chacun d'eux exprime librement sa propre opinion sous sa propre responsabilité. Cette déclaration va nécessairement recevoir une application de plus en plus large. Une plus grande diversité de points de vue entraînera une plus grande diversité d'appréciations. La Société littéraire de la Rochelle, qui ne cessera de suivre la Revue de sa sympathie et de sa sollicitude, n'y garde pourtant qu'une responsabilité bien amoindrie. Mais la Revue, nous l'espérons, saura se faire elle-même ses titres à la confiance du lecteur.

L. Delayant.

Hosted by Google

NOTRE BUT.

—

«Ce que je sais le mieux c'est mon commencement.»

Ainsi disait Mre Petit Jean dans un plaidoyer célèbre. Pouvons-nous bien tenir un pareil langage? Non, car franchement, ce sont ces quelques lignes qui nous coûtent le plus à écrire. Un débutant est toujours embarrassé, quand il se présente pour la première fois dans un salon. Pourtant ce n'est pas un début pour nous que ces articles : si la plume est nouvelle, le recueil ne l'est pas; voilà déjà trois ans que nous existons; mais alors notre cadre était moins étendu. La *Revue de l'Aunis,* créée en 1864 par M. Gaudin, vit depuis trois ans; aujourd'hui elle sent le besoin d'étendre son cadre. Pourquoi nous effrayer? Du reste notre tâche est bien simple aujourd'hui; exposer le nouveau but que nous nous proposons, faire connaître notre cadre, développer notre plan, essayons.

Et d'abord notre but : c'est instruire et plaire.

Notre cadre, il est vaste comme le territoire que nous nous proposons d'étudier, de la Loire à la Gironde, des montagnes du Limousin aux grèves de l'Océan : le Poitou, l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois. Notre plan : chaque mois une chronique écho fidèle du monument littéraire, artistique, historique et archéologique.

Une Revue des travaux des sociétés savantes, extraite de leurs bulletins et de leurs mémoires.

Hosted by Google

Une Revue bibliographique, appréciation impartiale des ouvrages publiés dans notre circonscription ou qui la concernent.

Un Bulletin bibliographique, liste complète des ouvrages parus dans le mois avec leur prix, leur format, le nom de leurs éditeurs, etc.

A cette Chronique, à ces Revues viendront s'ajouter une suite d'articles principalement sur l'histoire à laquelle nous ferons la plus large part. Documents rares ou inédits, archéologie, numismatique, biographies, patois, science héraldique, céramique, coutumes, usages, superstition, etc.

Les sciences naturelles considérées plus particulièrement au point de vue local.

Les arts et les artistes; tous articles dus aux plumes les plus autorisées de nos contrées, signés de noms que le public savant, travailleur, intelligent est habitué à placer à la tête du mouvement historique et intellectuel dans nos provinces de l'Ouest.

Des comptes-rendus écrits par des hommes spéciaux, donneront la physionomie agricole, artistique et industrielle des expositions départementales, soit de celles qui auront lieu dans notre circonscription, ou de celles qui, faites en dehors, peuvent intéresser les personnes qui l'habitent. Celle de Paris ne sera point oubliée, et l'on trouvera dans nos numéros tout ce qui pourra intéresser ceux auquels nous nous adressons.

La saine, la bonne littérature, recevra aussi de nous un bienveillant accueil, nous n'éloignons personne, nous faisons appel à tous.

Nous n'arborons pas de drapeau, car nous voulons tous les respecter; nous n'excluons aucune spécialité, aucun genre..... sauf le genre ennuyeux.

Nous pensons avoir tout dit, et cependant il nous reste encore bien des choses à dire, car si nous avons exposé notre but, fait connaître notre cadre, développé notre plan, il nous reste encore à expliquer notre pensée.

L'histoire, nous croyons l'avoir déjà bien fait comprendre, l'histoire envisagée sous toutes ses faces, considérée sous toutes ses formes, comprise dans son sens le plus large, le plus étendu, sera le principal objet de nos préoccupations, de nos

Hosted by Google

études les plus constantes; quel champ plus vaste à parcourir que celui que nous ouvrons aux travailleurs, quelle contrée plus riche à explorer; que d'événements à raconter, combien d'hommes illustres, remarquables dans tous les genres à étudier dans leur vie, et dans l'influence qu'ils ont eue sur le siècle où ils ont vécu; quels beaux monuments à décrire, combien de villes dont l'histoire est à faire, de points obscurs à élucider, de civilisations éteintes à faire revivre, de langages perdus à retrouver, d'usages à expliquer.

Le Poitou n'a-t-il pas été le sanglant théâtre sur lequel trois fois s'est décidé le sort de la France : Voulon, Poitiers, Maupertuis. N'est-ce pas dans la Saintonge que saint Louis, seul sur le pont de Taillebourg, résistant à l'armée Anglaise, préludait déjà à la défaite du pusillanime Henri et des vassaux français qui l'avaient appelé au secours de leur révolte, et qu'il ne sut pas défendre. L'Aunis n'a-t-il pas vu tomber avec les murs de la Rochelle, la dernière résistance de la vieille société féodale, contre l'inflexible omnipotence de l'autorité des rois. Ces provinces n'ont-elles pas été longtemps unies par la communauté de religion. N'est-ce pas dans leur sein que le protestantisme a pris naissance, a jeté de si profondes racines. Chacune de nos villes, chacun de nos villages, de nos hamaux, ne conserve-t-il pas la mémoire, les cruels stygmates de ces luttes, où, Français contre Français, on s'égorgeait en invoquant des deux parts, le Dieu qui jusque dans sa mort, prêchait aux hommes le pardon et la charité: Jarnac, Moncontour, tristes souvenirs d'un bien triste passé.

Faut-il dans un tableau rapide comme la pensée vous dérouler le nom des peuples qui ont habité nos provinces, les villes qu'ils ont fondées, l'histoire de leurs gloires et de leurs revers; faut-il évoquer devant vous ces peuplades innommées qui aux temps anté-historiques vinrent les premiers du fond de l'Orient faire retentir la voix de l'homme dans nos sombres forêts, habiter nos cavernes, ne nous léguant pour affirmer leur existence et leur passage sur la terre que quelques grossiers débris.

Ces Celtes, ces Gals, ces Kimris les aïeux de nos pères, les

Hosted by Google

Santons et les Pictons que la tactique bien plus que la valeur romaine soumit au joug du peuple roi;

Ces Francks, qui vainqueurs des maîtres du monde surent faire prédominer leur puissance sur les autres peuples, Lombards, Visigoths et Burgondes, qui sortis comme eux des forêts de la Germanie s'étaient étendus sur les Gaules comme sur une proie livrée à leur rapacité sauvage.

Ces Francks enfin qui par leur indomptable énergie méritèrent d'être désignés comme l'instrument des volontés de Dieu : *Gesta Dei per Francos.*

Poitiers et ses comtes, ses évêques, son université, ses écoles et ses couvents;

Niort dont le commerce a été le sujet d'une étude si remarquable (1) et dont l'histoire est encore à faire;

Saintes, avec ses monuments des conquérants du monde, son arc de triomphe, son amphithéâtre, son saint évêque et son beau fleuve;

La Rochelle, le boulevard du protestantisme, le mouvement de son port si important autrefois, son siége et ses franchises;

Saint-Jean-d'Angély, sa légende et son antique abbaye;

Loudun, où se dresse toujours vivant malgré son épouvantable supplice, le spectre d'Urbain Grandier;

Fontenay et sa pléïade de grands hommes;

Rochefort et les souvenirs qui s'y rattachent, bien que ne datant que d'hier;

Cognac qui ne s'enorgueillit pas moins d'avoir vu naître François Ier, que de la réputation dont jouissent dans le monde entier les produits de son industrie;

Thouars, son magnifique château et ses puissants vicomtes;

Melle et son atelier monétaire;

Châtellerault, qui répudiant de bonne heure son origine féodale a cherché dans le négoce une existence plus tranquille, un bien-être plus assuré;

Montmorillon, qui nous rappelle Vignolle de la Hire, le preux compagnon de Jeanne d'Arc;

(1) Par M. Gouget, aujourd'hui archiviste du département de la Gironde.

Hosted by Google

Bressuire dont l'histoire vient de nous être donnée par une plume amie (1) qui avait tracé déjà avec talent celle de Parthenay et de ses seigneurs, ces grands Larchevêque, possesseurs des vastes terrains de la Gastine.

La Trémoille, berceau d'une famille aux allures princières, et dont les immenses domaines couvraient une grande partie de nos provinces;

Luçon, Maillezais, qui virent au XIVe siècle, leurs abbés coiffer la mitre épiscopale, et se partager l'héritage apostolique du grand Hilaire;

Saint-Maixent, dont l'abbaye encore debout entend chaque jour le bruit des armes et de la guerre faire retentir ses voûtes, élevées pour abriter les disciples d'un Dieu de paix;

Oleron, qui donna aux navigateurs un code dont le commerce du moyen-âge reconnut l'équité, et suivit les lois;

Ré, qui garde encore le souvenir de la belle défense de Toiras;

Aix, qui vit librement s'abriter sous un pavillon dont l'honneur devait le protéger, le plus grand génie des temps modernes;

Angoulême, l'un des centres les plus actifs de la fabrication de ces feuilles légères, de ce papier qui, grâce à l'invention de Gutemberg, est devenu sous la plume des modernes, une arme plus terrible que n'était l'épée dans la main des Taillefer, *Sector-Ferri*, ses comtes belliqueux; Angoulême et sa cathédrale byzantine, son vieux château et son hôtel-de-ville monumental; Angoulême enfin, et ses monastères de Saint-Ausone et de Saint-Cybard; et la grotte où ce dernier vécut de longues années, mort au monde, et du seuil de laquelle on contemple la riante vallée que la Charente sillonne de ses méandres capricieux;

La Rochefoucault, berceau de l'une des plus grandes familles de notre France, à laquelle elle a fourni des guerriers habiles, l'un de ses premiers moralistes, à la bienfaisance moderne

(1) M. Ledain, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, de celle de Niort, etc,

Hosted by Google

l'un de ses plus parfaits modèles et le parrain du roi chevalier ;

Confolens, demi Poitevin, demi Angoumoisin, dont le château fièrement assis au confluent de la Vienne et du Goire, est aujourd'hui presque détruit ;

Rochechouard, qui donna son nom à l'une de ces familles privilégiées, où la gloire, la puissance, l'esprit et la beauté étaient devenues héréditaires.

Les monastères et les châteaux, les paroisses et les communes, les bourgades et les hameaux, la plaine, le marais, le bocage, la culture des champs et des vignes, le commerce et l'industrie, les tribunaux et les écoles, les hommes et les choses enfin n'ont-ils pas tous leur histoire à écrire, leur souvenir à évoquer, leur légende à raconter. Que de sujets de récits attachants, de narrations touchantes, et de savantes dissertations.

Et parmi ceux qui nous ont précédés sur cette terre, combien d'hommes éminents en tous genres dont nous avons à faire revivre l'existence, à relater les actions et qui sont à proposer pour exemples à fuir ou à imiter. Le clergé, la noblesse, la bourgeoisie, l'habitant des campagnes s'offrent à nous. Depuis ces Pictons, qui au dire de Pline introduisirent l'usage de la chaux dans la culture jusqu'à notre Jacques Bujault, de rustique et champêtre mémoire ; depuis ces premiers bourgeois auxquels notre Aliénor concéda des chartes communales, jusqu'aux députés du tiers-état qui furent les premiers à proclamer ces immortels principes qui font aujourd'hui la base et la règle de notre droit public; depuis ces comtes de Poitou qui ravirent à l'empire défaillant sous le faible sceptre des successeurs du grand Charles, une hérédité qui fut à cette époque le salut de la France, jusqu'à Richelieu dont la main de fer, maîtrisant la royauté même, sut abattre la féodalité. Les limites que nous devons donner à cette simple note ne nous permettent pas de rappeler, même par une sèche nomenclature tous ceux qui ont vu le jour, qui ont vécu dans nos contrées, qui s'y rattachent par quelques points de leur existence, de leurs gloires, ou de leurs douleurs. Grands dans le monde et saints dans le ciel, illustres prélats, simples prêtres ou pasteurs et nobles chevaliers, guerriers et politiques, poètes,

Hosted by Google

littérateurs et historiens, humbles moines et riches bourgeois, agriculteurs et artisans, écrivains et artistes, nobles caractères ou hideux instincts, belles actions ou passions honteuses, tout est et sera matière pour notre Revue. Et cependant. . . malgré cette longue, trop longue énonciation de nos richesses, nous ne faisons que soulever un bien petit coin du voile qui cache à nos yeux tout ce que recouvre l'histoire.

L'histoire pour nous, en effet, n'est pas seulement le narré des faits, le donné des dates, le précisé des époques; on la comprenait ainsi naguère, on l'avait enserrée dans ce cercle étroit où elle étouffait en gémissant; grâce au ciel, son heure est enfin venue où rejetant le bâillon dont on avait couvert sa bouche, elle peut à l'aise aujourd'hui embrassant d'un coup d'œil l'immensité du champ qu'il lui est donné de parcourir, faire entendre sa grande voix plus puissante encore que celle de sa fille la Renommée; où elle peut convoquer à son aide tous ceux auxquels Dieu a réparti la vie de l'intelligence et du cœur.

Tout le monde peut participer à cette grande œuvre de la régénération de l'histoire, œuvre multiple comme le nombre infini des sujets qu'on nous convie à étudier, œuvre attachante s'il en fut, œuvre patriotique, car elle doit être l'œuvre de tous, le résumé de toutes nos forces.

Oui, tout le monde peut mettre la main à cette œuvre, car enfin l'histoire, mais elle est partout autour de nous, c'est un livre ouvert à qui veut se donner la peine d'apprendre à en tourner les feuillets. Ce bourg, ce village, ce hameau, ce fleuve, cette rivière, ce ruisseau n'ont-ils pas leurs légendes et leurs souvenirs. Les mœurs, les usages, les croyances, les superstitions qui s'en vont, qui se modifient, qui s'unifient, le langage qui s'épure, les costumes qui changent, les cultures qui s'améliorent, mais tout cela est matière pour l'histoire, tout cela est de l'histoire; et qui donc, qu'on nous le dise, ne serait pas capable de recueillir ces légendes que l'on va oublier, de faire revivre ces mœurs, ces usages que l'on abandonne, de réunir ces vieux mots si expressifs, chassés chaque jour de la bouche du paysan par le désir qui ne se réalisera pas de longtemps encore, de parler *le français du Mosieur*, de décrire ces cos-

Hosted by Google

tumes que remplacera demain un vêtement taillé par une couturière ou un tailleur *à l'instar de Paris*, de rappeler les améliorations successives que l'intelligente énergie de quelques hommes substitue peu à peu, à la pratique routinière de nos campagnes. Que faut-il pour cela? un peu de bonne volonté, et qui donc en manquerait pour accomplir un pareil devoir?

Et dans un autre ordre d'idées, quel est celui qui hier, aujourd'hui, demain n'a pas eu, n'aura pas l'heureuse occasion d'assister à quelques découvertes? Mais elles sont incessantes; les anciens habitants du sol, ceux qui ont foulé avant nous cette terre qu'à notre tour nous arrosons de nos sueurs, sortent de toutes parts de leurs tombeaux comme pour nous révéler les détails de leur vie la plus intime : Francks, Romains, Celtes, se dressent devant nous environnés de tout ce qui leur fut cher, de tout ce qu'une main amie plaça près d'eux lorsque l'inévitable mort les eut frappés ; à chaque pas nous trouvons des traces de leur passage, chaque coup de pioche donné dans le sol nous apporte de nouveaux enseignements; et combien d'objets perdus, brisés, dispersés par suite de l'ignorance ou de l'incurie des inventeurs; jetons donc partout la connaissance des faits, éveillons l'attention, la cupidité même si elle doit servir à nous conduire au but, adressons-nous à cet amour inné dans le cœur de l'homme pour le sol qui l'a vu naître, qui le nourrit; mettons en jeu son légitime orgueil de voir répéter au loin le nom de son village, de son champ, de sa chose; intéressons tous les sentiments à concourir aux mêmes fins, faisons descendre dans toutes les classes cet amour du beau, ce respect du bon, ce désir de conservation qui nous anime, nous qui comprenons l'intérêt qui s'attache à ces frêles débris des civilisations perdues.

Il serait immense le service rendu à l'histoire, s'il se trouvait dans chaque commune, un homme, un seul homme qui voulut se donner à un si faible labeur, y consacrer quelques instants de ces heures que l'on éparpille souvent avec une si incroyable légéreté sans en comprendre la perte; qui voulut réunir avec soin ces vieilles traditions, qui viennent nous guider pour retrouver les traces aujourd'hui presque totalement effacées de

Hosted by Google

ces anciennes voies gauloises ou romaines, dont quelques tronçons sillonnent encore notre sol ; relever le nom des différents cantons ou *lieux dits*, le gisement des anciennes habitations aujourd'hui disparues, etc.... De pareils travaux suivis avec persévérance, conduits avec sagacité, auraient un immense résultat, car ils sont, bien qu'enveloppés encore d'épaisses ténèbres, les bases les plus assurées de nos histoires locales. Qu'on le veuille donc, qu'on le veuille une fois, mais qu'on le veuille bien, et chacune de nos communes aura son histoire, et la France alors aussi aura la sienne, sa véritable, qui ne sera ni celle de ses rois, de ses monuments, de son commerce, de son agriculture, de ses arts, de ses sciences, de ses mœurs, de son langage, etc,... mais qui sera tout cela à la fois, qui sera la seule, l'unique, la vraie, car elle aura pour base toutes les vérités, elle sera faite sur le terrain, pour le peuple et par le peuple.

Telle est notre pensée ; qui peut nous refuser son concours pour la réaliser ?

NATHAN.

Hosted by Google

LES MONTAIGNE EN SAINTONGE.

—

Ce n'est pas seulement le sol du Périgord ou de la Guienne qui peut revendiquer l'honneur d'avoir porté la famille de Montaigne. La Saintonge, elle aussi, a eu la gloire d'avoir quelques parents de l'illustre auteur des *Essais*. Puisque Bordeaux et Périgueux ont élevé une statue au plus célèbre membre de la famille, il nous sera peut-être bien permis de consacrer dans cette *Revue* quelques lignes à ceux de ses descendants qui ont habité notre pays. Nous devons les notes qui nous ont servi pour cette page de biographie locale à M. le comte Anatole de Brémond d'Ars, si versé dans l'histoire de la Saintonge, et qui a bien voulu nous les confier avec un empressement dont nous ne saurions trop le remercier.

I.

Le château féodal qui a donné son nom aux Montaigne est situé sur les confins indécis du Périgord et du Quercy. Il s'élève, solidement construit sur une large butte, un peu en arrière du village de Saint-Michel, dans la paroisse de Saint-Emilion, et domine la splendide vallée de la Dordogne. C'est là que naquit le 2 février 1533 Michel Eyquem, seigneur de Montaigne. Son grand-père Eyquem, sieur de Montaigne, eut quatre fils dont

Hosted by Google

l'un, seigneur de Bussaguet, fut conseiller au parlement de Bordeaux; l'autre est qualifié de seigneur de Saint-Michel; et le dernier, seigneur de Gaviac, entra dans les ordres. Le second fut Pierre Eyquem qui eut six enfants. De ces six l'un est qualifié de seigneur d'Arsac en Médoc; l'autre, de seigneur de Matecoulon; le quatrième, de seigneur de Beauregard; le cinquième est dit le capitaine de Saint-Martin; le troisième est Michel de Montaigne lui-même. Sa sœur, Éléonore de Montaigne, fut mariée à Richard de Lestonnac, seigneur de Cumain, conseiller du roi au parlement de Bordeaux. De cette union naquit en 1556 Jeanne de Lestonnac, qui à dix-sept ans épousa Gaston, marquis de Montferrand, soudan de Latran, seigneur et baron de Laudiras, Lamothe et autres places, dont elle eut sept enfants. Veuve, Jeanne de Lestonnac prit le voile en 1603, dans le couvent des Feuillantines de Toulouse. Sa santé ne lui permettant pas de suivre la règle, elle revint à Bordeaux, et fonda, avec l'approbation de l'archevêque François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis, une congrégation de femmes sur le modèle de la compagnie de Jésus. Il fallait l'autorisation du souverain pontife; l'archevêque lui députa Moisset, curé de Sainte-Colombe; et, le 16 avril 1607, le pape Paul V fulminait la bulle d'érection de l'institut des filles de Notre-Dame. Un an après, le cardinal de Sourdis, agrégeait le nouvel institut à l'ordre de Saint-Benoît, et donnait l'habit religieux à la marquise de Montferrand.

Vers 1620, sous l'épiscopat de Michel Raoul (1618-1630), la congrégation naissante créa une maison à Saintes. Le monastère s'établit sur la paroisse de Saint-Vivien, dans le bâtiment qui fait maintenant l'angle de la rue Saint-Vivien et de celle qui conduit à l'hôpital de la Marine. Plus tard, il s'installa dans la rue qui a pris de lui le nom de *Rue des Notre-Dame*, et non pas, comme on l'a écrit récemment, *Rue Notre-Dame.* Ce couvent servit de prison pendant la Révolution. Le général Muller l'acheta ensuite; c'est un de ses petits-fils M. de Laborde-Lasalle qui l'occupe actuellement.

Hosted by Google

II.

Un Montaigne, seigneur de Porte-Pain, conseiller au parlement de Bordeaux, possédait la terre de la Petite-Faye, en la paroisse de Chermignac près de Saintes.

En 1624, Françoise de Cérizay, sœur de Joachim et de Charles de Cérizay, l'un doyen de la cathédrale de Saintes (1), l'autre archidiacre de Saintonge, et nièce de Michel Raoul, évêque de Saintes, étant devenue en 1616, après quatre ans de mariage, veuve de Charles de Dreux, avait acheté quelques maisons au faubourg Saint-Pallais pour s'y consacrer avec quelques femmes au service de Dieu, sous la règle de sainte Claire. Elle fut supérieure de ce monastère, où elle mourut le 24 juillet 1643. Sa fille qui lui succéda la suivit dans la tombe le 22 août de la même année. Leurs corps avec celui de plusieurs autres religieuses sont encore dans le caveau qui s'étend sous la place de la prison départementale. Le fils de la fondatrice témoigna de la bienveillance au monastère. Il voulut même en 1647 obtenir le titre de fondateur; il ne le put, et ce refus le refroidit beaucoup. Le couvent végétait. En 1680, la supérieure, la mère Pacifique de Thézac, eut recours à Joachin de Dreux, chanoine de Notre-Dame de Paris, et à Thomas de Dreux, conseiller au parlement de Rennes, son frère, tous deux fils de Madame de Cérizay. Thomas de Dreux, en marché alors pour acquérir le marquisat de Brézé, céda aux religieuses, à très-bas prix, la terre de la Pommeraye située à une lieue de Saintes, près des bords de la Charente, leur offrit cinq cents écus et une lampe d'argent, de la valeur de quatre cents livres. Il fit plus, il acheta en 1682 de messire de Montaigne, la terre de la Petite-Faye,

(1) **Le 8me jour de septembre 1650 mourut vénérable et discrète personne Joachim de Cerizay, prêtre doyen de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, et a été enterré dans ladite église à côté du chœur proche de ses mère et frères. Il est mort de rétention d'urine et sans douleurs.** *(Extrait des registres paroissiaux.)*

Hosted by Google

qu'il leur laissa. (*Voir l'Histoire de l'église Santone, et Aunisienne*, tome II, page 303 et suivantes.)

III.

Quel est celui des frères de Michel de Montaigne qui s'établit en Saintonge ? Il nous a été impossible de le savoir. Il y a là un anneau qui nous manque pour continuer la chaîne. Ce n'est pas Geoffroy de Montaigne, ni Henri de Montaigne, seigneur de Bussaguet, Gaviac et autres lieux, conseiller au parlement de Bordeaux, ni même Nicolas de Montaigne, prieur d'Archingeay en mars 1651, qui peut nous donner l'anneau qui servirait à relier ces Montaigne les uns aux autres.

Le Montaigne, dont nous ignorons le prénom et qui fut un des frères de l'auteur des *Essais*, eut une fille et un fils. Sa fille Anne de Montaigne épouse, en 1617, Jean Goy, seigneur de la Besne, conseiller et procureur du roi au siége présidial de Saintes, maire de Saintes en 1631. Elle meurt veuve, le 26 janvier 1652. De son mariage sortirent :

1° En 1618 Marie Goy, qui eut pour parrain Geoffroy de Montaigne ; le 26 janvier 1642, elle épouse en l'église des Récollets, paroisse de Saint-Michel, Pierre de Maledan, seigneur de Meillac et de Salosse, conseiller du roi ; puis en secondes noces, le 28 octobre 1656, André d'Andraud, conseiller du roi au parlement de Bordeaux. Elle figure encore comme marraine au baptême de son neveu Jean Goy, le 4 janvier 1658 ;

2° Marie Goy, née le 6 mars 1621 ;

3° Esther Goy, qui se maria à Jean Marsaud, seigneur de Lugeon, conseiller du roi, lieutenant-général et président au siége présidial de Saintes (1632-1645), maire de Saintes en 1632 et 1634. Elle en eut : Jean Marsaud, mort enfant, le 6 août 1650 ; Anne Marsaud, qui, tenue le 21 avril 1635, sur les fonts baptismaux, par Raymond de Montaigne et Anne de Montaigne, épouse, le 25 février 1653, François-Louis-Marie

Hosted by Google

Acarie du Bourdet, chevalier, seigneur de Boisredon et Sartusat, capitaine au régiment des gardes; et Marie Marsaud, qui eut, le 3 novembre 1637, pour parrain, Henri de Montaigne seigneur de Bussaguet, Gaviac et autres lieux, conseiller au parlement de Bordeaux.

Le fils, frère par conséquent d'Anne de Montaigne épouse de Jean Goy, fut Raymond de Montaigne. Ce Raymond de Montaigne est un personnage intéressant. Il est qualifié écuyer, seigneur de Saint-Genez, de la Vallée, de Courbiac et autres lieux. En 1614, il est député du Tiers-état de la sénéchaussée de Saintonge aux états-généraux, pendant que la Noblesse y envoyait François de Sainte-Maure, seigneur de Mornac, et le Clergé, Nicolas le Cornu de la Courbe de Brée, évêque de Saintes, et Michel Raoul, doyen de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes. Raymond de Montaigne y tint un excellent discours, dont on retrouvera un long fragment dans l'ouvrage de M. Rathery sur les états-généraux, ou bien dans les procès-verbaux manuscrits à la bibliothèque impériale. Raymond de Montaigne était alors conseiller du roi et lieutenant-général au siége présidial de Saintes, (1614-1622). Marié à Saintes, il perdit de bonne heure sa femme, qui ne lui laissa qu'une fille Anne de Montaigne, mariée une première fois à Louis de Beauchamp, chevalier, seigneur de Bussac, et en secondes noces à Blaise de Gascq, seigneur et baron de Portels, conseiller au parlement de Bordeaux. Raymond, dégoûté du monde par la perte de son épouse, songea à prendre l'habit religieux. Les moines de Sablonceaux le demandèrent pour abbé en 1624. Il gouverna le monastère jusqu'en 1629, songeant à y faire de grandes et urgentes réparations qu'il laissa achever à son successeur, le 27e abbé, Henri d'Escoubleau de Sourdis, depuis archevêque de Bordeaux. Appelé à l'évêché de Bayonne, il fut sacré à Saintes, le 14 juillet 1630, par Michel Raoul, évêque de Saintes, assisté de l'évêque de Mirepoix et de Henri de Béthune, évêque de Maillezais. C'est comme évêque de Bayonne qu'il fut envoyé à l'assemblée du clergé en 1635, où il retrouva pour délégués de la province de Bordeaux, Jacques Raoul, évêque de Saintes, neveu de son consécrateur, qui y joua un

Hosted by Google

rôle fort important, Guy Lasnier, prieur de Courron et abbé de Vaux, et Henri de Sourdis archevêque de Bordeaux, son successeur au siége abbatial de Sablonceaux, avec lequel il avait encore quelques démêlés.

Raymond de Montaigne mourut en mars 1637.

IV.

Michel de Montaigne lui-même, avait un correspondant à Saintes, ou du moins nous savons qu'il y connut quelqu'un; car nous avons une lettre qu'il y adressa. C'est le seul autographe que possède la bibliothèque impériale. On connaît l'histoire de cette lettre. Disparue de la bibliothèque royale en 1820 ou 1821, à l'époque où on la confia pour un fac-simile, elle subit des péripéties diverses, et enfin tomba entre les mains d'un amateur distingué d'autographes, M. Feuillet de Conches. En 1851, la bibliothèque revendiqua son autographe. Il fallut plaider; Me Chaix d'Est-Ange défendit la cause de M. Feuillet de Conches et prouva la bonne foi de son client. Me Marie fut chargé par M. Naudet, conservateur de la bibliothèque, de soutenir la demande. La cour de cassation ordonna que l'autographe réclamé serait réintégré à la bibliothèque, et faute de ce faire, condamna M. Feuillet de Conches à payer 20,000 francs. On peut voir les détails de ce singulier procès dans les journaux du temps, et en particulier dans les *Débats* du 19 août 1851.

La lettre ainsi contestée est adressée à

« Monsieur, Monsieur du Puy, conseiller du roy, en la compagnie du parlement de Paris, demeurant à Saintes. »

Elle est datée de « Castéra, le 23 avril »

Pas de millésime. La voici :

« Monsieur, l'action du sieur de Verres, prisonnier qui m'est très-bien connu, mérite qu'à son jugement vous aportiez votre

Hosted by Google

douceur naturelle; si sa cause demande, vous la pourrez justement aporter. Il a fait chose non-seulement excusable selon les lois militaires de ce siècle, mais nécessaire et comme nous jugeons louable, et l'a fait sans doute fort pressé. Le reste du cours de sa vie n'a rien de reprochable. Je vous supplie, monsieur, d'y employer votre attention. Vous trouverez l'air de ce fait tel que je vous le représente qui est poursuivi par une voix plus malitieuse que n'est l'acte même. Si cela y peut aussi servir, je vous veux dire que c'est un homme nourri en ma maison, et qui a resté dans plusieurs honestes familles, et surtout qui a toujours vécu honorablement et innocemment, qui m'est fort ami. En le sauvant, vous me chargez d'une extrême obligation. Je vous supplie très-humblement l'avoir pour recommandé, et après vous avoir baisé les mains, prie Dieu de vous donner,

Monsieur, longue et heureuse vie;

votre affectionné serviteur

MONTAIGNE. »

Du reste, il nous est impossible de dire quel est ce sieur du Puy, à qui écrivait Montaigne, ni quel est ce sieur de Verres qu'il recommandait aussi vivement, ni de quoi il était coupable, ni s'il gagna sa cause.

V.

Raymond de Montaigne eut aussi son correspondant; mais un correspondant purement littéraire, à ce qu'il paraît. On trouve dans les *Lettres de Nicolas Pasquier, fils d'Estienne, contenant divers discours des affaires arrivées en France soubs les règnes de Henry-le-Grand et Louys XIII*, — Paris 1623 — plusieurs lettres adressées « à Monsieur de Montagne, seigneur de S.-Genest et la Vallée, conseiller du roy et son lieutenant

Hosted by Google

général au siége présidial de Saintes. » La première est relative à un procès qu'a à soutenir Raymond de Montaigne. Ce sont des doléances banales sur la prospérité et l'adversité. Dans la seconde, il raconte un voyage qu'il a fait, où il a eu à souffrir de la neige, ce qui lui présage quelque événement fâcheux. La suivante raconte la disgrâce du maréchal d'Ancre, et maltraite fort le favori tombé. A la page 578, on en trouve une assez belle sur la richesse de la langue française, et page 640, sur les soins qu'apportait Estienne Pasquier, à écrire et à corriger ses ouvrages. J'en note une, pages 763 et 785 sur le siége et la prise de Saint-Jean d'Angély en 1622. Les lettres des pages 785, 819, 829 et 990, contiennent de très-sages conseils sur la paix qui doit régner entre les diverses religions, sur les tolérances qu'on doit employer à l'égard des dissidents. La plus curieuse est assurément celle qui raconte l'influence que la lune a sur les animaux. J'imagine que le grave président du tribunal, futur évêque, laissait dire son *benevole, crédule* et parfois ennuyeux correspondant. Comme, après tout, ces lettres étaient imprimées, il eut une ressource, celle de ne les pas lire.

VI.

Tels sont les petits faits qui se rattachent à la famille de Montaigne en Saintonge. Nous ne savons comment elle y vint; nous ignorons aussi comme elle nous quitta. De plus amples recherches mettront peut-être à même quelque érudit de trouver la solution du problème. Nous n'avons voulu que la faciliter.

Louis Audiat.

Hosted by Google

Le Corps de ville de la Rochelle

a-t-il été réduit à 24 membres, en 1565?

—

« Il faut dire en gros : cela se fait par figure et mouvement ;
« car cela est vrai. Mais de dire quels, et composer la machine,
« cela est ridicule; car cela est inutile, et incertain et pénible.
« Et quand cela serait vrai, nous n'estimons pas que toute la
« philosophie vaille une heure de peine. »

« Il faut dire en gros ! » Que ce conseil de Pascal est sage et commode, et à l'usage des historiens; le seul, à vrai dire, qui leur permette de ne pas trop s'écarter de la vérité. Car les vérités de détail, qui les sait?

Mais ce conseil sage et commode, pourquoi donc ne l'ai-je rappelé que pour ne pas le suivre? Qui sait? Peut-être parce qu'une heure futilement occupée est après tout une heure de moindre peine; peut-être parce que la vérité a par elle-même d'irrésistibles attraits; peut-être parce qu'il est difficile de dire Je ne sais pas, sans chercher au moins pourquoi l'on ne sait pas. Toujours est-il que je vais consacrer plus d'une heure à bien moins que toute la philosophie, à un des infiniment petits de l'histoire.

Tous nos historiens conviennent que dans le voyage par lequel il parcourut la France en 1564 et 1565, Charles IX vint coucher aux portes de la Rochelle le jeudi 13 septembre, qu'il

Hosted by Google

y entra le lendemain, qu'il en partit le mardi 18. Tous conviennent qu'il y fut reçu avec magnificence, qu'il s'y montra fort dédaigneux des priviléges de la ville, qu'il augmenta le pouvoir de son gouverneur aux dépens de celui du maire, qu'il irrita les Rochelais sans les réduire à l'impuissance. C'est beaucoup; c'est assez. Mais pourtant, soit par leurs paroles, soit par leur silence, les historiens diffèrent sur quelques détails. Ces quatre jours offrent six problèmes.

I.

D'abord où le roi passa-t-il la nuit du 13 au 14 septembre ?

Selon Barbot : « Comme le roi fut au devant de la maison noble du Fay, étant au milieu du faubourg Saint-Eloy, Sa Majesté y mit pied à terre et y coucha. » (*A. Barbot,* II, 145.)

Selon Abel Jouan : Coucher à une petite abbaye qui est aux faubourgs de la Rochelle, » c'est-à-dire à l'église et monastère de Saint-Jean-Dehors.

Selon Antoine Bernard, dans la Chronique de Langon : Le roi « vint à la Rochelle ..... et logea à Saint-Jean-de-Dehors, qui était en son entrée. » (*Chronique de Langon, p.* 86.)

La maison noble du Fay ou de Faye était située vis-à-vis le couvent des religieux de Saint-Jean-Dehors. Y a-t-il contradiction entre ces indications ? L'auteur des Ephémérides, pour lequel ces évènements à date fixe étaient une bonne fortune, et qui les a racontés avec de grands détails, a cru qu'oui et s'est prononcé pour Jouan et pour Bernard, témoins oculaires qui sont d'accord. Ces motifs de préférence sont fort bons, si la contradiction est réelle; mais l'est-elle? Jouan et Bernard, dont aucun ne nomme le faubourg Saint-Eloy, ont-ils songé à autre chose qu'à indiquer que le roi n'entra pas en ville et coucha en dehors des portes; leur indication : à une petite abbaye, à Saint-Jean-de-Dehors, suppose-t-elle précisément que Charles IX coucha dans les murs du couvent, exclut-elle le détail si précis

Hosted by Google

de Barbot, qui connaissait bien mieux les localités et qui avait entendu tant de témoins de cette entrée? Pour moi, je ne le pense pas.

II.

Les auteurs contemporains disent que jamais roi en voyage n'avait mené avec lui une cour plus brillante, n'avait rencontré de réceptions plus splendides, de fêtes plus magnifiques que ne le fit Charles IX pendant ces deux années. La Rochelle voulut soutenir à cet égard sa vieille réputation. Amos Barbot, et d'après lui Arcère et Massiou, ont décrit ses préparatifs. On y remarque avec un grand luxe des prétentions artistiques et littéraires. En décrivant le présent qui fut offert au roi, un bassin d'argent où s'élevait de la mer une roche d'argent, en relief, surmontée d'un cœur d'or pur et massif, parsemé de fleurs de lys, soutenu par deux figures, la justice et la piété, portant la figure du roi, aussi d'argent et en relief, au bas duquel étaient gravés douze vers explicatifs, Barbot dit bien que le maire avait fait faire exprès cette œuvre d'orfévrerie, mais il ne dit pas si elle avait été faite à la Rochelle. Je doute fort qu'on pût l'y faire exécuter de nos jours. Un grand nombre de tableaux et d'inscriptions ornaient en outre les différents lieux où le roi devait passer. Je n'ai nulle raison de substituer une description nouvelle à celle que je viens de rappeler. Je ferai seulement remarquer qu'en donnant la sienne, M. Jourdan y a joint une allégorie dont ne parle pas A. Barbot, mais que lui a fournie la Chronique de Langon. Il y était d'autant plus fondé que Barbot parle de plusieurs peintures qu'il ne décrit pas. Une chose seule m'étonne. C'est que celui-ci ait laissé passer sans détails ce tableau qui était d'une signification toute rochelaise, et dont la brutalité que Montmorency avait montrée en coupant le cordon de soie semblait faire un reproche. Il représentait la ville, et Charles V y introduisant Charles IX. Peut-être cette né-

Hosted by Google

gligence s'explique-t-elle par ceci que Barbot n'a décrit que les tableaux qui étaient accompagnés d'inscriptions latines ou françaises. Dans tous les cas, son silence ne peut pas infirmer un témoignage si précis.

III.

Après avoir entendu vêpres à Saint-Berthomé, le roi alla prendre son logis près de là, chez M. l'enquêteur, dit la chronique de Langon (p. 86), chez Me Gille Bretinault, conseiller au présidial et échevin, laquelle maison avait été autrefois celle des Mérichons, seigneurs d'Huré, dit Barbot (II, p. 143); M. Jourdan dit (Eph., p. 338) : au logis de l'enquesteur, Gilles Bretinault, etc... avec raison sans doute; mais il a tort de mettre en italique, comme si c'était une citation, ce rapprochement de noms qui lui est dû : il explique ainsi et corrige, mais il fait paraître plus grossière, l'erreur de l'éditeur de la chronique de Langon qui a cru que l'enquêteur était alors Amateur Blandin.

IV.

Arcère et, d'après lui, Massiou, qui, je crois, n'a lu Barbot que par ses yeux, ont fait jouer à cette occasion un rôle fort odieux à l'avocat Lahaize. J'ai, ailleurs, défendu Lahaize en citant le passage même de Barbot d'après lequel on l'a condamné. Je n'y reviendrai pas; je suis convaincu qu'il n'y a pas ici difficulté historique, mais distraction d'un historien qui a lu trop vite et n'a pas compris quelques lignes. Mais, bon Dieu! à quoi tient la réputation d'un homme et que vaut le jugement de la postérité ?

Hosted by Google

V.

Il me reste à relever entre les historiens deux dissidences un peu plus graves que les précédentes. On sait que Charles IX, tout en prétendant alors maintenir une certaine balance entre les catholiques et les réformés, avait cependant exigé que, pendant son voyage, dans les villes où il serait, on suspendît l'exercice du culte qui n'était pas le sien; aussi Barbot dit-il : « pendant le séjour que firent leurs dites Majestés, ne se fit pour tout aucun prêche, chant de psaume public ni hautement en la maison, ni exercice quelconque de la religion réformée » (p. 134), et plus loin (p. 135) « Le roy s'étant retiré de cette ville, ceux de la religion réformée reprennent leur exercice et liberté, selon l'édit de paix. » D'un autre côté, on lit dans la compilation qu'on désigne par ces trois noms : Ms. de l'oratoire, Ms. Baudoin et Ms. Bruneau : « Le mardi 18 septembre le roy a délogé de la ville, y ayant séjourné depuis le 14. Et est à noter que les susdits mardi, mercredi, et jeudi, l'évangile fut continué d'être prêché, et le vendredi et samedi cessé, et le dimanche fut fait le prêche en trois lieux de ladite ville. » Et dans les Recherches de Vincent : « En l'an 1565... le vendredi 14 septembre, le roi Charles de Valois fit son entrée... le mardi, mercredi et jeudi on fit le prêche; le vendredi et samedi on ne prêcha point. Le dimanche, fut prêché en trois lieux..... Le mardi 18, le roy a délogé de la ville, et ses compagnies, y ayant demeuré cinq jours. » Sur la première rédaction, on pourrait croire qu'il s'agit de la semaine qui suivit le départ du roi, bien qu'alors la chose ne fût guère à noter; la seconde d'ailleurs indique bien la semaine précédente, les 11, 12, 13, et 16 septembre, comme jours où on prêcha. Les deux assertions sont précises, conformes entre elles, contradictoires à celle de Barbot. Qui faut-il croire?

J'ai montré ailleurs que la rédaction du Ms. Baudoin est antérieure à celle du livre de Barbot; qu'elle est au plus tard,

Hosted by Google

de 1589. Le livre de Vincent est postérieur, mais il dit précisément que, les archives du consistoire lui faisant défaut, il copie les remarques courtes, mais notables de son boulanger; or, Parqueteau était contemporain; nul doute donc, que cette particularité n'ait été consignée tout au moins sur une tradition très-récente; cependant elle est très-invraisemblable. Rien dans la conduite de la cour, rien dans celle des protestants ne permet de croire qu'ils aient eu, l'une la bonté de tolérer, les autres l'audace de commettre une pareille infraction aux ordres formels et récents du roi. Je ne puis vaincre la difficulté; peut-être peut-on l'éluder par cette hypothèse : Le roi n'entra à la Rochelle que le vendredi. Il n'y a donc contradiction réelle que pour le dimanche; c'est ce jour-là surtout que la privation de toute cérémonie religieuse dut être pénible pour les réformés. Ils étaient habitués dès longtemps à des réunions secrètes, ne purent-ils y avoir recours pour ce dimanche? Ne put-on pas ensuite se vanter de cette ruse, comme d'un petit triomphe, et en prendre bonne note. Rien ne dit que les prêches de ce jour furent secrets, mais rien ne dit qu'ils furent publics, et je tiens mon explication pour acceptable. J'en voudrais bien une semblable, pour lever la contradiction qui me reste à signaler.

VI.

Le 17 septembre, le conseil du roi, réuni à la Rochelle, rendit deux arrêts fort sévères; par le premier, il impute à plusieurs habitants, et aux ministres du culte réformé, des contraventions aux édits de pacification; à ses propres officiers et à ceux de l'échevinage, une indulgence coupable pour ces violations du droit, il leur recommande à l'avenir un accomplissement plus sévère de leur devoir; il remet au gouverneur et à des hommes de son choix, tout à lui, la garde des tours, celle de l'artillerie et des munitions de guerre; par le second, il exile de la Rochelle, il interne, comme on dit, je crois, de nos jours, plusieurs citoyens. Barbot donne ces deux arrêts;

Hosted by Google

mais en en rendant compte, les auteurs que j'ai déjà cités, Baudoin et Vincent y ajoutent ou plutôt mettent en tête cette mesure encore plus grave : « Les cent échevins et pairs de la Rochelle et tous leurs officiers furent cassés et supprimés, et réduit ledit collége à 24 échevins...» cet accord sur ce point et sur le précédent peut faire croire qu'ils ont puisé à une même source et réduire à une seule leur double autorité. Mervaut transcrit plus tard cette note : mais cette sorte d'adoption, que n'a précédée aucun examen, ne lui ajoute aucune force. On n'a à leur opposer que le silence et non l'assertion contradictoire de Barbot, et il est de règle que le silence de cent témoins ne prévaut pas contre l'affirmation d'un seul, mais peut-on appliquer ici cette règle avec sécurité ? Je ne le crois pas.

D'abord le silence volontaire de Barbot sur un tel point est inadmissible. L'oubli est à peine moins étrange, d'autant plus qu'il vient de dire que le roi sollicité de permettre l'élection d'un maire en remplacement de Michel Guy, qui en exerçait les fonctions depuis deux ans et demi, avait répondu que l'année était trop avancée.

Les termes de l'arrêt qui recommande au maire et aux échevins une surveillance plus sévère ne permettent guère d'admettre un si grand changement dans l'échevinage; il est aussi difficile à concilier avec ces mots : « Le roi usant pour cette fois de sa clémence et grâce accoutumée ès nouvelles entrées en sa ville; » que lui fût-il donc resté de pis à faire, sinon de faire pendre tout le monde ?

D'après Baudoin, au mois de mars suivant tout ce qui avait été détruit fut rétabli; il y aurait donc eu en septembre d'abord, puis en mars, un grand mouvement de personnel; comment admettre que Barbot ait fait un second oubli, et qu'il ne reste nulle trace d'un tel bouleversement ?

Enfin la mesure supposée semble porter sa réfutation en elle-même, par ce qu'elle a d'incomplet. Elle reproduit celle prise en 1542 par François Ier, moins la substitution d'un maire perpétuel au maire électif. Or c'est précisément et uniquement à cette substitution que la cour eût pu trouver un grand intérêt.

Il me semble qu'aucune autorité ne saurait prévaloir contre

Hosted by Google

tant d'invraisemblances accumulées; à plus forte raison, une autorité anonyme.

Peut-être cette erreur peut-elle s'expliquer par l'hypothèse que j'ai présentée à l'occasion de la précédente. Pour relever cette petite bravade d'avoir célébré le prêche en trois endroits pendant le séjour de Charles IX, on en aura rapproché la rigueur que ce roi avait montrée; on l'aura exagérée, et l'imagination supprimant la distance de temps on lui aura attribué ce qui avait eu lieu vingt-trois ans auparavant. Ni Baudoin, ni Vincent en effet ne rappellent en parlant de cette suppression celle qu'avait ordonnée François Ier, ce qui était pourtant bien naturel et que n'ont pas manqué de faire les écrivains modernes qui ont adopté leur récit, Dupont et M. Jourdan. Arcère et Massiou ont imité sur ce point le silence de Barbot, et je crois qu'ils ont bien fait.

Sauf une addition que j'ai admise sur le second point, je m'en suis, pour ces six questions, référé en définitive aux récits d'Amos Barbot. Sera-ce là la conclusion de cette dissertation? ou ne serait-il pas plus sage de la finir comme elle a commencé, par ces mots de Pascal : « Il faut dire en gros. »

L. Delayant.

Hosted by Google

GLOSSAIRE POITEVIN

AVANT-PROPOS.

A l'arrivée des Romains dans les Gaules trois langues y étaient parlées : au nord, la langue belge ou kymrique formée par un mélange de celtique et de germain ; au centre, la langue celtique ou gauloise proprement dite ; au midi, la langue des Aquitains originaires d'Espagne.

La langue celtique a survécu assez longtemps à la conquête romaine. Selon Alpien (3e siècle) elle pouvait être employée dans les testaments ; au 4e siècle saint Jérôme reconnaissait chez les Galates d'Asie l'idiôme qu'il avait entendu parler aux environs de Trèves ; au 5e siècle Sulpice-Sévère, au 6e saint Sidoine Apollinaire, saint Grégoire de Tours témoignent de l'usage de la langue celtique.

Les Gaulois n'avaient point d'alphabet ; ils se servaient de caractères grecs (au dire de Jules-César) empruntés vraisemblablement aux Phocéens de Marseille ; ils dûrent les adopter d'autant plus facilement que le grec et le celtique ont entre eux un grand air de famille, car selon l'auteur de la filiation des peuples, les Pélasges ainsi que les Celtes étaient des Scythes de première migration ; la langue grecque est un mélange de

Hosted by Google

celte, d'égyptien, de phénicien; la base est le celtique, les additions appartiennent aux deux autres.

Quoiqu'il en soit les Bardes n'ont laissé qu'un nom vaguement célèbre, mais point de monuments ; en Bretagne l'idiôme celtique protégé par son isolement s'est maintenu jusqu'à nos jours ; mais aux 7e, 8e, 9e et 10e siècles un grand travail se fit au sein des langues des divers peuples qui avaient successivement traversé la Gaule, et dont plus d'une bande nombreuse s'y était fixée nécessairement. Néanmoins la langue latine demeura constamment la langue officielle, la langue des actes publics, la langue de l'Église, des écoles du Palais, des écoles épiscopales, des écoles presbytérales. Charlemagne savait écrire, connaissait le latin, le grec et l'hébreu ; mais il resta fidèle à la langue et à la littérature germanique ; il écrivit même une grammaire franque.

Au 11e siècle deux langues se dégagent de ce bouillonnement prolongé : la langue d'*oc* d'abord, les provinces du midi ayant été plus tôt civilisées par l'influence des Romains et comptant de bonne heure des poètes, marcha à grands pas vers son perfectionnement. Mais au moment où elle y touchait, les comtes de Barcelonne montèrent sur le trône d'Aragon, les comtes de Provence sur celui de Naples, les comtes de Toulouse disparurent, adieu les protecteurs des troubadours, adieu les centres de l'élégance et du gai savoir. La langue d'*oc* privée d'entretien et de culture tomba au niveau du patois. Au contraire, la langue d'*oil* ou du nord, qui se parlait jusqu'au département actuel de la Charente, et n'était qu'un idiôme grossier de soldat, soutenu par l'influence de la Cour, s'éleva peu à peu et produisit ses historiens et ses poètes, pères vénérables de notre langue actuelle. Les princes eux-mêmes s'y appliquèrent, et elle a rendu immortels, malgré sa rudesse mal déguisée, les noms des comtes de Flandre, de Champagne, de Poitou. C'est à partir de François Ier que l'on voit la langue française devenue officielle, prendre décidément les allures modernes et atteindre sous Richelieu et sous Louis XIV un crédit et une splendeur qui la rendent digne d'être comparée à la langue latine.

Hosted by Google

Les sources qui ont fourni ces aperçus étant connues, il devient superflu de les indiquer.

Le patois poitevin, l'un des mille dialectes de la langue romane, va nous occuper ici.

La signification, la prononciation, l'orthographe des mots poitevins prennent dans chaque diverse localité, on peut le dire, une physionomie presqu'aussi diverse que sont variés de commune à commune l'habillement des habitants, surtout la coiffure des femmes ; comme de raison, nous suivrons celles qui sont usitées dans le milieu que nous habitons et avons habité, jurant nos grands dieux de ne pas blasonner nos devanciers ni nos compagnons de route et notamment dans le champ clos des étymologies où les chocs sont fréquents, de n'user que d'armes courtoises.

L'abbé ROUSSEAU,
Curé de Verruyes.

A

ABEDOUNÉ, ABEDOUNAÏE, adj., qui a le ventre enflé, gros comme un tambour. Bedon signifie tambour en vieux français.

ABOULER, v. a. et n., donner, tirer. — *Aboule ta bourse.*

ABOURDE, s. f., potence, grande béquille. — *Les douleurs forceront ton père à prendre les abourdes.* Mot formé peut-être de *a* privatif et du verbe poitevin bourder, chopper. Alors abourde signifierait ce qui empêche de chopper, de tomber.

ABREVOU, s. m. C'est le mot français abreuvoir dénaturé.

ABRIC, s. m., refuge, lieu où l'on se met à l'abri. Le *c* se prononce surtout quand le mot termine la phrase ; vient de l'adj. latin *apricus,* exposé au soleil et à l'abri du vent.

Hosted by Google

Abric (à l'), loc. adv., à l'abri, à couvert.

Abrier, v. a., abriter, couvrir. — *Quand l'enfant sera couché faut l'abrier suffisamment.*

Abrier (s'), v. pr., se mettre à l'abri, se couvrir. — *Mon frère s'était abrié d'in mauvais paletot.*

Abrou, s. m.; c'est le mot abreuvoir encore plus altéré qu'abrevou.

Aburant (en), loc. adv., en pente. — *Ton pré va trop en aburant.*

Aburer, v. a. et n., pencher, verser, même avaler. — *Abure donc ton verre.* C'est peut-être le verbe abreuver corrompu, car les abreuvoirs vont d'ordinaire en pente.

Acabaudé, Acabaudaïe, adj., morne, triste, qui a l'oreille basse. — *Ma belle-mère semble tout acabaudaïe.*

Acacher, v. n., appuyer sur une chose pour y donner moins de volume. — *N'acache pas si fort.*

Acacher (s'), v. pr., s'écacher, s'applatir. — *Ta paille s'acachera promptement.*

Accaser, v. n, s'Accaser, v. pr., se rasseoir, en parlant des liqueurs. — *Avant de boire attends que ton vin accase, s'accase.*

Accauré, Accauraïe, adj., qui a du courage, du cœur à l'ouvrage; se dit des bêtes et des gens.

Accoter, v. a. et n., empêcher de tomber, de rouler; par extension, supporter facilement la peine, le travail, la dépense.

Accoter (s'), v. pr., écouter un autre, en suivre les avis. — *Ne t'accote pas aux mauvais sujets.* — C'est la même chose que s'accoster de quelqu'un, le hanter.

Accouer, v. a.; terme de boulanger; rendre lourd, compact. — *Mes miches sont accouaïes.*

Accouer, v. a., attacher un animal à la queue d'un autre; vient des deux mots latins *ad*, à, *caudam*, la queue.

Accouer, v. n.; terme de maquignon; partir avec des animaux accoués. — *Le garçon accouera de grand matin.*

Accourser, v. a., procurer des chalands, mettre en cours, en vogue.

Accourser (s'), v. pr., se procurer des pratiques. — *Ton*

Hosted by Google

frère s'accoursera promptement dans la rue où il va demeurer.

ACCOURSERIE, s. f., pratique, chaland. — *Le voisin m'a volé mes accourseries.*

ACCUEILLAGE, s. m., action par laquelle on prend quelqu'un à son service, on se met au service d'un autre. — *La Saint-Jean, la Saint-Michel sont des époques d'accueillage.*

ACCUEILLIR, v. a., prendre quelqu'un à son service, mettre quelqu'un au service d'un autre; ainsi, en français, affermer et louer veulent dire donner et prendre à ferme, donner et prendre à loyer.

ACCUEILLIR (s'), v. pr., se mettre, être mis au service d'autrui. — *Ma petite Gonde s'est accueillie dès l'âge de huit ans.*

ACERTENER, v. a., assurer, donner pour certain. — *Ton père t'acertenera la nouvelle.*

ACHALANT, ACHALANTE, adj. v., qui échauffe. — *Feu achalant, paroles achalantes.* — S'emploie au propre et au figuré.

ACHALER, v. a. et n.; au propre, échauffer. — *Ma veste m'achale; dans l'été tout achale.* Au figuré, exciter la colère: *Prends garde de m'achaler.* Mettre en un état de gêne: *Le voisin avec ses neuf enfants est diantrement achalé.* Rançonner: *L'apothicaire achale joliment son monde.*

ACHALER, v. n., s'ACHALER, v. pr.; au propre, le feu achale, s'achale quand il prend, s'anime; un ouvrier, un piéton s'achalent quand ils cessent d'avoir froid; au figuré, prendre goût à son état, à son ouvrage. — *Allons, enfants, faut s'achaler.* — Du latin *calere*, avoir chaud.

ACHUCHAIL, AGUCHAIL, s. m., ce qui reste au fond des verres, des cruches, des casseroles, etc., etc.

ACHUCHAILLER, AGUCHAILLER, AGUCHER, v. a. et n., enlever. — *Avaler les achuchails.*

ACREMER, v. a., recommander. — *Acrème à ton frère de songer à nous.*

ACRERIES, s. f. pl., toutes sortes d'objets de peu de valeur, bucoliques. — *A l'encan on n'a vendu que des âcreries.*

ADOUBAGE, s. m., assaisonnement des mets, le beurre principalement. — *Ta soupe, Madelon, manquait d'adoubage.*

Hosted by Google

ADOUBER, v. a. et n., remettre les membres démis ou cassés.

ADOUBER, v. a., raccommoder, adouber ses hardes, placer. — *Tâche donc d'adouber mon bissac dans ta charrette.* Assaisonner : *Tu n'adoubes jamais la salade à mon goût.*

ADOUBOU, s. m., empirique qui remet les membres cassés ou démis ; ce mot se trouve dans le journal de Michel le Riche.

ADRESSE, s. f., sentier par les prés, les champs, toujours plus propre et souvent plus direct que le chemin. — *Arrivé à tel champ, tu prendras les adresses.*

AFFAICHÉ, part. p. des deux genres ; du verbe affaisser, affaibli, écaché, lourd. — *Mon cœur est tout affaiché ; pain affaiché.* — On dit affaiche sans accent comme on dit trempe, gonfle, arrive ; on dit affaiche avec *ch* comme on dit vous *laichez* pour laissez.

AFFENÉ, AFFENAÏE, part. p. de affener. — *Domaine affené, métairie affenaïe,* où se récolte assez de foin. — *Fœnum* en latin, pour la nourriture des bestiaux.

AFFENER, v. a., faire produire sur une ferme, une métairie le foin nécessaire pour en nourrir les bestiaux. — *Je veux affener tout-à-fait ma métairie.* — Ce terme parfois doit se trouver dans le vocabulaire des agriculteurs.

AFFIER, v. a., planter surtout d'arbres fruitiers. — *Verger tout-à-fait affié ; in bon cultivateur ne manque pas d'affier.* Pouvoir fournir : *Mon frère m'affiera de pitance.*

AFFIER (s'), v. pr., planter surtout d'arbres fruitiers ; se pourvoir. — *On ne gagne pas à s'affier de bêtes maigres.*

AFFILAÏE (d'), loc. adv., sans interruption, sans débrider. — *Ma bidette me fit dix lieues d'affilaïe.*

AFFLIGEATION, s. f., tristesse, sujet d'affliction. — *Quelle affligeation dans toute la famille !*

AFFRONTER, v. n., faire banqueroute. — *Le marchand a affronté de trente mille francs.*

AFFRONTOU, s. m., qui fait banqueroute. — *Dans les anciens temps l'affrontou était condamné à porter in bounet vert.*

AFFRUTAGÉ, AFFRUTAGEAÏE, part. p. d'affrutager, planté d'arbres fruitiers. — *Métairie fort affrutageaïe.*

AFFRUTAGER, v. a., planter d'arbres fruitiers.

Hosted by Google

AGAT, s. m. sing., dommage. — *La grêle a fait de l'agât dans mon champ.*

AGAULER, v. a. ; au propre, abattre avec une gaule. — *Quand agauleras-tu tes noix?* — Au figuré, acquitter, payer. — *Le père a eu la peine d'agauler les dettes de son garçon.* — Très-bref.

AGAUTÉ, s. f., bon accueil, prévenances. — *Quelle agauté on te fera!!!*

AGAUTER, v. a., faire bon accueil, combler de prévenances.

AGE, nom de métairies, de villages fort commun dans l'arrondissement de Montmorillon ; vient du latin barbare *haïa* ou *haga* employé par les auteurs de la basse latinité et dérivé de l'allemand *hag*, clôture, lieu fermé ; notre terme français haie n'a pas une autre origine. Ainsi les familles La Haye, Deshayes, Desages, Delâge voient l'étymologie de leurs noms si diversement écrits et prononcés.

AGGRAVANT, AGGRAVANTE, adj. v., ce qui cause du mal, des douleurs aux pieds. — *Route aggravante*, à cause du gravier qui s'y trouve.

AGGRAVER, v. a. et n., causer des douleurs, du mal aux pieds. — *Le chemin m'a aggravé.*

AGGRAVER (s') v. pr., éprouver du mal pour avoir marché dans des chemins pleins de graviers.

AGGROUER, v. a., rassembler, réunir ; se dit de la poule qui tient ses poussins sous ses ailes. Du verbe latin *aggregare*, formé de *ad*, auprès, et de *grex*, troupeau ; littéralement réunir en troupeau.

AGGROUER (s'), v. pr., se réunir autour, se rapprocher de. — *Tout le monde s'aggrouait autour de la marchande de fouaces.*

AGISSANCES, s. f. pl., manière d'agir ; se dit en mauvaise part. — *Ie n'aime pas tes agissances.*

AGLAND, s. m., c'est le mot gland précédé de la lettre *a* ; on le prononce à l'italienne.

AGLIA, adj. des deux genres, tenace, qui tient aux pieds. — *Terrain aglia.* On prononce ce mot à l'italienne.

AGLIAUNUS, s. m. pl., étrenne, présents du premier de l'an.

Hosted by Google

— *As-tu reçu tes agliaunus?* Corruption évidente de ces quatre mots fameux : Au guy l'an neuf!!! prétendu cri des Druides en coupant, le premier jour de l'an, le guy sacré avec la serpette d'or.

Agoicer, v. a. et n., agacer. — *Ta poire m'agoice les dents.*

Agraler, v. a., flatter. — *Pre réussir faut agrâler les gens.*

Agremailler, Agremeiller (s'), v. pr., se réduire en grumeaux, en petites boules. — *Tout ton lait s'agremeillera.*

Agrenailles, s. f. pl., mauvais grains mis à part pour les volailles.

Agrener, v. a. et n., au propre, jeter du grain, des agrenailles aux volailles; au figuré, fournir d'argent. — *Sa mère l'agrenait.*

Agrenoises, s. f. pl., même signification que le mot précédent (Agrenailles), usité dans le canton de Menigoute.

Aguigner, v. a., exciter à se battre. Ce doit être le mot aiguillonner altéré.

Aguionnière (l'), prononcez l'Aguionnère, nom de villages, de métairies, de logis; mot de la langue romane formé de *aqua*, eau, et de *bona*, bonne, avec la terminaison poitevine *ière* ou *ère*, habitation. L'Aguionnère voudra dire la maison de l'eau bonne.

Aigonnay, (prononcez Aigounaï). 1° Commune du canton de Celles-sur-Belle; 2° Métairie de la commune de Saint-Symphorien. Ces localités et les autres du même nom sont ainsi appelées à cause de la bonté de leur eau. Même étymologie que le précédent.

Aiguaillé, Aiguaillaïes, part. p. de aiguailler, couvert d'aiguail, de pluie. — *Le bas de mon pantalon est tout aiguaillé.* — Sardines aiguaillaïes, celles qui ont reçu quelques grains de sel pour être conservées pendant quelques jours.

Aiguailler, v. a., couvrir d'aiguail, de rosée; par extension, éparpiller sur des objets quelques gouttes d'eau, du sel, de la farine, etc., etc.

Aiguailler, v. imp., y avoir de l'aiguail, de la rosée, — *Hier au matin, ho l'était fort aiguaillé dans la praïe.*

Aiguailler (s'), v. pr., recevoir de l'aiguail, de la pluie. — *Si tu passes dans le champ tu t'aiguailleras.*

Hosted by Google

Aiguailler (s') v. pr., s'éparpiller, combattre à la billibaude. — *Aiguaillez-vous, les gars!!!* sorte de commandement usité dans les armées vendéennes.

Airé, Airaïe, part. p. d'airer. — *Chemin airé, route airaïe,* dont l'aire de gravier présente toutes les conditions de viabilité.

Airer, v. a., donner toutes les conditions de viabilité à une route, à un chemin ; ce doit être un terme des ponts et chaussées.

Aisiner, Aisir, v. a., mouvoir, faire entrer avec aisance. — *Tu ne peux donc pas aisiner ton bras dans tes manches?* Au neutre et par hypallage, prêter, obéir : *ma veste n'aisit pas.*

Aisiner, Aisir (s'), v. pr., se tourner, entrer à son aise. — *Tâche de t'aisiner dans ta manche.* Par hypallage : *Ma veste ne s'aisit pas dans mon bras.*

Aisissant, Aisissante, adj. v., qui se meut à son aise, qui prête, obéit. — *Mon pantalon n'est pas aisissant.* — Les trois derniers mots n'ont pas d'équivalents en français.

Aive, s. f., eau, pluie ; ce mot vient du latin *aqua* dont on a fait d'abord aigue, mot encore languedocien, puis aigve, finalement aive en retranchement le g.

Aiver, v. a., abreuver, aiver les prés, y conduire par des rigoles l'*aive* du ruisseau du chemin.

Aivoux, Aivouse, adj., humide, qui retient l'eau. — *Terrain aivoux.*

Alle, ou simplement A devant une consonne, pr. dém. f., elle. — *Qu'alle est sotte! A parle sagement!*

Alleud, nom de métairies, nom d'une commune des Deux-Sèvres, les Alleuds. — Allod, terme des coutumes franques, signifie propriété exempte de redevances.

Aloqueter, v. a., faire les lots. — *Quand tout sera aloqueté on tirera-t-au sort.*

Amatonner, v. a., former des duretés, des nœuds, des inégalités dans la laine, les poupées ; du mot français matton, terme de tisserand, de fileuse.

Amatonner (s') v. pr. ; se dit de la laine, des poupées où se forment des nœuds, des duretés.

Ambrevé, Ambrevaïe, part. p. d'abreuver. — *Terrain am-*

Hosted by Google

brevé, humecté par l'eau ; *veste ambrevaïe,* transpercée par la pluie.

AMBREVER, v. a. ; c'est abreuver altéré.

AMENDION, s. m., évent, ce que le vendeur donne au-delà de la juste mesure, et qui amende, rend meilleur le marché pour l'acheteur.

AMIGNONNER, v. a., flatter, caresser, appeler mignon.

AMOISSER, v. a., exciter les chiens en leur criant : à moi ! à moi !

ANDAIN, s. m., rang de foin disposé en figure d'onde à mesure que l'on fauche ; ondain serait plus correct.

ANGOISSER, v. a. — *Angoisser sa vie de parler,* avoir grande envie de parler ; au neutre, *angoisser de faim,* avoir grand faim.

ANNELER, v. a. et n., mettre bas en parlant de la brebis ; agneler est le terme français.

ANOUSEILLER (s'), v. pr., se former en petits paquets comme sont les paquets de *nouseilles* (noisettes).

APPARAGER, v. a., comparer. — *Ne faut pas apparager Neuville à Paris.*

APPARAGER (s'), v. pr., se comparer, se croire l'égal, le pair d'un autre.

APPARAISSANCE, s. f., apparence. — *L'apparaissance de la récolte est mauvaise.*

APPATURER, v. a., donner la pâture aux animaux. — *Quand les bêtes seront appâturaïes, ierai te trouver.*

APPELOUSER, v. a., rendre propre à produire de la pelouse, de l'herbe. — *Ce que tu veux mettre dans ton terrain l'appelousera promptement.*

APPELOUSER (s'), v. pr., se couvrir de pelouse, d'herbe. — *Mon champ s'est promptement appelousé.*

APPIALER, v. a. et n., flatter, engager par paroles doucereuses. Vient de appeau, appelant.

(*La suite au prochain numéro.*)

Hosted by Google

LE TESTAMENT

D'UNE FILLE DE GUITON.

—

ARMOIRIES DU MAIRE DE 1628.

—

Le consciencieux auteur de *Jean Guiton* (1) n'a guère plus rien laissé à dire sur le dernier maire de l'ancienne commune de la Rochelle et sur sa famille. Grâce à lui, son origine rochelaise ne peut plus être contestée, et nous savons que depuis un siècle ses ancêtres n'avaient cessé de faire partie du corps de ville quand, en 1628, Guiton fut appelé au périlleux honneur d'exercer la mairie. Il s'était marié deux fois (2) : de son second mariage avec Judith David il n'eut pas d'enfants, et de sa première femme, Marguerite Prévost, fille du maire de 1622, il n'avait eu que des filles; ce qui met à néant les prétentions de plusieurs familles, qui se disputent l'honneur de le compter au nombre de leurs aïeux. Deux de ses filles étaient mortes en bas âge; Marguerite, l'aînée des survivantes, avait épousé Samuel-Étienne le Vimur (3), comme son beau-père « capitaine entretenu

(1) M. Callot, ancien maire de la Rochelle.

(2) On pourrait même supposer qu'il aurait contracté une troisième union avec Julie Bizet, veuve de Claude d'Angliers de Joubert, écuyer, sieur de Mortagne-la-Vieille, en lisant dans un acte de Tongrelou de 1641 : « Damoiselle Julie Bizet, femme et procuratrice de *Jehan Guiton, écuyer.* » Mais il est probable que ce Jehan Guiton était le fils d'Henry Guiton, cousin germain du maire de 1628.

(3) *Alias*, de Veymur et de Vimeur.

Hosted by Google

dans les armées navales » ; Élisabeth avait près de quarante ans quand elle se maria, en 1662, avec Jacques Guibert, l'un des pasteurs protestants de la Rochelle (1), et Suzanne, la plus jeune, allait atteindre sa vingt-septième année lorsqu'elle s'unit, le 10 septembre 1647, à Jacob Duquesne, aussi capitaine de la marine royale, frère de l'illustre Abraham Duquesne, l'une des gloires de notre marine, l'heureux rival de Ruyter (2).

Du mariage de Suzanne Guiton et de Jacob Duquesne, dont elle était veuve dès 1665, naquirent deux enfants jumeaux, qui moururent aussitôt leur naissance (1649), et Abraham, qui eut probablement son oncle pour parrain, et se montra digne du grand nom qu'il portait. Il devint chef d'escadre, lieutenant-général des armées navales, et se couvrit de gloire dans plusieurs mémorables combats (3). On l'appelait le chevalier Duquesne-Guiton, marquis de Bellebat ; il épousa Marguerite Nicolas de Voutron, d'une antique famille municipale de la Rochelle, qui eut aussi de nombreux et brillants représentants dans la marine. On compte parmi leurs descendants, plusieurs chefs d'escadre et lieutenants-généraux des armées navales, et deux contre-amiraux : le marquis Duquesne-Guiton, commandant de Saint-Louis en 1821, et Joseph-Marie-Lazare, vicomte du Quesne, nommé contre-amiral en 1851, et décédé en 1853. Leur fille, Henriette, épousa Jean Prévôt Sanisac, chevalier, seigneur de Traversay, dont sont issus plusieurs marins distingués.

On connaît maintenant les différents personnages auxquels se rapporte la pièce originale que j'ai retrouvée récemment dans les minutes du notaire Rabusson, dont est dépositaire Me Maubaillarcq ; c'est le testament olographe de Suzanne Guiton, qui

(1) A la révocation de l'édit de Nantes, elle quitta la France avec son mari.

(2) Il assista comme témoin au contrat de mariage d'Élisabeth Guiton, reçu par le notaire Cherbonnier, le 24 juillet 1662.

(3) Voir les *Éphémérides historiques de la Rochelle*, p 177. Ne serait-ce pas de lui qu'il serait question dans un registre du corps de ville, de 1703, qui constate qu'il fut alloué à M. Duquesne, capitaine des vaisseaux du roy, commandant sur les batteries des pointes des Minimes et de chef de Baye, 30 livres par mois, pour son logement à la Rochelle ?

Hosted by Google

avait perdu son père en 1654 et depuis plusieurs années son mari, Jacob Duquesne. Quelles tristes révélations en ressortent ! La fille de Guiton, la belle-sœur du grand Duquesne alors au comble des honneurs et de la fortune (1), réduite à la misère, n'ayant pour vivre que le modique revenu de la métairie de Repose-Pucelle, dont son père avait porté le titre (2), obligée d'emprunter à ses sœurs les meubles les plus nécessaires et jusqu'à sa pauvre couche, profondément aigrie contre le frère de son mari qu'elle accuse de l'avoir dépouillée, *frustrée même de sa légitime* (3), et chose qui a lieu d'étonner, quand son mari était protestant comme elle (4), devenue catholique et voulant être inhumée dans l'église des Oratoriens (5), dont elle charge le supérieur du soin de ses funérailles. A ces titres seuls ce document eût mérité d'être publié; mais il soulève en outre une question intéressante dont j'aurai à parler bientôt, et constate quelques anciens usages rochelais ignorés ou peu connus, par exemple : que c'étaient les frères de la Charité (auxquels Louis XIII avait fait don, après la reddition de la ville, du vieil hôpital de Saint-Barthelémy fondé par Auffredi), qui étaient chargés de transporter les corps au cimetière ; que, le jour de l'enterrement, des aumônes étaient faites au domicile du défunt

(1) Louis XIV n'avait pas cru pouvoir élever un calviniste à la dignité d'amiral, mais en récompense de ses glorieux services, il lui avait fait don de la terre du Bouchet, située près d'Étampes, et l'une des plus belles du royaume, en l'érigeant en marquisat sous le titre de du Quesne.

(2) L'acte de son décès est ainsi conçu : « Le 15e de mars 1654, Jean Guiton, escuyer, sr de *Repose-Pucelle*, aagé de 69 ans ou environ, a esté enterré. »

(3) Jacob Duquesne ayant laissé un fils, son frère Abraham n'était pas son héritier, et on ne s'explique pas à quel titre et dans quelle sorte de réglement d'intérêts il aurait pu ainsi spolier sa belle-sœur. Peut-être, par suite de l'abjuration de celle-ci, avait-il été nommé tuteur de son neveu, et irrité contre elle par cet abandon de sa foi, avait-il sacrifié les intérêts de la mère en faveur du fils, son pupille.

(4) Son fils paraît être resté protestant ; ce qui viendrait à l'appui de la supposition que sa mère avait été privée de sa tutelle qui aurait été déférée à son oncle.

(5) Devenue aujourd'hui la chapelle des frères de l'école chrétienne.

Hosted by Google

et à la porte de l'église. et renouvelées, le jour de l'octave, à la porte de l'église, etc. L'orthographe de ce testament, que j'ai scrupuleusement conservée, en ajoutant seulement les accents et les signes de ponctuation, qui y font complètement défaut, ne donne pas une haute idée de l'instruction de la testatrice. L'écriture, d'une bâtarde un peu maigre, en est grosse, nette et très-régulière. Faudrait-il voir dans la complète suppression de ces formules stéréotypées en tête de presque tous les testaments sur la briéveté de la vie, la certitude de la mort, l'ignorance de l'heure à laquelle elle doit nous surprendre, et d'invocations à la miséricorde divine, à la protection de la vierge et des saints (1), les hésitations de la conscience troublée d'une

(1) Voici le modèle de testament que j'ai trouvé dans le formulaire du notaire Maingueneau (1506) :

« En nom du père et du fils et du Saint-Esprit, amen. Je (*les noms, qualités et aussi le plus ordinairement la filiation du testateur*) foys assavoir à tous ceulx qui ce mien escrit ou testament verront et orront que je, estans en mon bon scens, bon mémoyre et parfait entendement, combien que je soye malade de mon corps toutefoys suys-je sain en pensée, mémoire et remembrance, par la grâce de Dieu, mon créateur, pensant et considérant qu'il n'est chose plus certaine que la mort, ne plus doubteuse et incertaine de l'heure d'icelle, et que tous nous convient mourir et ne savons l'eure, quand ni comment; à icelle fin qu'il n'aveigne *(advienne)* que je aille de vie à trespas sans faire téstament et ordonnance des biens et choses que Dieu m'a donnés, je, entendant au salut de mon âme, foys commands, ordonne et divise mon dernier devis, mon dernier testament, ma dernière volunté et ordonnance de mes biens et choses en la manière qui s'ensuit : premièrement, je command mon âme à Dieu, mon père, créateur, rédempteur, à la benoiste glorieuse vierge Marie, sa très doulce chière mère, et à toute la célestiale cour et compaignée du paradis, et mon corps à la sépulture de saincte mère Église; laquelle moye *(mienne)* sépulture je eslys et ordonne estre en tel lieu, etc. »

Celui-ci est contemporain de celui de Suzanne Guitou :

«..... Considérant la certitude de la mort et l'incertitude de l'heure..... Recommandant tout premièrement mon âme à Dieu, le père Tout-Puissant, le priant par les mérites de la mort et passion de son très-cher fils Jésus-Christ, Nostre-Seigneur, la vouloir rendre participente de la gloire de paradis, intercédant à ceste fin la glorieuse vierge Marie et tous les saints et saintes d'intercéder pour moy. Et quant à mon corps, je le délaisse à la terre pour y estre ensépulturée selon l'ordre de la religion catholique, apostolique et romaine, de laquelle je fais profession, etc. »

Hosted by Google

nouvelle convertie qui n'ose formuler le symbole d'une foi imposée et qui n'a pas pénétré dans son âme ?

« J'ay revouoqué le testament que j'avois fait pase par Giard le notere (1) le vein tehutesme mars mil sis sens soisente et dis, et que i'avois ratifié le treieme novembre de la dite ennée, et ma dite révotion a esté faite le veinte sait novembre mille sissens soisente et onse, comme il paroist en marge dudit testament. Maintenant estant, par la grase de Dieu, en bonne senté, je fes cestes é(c)rit de ma propre main et désire qu'il soit escecuté comme estant ma seulle et derniere volonté. Je lese le peu que iay à mon fils, sais à dire la maiterie de Reposepucelle (2), n'ayent rein otre chose en ma posecion, dotant que defun mon mari avoit touché aucune partie du bien que i'aves de cheus mon pere, lequel a demeuré entre les meins de monsieur Duquesne, mon beau frère, en fein mayent despoulé de toute chose, sans l'asistanse de mais seurs, je me serois treuvée en tele paine que ie n'orois pas eu eun lit à me couché. Saist pour quoy je recognois, dotent plustot que je l'avois oblié en mon testament, que le peu de meuble que iay leurs apartient, et désire, comme illest juste, que dès le moment de mon decès, elle s'en mete toute deus en posecion. Je souete estre enterée en l'égleise de l'oratoire et que l'on donne sens livre entre les mains du révérent paire supérieur pour cela ; laquelle dite somme servira à toute la depense qu'il fodra pour mon enterement, tant pour la fose, le foseeur, luminère et le reste. Il ny ora de prêtre que suivent la volonté du dit révérende pair et suivent où peuve alé les dite sens livres ; lequel equevet (?) osy fera faire le service à la huitenne. J'enten que les frère de la Charité soist payé sur les senst livres pour me porté en tere en la dite etglise, et de même pour la bru-

(1) Les minutes de ce notaire n'existent plus, du moins dans les études des notaires de cet arrondissement.

(2) Son fils vendit cette métairie en 1686, par acte de Bagard du 26 décembre.

Hosted by Google

nete, que le père supérieur en fera donné eune ; bref qu'il fornira de toute dépense pour mon dit enterement. Je souete que l'on donne dis huict livre au povre, que l'on maitra entre les mains du père supérieur pour qu'il les donne lors de l'asemblée qu'il font avaic ces dame en l'oratoire (1). Lon donnera osy douze livre au povre, savoir : sis livre le iour de mon enterement, tant à seus quy ce treuveront à la porte où ora esté ma demeure, qu'à seus quy ce treuveront à la porte de l'égleise, et les otre sis livre à la huitenne en l'église osy. Voilà mon souet. Sy monsieur Duquesne, mon beau-frère, ne m'avoit pas frustré de tout mon bien en toute fason, même iusque à mon légitime, j'en feres plus grande largese et à mon enterement et maime au esglise et au povre. Dieu sait mon cœur. Je prie monsieur Tarès (2) mon cousin d'avoir la bonté de forni les dite sens livre quy ceront prise sur la ferme de Repose-pucelle et qu'il maitra entre les mains du révérent père supérieur, comme osy il prendra de plus les dis huit livre et les douse livre pour en fère comme il lest dit cy-dessus. C'est ce que je désire par ma dernière volonté et que i'escris de ma propre main. Fait à la Rochelle, ce dousieime dessembre mile sis sens soisente et onse. »

SUSANNE GUITON, VEUFVE DE MONSIEUR DUQUESNE.

L'enveloppe dans laquelle était enfermé ce testament, porte cette suscription : « Ceci est mon testament, dont je prie

(1) On lit dans le testament de Marguerite de Soussy, veuve de Pierre Bomier, avocat du roi au présidial de la Rochelle, sous la date de 1689 : « Je lègue aux pauvres honteux des deux paroisses de Saint-Barthelemy et de Nostre-Dame la somme de 300 liv.; laquelle je désire estre mise ès-mains de la Dame qui se treuvera, lors de mon decès, thrésorière nommée *dans l'assemblée qui se fait tous les vendredys de chaque semaine, dans la maison des révérends prestres de l'Oratoire, par les curés et dames des deux paroisses*, pour estre lad. somme distribuée secrètement par l'ordre des curés et Dames à la manière accoustumée. » (*Min. du notre Masson.*)

(2) Probablement Jean Tharay, greffier de l'amirauté, marié à Marie Prévost.

Hosted by Google

monsieur Tarès de faire l'ouverture, incontinent après mon désès et de le faire escurter selon sa forme eteneur. »

SUSANNE GUITON VEUFVE DE MONSIEUR DUQUESNE.

Les trois cachets qui scellaient cette enveloppe sont intacts, et les empreintes de leurs armoiries très-distinctes : l'écu est de forme quadrangulaire, terminé par une accolade et timbré d'un casque de profil, à visière abaissée, orné de lambrequins. Sa petitesse, sans doute, a empêché d'indiquer les émaux et les couleurs ; mais on distingue très-bien un chevron, surmonté d'une étoile accostée de deux larmes, et une larme en pointe. Le procès-verbal dressé par le notaire, constate que les deux sœurs de la testatrice, auxquelles il a représenté le paquet, ont déclaré parfaitement reconnaître le *cachet ordinaire* de Suzanne Guiton.

J'ai dû naturellement me demander quelles étaient les armoiries gravées sur ce cachet. Celles des Duquesne ou des Guiton apparemment : quelle autre alternative possible ? Or l'armorial de la généralité de la Rochelle, déposé à la bibliothèque impériale, nous donne le blason d'Abraham Duquesne-Guiton, fils de Suzanne, il portait : *écartelé au* 1er *et* 4e *d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, au* 2e *et* 3e, *parti au* 1er *d'argent et au* 2e *de gueules, avec bordure de même, chargée de six coquilles,* 3 *en chef,* 1 *à dextre,* 1 *à senestre et* 1 *en pointe.* Rien, on le voit, qui rappelle notre cachet. Son rapport n'est pas plus grand avec les armes parlantes, que l'armorial d'Arcère, conservé à notre bibliothèque, et d'après lui, M. Callot attribuent au maire Guiton : *d'azur, au thon d'argent, nageant sur une mer de même, au chef de gueules, chargé d'un rameau de gui d'or.* Resterait l'hypothèse d'un cachet personnel et de pure fantaisie, mais cette supposition me paraît inadmissible ; d'abord parce que pour un acte aussi important qu'un testament, le cachet de famille offrait plus d'authenticité qu'aucun autre ; ensuite parce qu'une femme n'aurait pas choisi un casque pour cimier,

Hosted by Google

que généralement les femmes ou filles adoptaient la forme du lozange pour leur cachet particulier; qu'enfin quelque signe symbolique seulement, accompagné le plus souvent d'une devise, caractérisait les cachets de fantaisie. Si des larmes figuraient seules dans celui qui nous occupe, je concevrais qu'on pût y voir la traduction héraldique du sentiment d'amère tristesse que reflète le testament de la pauvre Suzanne; mais l'étoile et le chevron sont des pièces honorables, qui ne peuvent appartenir qu'à un blason de famille.

L'authenticité des armes des Duquesne ne pouvant être contestée, je me suis posé alors la question de savoir s'il en était bien de même de celles qu'Arcère prête à Jean Guiton et à quelle source il les avait puisées. Plus heureux que M. Callot, qui a recherché avec tant de soin et de patience tout ce qui se rapportait au héros de 1628, plus favorisé que moi, qui ai rencontré tant d'actes dans lesquels il figurait comme partie, et qui ne portaient que sa signature, sans aucune trace d'armoiries, aurait-il découvert quelque document revêtu du cachet de Guiton? Certes, dans ce cas, il n'eût pas manqué de le mentionner dans la longue *Note sur le dernier maire de la Rochelle* qu'il a insérée à la fin du second volume de son histoire. Il s'est borné à écrire de sa main, sur le petit carré de papier où est dessiné et peint l'écusson que j'ai décrit: « armes de Guiton, dernier maire de la Rochelle, » sans indication d'origine. Mais dans le même carton, et annexé pour ainsi dire à ce dessin, se trouve l'empreinte d'un cachet à la cire, dont les armoiries sont identiquement les mêmes et ont évidemment servi de modèle au dessinateur. A côté, et sur une lettre écrite par un membre de la famille Guitton de Flandre, se voit l'empreinte d'un autre cachet, qui révèle les recherches auxquelles s'était livré notre historien pour découvrir l'origine et les descendants de Guiton. Induit en erreur par les renseignements inexacts qui lui furent fournis par une famille Guitton de l'Agenois, il déclare dans sa note, que « la famille de Jean Guiton est originaire de Villeneuve en Agenois; » puis, après avoir cité les noms de quelques-uns de ses membres, il ajoute: « faute de titres et renseignements, je ne puis marquer duquel

Hosted by Google

de ces trois frères descendoit le dernier maire Jean Guiton ; *mais il étoit certainement de cette famille...* » Comment douter après cela que le cachet sur lequel a été copié le dessin d'Arcère, ne lui ait été fourni par la famille dont les renseignements erronés avaient servi à former sa conviction (1) ? Or, je le répète, il a été démontré jusqu'à la dernière évidence par M. Callot, que cette prétendue certitude du docte oratorien, acceptée aussi par M. Cassany de Mazet, dans son *histoire de Villeneuve-sur-Lot*, n'était qu'une erreur manifeste, que notre famille Guiton était fixée à la Rochelle dès le commencement du XVIe siècle, et que le plus ancien des ancêtres connus du maire de 1628 habitait la ville de Chartres. On ne peut donc pas plus accepter pour ses armoiries celles des Guitton de Villeneuve, que les trois *angons* des Guitton de Normandie, auxquels Massiou, dans son *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, et messieurs Haag, dans *la France protestante*, rattachent les Guiton de la Rochelle, que les *trois merlettes* des Guitton de Flandre, que celles enfin des Guitton de Maulévrier : *d'or, au gui de sinople, surmonté d'un taon de sable, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent* (2).

Les véritables armes de Jean Guiton restaient donc à découvrir, et je ne crois pas trop m'avancer en disant que le cachet de sa fille nous les a révélées. Puisqu'il est avéré, en effet, que les armoiries qui le décorent ne sont pas celles de son mari, — veuve avait-elle même le droit de les conserver, surtout sans être

(1) Pour plus de certitude, j'avais voulu me mettre en rapport avec M. Cassany de Mazet, afin de savoir de lui quelles étaient les armoiries de la famille Guiton de l'Agenois, mais une lettre de son fils m'a appris que l'auteur de l'histoire de Villeneuve-sur-Lot était décédé depuis plusieurs années, que sa conviction sur l'origine agenoise de Jean Guiton était telle qu'ayant été maire de Villeneuve en 1846, il n'avait pas hésité à donner à l'une des rues de la ville le nom du héros rochelais, et que les quatre derniers représentants de cette famille, aujourd'hui meunier, boulanger, plâtrier et serrurier, n'avaient pu lui fournir aucun renseignement généalogique, encore moins héraldique.

(2) M. Louis Paris dans son *indicateur du grand armorial* ne relève pas moins de 25 familles Guiton ou Guitton disséminées dans presque toutes les provinces de France.

Hosted by Google

accolées aux siennes? — de qui pourraient-elles être sinon de son père (1) ? Je sais bien que, d'après les anciens principes, à l'aîné de la famille appartenait seul la prérogative d'en porter les armes pleines; que les puînés et chacune des différentes branches devaient briser leur écu de quelque signe distinctif; mais cette règle ne fut pas toujours maintenue dans la pratique, et d'ailleurs elle était entièrement tombée en désuétude à l'époque dont il s'agit. D'un autre côté, les pièces principales et les couleurs héraldiques du blason de la famille n'en étaient pas moins conservées à côté de la brisure. Enfin on ne doit pas oublier que Guiton n'avait eu que des filles, qui avaient les mêmes droits de conserver les armes de leur père.

Je ne sais si ma conviction sera partagée par tous les lecteurs, mais je ne puis douter que ce ne soient les armes des Guiton de l'Agenois qu'Arcère nous a données comme celles des Guiton la Rochelle, et, jusqu'à preuve contraire, je tiendrai l'écusson gravé sur le cachet de Suzanne Guiton pour les véritables armoiries du héros de 1628.

Par une singulière coïncidence, à l'écusson d'Abraham Duquesne-Guiton, fils de Suzanne, enregistré dans l'armorial de la bibliothèque impériale, est accolé un second écusson presque identique à celui de sa mère : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe.* J'avais pensé un instant que le petit-fils de Guiton avait voulu joindre les armes de son illustre aïeul aux siennes, comme à son nom il avait uni le sien, et j'avais supposé que Suzanne avait pu substituer à deux des étoiles du blason paternel trois larmes, comme symbole de ses chagrins; mais un examen plus attentif m'a démontré que les armoiries du second écusson étaient celles de sa femme, Marguerite Nicolas de Voutron.

Si je ne me suis pas abusé sur l'intérêt que présente la pièce

(1) Le 15 juillet 1648, Antoinette de Résigade, veuve de Jean de Selves, écuyer sgr dud. lieu, fit son testament, et l'enveloppe qui renfermait l'acte de ses dernières volontés était scellée d'un cachet aux armes de son père, Antoine de Résigade. Le cas est absolument identique et on pourrait citer beaucoup d'exemples semblables.

Hosted by Google

qu'un heureux hasard a fait tomber aux mains d'un chercheur, si c'est le seul document connu qui nous révèle les armes du dernier maire de l'ancienne commune rochelaise, qu'il me soit permis, en finissant, d'émettre le vœu qu'il ne reste plus enfoui dans les rayons presque inaccessibles de l'étude d'un notaire (1). M. Maubaillarcq, dans les archives duquel il se trouve, n'hésiterait pas, j'en suis persuadé, si la demande lui en était adressée par le premier magistrat de la patrie de Guiton, à s'en dessaisir en faveur de la bibliothèque de la ville, dont elle augmenterait utilement la collection de pièces curieuses et historiques sur la Rochelle.

E. JOURDAN.

---

(1) Je lui sais d'autant plus de gré de la complaisance avec laquelle, à l'exemple de plusieurs de ses confrères, il a mis à ma disposition les vieilles minutes de ses prédécesseurs.

Hosted by Google

PRISE ET REPRISE

DU

CHATEAU DE LUSIGNAN

EN POITOU,

Le jour du dimanche gras de l'année 1569.

(Extrait des manuscrits de Dom Fonteneau).

Relation de ce qui se passa au chasteau de Luzignant, en 1569, *le lundy gras de la ditte année, coppiée sur un manuscript de ce temps-là trouvé au chasteau de Guron, paroisse de Payré, à vne lieue et demie de Couhé-Verrac.*

Le chasteau de Luzignant, basti sur la croupe d'un rocher, entre deux montagnes, a été d'autres fois renommé, tant à cause de sa belle structure, de la quantité de ses tours, et de sa force, que pour avoir été construit par cette Meluzine, fille noble d'extraction, comme née des comtes de Poitou, et estimée pour une grande fée et magissienne, de laquelle il se racompte tout plain de merveilles.

Ce chasteau a deux villes, l'une haute et l'autre basse ; mais la seule considération estoit au chasteau, principale place dans la province et qui couvroit Poitiers, capitalle ville du Poitou, à cinq lieues l'une de l'autre.

En l'année 1569, reignant en France Charles neuf, les armées conduittes par le duc d'Anjou, son frère, despuis roy Henry trois, lequel gagna cette mémorable bataille de Jarnac où le prince de Condé fut tué; et là toutes les affaires des huguenots demeurèrent sous la conduitte de l'amiral de Châtillon, qui, comme grand capitaine et expérimanté, releva

Hosted by Google

promptement les desbris, se rendit avec l'armée du duc, peu de jours après, à Jazeneuil, vne lieue près Luzignant, sans avoir su des nouvelles l'un de l'autre, où peu s'en falut que là ne se donnast vne bataille. Ce qui se passa là est plus amplement rapporté dans les discours militaires du sieur de La Noüe. (Voyez l'auteur.)

Les armées séparées sans autre effest que de grandes escarmouches se rencontrèrent vers Loudun, où encore peu s'en fallut qu'ils ne vinssent aux mains. Mais les froits furent si viollants que les chevaux ne se pouvoient soutenir; et, les verglas continuant, les armées se séparèrent et se retirèrent assés éloignées l'une de l'autre, celle du duc d'Anjou vers la Tourayne et celle des huguenots vers Saint-Maixant, La Mothe-Sainte-Héraye et lieux circonvoizins. Le duc d'Anjou, pour ne pas ruiner son armée, la diviza dans les garnizons pour achever de passer cette grande rigueur de l'hiver. Le comte de Brissac, fils du grand capitaine maréchal de Brissac, qui avoit avec tant de gloire commandé les armées en Piémont sous le roy Henry second, fils et grand imitateur de son père, renommé quoy que bien jeune pour un des premiers hommes de son temps, commandant lors les bandes de Piémont, ayant pour lieutenant-collonnel le sieur D'Aunoux, instruit en l'écolle de son père, demanda pour sa garnizon le lieu de Luzignant comme des plus commodes pour y bien faire la guerre, ayant l'armée ennemie à quatres lieues de là, qui sembloit y devoir achever de passer la méchante saizon.

Son arrivée estant de nuit, à l'heure même luy fut propozé par le sieur de Guron, qui commandoit en la place, une entreprize sur quelques-uns des quartiers de l'armée, dont, luy ayant fait voir les logemant et le passage, fut par ce généreux seigneur rézollu qu'il falloit attaquer le quartier du général, qui estoit à la Mothe-Sainte-Héraye. Et sa raizon fondée en l'art de la guerre, que les autres quartiers estoient aussy périlleux et moins glorieux; que cette teste estant desfaite, tous les autres membres foibles et effrayés ne luy sauroient nuire; ou s'attaquant ailleurs, il auroit ce puissant corps sur les bras, qui lui rendroit sa retraite difficille. Il arriva, par grand hazard,

Hosted by Google

que l'amiral estoit allé à la guerre cette nuit; de sorte que le quartier fut enlevé assé ayzément avec prize de force prizonniers, entr'autres d'un frère du feu comte de Montgomery, fils de celuy qui tua Henry deux, et de deux gentils hommes du pays, frères nommés les Seres, gens de maison et d'estime, voizins et anciens amis du sieur Deguron.

Cette charge, heureuzement faite, fut encore suivie d'une seconde bonne fortune, car, comme on ordonnoit la retraite, l'amiral, revenant de la guerre, trouva ce désordre dans son quartier, fut estonné d'abort : enfin, jugeant quelles forces pouvoient estre dans le pays, se mit à suivre ces braves chefs qui, par leurs ordres, courages, et faveur de la nuit et du pays, se retirèrent, ayant sur la fin qu'asy toute l'armée sur les bras, sans perdre un seul homme. De là à quelques jours, les ennemis s'estant éloignés, le comte de Brissac se retira, laissant son régimant dans la ville et les prizonniers partagés. Le jeune Montgomery et les Seres demeurèrent au sieur Deguron, qui les dezira plutôt avoir pour les traiter comme amis, entre autres les Seres, que pour en tirer proffit de leur rançon, espérant seullemant qu'ils servissent pour retirer quelques amis prizonniers, sy par hazard on luy en prenoit quelques-uns. Ces prizonniers buvant et mangeant à la table du sieur Deguron, estant sur leur foy traités comme frères et bons voizins, au lieu de reconnoitre vne telle courtoizie, se rézolurent à une grande infidellité, qui est de faire perdre la vie, la place et l'honneur, au sieur Deguron, en luy subornant ses gens pour y donner entrée à l'amiral.

Ce qui leur facillita ce dessein fut la rencontre du lieutenant et cornette des chevaux-légers du sieur Deguron, qui étoient deux gentilshommes choizis pour leur valleur, courage, et expériance à la guerre, mais tous deux voizins des Seres et l'un même leur allié, qui donna suget à la confuzion de ces deux traîtres, l'un nommé Tesson et l'autre Vsseaux. Lesquels, rézolus et facillement persuadés par les grandes espérances qu'on leur donna, corrompirent quelques-uns de leurs compagnons, avec lesquels ils machinèrent cette grande infidellité comme s'en suit :

L'on donna avis à l'amiral de cette pratique, qui pensa que

Hosted by Google

pour la bien conduire il falloit mettre des gens dans la place. Que le moyen le plus aizé étoit d'en faire trouver à la campagne, et que ces traîtres les rencontreroient comme ennemis; qu'ils tueroient quelques chevaux, comme s'il s'estoit donné quelques grands combats, et qu'on les emmeneroit comme prizonniers; et ainsy, à plusieurs foys, on en mit dans le château quatre-vingt, sans qu'on descouvrist cette fraude.

Le tems du carnaval s'approchant, le sieur d'Aunoux voulut faire festin général dans la basse ville où il étoit en garnizon, y conviant ledit sieur Deguron, et les principaux du chasteau avec luy, le sieur Deguron ayant commencé à faire le semblable à tous ses capitaines; et comme ce fut choze publiée quelques jours devant, cela fit prendre rézolution aux traîtres d'exécuter ce jour-là leur entreprize. Et iceluy venû, par une providance de Dieu, le sieur Deguron n'y ala point, s'excuzant avec beaucoup de peyne, pour avoir été grandemant sollicité de ne rompre point la sociétté qu'il avoit luy-même commancée: enfin il n'y fut point, y allant seullemant le sieur *de Chezeaux* (1), son beau-frère et quelques autres gentils-hommes du château.

Les deux traîtres Tesson et Vsseaux, étants sortis le jour de devant sous prétexte d'aller à la guerre, ayant encore nombre de gens sous l'apparance de prizonniers, mezurèrent leur retour au tems qu'ils croyoient que tout le monde seroit à table, le dimanche préçédant le carnaval, qui étoit dédié à ce festin dont ils avoient connoissance. Comme ils arrivèrent à la porte du premier donjon du chasteau, leurs corps-de-garde les reconnaissant commancèrent, en abbattant le pont, de se réjouir des fritours (2) qu'ils avoient pris, (ainsy nommaient-ils les prisonniers); et comme ils furent entrés, à coups de poignards

(1) **Dont le nom étoit Bonnin.**

(2) **Les huguenots sont qualifiés fritours au lieu de fribours ou friboux. La même dénomination, qui vient de la ville de Fribourg, en Suisse, où la réforme se développa de très-bonne heure, leur est donnée dans la chanson du siége mis par l'amiral de Coligny devant Poitiers.**

O fut in jou d'in loindy,
Lé friboux vinguiront do z'ance

Hosted by Google

ils tuèrent tout sans qu'il s'en sauvast un seul, ayant appelé tous les soldats dans une tour qui faisoit le corps-de-garde. Ne se douttant de rien, ayants pozé leurs armes, tous furent poignardés sans rumeur, quoiqu'ils fussent quarante, et ils levèrent le pont et fermèrent la porte, sans y laisser personne pour la garder.

De là s'en vont à un autre portal, éloigné de 200 pas, où il y avoit un autre corps-de-garde. Les soldats, voyant leurs capitaines, leur ouvrirent la porte comme les premiers; 40 furent dagués en la même façon, sans qu'il y eut de rumeurs; pont levé et porte fermée sans y laisser de garde.

De là ils s'en vont au dernier donjon du dit château, où étoit la tour de Meluzine, et une autre grande tour nommée la Poitevine, où étoient les prizonniers, qui avoient été choisis des plus vaillants de l'armée de l'amiral, pour étant mis en liberté facilliter l'exécution; ce dernier donjon distant de l'autre de deux cents pas.

Arrivant à ce troisiesme corps-de-garde, ils mirent les mains basses comme aux autres, poignardant tous les pauvres soldats qui étoient là, au nombre de 60 ou 80. Dieu voulut qu'un habitant de Luzignant, nommé Ollivier, étant à 300 pas de là sans être aperçu de ces meurtriers, voyant cet horrible spectacle, courut vers le logis appelé de la Reyne, où le sieur Deguron dinoit avec sa femme et quelques gentilshommes qui étoient avec luy, et entr'autres les deux Seres; et comme cet habitant vint avec effroy, criant: « Monsieur, Monsieur, sauvez-vous, on tue tout au corps-de-garde. » En même tems courant à vne pertuizanne, et ceux qui étoient avec luy à leurs armes, les deux prizonniers dinant à sa table, pour payer cette courtoizie, lui sautèrent au collet, pour, de ses armes mêmes, l'assassiner. Il se démêle d'avec eux et des autres traîtres qui entraient dans cet instant, criant: tuéz, tuéz! et gagna par vne potterne, qui par une vis dérobée le menoit aux hautes galleries du château, et de là dans la tour de Méluzine, où, ayant un petit pont en l'air, le chemin étoit pour y aborder. Cela lui donna tems et loizir de gagner ce lieu, et douze avec luy, ce qui fut la cauze du gain et du sallut de cette place.

Hosted by Google

Cependant les traîtres vont ouvrir cette tour poitevine, et donnant des armes à tous leurs prizonniers, achèvent de tuer tout dans le château, jusqu'au nombre de 300 hommes. Étant maîtres de la place, fors de cette tour, à laquelle il y avoit un portal, joint comme le portal nommé le portal de léchelle, ils montent sur le haut d'une grande tour, nommée la tour de l'orloge, où ils metoient un drapeau blanc, qui étoit le signal qu'on devoit donner à l'armée de l'amiral. Celui-ci arrivoit à l'heure même vis-à-vis du château, dans un parc où il y a une colline à demie portée du cannon de la place, et avoit fait passer la rivière nommée Vosne, qui borde le chasteau, sur un pont distant de 1000 à 1200 pas du dit chasteau, à des corps d'infanterie, pour entrer par des poternes dans le chasteau, et de là aller combatre et desfaire les troupes qui étoient dans la ville.

Celles-ci, jusque là, ensevelies dans le festin de ce jour, n'avoient aucunes allarmes de ce qui se passoit. Le sieur Deguron, dans ses angoisses, se rézolut de mourir ou de recouvrer sa place; quoy qu'il n'eût que douze hommes avec luy, il se jetta à des fauconneaux qu'il avoit dans cette tour, il fit prendre des mousquests, et fit tirer, dans le chasteau et dehors, à ceux qui s'approchoient, metant au hault de la tour un drappeau pour signal, à ceux de la ville, qu'il tenoit encore.

Ce bruit réveilla ceux qui ne pensoient à rien moins qu'à vne telle trahizon; et, d'abord, l'étonnement fut grand par la diversitté des nouvelles. Enfin, comme c'estoit tous gens du métier, et des plus hardis capitaines du royaume, d'Aunoux, qui n'estoit pas novice en pareille rencontre, et le s^r *Ducluzeau* (1), beau-frère dudit s^r Deguron, un des plus vaillants hommes du monde, vont avec rézolution droit au chasteau. Là observant les coups qui se tiroient de la tour de Meluzine, oyant la voix du sieur Deguron, et voyant son drappeau, et que dans ce premier portal il n'y paroissoit aucun homme; que le bruit et la rumeur étoient sur l'autre bord; trouvant moyen de dessendre dans les fossés et remonter par le moyen du gros tallus, regagnèrent les deux premiers portaux et ponts avec des échelles et cordes, les traîtres n'y ayant point laissé de gardes,

(1) Dont le nom étoit Bonnin.

Hosted by Google

comme il est dit cy-dessus, tant à cauze qu'ils étoient peu pour lexécution que, aussy, ils se contentoient d'avoir le dernier donjon, par lequel ils pouvoient faire entrer autant d'hommes qu'ils vouloient, comme ils commençoient de faire lorsqu'on les aborda. La difficulté étoit d'entrer dans ce troisiesme donjon, lequel étoit deffandu de près de cent hommes; et desjà, par les fausses portes, ils montoient à la file avec difficulté toutes fois, parce que la montée était grande et mal ayzée de ce costé là. On poza forces échelles; plusieurs furent renversées dans les fossés, mais, comme la tour de Meluzine voyait dans ce portal, le sieur Deguron faisant tout son effort pour chasser ceux qui étoient à la deffance, et favorizant ceux qui donnoient du costé de la grande cour avec forces échelles, les traîtres commancèrent à s'étonner, et ceux de la ville à entrer en même temps. Le sieur Deguron fit une sortie, ne laissant que deux hommes dans la tour, et chargea sy furieuzement avec ceux qui étoient déjà entrés, que, tuant un bon nombre de ces traîtres, il chassa les autres de cette porte, dont il demeura le maître; et en même temps fut abatu le pont nommé de l'échelle, par où entra le reste des gens de guerre de la ville qui étoient dans la grande cour du chasteau. Ces traîtres se voyant désespérés, pour laisser un marque éternelle de leur perfidie, en fuyant du costé du chasteau de la Reyne, rencontrèrent la femme du sieur Deguron dans une chambre, grosse de deux enfants, à laquelle ils donnèrent mille coups de poignards, et de là gagnèrent la tour Poitevine dans laquelle estoit la porte par où les ennemis entroient peu à peu pendant le conflit qui dura trois heures. L'amiral s'aprocha avec son armée à la portée du mousquet et fit donner 1000 ou 1200 hommes dans les faux bourgs, pour occuper la garnison, et en avancer encore autant pour soutenir ceux qui, par le dehors, donnoient par le bas de cette tour poitevine, qui, par une petite vis du haut jusqu'au bas, avoit une entrée fort étroite et mal aizée. Les ennemis se voyants croizés de toutes parts, de tous les endroits du chasteau, et ayant gagné cette tour espérant d'y rendre un grand combat, et ce pendant donner le temps à leur secours par cette porte, laquelle ils tenoient; mais le sieur Deguron, se voyant maitre de tout son château, fors-

Hosted by Google

de cette tour, et voyant son secours, joint avec luy ; son beau-frère qui, pour entrer, avoit fait merveille avec le brave d'Aunoux, ils attaquèrent vigoureuzement cette tour et ceux de dedans qui étoient les Seres, les deux traitres, et tous ceux qui avoient été de l'entreprize, gens de valleur et desespérés de leur vie, qui se défandirent courageuzement pour un temps et tuèrent quelques-vns, entr'autres vn capitaine La Serre, garçon qui était homme de grande valleur. Enfin, mettant le feu, ils brûlèrent la porte et se rendirent maitres du bas de la tour, et par même moyen de cette vis par laquelle montoient les ennemis par le dehors, laquelle étant fort étroite on ny montoit qu'avec grande difficulté ; et encore vn accedidant (*sic*) favorable qui fut qu'un gentilhomme nommé Demoizeaux, y montant armé, étouffa dans ses armes, et occupant tout le passage, il fallut le tirer avec peyne. Cela, donnant un grand temps, donna loizir à ceux qui entroient dans la tour de jetter des tonneaux dans le passage, des chevrons embrazés, de telle sorte qu'il n'y pouvoit plus monter personne ; et ainsy on commança, pied à pied, de gagner le hault, où ceux qui y étoient, se trouvant sans espérance, ne songèrent plus qu'à se sauver, et trouvant des linçeuls les coupèrent diligemment, et les attachant les uns aux autres se jettèrent en bas dont pluzieurs se brizèrent et se tuèrent. Les deux Seres et Mongomery se jettèrent par là, et n'eurent pour eux autre mal qu'un des Seres qui se rompit une cuisse. On se mela d'abort avec ceux qui restoient, qui furent tous passés au fil de l'épée, et entr'autres les deux traîtres Tesson et Vssaux pris. Deux morts furent coupés en mille pièces, et leurs corps ainsy trançonnés (1) jettés par dessus les crénaux avec les autres, tant de ceux de l'entreprize que de ceux qui étoient entrés par cette vis de la tour poitevine. L'amiral voyant ce spectacle inespéré, ayant une place prize et perdue en vn instant, s'écria, voyant sauter les corps du hault des crénaux et vifs et morts : Ah ! pauvres gens, vous avés bien tenus votre promesse, mais je vengeray votre mort ! De fait, voyant son espérance perdue, se retira et ala metre le feu dans la maizon du sieur Deguron, qui étoit à deux lieues de là, affin que par le feu et par le sang la mémoire de cette action demeurast éternelle.

(1) Ou peut-être tronçonnés.

Hosted by Google

La glorieuze reprize de cette place fut célébrée en ce temps par pluzieurs témoignages d'honneur rendus au sieur Deguron, bien que la joye luy en fût fort diminuée, voyant d'abort cette rencontre pitoyable de ce corps percé de tant de coups, avec deux enfants desquels elle étoit sur son terme: dont la douleur luy fut dautant plus grande que les dons de la beauté du corps et de l'âme la rendoient une des plus estimées dames de son temps, d'extraction très nobles et issue de gens qui étoient accoutumés à répandre leur sang pour le roy et pour la patrie, étant venue en droitte ligne d'un brave chevallier nommé de Bonnin, qui est écrit dans le cathalogue, qui se voit encore aujourd'hui aux Cordeliers de Poitiers, de ceux qui furent tués par les Anglais auprès du roi Jean qui perdit la bataille èt fut pris près du dit Poitiers. Cette action est sommairemant rapportée par Belleforest, Castelneau et deux autres histoires annonimes catholiques qui ont écrit l'histoire de France; par Popelinière et d'Aubigny, huguenost; mais comme c'estoit des personnes éloignées et sans connoissances, ils se sont contentés d'écrire simplemant la choze avenue sans en dire rien de particullier. Il savoit par d'autres histoires que le nom Deguron n'a pas commencé à s'illustrer par cette seulle action; car il se trouvera que le grand père de celuy-cy fut signalé combattant près du roy François premier, et son père se voit nommé glorieuzem[t] dans celuy qui a fait le siége de Metz; et encore Rabutin dans ses commantaires en représante un oncle tué combattant en vne charge honorable en la bataille de Saint-Quentin, perdue par le connétable de France, et gagnée par le prince de Piémont, père du duc de Savoye. C'est par de semblables actions que cette race, pour avoir dignemant toujours servi les roys, a eu pour marque d'honneur, il y a plus de deux cents ans, le pouvoir de porter une fleur de lis dans ses armes, et la porte encore aujourd'huy.

(Dom Fonteneau, tome 65, pages 805 à 812 comprise.)

Document communiqué par M. L.-F. Bonsergent.

(*La fin au prochain numéro.*)

Hosted by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

—

M. Th. de B. A. (nous respectons son transparent anonyme) vient de publier (1) *Le Procès-Verbal de l'assemblée du Ban et arrière-Ban de la Sénéchaussée d'Angoumois en* 1635..... suivi de *La Table alphabétique générale des noms des nobles de l'Angoumois maintenus par M. d'Aguesseau en* 1666-1667.

Nous ne voulons pas laisser passer cet ouvrage sans en rendre compte, il le mérite, et par le nom que l'auteur a su se faire parmi les écrivains de nos provinces de l'Ouest et par la nature des matériaux qui lui doivent de voir le jour pour la première fois.

M. Th. de B. A. appartient à cette catégorie de *chercheurs* auxquels l'Histoire doit la publication de nombreux documents qui, sans leur persévérante sagacité, leurs patientes recherches seraient restés longtemps encore enfouis dans la poussière des chartriers; pour être moins brillante, la tâche qu'ils se sont imposée n'en est ni moins méritoire, ni moins digne d'éloges, et M. de B. A. a su parfaitement la remplir.

Une introduction sobre de mots, pleine de faits, initie en quelques lignes le lecteur au plan que l'auteur s'est tracé; nous ne pouvons, on doit le comprendre, entrer dans l'examen de chacun des articles de cet ouvrage; les travaux de ce genre, par leur nature même, échappent à l'analyse et ne peuvent être considérés que dans leur ensemble; les appréciations ne peuvent porter que sur leur exécution.

Nous l'avons déjà dit, M. de B. A. a bien compris le genre de travail qui incombe aux auteurs de semblables publications; le soin avec lequel il a annoté chaque nom, les renseignements qu'il a ajoutés au texte, l'attention qu'il a eue de relater les

(1) Librairie L. Clouzot, rue des Halles, à Niort.

Hosted by Google

armoiries de chaque famille, permet de retrouver dans son ouvrage, presque toutes les maisons qui à cette époque étaient inscrites sur le livre d'or de la noblesse d'Angoumois. Nous, personnellement, nous y avons reconnu avec bonheur un certain nombre de celles dont nous aussi avons écrit l'histoire et qui, communes à l'Angoumois et au Poitou, ont su dans l'une et l'autre province conquérir *Los et Honneur* et quelques-unes briller d'un vif éclat (1).

Deux choses nous ont paru surtout dignes d'éloges :

La première, c'est l'heureuse idée qu'a eue l'auteur de rattacher à ses notes la *Géographie-féodale* en précisant, autant qu'il l'a pu faire, la position de chaque seigneurie, de chaque fief, en indiquant dans quelle commune il les croit situés. Retrouver le siége de toutes les terres féodales, donner la liste des familles qui les ont successivement possédées, indiquer comment elles ont été transmises, par mariage, vente... etc., serait un travail bien intéressant pour l'histoire de nos contrées. M. de Cornulier-Lucinière l'a entrepris et mené à bonne fin pour une portion de la Bretagne, son exemple serait à suivre, et nous nous permetterons d'engager M. Th. de B. A. à l'imiter. Il a tout ce qu'il faut pour cela, et par la nature de ses études habituelles, il nous paraît parfaitement préparé pour l'entreprendre. Ce serait pour la noblesse de Saintonge, entr'autres, le digne pendant de l'ouvrage si intéressant qu'a publié M. de la Morinerie.

La seconde n'est pas tant la fidélité scrupuleuse avec laquelle il a reproduit, même dans ses fautes, l'orthographe des noms de personnes et de lieux donnés par le manuscrit qui lui servait de guide ; ceci n'est qu'affaire de copiste, mais bien le soin avec lequel il a suppléé presque toujours à l'insuffisance du texte, à ses erreurs grossières par des notes, des rectifications qui font toucher du doigt l'indication fautive, qui permet au lecteur de la corriger.

(1) **Chamborant, Barbarin, Couhé-de-Lusignan, de Chergé, de Barbezières Poussard, de Villedon, de la Broue, Goullard, Chasteigner, de Chièvres, de Volvire, Desmier, de Lestang, de Montalembert, de Bremond d'Ars, dont était Josias de Bremond baron d'Ars qui commandait la noblesse à ce ban, etc. etc.**

Hosted by Google

Aussi, donnons-nous notre approbation sans réserve à la première partie du travail de M. de B. A. (*le Procès-verbal de l'assemblée du Ban et arrière-Ban. etc.*) Là, du moins, si le scribe du XVIIe siècle a donné pleine carrière à son orthographe fantaisiste, il est suivi pas à pas, rectifié presqu' aussitôt dans la majeure partie de ses erreurs, par une plume guidée par une connaissance parfaite de la généalogie des familles et qui, redressant les imperfections de la liste, nous fait retrouver parmi nos parents, nos amis, nos connaissances, les descendants de ceux qui, en 1635, répondirent à l'appel du roi Louis XIII.

Pourquoi faut-il que l'auteur n'ait pas eu la bonne pensée de continuer ce travail pour la *Table alphabétique générale des nobles de l'Angoumois maintenus par M. d'Aguesseau*; il eut complété le service rendu à la province d'Angoumois et son œuvre eut été entière et bien plus homogène.

Il n'avait, du reste, que bien peu de chose à faire de plus que ce qu'il avait fait déjà; car, la majeure partie des noms inscrits dans cette seconde partie avaient déjà paru dans la première, un mot de renvoi pour les uns, une ligne rectificative pour les autres, la tâche était facile à un écrivain aussi familiarisé que l'auteur avec les choses héraldiques et nobiliaires de cette province. Il doit comprendre nos regrets et la réflexion les lui fera partager. Par la nature de ses études, par sa propre expérience il doit savoir quelles sont les difficultés qu'éprouvent souvent, non seulement les curieux, les généalogistes et les historiens, mais les familles elles-mêmes pour se reconnaître sous les appellations bizarres, erronnées, fautives, nous dirons même parfois impossibles dont les ont affublées les teneurs de plumes des siècles passés.

Que l'auteur ne voie dans ces *desiderata* qu'un témoignage de l'estime dans lequel nous tenons son ouvrage, car dans notre bibliothèque nous l'avons placé au premier rang.

H. Beauchet-Filleau.

Hosted by Google

La Veillée du Mardi-gras, entretiens sur l'Agriculture, par Pierre Caillet. *Niort, imp. Th. Mercier,* 1867, in-18.

Je vous présente un de ces petits livres dont, pour ma part, je suis très-friand. C'est un opuscule écrit pour les campagnards de nos pays de l'ouest. Cela n'a pas soixante pages, mais on y sent une saveur franche et rustique, un bon goût de terroir qui fait du bien à l'âme.

A la façon dont sont groupées ces fleurs champêtres, maximes, adages, expressions locales, au parfum qu'elles exhalent vous reconnaîtrez que ce bouquet sort des mains d'un lettré, d'un poète; cela est vrai, l'auteur est M. *Pierre Caillet.*

Jérome Bujeaud.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

—

Appelé au dernier moment à la gérance de la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou,* il nous a été impossible de recevoir tous les renseignements dont nous avions besoin pour fournir à nos abonnés notre première *Chronique* ainsi que la *Revue des Sociétés savantes* que nous comptons leur donner chaque mois. C'est à peine si nous avons pu commencer une *Revue bibliographique* bien incomplète. A l'avenir ces articles périodiques seront faits avec toute la régularité et le soin possibles.

L. Clouzot.

Hosted by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois) et ceux qui, imprimés ailleurs concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

—

AFFAIRE MARTIN REAU. Empoisonnements. Compte-rendu des audiences de la Cour d'assises des Deux-Sèvres, 4e trimestre 1866. in-4°, 26 pages. *Niort, Robin et Favre.* 1 fr.

ANNUAIRE administratif, statistique et commercial du département de la Vienne. Année 1867, in-12, 242 pages. *Poitiers, imp. Dupré.* 1 fr. 50.

AIMÉ (J.), ouvrier typographe. L'exposition universelle en 1867, (vers), in-4°, 4 pages. *Niort, imp. Robin et Favre.*

BOUCHARD (Henri-Edme). Annette Taudet, ou les sorciers du Poitou au XIXe siècle, croquis de mœurs d'après nature. in-12, 186 pages. *Poitiers, imp. Dupré; Paris, lib. Douniol.* 2 fr. 50.

BOUGOUIN (Charles) fils. Les officiers du château de Nantes et de la forteresse de Pirmil. in-8°, 16 pages et planches. *Nantes, imp. Forest et Grimaud.* 1 fr.

CAILLET (Pierre). La veillée du mardi-gras, entretiens sur l'agriculture. in-18, 62 pages. *Niort, Mercier.* 60 c.
Quelques exemplaires tirés sur papier vergé de Hollande. 1 fr. 50.

CARPENTIER (Mlle). Les jumeaux de Lusignan, ou les petits-fils de Mellusine; par Mlle Emilie Carpentier, illustré par Yan-Dargent. in-18 jésus, 284 pages. *Paris, imp. Raçon et Cie; lib. Vermot.* 2 fr.

CHABOT (le Dr). Résumé des observations météorologiques faites à Saint-Romans-les-Melle (Deux-Sèvres), depuis le 1er janvier 1837 jusqu'au 31 décembre 1863. in-8°, 16 pages. *Niort, Clouzot.* 50 c.
Tiré seulement à 100 exemplaires.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Hosted by Google

CHEVALIER, pharmacien-chimiste. L'immense trésor des sciences et des arts, ou les secrets de l'industrie dévoilés, contenant 868 recettes et procédés nouveaux inédits, 12e édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. in-8°, 448 pages. *Poitiers, imp. Dupré; Saintes, lib. Fontanier.* 5 fr.

CRÉTINEAU-JOLY. Histoire des trois derniers princes de la maison de Condé, duc d'Enghien, duc de Bourbon. D'après les correspondances originales et inédites de ces princes. 2 vol. in-8°, IV. — 1030 pages, portrait et fac-simile d'autographe. *Paris, Lahure; lib. Amyot.* 15 fr.

DELAGARDE (N.), agriculteur. Les engrais perdus dans les campagnes (2 milliards par an). Comment on les recueille et comment on les emploie. 2e édition, in-12, 180 pages. *Poitiers, Oudin; l'auteur, aux Chevalliers, commune d'Usseau (Vienne).* 1 fr. 50.

DESPREZ aîné. Calendrier d'horticulture florale, dédié à M. de Meschinet, président de la Société d'horticulture des Deux-Sèvres. *Niort, Desprez.* in-8°, 44 pages. 50 c.

DREUX DU RADIER. Essai sur le langage poitevin, précédé d'une notice sur l'auteur. in-8°, 24 pages. *Niort, Clouzot; Fontenay-Vendée, veuve E. Fillon.* 1 fr. 50.

Tiré à 125 exemplaires numérotés, sur papier vergé à bras.

DUVAL (Louis). Extraits des registres de la commune de Poitiers et de la commune de Niort, relatifs à la seconde guerre des protestants. in-8°, 29 pages. *Paris, imprimerie impériale.* 1 fr.

Tiré seulement à 50 exemplaires.

ESTÈVE (l'abbé). Alséna, ou la prise de Jéricho. Drame héroï-comique en 3 actes et en prose, mêlés de chants. 2e série, in-18, 74 pages. *Poitiers, imp. et lib. Oudin.* 50 c.

ESTÈVE (l'abbé). Poésies diverses, 2e série. in-18, 84 pages. *Poitiers, Oudin.* 60 c.

GENEVIER (Gaston). Extrait de la florule des environs de Mortagne-sur-Sèvres (Vendée). in-8°, 35 pages. *Angers, Lachèse, Bellœuvre et Dolbeau.*

Extrait des mémoires de la Société académique d'Angers, tome 20.

GIGON (le Dr Cl.). Les Victimes de la terreur du département de la Charente, récits historiques. in-8°, 388 pages. *Angoulême, Goumard.* 5 fr.

GLANEUR (Le) POITEVIN. Revue littéraire, sciences, beaux-arts, histoire, archéologie, paraissant les 1er et 25 de chaque mois. in-4°, 8 pages et eau forte. 1er et 2e nos, 1er et 15 janvier 1867. *Poitiers, Dupré;* Prix de l'abonnement : 1 an 9 fr., 6 mois 5 fr.

Hosted by Google

GRIGNON-DUMOULIN (Gustave). Vingt-et-une lettres sur divers intérêts économiques de Nantes. in-8°, 47 pages. *Nantes, imp. Merson; lib. Petitpas.*

LANDRIOT (Mgr), évêque de la Rochelle et Saintes. La femme pieuse pour faire suite à la femme forte. Conférences destinées aux femmes du monde. 4e édition, 2 vol. in-12, VIII, 836 pages. *Poitiers, imp. et lib. Oudin; Paris, lib. Palmé.* 5 fr.

LECTURES instructives sur les merveilles de la nature, les découvertes du génie et les travaux de l'industrie. in-12, 192 pages. *Poitiers, Oudin.*

LETTRES d'un libre penseur à Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans au sujet de sa lettre pastorale sur les malheurs et les signes du temps; à M. le baron de Ketteler, évêque de Mayence au sujet de sa brochure : *Un catholique peut-il être franc-maçon;* à M. L. Veuillot, sur son illusion cléricale; à Mgr Plantier, évêque de Nîmes, au sujet de sa lettre pastorale : Pie IX, défenseur et vengeur de la vraie civilisation. in-8°, 60 pages. *Imp. Bernard; lib. Girardin; Paris tous les lib.* 1 fr.

MEILLET (A). Recherches chimiques sur la patine des silex taillés. in-8°, 15 pages. *Montauban, Victor Bertuot.* 2 fr.
Tiré seulement à 100 exemplaires.

NICOLLIÈRE (Stéphane de la). Une paroisse poitevine. Essai historique et archéologique sur la paroisse de Mazerolles, arrondissement de Montmorillon, département de la Vienne. in-8°, 32 pages et planches. *Nantes, imp. Forest et Grimaud.*

SANDEAU (Jules). Madeleine, in-18 jésus, 288 pages. *Paris, Raçon et cie; lib. Charpentier.* 3 fr. 50.

TIMON-DAVID (l'abbé), chanoine honoraire. Traité de la confession des enfants et des jeunes gens. T. 2, in-12, 402 pages. *Poitiers, imp. Dupré; Marseille, l'économe de l'œuvre de la jeunesse; Paris, lib. Sarlit.*

TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE (Alphonse). Recherches sur le Puy du Chalard (Corrèze), et sur les restes qui y ont été découverts. in-8°, 10 pages et planche. *Nantes, imp. Forest et Grimaud.*

VIE du célèbre Collet, mort au bagne de Rochefort. in-18, 108 pages. *Paris, imp. Parent; lib. Le Bailly.* 50 c.

Saint-Maixent, typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

PRISE ET REPRISE

DU

CHATEAU DE LUSIGNAN

—

2e ARTICLE.

—

APPENDICE.

Notice sur la famille de Guron.

Monsieur Deguron, pour suivre sa généalogie, donne le mémoire suivant, qu'on peut justiffier.

Le sieur Deguron, dont il est parlé par le mémoire cy-joint, eut pluzieurs enfans, entr'autres :

Jean de Rechignevoizin de Guron, qui après avoir servy à la conqueste de la Savoye, en 1600, rézida dans ses terres pendant la paix et obtint le gouvernement des villes et chasteau de Marans, par provizions du 6 septembre 1616, et l'ordre du roi, la même année.

Il se trouva à l'attaque du pont de Cé, en 1620; aux siéges de Saint-Jean-d'Angély, de Clérac et de Montauban en 1621; et fut fait conseiller d'estat par brevet du 22 novembre. Il étoit en 1622 aux siéges de Saint-Antonin et de Montpellier; gentilhomme ordinaire du roy en 1626, et maréchal de camp par brevet du 20 septembre 1627. Il servit au siége de la Rochelle, et leva, par commission du 2 février 1628, un régiment d'infanterie de son nom qu'on y employa, et qu'on licentia après la prize de cette ville.

Hosted by Google

Il étoit passé dès le commancement de cette année à Turin, où il étoit chargé d'une commission particulière sur les affaires de Mantoue. Il y ménagea l'accomodemant du comte de Soissons avec le roy, et y réussit : il se rendit la même année à Cazal, où il commanda après la mort du marquis de Beuvron, et deffandit cette place avec tant de valleur quil donna le temps à Louis XIII de venir à son secours et de la délivrer au commancemant de mars 1629. Il alla la même année négocier la soumission de Montauban et il y réussit.

En 1631, après pluzieurs voyages quil fit en Lorayne, pour concilier le duc avec le roy, on luy donna, par provizions du 12 septembre la charge d'introducteur des Ambassadeurs. Il fut encore chargé de commissions importantes tant auprès des suédois, qu'auprès du duc de Lorayne, en 1633, et mourut quelques années après. Voyés sa chronologie historique militaire par M. Pinard, commis au B^au^ de la guerre, tome 6e, page 89, édition de 1763.

Et Charles de Rechignevoisin, seigneur des Loges, qui fut en 1603, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy. Il épouza en 1599, Marie Bruneau (1), dame des Loges (2), femme très-savante et très-célèbre par son esprit. Elle étoit de la religion prétendue réformée, mourut en Limouzin, le 4 juin 1641, et fut enterrée dans cette province à deux cents pas de sa maison de la Place, dans un endroit qu'elle avoit elle même choizy. Des chagrins domestiques l'agitèrent en différants temps, et surtout pendant les dernières années de sa vie. Elle leur oppoza la grandeur d'âme la plus philozophique et la constance la plus chrestienne ; se signala dans tous les temps par son attachement à sa religion, et par une piété non fardée, qui ne diminua rien de sa gayté singullière et des autres agréments de son esprit. Elle y joignoit un grand bon sens, et fut d'un excélant conseil. Elle avait une sœur, femme de M. Béringhen, père du marquis de Béringhen, qui mourut au mois de mars

(1) C'est une famille très-ancienne du Bas-Poitou qui étaient autrefois seigneurs de la Rabastelière, d'une des grosses terres du pays.

(2) Cette terre est à deux lieues de Fontenay-le-Comte.

Hosted by Google

1692, après avoir possédé longtemps la charge de premier écuyer de la petite écurie du roy, charge qui n'a pas cessé depuis d'estre possédée par sa postérité. La dame des Loges fut mère de neuf enfans, dont cinq luy survescurent, 3 fils et 2 filles ; vn des fils, sous le nom de Desloges, fut mestre de camp dans les troupes des états-généraux et se maria dans la famille de Vandremile.

C'est madame Desloges que Balzac célèbre dans les poézies latines sous le nom d'Vranie : il parle aussy d'elle en beaucoup de ses ouvrages comme de la personne du monde qu'il estimait la plus et comme de sa plus sincère et plus solide amie. Il avoue dans un de ses ouvrages que s'il est devenu meilleur mesnager de son encens il en a principallemant l'obligation aux bons avis qu'elle luy donna. Voyés cet autheur à la fin du Socrate chrestien où il dit : la bonne dame Desloges me fit de terribles réprimandes, etc.

On ne peut pas douter que ce ne fut à ses tallents de bel esprit qu'elle dut les titres de céleste, de divine, de dixième muze que pluzieurs de nos académiciens luy donnèrent. Voyés le dictionnaire historique portatif des femmes célèbres, tome second, page 334, édition de 1769.

Jean de Rechignevoisin de Guron eut pour fils Gabriel, qui épouza, en 1618, dame Margueritte Chevallier, devint lieutenant au gouvernement des villes et château de Marans, le 27 septembre 1626, et depuis gentilhomme ordinaire de la chambre du roy.

Pierre de Rechignevoizin, qui commandoit la cavallerie au siége de Metz, et y fut tué. Voyés l'histoire du siége de Metz, par Bussy Rabutin.

Jean de Rechignevoizin, chevallier de Malthe du grand prieuré d'Aquittaine, fut tué en commandant un vaisseau aux isles Sainte-Margueritte, en 1640.

Et Louis fut sacré évesque de Tulle en 1653 et devint évesque de Comminge en 1671 : il est le premier qui ait ozé écrire contre le sistème des Jézuittes. Voyés les assertions relatives à cet ordre.

Il est prouvé par les lettres de services qui sont entre les

Hosted by Google

mains de la famille que, depuis le reigne de Philippe-le-Bel jusqu'à ce jour, il n'en est pas un qui n'aye porté les armes et qui ne serve.

DOM FONTENEAU, tome 65, pages 813 et 814.

Document communiqué par M. L.-F. BONSERGENT.

—

La relation si curieuse et si circonstanciée de la prise et reprise du château de Lusignan, en un même jour, est un document historique fort précieux, et qui, vraisemblablement, a eu pour auteur un témoin oculaire de ces faits. Dom Mazet, successeur de Dom Fonteneau et dépositaire des choses de ce savant Bénédictin, a dû communiquer à Thibaudeau cette notice ; car celui-ci, dans son histoire du Poitou, a relaté d'une manière tout-à-fait identique les faits les plus saillants de ce hardi coup de main des Protestants : seulement, il a abrégé le récit ; et c'est ce qui m'a engagé à publier in extenso *cette relation, qui jette un grand jour sur des faits militaires importants et sur l'une de ces surprises audacieuses si fréquentes à l'époque des guerres de religion, guerres durant lesquelles les passions et les haines de parti se donnaient carrière en se livrant à de cruels emportements; il serait difficile et peut-être même impossible aujourd'hui de soulever le voile qui couvre le nom du véritable historien de ce drame : toutefois, on peut conjecturer, non sans quelque apparence de vraisemblance, que c'est l'intrépide capitaine de Guron, qui, lui-même a retracé les péripéties des événements dont le résultat a fait acquérir tant d'honneur et de réputation à son nom, mais au prix d'une perte qui lui fut bien cruelle et bien douloureuse. Le dernier paragraphe de la relation contient, il est vrai, quelques phrases élogieuses tant pour le gouverneur que pour sa famille : malgré cela, je ne saurais penser autrement ; et, tout au plus, pourrais-je admettre que ce récit aurait été fait depuis par*

Hosted by Google

quelqu'un de ses parents, d'après des mémoires de famille; au surplus il est indubitable que la note généalogique qui suit la relation de la surprise du château de Lusignan a dû être rédigée par l'un des enfants ou petits enfants de M. de Guron. Je dois ajouter aussi, en terminant, que ces deux pièces, auxquelles dom Fonteneau a donné place dans ses cartons, ne sont point des originaux du temps : ce sont des copies faites au dix-huitième siècle, et chacune d'elles a été écrite par une main différente.

L.-F. B.

Hosted by Google

HOFFMANN MUSICIEN

—

S'il est, parmi les écrivains de l'Allemagne, un esprit d'élite qui ait embrassé les genres les plus différents et, qualité moins commune, qui ait réussi dans chacune des branches de la littérature, des sciences et des arts, que sa vaste intelligence a embrassées, c'est à coup sûr l'auteur du Chant d'Antonia. La magistrature, le roman, les sciences mathématiques, le dessin, la peinture et la musique occupèrent tour à tour son esprit plus remarquable, il est vrai, par la facilité avec laquelle il concevait les choses les plus opposées que par la persévérance qu'il mettait à les approfondir.

Chacune des créations de cet esprit fantaisiste qui avaient charmé mon enfance, est restée gravée dans ma mémoire. Après avoir fait connaissance avec la plupart de ses œuvres, je voulus savoir ce qu'était l'homme; je retrouvai quelques détails de sa vie dans les préfaces de ses contes et dans quelques articles de journaux allemands; il m'a semblé qu'il s'était peint lui-même dans le personnage de Kreispel et plus tard dans les dialogues des frères Sérapion. Je pensais d'après la lecture de ses œuvres qu'il avait dû aimer la musique et même la cultiver, lorsque feuilletant la biographie universelle des musiciens célèbres du savant M. Fétis, je trouvai une grande quantité d'Hoffmann musiciens, et, parmi eux, Théodor Wilhelm, l'auteur des aventures du Chat Murr.

Hosted by Google

J'ai fait depuis d'autres recherches, et j'ai pu me convaincre que la composition musicale fut un des côtés les plus brillants de sa vaste imagination. Ce fut le genre qu'il cultiva le premier, celui auquel il s'attacha peut-être davantage et qui, cependant, lui donna le moins d'illustration, puisqu'il n'en est guère resté de traces que dans ses biographies. Ses partitions, en effet, n'ont jamais vu le grand jour de la publicité, quelques légers fragments exceptés ; ses manuscrits sont entre les mains des collectionneurs de son pays, ou des héritiers de ses amis. Car il ne doit plus exister de contemporains qui l'aient connu, puisque ce fut le 24 janvier 1776 qu'il vit le jour à Kœnisberg.

Bien qu'il eût manifesté dès sa plus tendre enfance de grandes dispositions pour les lettres et les arts, sa famille le destina à la magistrature. Mais dès qu'il eût terminé assez imparfaitement du reste ses études de jurisprudence, il se livra tout entier à la vie Bohême pour laquelle il avait toujours eu du penchant. Il accepta franchement les conditions les plus dures de sa nouvelle existence et donna, pour vivre, des leçons de piano, de violon et de harpe, chanta dans les églises, tâcha d'obtenir une place de chef d'orchestre dans les théâtres et dans les concerts, plutôt que d'avoir recours à sa famille pour lui demander de l'argent, bien sûr qu'elle ne fût venue à son aide qu'à la condition qu'il reprît la casquette d'étudiant et achevât complètement ses études de droit.

On a de cette époque de sa vie, des lettres de lui dans lesquelles il parle avec enthousiasme des chefs-d'œuvre de l'école allemande et particulièrement du Don Juan de Mozart, partageant l'opinion universellement répandue dans la critique musicale, qui place cet opéra au-dessus de tous ceux qui l'ont précédé ou suivi.

Il écrivait alors à son ami Julien Hitzig, pour l'engager à venir le trouver, afin qu'il pût lui jouer sur son clavecin la partition de Don Juan, lui promettant qu'il le ferait entrer dans l'esprit de l'auteur, approfondir les beautés les plus délicates de cette œuvre admirable, où il voyait la peinture de la plupart des sentiments qui agitent l'âme humaine.

A 19 ans il avait écrit déjà des compositions de longue

Hosted by Google

haleine. Il improvisait souvent pendant des heures entières et principalement sur la harpe. Les pensées de sa bouillante imagination se traduisaient sous ses doigts avec un charme indescriptible. Souvent il y mêlait des souvenirs de Mozart, pour lequel, comme nous venons de le voir, il avait un culte tout particulier et qu'il avait pris pour modèle dans ses compositions vocales. Puis avec la mobilité habituelle de son esprit, il laissait là ses instruments de musique, saisissait ses pinceaux, entreprenait un tableau de grande dimension, qu'il terminait rarement. Une autre fois il se mettait à son pupitre et écrivait quelque roman. Mais soit qu'il n'achevât rien, soit qu'il ne trouvât aucun éditeur, il fut bientôt réduit à une telle misère qu'il fut obligé d'avoir recours à sa famille, avec laquelle il s'était brouillé; ses parents reçurent l'enfant prodigue, et l'envoyèrent à Golgau, avec de l'argent, chez un parent sous les yeux duquel il acheva ses études de droit. Il obtint au bout de trois ans sa nomination de référendaire à la cour de Berlin, et passa peu de temps après assesseur au tribunal de Posen.

Malheureusement le sérieux que lui imposait sa charge ne pouvait s'allier avec la tournure sarcastique et badine de son esprit. Oubliant donc les devoirs que lui imposait sa nouvelle position, il se moquait des magistrats ses collègues, et écrivait des satires contre les principaux personnages de la ville. Il alla jusqu'à faire distribuer, dans un bal masqué, des caricatures de ces mêmes personnes. L'auteur de ces dessins fut bientôt découvert, de sorte qu'il fut envoyé en disgrâce à Plozk en 1802.

S'ennuyant dans cette ville il songea à son art favori, à la musique qu'il avait complètement abandonnée. Il étudia avec ardeur le contrepoint et écrivit des messes pour les couvents de Pologne.

Cependant sa prison lui pesait lourdement : en vain cherchait-il devant son piano à oublier tout ce qui le rattachait à ses fonctions officielles. La triste réalité venait éteindre ses inspirations ; il jetait un regard de regret poignant sur son passé, sur sa jeunesse, alors que libre et sans souci il prenait à ses heures son crayon ou sa plume, selon la pente où le

Hosted by Google

poussait sa vocation du moment. « Hélas ! s'écrie-t-il dans son journal, je me sens devenir de plus en plus conseiller ! Qui s'en serait douté jadis ? » Il ne demandait pas à la musique seule des consolations dans son isolement. Il se livrait parfois avec fureur au culte de la bouteille, et le lendemain d'une orgie il lisait des romans français, de prédilection le Candide de Voltaire, et rachetait ses péchés en écrivant par là-dessus quelques morceaux religieux.

L'année suivante, il obtint d'être nommé à Varsovie où il se maria. Il y créa une école de chant qu'il dirigeait lui-même, et y écrivit plusieurs opéras, entre autres *les joyeux musiciens,* pièce qui eut assez de succès. Mais il fut forcé de quitter Varsovie en 1806, lors de l'entrée de l'armée française en Pologne. Il se rendit à Berlin, emportant la partition d'un opéra qu'il avait écrit sur une pièce de Caldéron, intitulée *l'écharpe et la fleur*, pièce qu'il estimait infiniment plus que toutes celles qu'il avait écrites auparavant.

Arrivé sans un sou dans la capitale de la Prusse, car il avait toujours ignoré la science de l'économie, il demanda à la musique, comme dans sa jeunesse, de lui fournir le pain quotidien. Mais il ne put avoir qu'un très-petit nombre de leçons, parce que les victoires de Napoléon occupaient trop les esprits en Prusse, pour qu'on pût penser aux beaux-arts.

En 1808, il trouva un amateur des plus distingués, le comte de Soden, qui, établissant un théâtre à Bamberg, le prit pour chef d'orchestre, et lui fit écrire un opéra, *la soif de l'immortalité*, dont il ne reste absolument aucune trace. Mais dans le temps qu'il mit à aller chercher sa femme à Berlin, le théâtre, abandonné par son fondateur, fit faillite et fut fermé. Il écrivit alors quelques morceaux de musique pour la famille royale de Bavière qui lui fit en échange des libéralités qui l'aidèrent à vivre.

Cependant le théâtre se rouvrit et il en fut le chef d'orchestre et le décorateur. Mais il était dit que cette entreprise n'était pas née viable, car peu de temps après, les représentations durent cesser faute de spectateurs, et Hoffmann resta dans une telle misère qu'il fut obligé de vendre la plus grande partie de ses

Hosted by Google

vêtements, bien qu'il eût été tour à tour rédacteur de la Gazette musicale de Leipzig et chef d'orchestre du théâtre de Dresde.

C'est pendant qu'il exerçait ces dernières fonctions, qu'eut lieu sous ses yeux la bataille dont il nous a donné une description. Pendant le bombardement, il était à dîner chez un de ses amis, lorsque tomba sur la table un obus qui tua trois des convives : « Qu'est-ce donc que la vie, dit-il, et combien est fragile la machine humaine, qui ne peut résister à un éclat de fer brûlant. » Et il s'empressa de vider la bouteille qu'il avait devant lui, de peur que la mort ne vînt le frapper, son verre étant encore plein.

Retiré à Leipzig, il fut pris d'une maladie nerveuse, fruit de son intempérance, qui le conduisit au tombeau. C'est de Leipzig où il gagnait son pain en dessinant des caricatures de Napoléon et de l'armée française, qu'il écrivit au ministre de la justice en Prusse, qui lui fit avoir la charge de conseiller à Berlin. Il la conserva jusqu'à sa mort, en juillet 1823.

Il n'avait que 47 ans. Il mourut d'une carie de la moëlle épinière, pour laquelle on lui avait fait subir différents traitements extrêmement douloureux. Entre autres, on lui avait appliqué sur l'épine dorsale un fer rouge; aussi, avec cet esprit gai et railleur qui ne l'abandonnait jamais, écrivait-il à son ami Hitzig qui nous a conservé le journal de sa vie, une lettre où il lui annonçait sa fin prochaine et qui commençait par ces mots :

« Ne sentez-vous pas le roussi ? » et il lui racontait ensuite les souffrances occasionnées par sa cruelle brûlure.

Son principal titre de gloire fut l'opéra d'Ondine, joué à Berlin; il paraît que c'était une œuvre réellement de mérite, quoique manquant d'originalité. Cette pièce fut analysée dans un journal par le grand compositeur Karl-Maria Von Weber, qui en fit un éloge des plus grands, éloge qu'on ne peut attribuer à la camaraderie, car Hoffmann n'a jamais dit un mot dans ses écrits sur les musiciens de son temps, de l'auteur du Freyschütz et d'Obéron. Il signait ses critiques : Le maître de chapelle, J. Kreissler ; critiques tellement appréciées que le

Hosted by Google

grand Beethoven, quelque misanthrope qu'il fût, lui témoigna sa reconnaissance de la manière élogieuse dont il traitait ses œuvres. L'esprit du conteur qui nous a donné le roi Trabacchio et Maître Floh se retrouve tout entier dans ses critiques.

Une de ses œuvres de littérature musicale les plus curieuses est la discussion entre un poète et un compositeur qui fait partie du recueil de dissertations, paru sous le titre de *Les frères Sérapion.*

On demandera peut-être pourquoi cet ouvrage porte le nom du saint évêque d'Antioche, c'est tout simplement parce qu'Hoffmann avait fondé à Dresde avec quelques littérateurs de ses amis, au nombre desquels était Chamisso, une liedertafel, ou réunion pour boire et chanter, à laquelle ils donnèrent le nom du saint que l'on fêtait le jour où ils se réunirent pour la première fois ; de là vint le titre d'*Union Sérapiontique* ou *frères Sérapion.*

Une grenade française vint un jour faire explosion sur leur table, briser leurs verres et couvrir leurs voix, et les frères Sérapion se séparèrent pour toujours, car la mort allait bientôt frapper leur fondateur.

Ils discutaient dans leurs réunions savantes, *inter pocula et cibos,* les plus hautes questions de l'art. Hoffmann rédigeait avec ce laisser-aller de plume qui donne à son style tant de piquant, et Julien Hitzig, après avoir mis en ordre ces feuilles fugitives, les éditait.

C'est ainsi qu'il traita d'une façon si supérieure les rapports qui doivent exister entre le compositeur et le librettiste. Qui, plus que lui, était à même de juger cette question, lui dont l'esprit, en quelque sorte androgyne, si je puis me servir de cette expression, créait à la fois la poésie et la musique de ses opéras.

Il pose en principe qu'un compositeur ne peut rien faire de bon sur un libretto médiocre.

Un véritable opéra, dit-il avec une admirable justesse, est celui dans lequel la musique ressort directement du poème, comme une conséquence nécessaire.

Comme on le pense bien, Hoffmann n'admettait point le genre

Hosted by Google

adopté par les compositeurs italiens, il était pour cela trop allemand et surtout trop poète. Aussi traitait-il Gluck de génie sublime, et Piccini de talent inférieur appréciation qui nous semble partiale et injuste. Piccini, pensait-il, n'est rien qu'un grand musicien, comme notre contemporain Rossini; tandis que Gluck, comme ses descendants spirituels Weber et Meyerbeer, est un grand génie entendant la mission du compositeur dans un opéra, comme la comprenait l'auteur des Frères Sérapion.

Amant passionné de la simplicité dans les arts, Hoffmann estimait très-peu le poète Métastase. Il a souvent plaisanté finement la boursoufflure de son style. Il prétendait que le tragique italien avait montré par ses opéras comment on doit ne pas écrire un libretto. Le fond, l'action, la situation, dit-il, et non le mot éclatant doivent inspirer le compositeur. A l'exception des images poétiques, toute espèce de réflexion devient une véritable mortification pour le musicien.

Telles étaient ses opinions sur le drame musical. Nous pourrions en conclure que ses opéras étaient (comme ceux de son compatriote Th. Wagner, ce farouche réformateur, qui a baptisé ses œuvres du titre prétentieux de musique de l'avenir), une sorte de déclamation notée, des airs sous forme de récitatifs mesurés, mais bien au contraire, ce sont des compositions où la mélodie abonde, si facile qu'elle est presque vulgaire.

Ceci ne doit point étonner, car il arrive trop souvent qu'un homme de talent court après un idéal qu'il n'atteint jamais et que le genre de ses œuvres n'est point celui vers lequel tendent les aspirations de son génie.

L. Méneau.

Hosted by Google

GLOSSAIRE POITEVIN

—

2e PARTIE.

A (*Suite*).

APPIALOUX, APPIALOUSE, s., qui engage par paroles doucereuses. — *Tu n'es qu'in appialoux.*

APPRAYER, APPREYER, v. a., convertir un terrain en pré, en praïe.

APPRAYER, APPREYER (s'), v. pr., produire de l'herbe comme un pré.

AQUOÏA, s. m., rigole, saignée pour aiver les prés; formé de deux mots latins : *aqua, via,* le chemin de l'eau. Ce mot doit être dans le dictionnaire d'agriculture.

ARAMER, ARAMIR, v. a., réduire à l'obéissance, surtout en parlant des enfants. — *On ne peut aramir le petit gars.*

ARANTÈLE, s. f., toile d'araignée; des deux mots latins *aranea tela.*

ARANTELER, v. a. et n., enlever les toiles d'araignée. — *As-tu arantelé l'église?*

ARAUDEMENT, s. m., bruit confus de voix, de cris. — *On n'a jamais entendu semblables araudements.*

ARAUDER, v. n., chanter en labourant, en conduisant la charrette à bœufs. C'est une onomatopée.

Hosted by Google

Ardillage, s. m., les choses nécessaires à l'équipage d'un cheval, à notre profession, etc. — *Que manque-t-ho à ton ardillage ?*

Ardiller, v. a., munir de tout ce qu'il faut. — *Le ménage de la cousine n'est pas encore ardillé.* C'est le vieux mot français artiller, rendre fort par art.

Ardiller (s'), v. pr., se procurer tout ce qui est nécessaire à notre état, etc. — *Tu auras de la peine à t'ardiller.*

Are, adj. des deux genres, sec, cassant, rude à la main. — *Temps âre, bois âre, étoffe âre.* De l'adjectif latin *asper*, d'où l'adjectif français âpre, d'où l'adjectif patois *âre.*

Areur, s. f., temps sec et chaud. — *Quelle âreur ho faisait hier !*

Arouter, v. n., donner son lait en parlant des vaches, des chèvres, etc. — *Ma vache aroute mal.*

Arouter, v. a., repousser de son chemin, de sa route, éconduire. — *Y vous l'ai arouté joliment.*

Arouter (s') v. pr., s'ôter de la route, s'en aller. — *Y sçarai m'arouter.*

Arracher, v. n., souffrir moralement et physiquement. — *Q'alle en a arraché avec son défunt mari !*

Arrère, adv., au contraire, d'ailleurs. — *Mon frère est vif, arrère obligeant.*

Arrive, part. p. des deux genres ; du v. arriver, et sans accent à la fin de la phrase. — *Ma mère n'est donc pas encore arrive ?*

Arrive (jusqu'), loc. adv., aller jusqu'arrive, jusqu'au lieu où l'on voulait arriver.

Arroler, v. a., accoutumer, dresser comme à un rôle; très-bref. — *On l'a arrolé sans peine.*

Arroler (s'), v. pr., s'accoutumer. — *Faut s'arroler à la misère.*

Arsouil, s. m., homme méprisable par son ivrognerie, ses mauvais propos.

Assarrer, v. a., mettre à couvert, récolter. — *Mon père a assarré cinquante charretaïes de seigle.*

Assarrer (s'), v. pr., se former en pomme en parlant des

Hosted by Google

laitues, des choux, etc., se rapprocher. — *Assarons-nous le long de la palis.*

ASSAVANTER, v. a., informer, rendre comme savant. — *Qui l'a assavanté de la nouvelle?*

ASSAVANTER (s'), v. pr., s'informer. — *Faut s'assavanter de l'affaire.* Se répandre, en parlant d'un bruit, etc. : *La nouvelle s'est promptement assavantaïe.*

ASSENT (d'), loc. adv., d'accord, connivence. — *Reste tranquille, mon père était d'assent.*

ASSIAGE, ASSIAL, s. m., siége, ce qui tient lieu de siége. — *Drôle d'assiage que tu choisis.*

ATARTELLER (s'), v. pr., faire corps, s'agglutiner en manière de tarte par l'effet de l'humidité, du défaut d'air, etc., etc. — *Si tu n'y prends garde, ton blé s'atartellera.*

ATTENIR, v. a. et n., attendre. — *Tu devrais m'attenir.*

ATTENIR (s'), v. pr., s'attendre à. — *Ma mère ne s'attenait pas à nous.*

ATTRINQUER, v. a., placer, arranger. — *Pourras-tu attrinquer mon paquet dans ta charrette?* Mot employé par plaisanterie : *Alle était joliment attrinquaïe.*

ATTRINQUER (s'), v. pr., s'habiller, s'ajuster d'une manière ridicule.

AUDITION, s. f., ordre, avis. — *Y n'ai pas reçu audition de bouger.*

AUTAIN, s. m., le sud-est, le vent d'autain ; du latin *altanus*, qui désigne ce *rumb* de vent.

AUTEUR, s. m., cause, motif. — *Ta lettre est l'auteur que mon père m'a blâmé.*

AVAINGER, v. a. et n., avancer. — *As-tu avaingé l'ouvrage? l'ouvrage n'avainge pas.*

AVEINGER, v. n., seoir. — *Ta coiffe ne t'aveinge pas.*

AVENAGE ou AFENAGE avec la forte ; ration, picotin d'avoine. — *Y ai mis ma bidette à l'avenage.*

AVENAÏE, s. f., avoine moulue pour les animaux malades ou qu'on engraisse.

AVENIR, v. n., seoir. — *Quiaille veste t'aveint fort.*

AVENU, AVENUE, adj., qui est devenu grand, grande. — *Tes enfants sont tout avenus.*

Hosted by Google

Avère, adj. fém. ; ne se dit que des noix. — *Noix avère*, angleuse.

Aviant, Aviante, adj., saignant, vif. — *Bras aviant, chair aviante, plaie aviante.*

Aviant, 3e pers. pl. de l'imp. de l'ind. du v. avoir ; se trouve dans la fameuse chanson suisse : Le Ranz des vaches, qui, comme on sait, est en langue romane.

Avirer, v. a., écarter, éloigner. — *Avire donc les poules de la cour ; ie ai aviré les mauvais drôles de ma maison.*

Hosted by Google

SAMUEL CHAMPLAIN

NÉ A BROUAGE, 15 . . — MORT A QUÉBEC, 25 DÉCEMBRE 1635.

—

Je n'ai sur Champlain aucun document inédit, aucun renseignement particulier. Ma curiosité éveillée par l'annonce de la découverte de son tombeau, par l'hommage bien faible, mais pourtant honorable, que lui a rendu un des membres distingués du Conseil général, M. Omer Charlet, en obtenant qu'une inscription indiquât au moins le lieu de sa naissance, m'a fait parcourir les différentes notices dont il a été l'objet. Il m'a paru que toutes avaient puisé, directement ou indirectement, à une source unique, ses voyages. Cette conviction ne m'a pas porté à rechercher celles que je n'avais pas sous la main. L'article que M. de Rossel lui a consacré dans la biographie Michaud, est assez autorisé, assez exact, assez complet pour dispenser d'en écrire un autre. Je l'essaie pourtant. J'ai cru qu'on pouvait, tout en faisant moins bien, extraire des livres de Champlain des détails plus nombreux et plus propres à faire connaître, sinon le personnage historique, au moins l'homme dans notre illustre compatriote.

Il ne faut pas se laisser tromper par ce dernier mot. Certes, un homme né à Brouage et un homme né à la Rochelle sont aujourd'hui des compatriotes, et ils le sentiraient bien plus s'ils se rencontraient au Canada. Mais il s'en fallait de beaucoup qu'au temps de Champlain cette circonstance éveillât une sympathie trop vive. Je ne pense pas qu'on accuse de partialité favorable ce jugement sommaire qu'il porte sur les Rochelais : « Mais quoy ! sont Rochelois, c'est-à-dire « très-mauvais et désobéissans subjects, où il n'y a point de

Hosted by Google

« justice : prenez-les si pouvez, et les châtiez. » C'est que dans le passé, dans le présent, dans les aspirations, bien des choses séparaient les gens de Brouage et ceux de la Rochelle. Brouage avait toujours été le point d'appui des ennemis de la Rochelle, peuples ou rois, Anglais ou Français ; de leur côté, les Rochelais n'avaient pas été tendres pour Brouage : à plusieurs reprises ils avaient attaqué et tenté de combler son pont. Au commencement du XVIIe siècle, c'était comme un point d'où l'on pouvait surveiller et attaquer la Rochelle, que Brouage était l'objet des soins et des projets de Richelieu. Par suite de cette opposition, l'esprit catholique devait être très-prononcé à Brouage, et Champlain est un catholique fervent. La Rochelle était alors plus que jamais la capitale du protestantisme français. Rien pourtant n'a plus contribué à la ruine de Brouage que la chute de la Rochelle. Celle-ci abattue, les puissants du monde n'ont plus eu d'intérêt à maintenir la ville hostile, et l'ont abandonnée aux causes d'amoindrissement qui l'ont réduite où nous la voyons. Enfin les intérêts commerciaux des Rochelais les mettaient en opposition avec la compagnie sur laquelle s'appuyait Champlain. Ce n'est donc pas contre une prévention amicale que j'aurai à lutter en essayant de le juger. J'espère bien n'obéir à aucune.

Bien que Samuel Champlain n'ait raconté que ce qu'il a vu et ce qu'il a fait, il parle fort peu de lui-même en dehors de ces actions, et nous ne savons rien de ses premières années. On sait par lui qu'il était xainctongeois et de Brouage. Aucun de ses biographes antérieurs au XIXe siècle ne donne la date de sa naissance et ne parle de son extraction. M. Rainguet dit qu'il naquit en 1567, d'une famille de pêcheurs. Si cette double assertion est due à un document précis, comme la position de M. Rainguet porterait à le croire, il n'y a qu'à l'accepter ; mais si elle n'est qu'une conjecture, comme pourrait le faire craindre le vague de cette date (1), il ya quelques observations à faire.

(1) Les registres de la paroisse de Brouage ont bien été portés à Marennes, mais ceux antérieurs à 1690 ne s'y retrouvent pas et ont, dit-on, péri dans un incendie. Restent les traditions et les registres de notaire, sources fécondes, mais difficiles à consulter.

Hosted by Google

Dans l'avis qui précède son Traité de la Marine, publié en 1532, Champlain dit qu'il a *passé trente-huit ans de son âge* à faire plusieurs voyages ; il place ainsi le début de ses voyages de 1592 à 1594, c'est-à-dire à une époque où il aurait eu de 25 à 27 ans ; il n'est pas ordinaire qu'on entre aussi tard dans la carrière maritime. Cela est possible cependant ; il est possible aussi, ce qui concilierait tout, que Champlain n'ait pas compté ses années de noviciat et n'ait daté ses voyages que du moment où il les dirigea lui-même : il n'en reste pas moins quelque chose à éclaircir. Son extraction obscure peut aussi soulever quelques objections. Il s'appelle et on l'appelle le sieur de Champlain, on le désigne d'ordinaire comme un gentilhomme saintongeois ; dans la liste des cent associés il est nommé : *Samuel Camplenius, eques, ex nauticis præfectis* (Je n'ai vu cette liste qu'en latin, dans Ducreux), ce qu'il faut traduire, je crois, par *Samuel Champlain, écuyer, capitaine pour le roi dans la marine* ; mais douze lettres d'anoblissement furent accordées aux membres de cette compagnie, qui désigna Champlain pour commander dans la nouvelle France, et il est très-possible que ce soit là l'origine de sa noblesse. Lescarbot, le seul, je crois, qui en parle avant ce moment, ne l'appelle jamais que M. Champlein, sans particule. Cette orthographe du nom concorde avec la traduction latine de Ducreux, *Camplenius*.

J'avoue du reste que les qualités de Champlain, quoique très-hautes, me paraissent dénuées de tout vernis d'aristocratie, qu'elles ont quelque chose de bourgeois ; c'est ainsi qu'il blâme dans le sieur de Roquemont ce point d'honneur chevaleresque qui lui fit craindre ce qu'on dirait s'il ne voyait l'ennemi ; qu'il met la prudence à se sauver aux rangs des vertus d'un chef, et pourtant son courage est indubitable. D'un autre côté, il devait avoir reçu de l'instruction ; car il lut et écrivit beaucoup. A la vérité, il ne ressemble guère plus aux lettrés du temps qu'aux chevaliers. Très-pieux, il ne s'occupe jamais de dogme ni de controverses, il ne cite jamais les anciens ; la différence est saillante, quand on le compare à Lescarbot, son contemporain, qui a vu comme lui et comme lui décrit le Canada ; il est difficile pourtant d'admettre que, parti d'un bateau de

Hosted by Google

pêche, il eut fait à la fois son éducation de navigateur, d'homme politique et d'écrivain; or il a été tout cela. Une origine si humble ajouterait singulièrement à son mérite.

M. Rainguet dit que Champlain était, en 1603, armateur à Dieppe. J'ignore encore la source de cette indication.

Nous touchons enfin aux renseignements positifs et nous n'avons plus qu'à suivre Champlain lui-même.

Il avait servi Henri IV dans ses guerres contre les Espagnols, sous le maréchal d'Aumont, Saint-Luc et le maréchal de Brissac. A la paix il fit un voyage aux Indes-Occidentales, c'est-à-dire en Amérique, et y resta deux ans et demi. A son retour, il se rendit à la cour, remercier sans doute Henri IV dont il avait une pension, *pour avoir moyen de s'entretenir près de Sa Majesté.* Il y rencontra le commandeur de Chaste, gouverneur de Dieppe, qui préparait alors une expédition pour la nouvelle-France. A sa sollicitation, il demanda au roi la permission de l'accompagner; Henri IV non-seulement lui donna une commission, mais encore le chargea de tout voir pour lui en faire un fidèle rapport : cette mission de confiance prouve à coup sûr des services antérieurs très-appréciés. Champlain partit de Honfleur le 15 mars 1603, sur le navire de Pontgravé, rencontra auprès de Terreneuve des bancs de glace qui lui firent chercher et trouver un passage au sud de celui qu'avait indiqué Cartier : ils découvrirent alors le cap Sainte-Marie et les îles Saint-Pierre. Ils entrèrent dans le fleuve Saint-Laurent, en passant devant l'île d'Anticosti, et le remontèrent jusqu'à Tadoussac où ils arrivèrent le 26 mai. Montant alors dans un bateau léger qui ne portait avec eux que cinq matelots, Champlain et Pontgravé remontèrent le fleuve jusqu'au saut Saint-Louis, qu'il leur parut impossible de franchir. Ils se bornèrent à faire une lieue par terre pour voir le fleuve au-dessus de la cataracte, puis ils le redescendirent en recueillant tout ce qu'ils purent de renseignements, soit par eux-mêmes, soit par le rapport des sauvages. Ils quittèrent l'Amérique à la fin d'août.

Ce premier voyage ne fut en réalité qu'une reconnaissance des découvertes de Cartier, que Champlain ne dépassa pas : mais il servit à les confirmer et à en rappeler le souvenir :

Hosted by Google

il inspira à Henri IV la résolution de fonder une colonie au Canada. Champlain publia de son voyage une carte et un récit détaillé. Lescarbot, qui, en 1608, après avoir pris part à l'expédition de Poutrincourt au Canada, et y avoir été le compagnon de Champlain, analyse soigneusement ce livre, tout en reprochant à son auteur une crédulité trop complaisante aux contes que lui avait faits Prévert de Saint-Malo, et aux prétentions de ceux qui voulaient exposer les mystères de la vie chrétienne aux sauvages, dans une langue qui ne peut pas exprimer de pareilles idées, tout en lui reprochant d'avoir méconnu une partie des travaux de Cartier, reconnaît l'exactitude, la richesse et l'utilité des détails dont il est rempli. Champlain dans la grande édition de ses voyages, ne reproduit pas les récits merveilleux de Prévert, qu'il n'avait du reste donné que pour des on-dit, dont il nommait l'auteur ; mais il semble encore bien sévère pour Cartier, qu'il accuse de s'être trop tôt découragé et d'avoir découragé François Ier. « D'autres que Cartier, dit-il, eus- » sent bien pu entreprendre cette affaire, qui ne se fussent si » promptement étonnés et n'eussent pour cela laissé de pour- » suivre l'entreprise, étant si bien commencée. » Les historiens reconnaissent que le reproche n'est pas fondé et le *d'autres que lui* a bien l'air d'un mouvement de vanité. Je ne pense pas qu'on en trouvât un autre aussi accentué dans le gros livre de Champlain. Il n'y a pas là de quoi le condamner.

Les critiques que j'ai citées indiquent aussi qu'il obéissait dès lors à une pensée qu'il paraît avoir nourrie toute sa vie, le désir de convertir les sauvages au catholicisme. Partout il fait de cette conversion le premier devoir des colonisateurs, la source de leur droit; il relève comme une faute, dans les expéditions, le choix de chefs protestants, *ce qui n'était pas le moyen de bien planter la foi parmi des peuples qu'on veut réduire ;* il est vrai que les luttes entre les ministres des différents cultes ont toujours été un grand obstacle aux missions religieuses, et que ces luttes allaient loin dans la voie du scandale, au temps de Champlain. « J'ai vu, dit-il, le ministre et « notre curé s'entrebattre à coups de poings sur le différend « de la religion. Je ne sais qui était le plus vaillant.... les sau-

Hosted by Google

« vages étaient tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. » Les théologiens de nos jours ne sont guère plus d'accord, mais je crois qu'ils ont renoncé à ce genre d'argument. Par suite Champlain est dans ses écrits et fut dans toute sa conduite très-favorable aux jésuites qui, selon lui, dans leur introduction au Canada, « et en toute autre chose, se sont équitablement « gouvernés selon Dieu et raison. » Les jésuites se sont souvenus de ces éloges ; d'autres en ont su mauvais gré à leur auteur. Il est facile de ne pas aimer les jésuites, difficile de ne pas reconnaître les services qu'ils ont rendus, impossible de ne pas admirer le dévouement héroïque qu'ils ont montré au Canada. Ajoutons que l'antipathie de Champlain pour la réforme ne le rend pas injuste envers ceux qui la suivaient. Il loue franchement les réformés Chauvin et Demons.

C'est celui-ci qu'à son retour en France il trouva héritier des projets et du privilége que la mort avait ravis au commandeur de Chaste : déjà aussi s'élevaient les plaintes des commerçants auxquels ce privilége interdisait le trafic des pelleteries. Demons, gouverneur de Pons, saintongeois comme Champlain, lui proposa de retourner au Canada. Champlain demanda le consentement du roi, qui lui confirma sa première mission, et s'embarqua à Dieppe au mois de mars 1604. Une société de marchands de Rouen et de la Rochelle faisait les frais de l'expédition ; Dorville, Champdoré en étaient, avec Champlain, les personnages notables, ceux qui à Saint-Croix d'abord, à Port-Royal ensuite habitaient auprès de Demons. Ils choisirent dès-lors leurs rôles, Champdoré les voyages par mer, Champlain les explorations par les rivières et par terre. L'expédition souffrit du scorbut, qu'on appelait alors le mal de terre, mais Champlain ne s'en laissa pas intimider ; refusant de revenir avec Demons, il consacra trois années et demie à visiter en détail la côte méridionale de l'Acadie et celles de la baie française entre cette presqu'île, et le continent, jusqu'à quelques lieues au sud du cap Cod, vers les lieux où fut depuis Boston. Ce voyage, dont la description occupe le second livre des siens, n'était encore pour lui qu'une préparation, éloignée du terrain de sa gloire ; mais il lui apprenait à connaître et à employer les

Hosted by Google

sauvages. Il connaissait tous leurs défauts, leur penchant au vol, leur méfiance, leurs caprices, leurs attaques subites et perfides ; il avait été un jour des dix français qui, avertis par un cri soudain d'une attaque de ces gens, s'étaient lancés, avec Poutrincourt, presque nus, à la rencontre de plus de trois cents d'entre eux, et les avaient mis en fuite ; son jugement sur eux est même plus sévère que celui que suggèrent ses récits ; et pourtant il se livrait souvent à eux avec une confiance audacieuse. C'est presque avec leur aide seule qu'il visite le pays entre la rivière de Pentagouet et celle de Kinikebi. Il revint en France en 1607. Dans ce laps de temps avait eu lieu l'expédition de Poutrincourt et de son fils Biencourt qu'accompagna Lescarbot : au rapport de celui-ci, le soin avec lequel les armateurs rochelais Georges et Maquin avaient approvisionné leur navire et le bon vin de la Rochelle furent le meilleur préservatif du scorbut.

Champlain retrouva en France Demons toujours fidèle à ses projets, mais aux prises avec deux genres de difficultés, les réclamations des commerçants auxquels son privilége interdisait le commerce des pelleteries et les prétentions des jésuites, auxiliaires dans lesquels il craignait de trouver des maîtres. Champlain essaya en vain de les concilier, et d'assurer par là à Demons les secours pécuniaires que Mme de Guercheville donnait à ces religieux. Il réussit mieux à persuader à Demons que c'était sur les bords du Saint-Laurent qu'il devait fonder un établissement. Dès son premier voyage il avait remarqué un endroit situé à cent trente lieues marines de l'embouchure du fleuve, où celui-ci se rétrécissait, et que pour cette raison les indigènes appelaient *Québec* (1) ; il le jugeait plus favorable à son dessein que Tadoussac situé trente lieues plus bas, et qui était alors le principal point commercial, et il était résolu de bâtir un fort sur la rive septentrionale. L'expérience a montré

(1) Les sauvages donnaient à cet endroit le nom de Québec ou Quélibec, qui dans les langues algonquine et abenaquine signifie rétrécissement, parce que le fleuve s'y rétrécit jusqu'à n'avoir plus qu'un mille de large, au lieu qu'immédiatement au-dessous de l'île d'Oréans c'est-à-dire à dix lieues au-dessous il a encore quatre ou cinq lieues. (*Charlevoix, Fastes chronologiques*, année 1608.)

Hosted by Google

que Champlain avait bien choisi et Québec est resté la capitale du Canada. Il partit de France le 13 avril 1608, cette fois comme lieutenant de Demons, et le 3 juillet il commença les constructions de son magasin pour les vivres. Le 1er octobre il faisait semer du blé, le 24 planter des vignes. Il voulait assurer à sa colonie le moyen de vivre au moins sans le secours éloigné de la métropole ; mais les compagnies secondaient peu, craignaient peut-être cette sorte d'indépendance.

Elles étaient elles-mêmes fortement attaquées au nom du bien public par tous les commerçants qui n'en faisaient pas partie, et Demons vit sa commission supprimée. Champlain signale fort bien les inconvénients de cette instabilité : de la sorte, dit-il, qui plus y aura mis, plus y aura perdu ; et il pense que ceux-mêmes qui réclament, travaillent moins à leur bien qu'à leur ruine ; cependant nul n'a mieux vu et mieux montré les mauvais effets du privilége, qui, en sacrifiant aux intérêts des compagnies tout à la fois ceux des sauvages et ceux des colons, prépare la double hostilité de ces divers habitants du pays. « L'on empêche, dit-il ailleurs, les autres vaisseaux de « venir traiter avec eux, encore que l'on leur fît le meilleur trai- « tement qu'il fût possible, et ainsi sommes-nous aimés d'eux en « récompense du bien que nous leur faisons..... l'on n'a point « d'ennemis plus grands que ces sauvages..... Ce n'était le « moyen de donner de l'affection d'aller peupler un pays qui « ne peut jouir du bénéfice du pays à sa volonté : au moins « leur devaient-ils faire valoir les castors à un prix raison- « nable. » Mais quand le privilége a-t-il eu cette générosité prudente ? Demons essaya de poursuivre son entreprise sous le régime du droit commun. La commission du roi lui assurait du moins des terres et l'autorité. Ils en avaient besoin, lui et ses lieutenants. Une conspiration se forma contre Champlain, parmi les travailleurs même qu'il employait : il fut obligé d'en faire pendre un, précisément un homme qu'il avait sauvé, tout percé de flèches des sauvages, dans l'attaque dont j'ai parlé contre les gens de Poutrincourt.

L. Delayant.

La suite au prochain numéro.

Hosted by Google

UN MOT SUR L'ORIGINE

DE

RENÉ DESCARTES

—

Quatre provinces, le Blésois, la Bretagne, la Touraine et le Poitou, ont réclamé la gloire d'être la patrie de Descartes. Il était réservé à M. l'abbé Lalanne, curé d'Oiré, à portée de consulter les documents fournis par les archives locales, de faire sortir cette question des nuages qui l'ont entourée dès son origine (1). Dès 1682 en effet, trente-deux ans après la mort de Descartes, J. Bernier, l'historien du comté de Blois, revendiquait ce philosophe auquel il donnait pour père un nommé Descartes, seigneur du Piégu et du Guérinet, anobli en 1611. En 1691, un critique célèbre, Adrien Baillet, consacra deux volumes in-4° à la vie de Descartes. Ecrit sous les yeux des contemporains et enrichi de nombreuses pièces justificatives, cet ouvrage a fait autorité, et, depuis lors, la généalogie produite par Bernier a été reléguée parmi les fables. Toutefois on est obligé de reconnaître que Baillet lui-même s'est laissé induire en erreur, trompé par les notes intéressées qui lui furent fournies par la famille et par les membres du parlement de Bretagne. En effet, le père de René, Joachim, et Pierre son frère ont siégé comme conseillers à la cour de Rennes, et c'en fut assez pour que ce corps, fier de l'antique noblesse de ses

(1) Notice sur l'origine de la famille Descartes, (Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1867). — Histoire de Châtelleraud. Tome II, page 361 et suiv.

Hosted by Google

membres, s'attachât à faire descendre la famille Descartes de nobles aïeux. Baillet crut donc à une alliance d'une branche aînée de la famille Descartes avec les Maillé ; malheureusement il s'est trouvé qu'on avait pris pour un nom patronymique le fief des Cartes appartenant à dame Anne de Hommes, des Cartes et du Plessis-Bonnay. Les ancêtres de Descartes furent ainsi rattachés par Baillet à une ancienne famille de la Touraine qui, ayant passé jusqu'en Berri et en Anjou, se serait étendue dans le Haut Poitou. Les Descartes furent de plus déclarés appartenir à la noblesse d'épée, et l'aïeul de René, Pierre, médecin à Châtelleraud, fut transformé en un homme d'armes, dont la valeur aurait aidé le comte du Lude à repousser les attaques des protestants contre la ville de Poitiers en 1569. Cette opinion, accréditée par Baillet, a pris place dans les biographies de l'auteur du *Discours de la Méthode :* aussi, dans la notice étendue qui figure en tête des œuvres de Descartes, publiées en 1835, M. Adolphe Garnier s'est-il cru obligé de reproduire fidèlement le thème développé par Baillet. Toutefois, la légende primitive admit certaines variantes : l'auteur de la Métromanie avait appelé Descartes *l'honneur de l'Armorique ;* les Bretons se firent l'écho du poète, et, à leur tour, ils revendiquèrent Descartes comme un de leurs concitoyens (1). Cette opinion a été consacrée par la *Biographie Universelle*, et, dès le début de leur article, MM. Biot et Feuillet n'hésitent pas à dire que « Descartes (René) naquit à la Haye en Touraine, le 31 mars 1596, d'une famille noble originaire de la Bretagne. »

En 1846, l'*Encyclopédie catholique* affirmait de nouveau que Descartes était d'originaire bretonne, ajoutant toutefois que sa famille était peu favorisée de la fortune ; mais le patriotisme armoricain ne pouvait se contenter de cette demi-victoire, et, lorsqu'en 1852 la ville de Tours, enviant au village de la Haye l'honneur d'avoir élevé une statue au père de la philosophie française, inaugura solennellement une nouvelle statue de Des-

(1) Gaillard de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans son éloge de Descartes imprimé en 1765, favorise cette opinion, affirmant que « sa maison, une des plus anciennes de Touraine, avoit étendu ses branches dans le Berri, le Poitou, l'Anjou et la Bretagne. »

Hosted by Google

cartes, M. de Kératry crut devoir faire entendre une énergique protestation. Dans son numéro du 25 janvier 1866, l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* a publié une note qui nous montre que l'opinion bretonne sur la patrie de Descartes, en dépit des savantes recherches de M. Lalanne, n'a rien perdu de sa vivacité, et, *le Contemporain, Revue d'Économie Chrétienne* n'a eu garde, dans la notice sur Descartes, publiée au mois de septembre dernier, de s'écarter de cette opinion.

Au milieu de ce débat, les tourangeaux, non contents de produire les actes de naissance de René Descartes et de Pierre son frère aîné, consignés dans les registres de la paroisse de Saint-Georges de la Haye, laquelle, comme on sait, est sur les limites de la Touraine et du Poitou, se sont efforcés de gagner du terrain sur leurs adversaires en employant hardiment les mêmes arguments, c'est-à-dire des hypothèses présentées comme des faits authentiques. Dans son éloge de Descartes, Thomas, amplifiant le thème imaginé par Baillet, place parmi les membres de sa famille « un archevêque de Tours et plusieurs autres gentilshommes qui avaient servi avec distinction. » Une addition plus importante à la généalogie de Descartes restait à faire : Tours compte parmi ses maires un Gilles Descartes mort en 1522 trente-sept jours après son entrée en fonction ; on voulut à tout prix le placer parmi les ancêtres du philosophe. A la vérité l'entreprise était difficile, car on ne peut produire aucun document à l'appui de cette filiation ; toutefois, l'historien de la Touraine, M. Chalmel, ne recula pas devant la difficulté, et, dans une Histoire de la mairie et des maires de Tours, composée en 1828, et conservée parmi les manuscrits de la bibliothèque publique de la ville, il traça, sans hésiter, un arbre généalogique, d'où il résulte que Gilles Descartes, le maire de Tours, est le bisaïeul de René. Sur la foi de Chalmel, deux membres de la Société Archéologique de Touraine ont accepté pieusement cette glorieuse généalogie et l'ont reproduite, avec quelques embellissements dans l'Armorial des maires de Tours et dans le Compte-rendu de l'inauguration de la statue de Descartes, en 1852 (1). Rejetant avec raison ces vaines hypothèses, M. l'abbé

(1) L'auteur de l'*Armorial* soutient « que la famille Descartes a quitté la

Hosted by Google

Lalanne, fidèle au principe cartésien, s'est efforcé d'élucider cette question en n'admettant que les faits appuyés sur des documents authentiques et des preuves incontestables ; cette méthode lui a porté bonheur, et, pièces en main il a pu établir que la famille Descartes appartient au Poitou. Il nous montre à Châtelleraud la maison habitée par Pierre Descartes, docteur en médecine, qui ne peut plus être confondu avec le défenseur de Poitiers en 1569 ; il produit les pièces d'un procès intenté en 1543 au chapitre de Notre-Dame de Châtelleraud, au sujet de prétendues blessures faites à un enfant de chœur, et dans lequel ce médecin figure comme rapporteur (1). Pierre Descartes avait épousé une châtelleraudaise, Claude Ferrand, qui figure comme marraine dans l'acte de baptême d'un père consanguin de René, en 1604, et y prend le titre d'aïeule paternelle de l'enfant. Dans des dénombrements de fiefs, dont les plus anciens remontent à 1558, on retrouve le nom de Pierre Descartes, comme possesseur de propriétés rurales aux environs de Châtelleraud, entr'autres de la seigneurie des Cartes relevant de la seigneurie de Mousseau, à foi et hommage simple, et du pré des Descartes. Du reste, toutes les propriétés mentionnées par Baillet comme appartenant à la famille Descartes sont toutes situées auprès de Châtelleraud, ce qui rend plus inexcusables les erreurs qu'il a accréditées.

Pierre Descartes eut pour fils Joachim, qui, en 1586, devint conseiller au parlement de Bretagne. Joachim, comme on sait, avait épousé, en 1589, Jeanne Brochard, également originaire du Châtelleraudais, où l'on retrouve toutes les alliances de la famille Descartes. De ce mariage naquirent : Pierre Descartes, conseiller au parlement de Bretagne, baptisé le 19 octobre 1591 ; René Descartes, sieur du Perron, l'immortel auteur du *Dis-*

Touraine où on la voit figurer dès le XIVe siècle pour s'établir à Blois et en Bretagne » et il invoque à l'appui de cet étrange assertion Bernier qui dit précisément tout le contraire. L'auteur du compte-rendu ajoute que Pierre Descartes, le médecin de Châtelleraud, exerçait sa profession à Tours et il nous donne pour l'acte de naissance du philosophe celui du conseiller son frère. (*Mém. de la Société archéologique de Touraine*, tome V, p. 43 à 45.)

(1) Il nous cite un acte du 15 mai 1562 dans lequel le même Pierre Descartes est qualifié du titre de noble homme.

Hosted by Google

cours de la Méthode, baptisé le 1er avril 1596, et enfin Jeanne Descartes, née au commencement du mois de mai 1597. Avant M. l'abbé Lalanne, aucun biographe n'avait connu l'existence de cette sœur cadette du philosophe qu'on voit figurer, en 1622, dans des lots et partages avec ses frères et les Brochard. Quelques-uns même, et entr'autres M. Adolphe Garnier, ont été jusqu'à avancer que la mère de René était morte en le mettant au monde. Ces trois enfants naquirent et furent baptisés dans la paroisse de Notre-Dame de la Haye, où leur mère mourut, le 13 mai 1597. Ce n'est donc point, comme le croit le correspondant de l'*Intermédiaire,* pour échapper à une peste exerçant ses ravages en Bretagne, que la mère de René s'est retirée à la Haye au commencement de l'année 1596. On sait maintenant que ce fait n'a rien d'accidentel, et que si elle est venue constamment y faire ses couches, c'est qu'elle devait y trouver les soins maternels de son aïeule Jeanne Proust, femme de Pierre Sain, contrôleur des tailles à Châtelleraud, et marraine de René. Joachim Descartes après la mort de sa femme, Jeanne Brochard, ayant épousé Anne Morin, fille du premier président de la cour des comptes de Nantes, Baillet a prétendu avec quelque vraisemblance que ce mariage avait définitivement rompu tous les liens qui pourraient encore l'attacher au Poitou. Cette assertion est démentie par l'acte de naissance du premier né de ce second mariage, Claude Descartes, lequel fut baptisé dans la paroisse d'Oiré, près Châtelleraud, le 9 novembre 1604.

Ainsi se trouve rétablie, d'une façon évidente, l'origine poitevine de la famille Descartes. Rien donc d'étonnant à ce que René Descartes et Pierre son frère aîné soient venus à Poitiers, résidence de leur grand-père, René Brochard, lieutenant-général de la province, prendre leur licence en droit civil et en droit-canon, et très-probablement, suivre les leçons des professeurs de cette faculté dont la célébrité s'étendait alors jusqu'en Hollande. Quelque mince que soit ce détail, nous croyons qu'on verra ici avec plaisir un extrait des registres de la faculté de Poitiers qui atteste, qu'en 1613 Pierre Descartes, et, en 1616 René Descartes, *du diocèse de Poitiers,* ont obtenu avec distinction le grade de licencié ès-droits. Ce fait a été jusqu'ici ignoré de tous les

Hosted by Google

biographes du philosophe et c'est un lien nouveau qui rattache pour jamais ce nom illustre à l'histoire littéraire du Poitou.

Nobilis vir, dominus Petrus Descartes, diocesis pictaviensis, *creatus fuit baccalaureus in utroque jure, die septima, et licenciatus in eisdem canonico et civili juribus die octava mensis augusti, anno domini millesimo sexcentesimo decimo tertio.*

Examinatus ad l. II. ext. § *de reb. credit et ad cap. Antigonus. De pactis etc, purè, simpliciter de justitia et jure, et laudetur.* — J. Gautier.

Nobilis vir, dominus Renatus Descartes, diocesis pictaviensis, *creatus fuit baccalaureus in utroque jure, die nona, et licentiatus in eisdem canonico et civili juribus die decima mensis novembris, anno domini millesimo sexcentesimo decima sexto.*

Examinatus ad 40 *theses de testamentis ordinandis ex utroque jure; purè et simpliciter de justitia et jure, et laudetur.* — A. Deladugnie.

Louis Duval.

Hosted by Google

L'INTERMÉDIAIRE

DES

TRAVAILLEURS DE L'OUEST DE LA FRANCE

C'est aux chercheurs de l'Ouest de la France que nous consacrons, sous le nom d'*Intermédiaire* quelques pages dans les numéros de notre revue. Sur un terrain bien plus vaste, l'Angleterre a créé, en 1849, le *Notes and Queries*; la France, en 1864, *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*. Le succès de ces recueils nous engage à suivre leur exemple, en nous restreignant toutefois à la région qu'embrasse notre revue.

Notre but est d'aider, dans leurs travaux et leurs recherches, les travailleurs et les gens studieux, en les mettant à même de poser des *questions* sur les sujets qui, pour eux, ont besoin d'éclaircissements, et de lire les *réponses* qu'on leur adressera.

Afin que tout se passe avec ordre et méthode, nous donnons ici quelques instructions qui nous semblent nécessaires.

1° Les questions doivent nous être adressées sur autant de papiers détachés;

2° Elles doivent être relatives à des questions locales et être toutes *signées*.

3° Il importe de leur donner un titre pour faciliter l'insertion des réponses.

4° Les réponses doivent rappeler en tête le numéro d'ordre et le titre de la question.

5° Elles doivent être appuyées sur des preuves certaines et signées par les personnes qui les adressent.

L. Clouzot.

Hosted by Google

QUESTIONS

1. Lettres d'indulgences. — Connaît-on, en original, des lettres d'indulgences accordées à des Poitevins, Saintongeois et Aulnisiens, antérieurement à 1517 ?

*
* *

2. Fabrique de vitraux peints et fonderie de cloches de Champdeniers. — Possède-t-on quelques renseignements ?

1° Sur la fabrique de vitraux peints qui existait à Champdeniers au commencement du XVIe siècle, et qui a fourni à la chapelle du château de Thouars ses verrières (*).

2° Sur la fonderie établie au même lieu, et dont l'existence nous est révélée par l'inscription suivante, qui se lisait sur la cloche de l'ancienne chapelle Saint-Louis du château de Fontenay :

VIVE LE ROY
LOYS
IASPAR : DESFRANS : FONDEVR
A : CHANDENIER.
M . D . X . I

*
* *

3. Fabrique d'armes et armuriers. — Existe-t-il des documents sur les anciennes fabriques d'armes du Poitou, dont la réputation était grande au moyen-âge, comme l'attestent divers dictons populaires, vantant la qualité supérieure des heaumes et des fers de lance de cette province ?

A-t-on recueilli des noms et des marques d'armuriers fourbisseurs ayant exercé leur industrie antérieurement au XVIIIe siècle, dans les contrées comprises entre la Loire et la Gironde ?

*
* *

4. Nicolas Péraud, archidiacre d'Aulnis. — Est-il possible de se procurer des détails biographiques sur le personnage que mentionne

(*) V. *Poitou et Vendée*, art. intitulé : *Pierre de l'Apostolle, peintre-verrier à Champdeniers.*

Hosted by Google

cette inscription, placée autrefois devant les marches de l'autel de la chapelle Saint-Pierre, dans l'église Notre-Dame de Fontenay :

Hic . jacet . magister . Nicolaus . Peraldi .
xentonēs . doctor . quondam . Alinīesis .
archidiaconus . sanctæ . Gertrudis .
Ymbekes . procurator . qui . obiit . ultima .
die . mensis . junii . anno . Dni . M . CCCC .
LXXXXVII . *æt .* LXI . *eius . anima . requi*
escat . in . pace . amen .

Ce Nicolas Péraud était-il de la famille du cardinal Raymond Péraud, qui a été également archidiacre d'Aulnis?

*
* *

5. Monnaies d'or de Charles VI. — Pourquoi tous les écus et demi-écus d'or au heaume, frappés à la fin du règne de Charles VI, et toutes les chaises du même prince, connues jusqu'à ce jour, sont-ils, sans exception, sortis de l'atelier monétaire de la Rochelle ?

*
* *

6. Portrait de Jallet par David. — Sait-on ce qu'est devenu un portrait de Jallet, curé de Chérigné (Deux-Sèvres), et député à l'Assemblée nationale, dessiné en 1790 par le grand peintre Louis David ?

*
* *

7. Biret, magistrat-jurisconsulte. — Où et quand est mort Aimé-Charles-Louis-Modeste Biret, né au Champ-Saint-Père (Vendée), le 3 janvier 1767, ancien juge de paix de la Rochelle, auteur de plusieurs ouvrages de jurisprudence ? — A-t-il laissé des descendants ?

*
* *

8. Jacques du Fouilloux. — Appel est fait enfin aux lecteurs de la Revue, pour nous signaler les documents inédits, relatifs à Jacques du Fouilloux et à sa famille, qui peuvent se trouver dans les dépôts d'archives publiques ou privées. Ayant toujours le désir de publier une édition de *la Vénerie*, vraiment digne de ce curieux livre et de son auteur, nous désirons compléter, autant que faire se pourra, les notes que nous rassemblons, dans ce but, depuis une vingtaine d'années.

Fontenay-Vendée, 11 février 1867.

Benjamin Fillon.

Hosted by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

La Revue bibliographique telle que nous la comprenons, ne peut être qu'une suite d'articles, d'analyses, d'appréciations des ouvrages qui nous auront été déposés. Mais si l'on ne doit chercher ni unité ni liaison entre ces comptes-rendus, qui le plus souvent seront dus à la plume de divers écrivains ; l'on doit être convaincu que, malgré la divergence du style et des idées, il y aura toujours un point capital sur lequel tous nos rédacteurs seront d'accord — *l'impartialité*. — Nous osons espérer et croire que sous bien des points, ce ne sera pas la partie la moins importante de notre recueil, car Dieu, auteurs et éditeurs aidant, elle sera le *miroir* fidèle de notre littérature provinciale et pour nos lecteurs le moyen le *plus assuré* de suivre le mouvement intellectuel de nos contrées, d'apprécier la valeur de nos écrivains.

Entrons donc résolument en matière et passons en revue les quelques ouvrages qui nous ont été adressés dans le cours du mois dernier.

*
* *

L'*Annuaire du département de la Vienne* a paru avec la nouvelle année (1), et bien qu'il soit assez difficile de rendre compte de publications de cette nature qui ne sont remplies que de détails statistiques, nous essaierons ; cet ouvrage nous a paru rédigé sur un plan fort exact où les recherches sont

(1) ***Poitiers, chez A. Dupré, imprimeur-éditeur, rue de la Mairie, 10*** **Prix : 1 fr. 50 c.**

Hosted by Google

faciles et les matières classées avec méthode. Nous avons remarqué (à la page 29) le court mais intéressant sommaire des richesses que possède le dépôt des archives de ce département confié aux soins de M. Rédet si connu de tous les travailleurs par son obligeance. Nous eussions désiré trouver pour la Bibliothèque publique de la ville de Poitiers et ses musées des détails du même genre. Nous eussions été également heureux d'y voir pour les quatre sociétés savantes, qui fleurissent dans cette ville toujours si renommée par son amour pour la science, quelques détails sur leurs derniers travaux, et pour les sociétés musicales, chorales, etc., que l'on y fît mention de leurs succès dans les concours. Ces additions que nous recommandons à l'éditeur de l'annuaire auraient un double but : faire connaître les richesses bibliographiques, archéologiques et artistiques que possède la cité; faire apprécier les travaux des savants et des hommes d'études qui l'habitent, encourager les jeunes artistes en faisant connaître à tous leurs triomphes. Ces courtes notices bien loin de nuire à la vente, ne pourraient que la faciliter. Somme toute et malgré ces lacunes, que nous sommes peut-être les seuls à regretter, l'*Annuaire Administratif, Statistique et Commercial du département de la Vienne*, pour l'année 1867, est la fidèle expression des promesses de son titre.

*
* *

M. Dugast-Matifeux dont le nom est bien connu de tous les érudits de nos contrées vient de publier (1) une réimpression de l'Essai de Dreux du Radier sur le langage poitevin précédé d'une notice sur cet écrivain, auteur de la Bibliothèque Historique du Poitou et de plusieurs autres ouvrages.

La vie de ce savant était pour ainsi dire inconnue dans une contrée qui lui doit tant de reconnaissance pour avoir consacré cinq années de sa vie, si remplie du reste, à lui rappeler les souvenirs de ses littérateurs.

(1) **Brochure in-8° de 24 pages, *Niort, Clouzot, libraire-éditeur; Fontenay, veuve E. Fillon, imprimeur-libraire.***

Hosted by Google

Nous avons été heureux de lire cette notice biographique, et M. Dugast-Matifeux a droit à nos remerciements, pour avoir fait revivre en Poitou un homme dont la mémoire doit être chère à tous les Poitevins.

Les quelques pages que Dreux du Radier consacre au langage poitevin, ne sont à vrai dire qu'une dissertation écrite pour justifier ce début quelque peu ambitieux.

« Mon objet dans cet essai est de faire voir *que le langage poitevin, est un des précieux restes de notre langue au berceau : que deux des plus belles langues de l'Europe, l'Italien et l'Espagnol lui doivent leur origine, et que le Poitevin ne leur doit rien.* »

L'auteur dans son essai a-t-il bien prouvé ce qu'il veut justifier, nous en doutons quelqu'ignorant que nous soyons en pareille matière. Nos linguistes d'aujourd'hui ne ratifieront pas sa proposition qui nous étonnerait sous la plume d'un écrivain aussi sérieux que Dreux du Radier, s'il ne ressortait de son ouvrage qu'il confond sous le nom générique de *langage poitevin*, les différentes branches de ce que l'on a plus tard désigné sous celui de *langue romane*. Malgré tout cet opuscule est à lire, il témoigne de beaucoup de recherches et l'on trouvera sans nul doute, à y glaner.

Cette brochure est la première d'une série de réimpressions que M. Clouzot se propose de publier sur le même sujet, nous ne pouvons qu'applaudir à ses projets, que nous n'hésiterons pas à qualifier d'heureuse idée. Notre patois poitevin, comme tous les patois du reste, se perd chaque jour. Mais s'il disparait peu à peu de la bouche de ceux pour lesquels il fut longtemps la seule manière de s'exprimer, il trouve presque partout d'intelligents collectionneurs qui ramassent et recueillent pieusement ses débris et les coordonnent. Malheureusement et c'est le plus ordinaire, ces antiquaires d'un nouveau genre ont plus de bonne volonté que de science, et ne sont que bien peu initiés au génie du langage dont ils se font ainsi les conservateurs bénévoles. Ils ne connaissent que peu ou point les ouvrages autrefois publiés dans cet idiôme, qui eut, tout comme un autre, ses poètes et ses prosateurs. Leur rareté ou le haut prix

Hosted by Google

auquel ils se vendent les arrêtent ou les leur font ignorer. C'est pour combler cette lacune, c'est afin de faciliter cette étude, de venir en aide aux travailleurs que M. Clouzot a entrepris ces publications, nous ne pouvons que lui souhaiter le succès que mérite cette intelligente initiative.

*
* *

M. H. Imbert vient de donner un nouveau tirage de sa *Notice sur les Vicomtes de Thouars, de la famille de ce nom* (1), ouvrage qui obtint une mention très honorable au concours des sociétés savantes le 22 avril 1865 et que la société des Antiquaires de l'Ouest a inséré dans le tome 29 de ses mémoires.

Nous nous préparions à en donner une analyse succincte, lorsque l'on nous a communiqué le procès-verbal officiel, publié par les soins de M. le ministre de l'Instruction publique, du compte-rendu de la distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes.

Notre paresse aidant, nous nous sommes facilement persuadé que pour l'ouvrage, pour nos lecteurs et pour nous-même, laisser la parole aux savants commissaires (2) chargés de classer les travaux des concurrents était ce que nous avions de mieux à faire ; que tout le monde y gagnerait : car elle est bien plus autorisée que la nôtre. Nous copions donc :

« La généalogie de la maison de Thouars offre au fond un plus grand intérêt (3) parce que c'est celle d'une famille ancienne et historique, dont les commencements ont laissé jusqu'à ce jour plusieurs difficultés à résoudre. M. Imbert a tenté l'entreprise en se renfermant dans la période comprise entre la fin du IXe siècle et celle du XIVe, époque où la vicomté de Thouars passa, de la famille qui en portait le nom, dans la maison d'Amboise. C'est assurément la partie la plus difficile à

(1) in-8° de 112 pages, prix 3 fr., *chez L. Clouzot, Niort.*

(2) La Commission était composée de MM. A. Thierry sénateur, président de la section d'histoire et de philologie rapporteur, L. Delisle, Huillard-Bréholle, de Mas-Latrie et A. de Barthélemy.

(3) Que le travail dont il est parlé précédemment, une notice historique sur la baronnie de Chateauneuf-en-Thimerais, par M. L. Merlet.

Hosted by Google

débrouiller, et pour y parvenir, l'auteur a compulsé les nombreux manuscrits de D. Fonteneau et aussi les archives de la maison de Thouars, que M. Marchegay a mises à sa disposition.

« Néanmoins, quelques points laissent prise à la critique. Ainsi la suite des premiers seigneurs de Thouars, telle que la donne M. Imbert diffère de celle qui est publiée dans les *Grands-Officiers de la Couronne* du P. Anselme. Il s'appuie sur un mode particulier de succession usité dans cette famille et déjà signalé par Besly. Le P. Anselme n'a point adopté cet ordre, parce qu'il assure que dans ses travaux ultérieurs Besly s'est contredit. M. Imbert aurait dû étudier davantage cette question de détail et appuyer sur des preuves valables les motifs de sa préférence. On pourrait lui reprocher sans injustice d'admettre trop vite les assertions venues de seconde main. Dans cette branche de travaux historiques, plus encore que dans les autres, c'est aux sources, toujours aux sources qu'il faut recourir. L'auteur du mémoire sur la maison de Thouars est aussi trop porté à attribuer aux sceaux et aux blasons, dont il invoque le témoignage, une date reculée que la science héraldique n'admet pas, tandis que, d'un autre côté, il ne fait point usage de quelques autres sceaux à date certaine, dont il se serait servi utilement. Cependant, et sous le bénéfice de ces réserves, son travail après révision, sera beaucoup plus complet que *l'Art de vérifier les dates* (1) surtout s'il ajoute à ses recherches une mention succincte de la suite des seigneurs qui ont possédé la seigneurie de Thouars jusqu'à la révolution.

« Si l'on veut établir un parallèle entre les deux derniers mémoires dont je viens de parler, on trouve que le travail de M. Merlet est mieux fait et plus achevé, mais qu'il a peut-être coûté moins de peine, et que celui de M. Imbert plus important par le fond et plus chargé de difficultés laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la précision scientifique. Après avoir

(1) Le sujet du concours était « le meilleur travail publié depuis le 1er juillet 1863 ayant pour but soit de rectifier ou de compléter un ou plusieurs des catalogues historiques relatifs à la France, contenus dans l'*Art de vérifier* les dates, soit d'établir la chronologie des grands feudataires français dont il n'est pas question dans cet ouvrage. »

Hosted by Google

mis ces diverses considérations dans une équitable balance et pesé les mérites respectifs de l'un et de l'autre mémoire, le Comité a pensé qu'il y avait lieu de décerner à chacun des deux concurrents une mention très honorable. »

Nous croyons que la part de la critique faite, il reste encore à l'avoir du travail de M. Imbert une assez grande somme d'éloges, sans parler de la distinction dont il a été l'objet, pour engager ceux de nos lecteurs qui se livrent aux études historiques, à le parcourir.

*
* *

M. Jourdan a publié il y a déjà quelques années les *Ephémérides de la ville de la Rochelle*; nous n'avons point à revenir sur le mérite de cet ouvrage si justement apprécié par tous ceux qui l'ont consulté. Suivant cet heureux exemple un habitant de Niort a commencé dans le *Mémorial des Deux-Sèvres* la publication des éphémérides de sa ville natale, nous ne pouvons que l'engager à persévérer dans cette voie. Par une étrange et triste anomalie, le pays que l'on habite est, en général, celui l'on connaît le moins, accueillons avec bienveillance le citoyen qui consacre ses loisirs à nous rappeler des souvenirs qui devraient être dans la mémoire de tous, à nous faire remonter dans la vie de nos pères, à nous initier jour par jour à leurs joies et leurs douleurs. Les travaux de ce genre sont arides, mais ils portent avec eux de grands enseignements. Bienvenus soient donc ceux qui veulent bien les entreprendre.

*
* *

— Nous avons reçu les premiers numéros du *Glaneur poitevin* publié sous la direction de M. A. Brouillet. Il est difficile de juger une œuvre de ce genre sur ces seuls spécimens; — nos confrères de Poitiers voudront bien nous permettre de les ajourner à plus tard. Notre appréciation n'en sera que mieux justifiée par le succès qui, nous l'espérons, couronnera leur tentative. Nous nous contenterons donc pour aujourd'hui de souhaiter la bienvenue à notre jeune confrère.

Hosted by Google

*
* *

— L'ouvrage de M. Gabriel Lévrier, publié d'abord sous le titre de PICTES ET POITEVINS, puis sous celui de DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE DU PATOIS POITEVIN, est divisé en quatre parties d'après les idiômes auxquels le Poitevin emprunte ses étymologies : les dictionnaires poitevin-breton, poitevin-latin, poitevin-anglais et poitevin-français. Cet ouvrage est tellement en dehors des données acceptées jusqu'à ce jour sur le patois poitevin que l'on ne peut s'en rendre compte qu'après une étude longue et approfondie. Nous avons tenu aujourd'hui à signaler l'apparition de l'ouvrage, pour qu'on ne puisse nous accuser d'avoir passé sous silence un travail qui se rattache par tant de points au cadre de notre revue.

*
* *

Bien qu'une plume plus habituée que la nôtre à traiter les matières nobiliaires ait rendu compte dans notre dernier numéro de l'ouvrage que M. Th. de B. A. a publié sur la noblesse d'Angoumois, nous devons le mentionner ici pour ne rien oublier. Quant aux volumes que Poitiers nous a adressés : *Annette Taudet* ou *les Sorciers du Poitou* par M. Bouchard et les *Recherches géologiques et agronomiques dans le département de la Vienne* de M. de Longuemar ; *La Chaleur* par Cazin, nous les avons remis à ceux de nos rédacteurs spéciaux chargés de les faire connaître à nos lecteurs d'une manière plus complète que nous ne pourrions le faire dans cette revue nécessairement toujours rapide. Et puis, franchement, c'est trop fort pour *Nathan* qui pourra bien se risquer de temps à autre à jeter en passant son avis sur les livres qu'il est chargé de signaler, mais qui ne possède ni la science ni le talent voulu pour se livrer au difficile emploi de critique.

NATHAN.

Hosted by Google

ÉPIGRAPHIE DU HAUT-POITOU.

M. de Longuemar a publié dans le tome XXVIII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* un travail important sur l'histoire du Poitou, c'est un recueil de 300 inscriptions ainsi subdivisées : 28 de l'époque gallo-romaine payennes, 21 chrétiennes, antérieures au Xe siècle, 27 du XIe siècle, 25 du XIIe, 10 du XIIIe et XIVe, 30 du XVe, 66 du XVIe, 62 du XVIIe et enfin 31 du XVIIIe siècle. Toutes n'existent pas actuellement. M. de Longuemar après avoir soigneusement estampé ceux de ces monuments épargnés par le temps, a relevé toutes les inscriptions publiées précédemment dans les livres et recueillies dans les manuscrits. Il est fâcheux qu'il n'ait pas toujours apporté dans ce travail une critique assez sévère. M. de Longuemar a accepté des indications malencontreuses et soutenu quelquefois des explications regrettables . Tel qu'il est cependant ce travail doit être signalé comme important.

Les inscriptions payennes du Haut-Poitou se composent surtout de bornes milliaires sur lesquelles figurent les noms de tous les empereurs romains depuis Néron; deux inscriptions votives sont à mentionner; l'une à la mémoire du chevalier Sabinus constate l'existence d'un collége de Flamines et d'Aruspices à Limonum ; l'autre la fondation d'un établissement de bains à Vivône par la famille du chef de Flamines ; une troisième conservée au musée de Poitiers, à la mémoire de la fille du consul Varenus, femme de Varenille, lieutenant de l'empereur et propréteur de l'Aquitaine, mérite d'être citée pour la beauté de ses caractères et sa conservation. Les inscriptions chrétiennes sont aussi sobres de qualifications que les précédentes sont au contraire conçues dans le style le plus pompeux ; elles présentent un nom et tout au plus une pensée pieuse au-dessous, comme dans l'église de Civaux : *Æternalis et servilia, vivatis in Deo!* Mais à mesure que l'on s'éloigne des siècles primitifs, l'orgueil romain l'emporte et les inscriptions chrétiennes n'ont plus rien d'humble, comme on en juge par celle de Salomon, actuellement incrustée dans un des murs de Saint-Hilaire de

Hosted by Google

Poitiers : « Le seigneur Salomon repose en paix dans ce tombeau, il fut rempli d'amour pour Dieu, d'un extérieur agréable, d'un esprit bienveillant, charitable envers les pauvres, ami de l'équité, prêtre et doyen de cette église, il se rendit souvent utile au chapitre. Il mourut le jour des kalendes d'octobre et il jouit à présent pour l'éternité de la présence de Dieu. »

A cette époque, c'est-à-dire vers le IXe siècle, les dates apparaissent régulièrement dans le style lapidaire, mais ce sont des dates indiquées d'une façon encore assez compliquée, par l'année du règne du souverain. Ce n'est qu'au XIe siècle que l'année est comptée suivant l'ère chrétienne.

M. de Longuemar insiste avec raison sur l'intérêt que présente l'étude des tombes carolingiennes. La concision et la simplicité de leurs inscriptions rappellent encore les premiers siècles de la foi, dont elles sont l'écho ; l'élégance de quelques formules indique en même temps la renaissance de la culture des lettres dans les abbayes au sein desquelles de pieuses et nombreuses colonies vivaient vouées à la prière, à l'étude, à l'agriculture ; elles donnent nettement les traits de cette seconde période du christianisme. Les premiers siècles avaient émancipé les esprits en les arrachant aux erreurs du paganisme; dans ceux qui suivirent cette œuvre civilisatrice fut continuée et complétée.

Au XIe siècle les inscriptions se multiplient. Pour cette période M. de Longuemar a recueilli plusieurs inscriptions votives d'autel, notamment celles de l'abbaye de Saint-Savin et de l'église de Montierneuf, toutes actuellement existantes, l'une de ces dernières constate la présence du pape Urbain II à Poitiers en 1096. Je citerai encore l'inscription commémorative de l'invention du corps de sainte Radégonde, reine de France et fondatrice de l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers, laquelle fournit de curieux détails; elle constate la bissextilité de l'année 1012, donne le nom de l'évêque, de l'abbesse, du duc d'Aquitaine et du roi, et la résolution prise par les religieuses d'entretenir autour du tombeau des lampes perpétuelles; et l'inscription funéraire de Robert, serf de l'abbaye de Saint-Hilaire dans laquelle sa vie est proposée comme un

Hosted by Google

modèle. Il ne faut pas oublier celle de l'église de Montierneuf, aujourd'hui perdue, où on lisait qu'un pélerin, nommé Pierre, avait rapporté de Jérusalem et donné à cette église entre autres reliques, un morceau du saint sépulcre.

Au XIIe siècle, les inscriptions s'allongent, le style en est plus soigné, plus fleuri, à en juger par cette inscription de l'église Saint-Hilaire, consacrée à la mémoire de Constantin : « La vie humaine est aussi fugitive que l'onde d'un fleuve, le matin il jouissait d'une santé florissante et le soir il était sur le point d'expirer. Qu'il ne mette pas non plus toute sa confiance dans ses richesses, car il suffit d'un jour pour les enlever, qu'il suive plutôt l'exemple du noble Constantin qui repose dans ce tombeau ; il ne retint pour lui que l'estime et la considération de ses contemporains, et distribua largement ses biens aux indigents et à tous les affligés, et s'appliqua à toujours remplir ses devoirs. » Je ne passerai pas non plus sous silence l'inscription de Guillerochus, prieur de Nouaillé, sur laquelle on lit après l'énumération des dignités ecclésiastiques et des vertus du défunt : « Et maintenant il n'est plus que le gardien de son propre tombeau.»

Au XIIIe siècle, le vieux français fait son apparition dans les inscriptions, en même temps que l'ornementation en devient plus riche ; peu de changements sont à signaler pour le siècle suivant. Je citerai pour cette double période l'inscription hébraïque du château de Montreuil-Bonnin, rappelant la captivité d'un juif (1231) ; celle du clocher de Persac, relative à sa construction :

Pierre Brunet dux de l'église,
Le (clocher) fit bastir en cette guise,
La paroche len fut contraire
Mais cui quo pesat lo fit faire,
Dont il ogait gram maudissum
Qui sunt tornees a benissum. (1315.)

Le XVe siècle fournit un contingent de trente inscriptions, presque également partagées en françaises et latines, celles-ci spécialement employées pour les épitaphes et les fondations pieuses, dans lesquelles les services et les vertus du donateur

Hosted by Google

sont longuement énumérées. Nous remarquerons la très-longue épitaphe de Simon de Cramaud, cardinal et évêque de Poitiers (1422) en vingt cinq lignes; nous trouvons aussi dans cet obituaire les noms de Brézé, Beauvau, Ph. de Cluys, trésorier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, du grand maître d'Aubusson, de la Hire, de Boislève, etc.

Au XVIe siècle, le style lapidaire devient véritablement élégant, la langue française domine presque exclusivement et nous retrouvons dans la liste de ces dalles nombre d'illustres noms de la noblesse française : Bonnivet, Gouffier, Grimoard, Culant, Villiers, Daillon, Mortemart, Archiac, Saulx-Tavannes. Plusieurs rappellent des incidents historiques de nos guerres religieuses, telle celle de Pierre de Lagno, tué au siége de Poitiers par le maréchal de Saint-André; celle de l'église des carmes de Loudun constatant la destruction du couvent par les protestants, le 20 novembre 1568, de Jean d'Aunoux, tué en défendant Saint-Maixent contre Lanoue Bras de fer, et celle de François Daillon, emporté par un coup de canon en même temps. M. de Longuemar a également recueilli quelques inscriptions sentencieuses comme celle d'une maison de la renaissance à Poitiers : *In Deo confido, nos et refugium meum;* et celle de la chapelle Saint-Louis et Saint-Pierre du marché de Loudun : *Le temps ne demeure!*

Le XVIIe apporte un contingent égal et presque identique. Les épitaphes témoignent cependant d'un orgueil de moins en moins en rapport avec la modestie chrétienne. L'épitaphe du marquis de Boissy, de la maison de Gouffier, en vers français, peut passer pour le modèle de ce temps; c'est un petit poème qui se termine ainsi :

Passant, que veux-tu plus? Vis comme j'ai vécu,
Et juge de ma mort par l'éclat de ma vie!

J'aime assez encore la dernière strophe de l'épitaphe de messire François de Fors, celle-là du siècle précédent :

Du roi François chambellan il était,
De Lusignan aussi leur capitaine,
Mais Dieu voyant que trop mieux méritait,
Par sa grâce l'a retiré de peine!

Hosted by Google

Le poète lapidaire ne craint pas, à propos de M. de Falourdet, maître d'hôtel du duc de Luxembourg, de mêler le sacré au profane pour s'écrier :

La Parque inexorable, extrême en violence,
Au milieu de ton cours fauche ton espérance,
Ne pouvant voir florir un homme si parfait.

Les inscriptions mentionnent toute l'aristocratie du Poitou ; on y voit les noms de Salvert, Chasseigne, Pidoux, d'Alougny, de Sainte-Marthe, de la Messelière, de Blon, de Brilhac, de Montespan, de Vieilbourg, etc. Mais le nombre des familles bourgeoises aussi est considérable; dans cette collection-ci nous remarquerons encore l'épitaphe très-longue d'un laboureur de Champnier, nommé Legier Magnan.

M. de Longuemar n'oublie pas les inscriptions ou sentences qui se multipliaient sur les maisons ; je remarque celle de Civray :

Mieux vault entrer pauvre au ciel que riche en enfer.

Tout change au siècle suivant. Le latin a presque complètement disparu ; les dédicaces, les sentences et les prières ne paraissent plus comme il convient à une époque philosophique. Les épitaphes, généralement remarquables par une grande élégance de style, sont beaucoup plus mesurées quant aux éloges, et très-concises ; on y trouve les noms de Marconnay, Rechignevoisin, Lauzon, Sourdis, Le Poype de Vertrieu, Bailly de la Galissonnière, Boynet de la Tour, Chasteigner, Castellane, Blossac, Le Pelletier de la Houssaye : puis une foule de membres du clergé, du notariat, de diverses juridictions, de bourgeois, d'artisans et de cultivateurs ; le désir de faire passer son nom à la postérité est le même pour tous.

E. DE BARTHÉLEMY.

—

Hosted by Google

LES DIVINITÉS ÉGYPTIENNES; LEUR ORIGINE, LEUR CULTE ET SON EXPANSION DANS LE MONDE, à propos de la collection archéologique de feu le docteur Ernest Godard par Ollivier Beauregard. *Paris, librairie internationale, A. Lacroix, Verboeckoven et Cie,* 1866. — In-8°, 605 pages.

Le docteur Ernest Godard, né à Cognac en 1826 et mort à Jaffa en 1862, dans une mission scientifique, était membre titulaire des sociétés anatomique, d'anthropologie et de biologie, de la société impériale zoologique d'acclimatation de Paris, et membre correspondant de huit académies de médecine ou sociétés savantes de l'étranger et des départements de la France. C'est un de ces hommes de science dont l'Angoumois, son pays natal, doit se glorifier à juste titre. M. le docteur Martin Magron a fait à la société d'anthropologie un éloge de Godard que nous ne saurions trop recommander à nos compatriotes, regrettant, dans le cadre qui nous est réservé de ne pouvoir retracer les travaux de sa vie si courte, et cependant si bien remplie.

Durant le voyage d'excursion qu'il fit dans la Haute-Egypte et dans la Nubie, ce jeune savant recueillit une collection archéologique et ethnologique d'une grande richesse. Quand il sentit la mort le frapper à Jaffa il fit don de cette collection à la ville de Bordeaux qui la possède aujourd'hui.

Cette collection composée de stèles, de papyrus, d'une série nombreuse de figurines, de statuettes funéraires et de canopes, de palettes d'écrivain, de fragments de momie et de pelotes, de bandelettes, de copies réduites de la pyramide de Gizeh, et de la colonne de Pompée, de bijoux, de souvenirs de l'époque Gréco-Romaine, bustes, emblêmes et monnaies; d'objets usuels de l'Egypte et de la Nubie moderne, de vêtements, de talismans et d'un dessin représentant une scène des phalliques fut par lui classée, numérotée, étiquetée et embarquée à Alexandrie, quelques jours avant ce voyage de Jaffa qui devait lui être si fatal. Il mourut ne laissant pour toutes notes que des lettres écrites à ses parents durant son excursion scientifique.

Hosted by Google

La société d'anthropologie prit aussitôt l'initiative de faire connaître au monde savant les découvertes du jeune docteur, et pour accomplir cette tâche difficile elle élut un compatriote de Godard, un de ses amis, un Charentais, M. Ollivier Beauregard.

Nous ne saurions dire avec quel zèle et quelle science M. Ollivier Beauregard s'est acquitté de sa mission. Là où tout autre n'eut peut-être fait qu'un catalogue sec, aride, sans portée, il a su, par des études comparatives, d'après des autorités indiscutables, reconstituer les coutumes d'un monde éteint et réhabiliter une religion méconnue et calomniée : la religion égyptienne.

A ce titre son livre intéresse non seulement les archéologues, mais les penseurs, tous ceux qui cherchent la vérité, car il disperse ces ténèbres épaisses dans lesquelles disparaissait l'essence de la croyance égyptienne en même temps qu'il dévoile et explique les rites mystérieux dune religion mère de toutes les religions, *alma mater*.

Ici les divinités de la vieille Égypte reprennent leur place et leurs droits, « la légende d'Osiris, étude de Dieu sur la nature, est l'attestation positive de l'incarnation de la bonté divine. Isis c'est la grâce et la bonté. Anubis, à la tête de chacal, devient le guide des âmes à travers les espaces célestes ; il préside à la garde des tombeaux. Seth, c'est l'excès même du bien, quand cet excès engendre le mal. Bès, c'est la haine contre les peuples envahisseurs. Ptah est l'esprit créateur, etc. » L'idée éclate sous la forme la plus grossière, le ridicule s'efface, l'idolâtrie disparaît, l'esprit religieux plane éclairant tous les mythes.

Les figurines dites *divinités égyptiennes* perdent leur caractère mythologique pour reprendre leur valeur primitive et réelle d'instruments de science et de saine morale. De leur rang de *Dieux* elles tombent à l'état d'images faites pour être répandues dans le peuple et populariser, en les rappelant à chaque heure du jour, de sérieuses idées religieuses et de vifs sentiments de patrie.

Après nous avoir révélé tous les mystères de cette civilisation disparue, après nous en avoir montré la grandeur et l'unité,

Hosted by Google

M. Ollivier Beauregard, — et ce n'est pas la partie la moins intéressante de son remarquable travail, — nous prouve qu'elle est loin d'être entièrement évanouie. Elle revit dans le mosaïsme, elle revit dans le christianisme, elle vit dans le mahométisme, et puisque « aujourd'hui c'est le christianisme, le mosaïsme et le mahométisme qui tiennent la conscience du monde, c'est en réalité l'idée égyptienne qui le gouverne. » Ce qu'une telle assertion paraît avoir de paradoxal disparaît à l'étude approfondie du livre.

En somme c'est plus qu'un ouvrage savant, intéressant par le pittoresque de ses détails, c'est l'œuvre d'une conscience droite qui sait chercher la vérité et la répandre à pleines mains.

JÉROME BUJEAUD.

—

Ouvrages déposés au bureau de la rédaction et dont les comptes-rendus paraîtront dans les numéros suivants :

Delagarde, *Les Engrais perdus dans les campagnes.* — Longuemar, *Recherches géologiques dans le Département de la Vienne.* — Gigon, *Les Victimes de la Terreur.* — Léridon, *Réponse aux récits sur les Victimes de la Terreur.* — Beaussire, *La liberté dans l'Ordre Intellectuel et Moral.* — Desprez, *Almanach de l'Horticulteur pour 1867.* — Docteur Chabot, *Résumé des Observations Météorologiques.* — Meillet, *Recherches sur la Patine des Silex Taillés.* — Bougouin, *La forteresse de Pirmil et les officiers du château de Nantes.* — H.-E. Bouchard, *Annette Taudet ou les sorciers du Poitou.*

—

Hosted by Google

CHRONIQUE (1).

En commençant la tâche mensuelle qui nous est confiée, nous avons tout d'abord un devoir à remplir : c'est de témoigner, au nom des abonnés, à l'écrivain qui, dans la *Revue,* a si bien tenu jusqu'ici la place que nous allons occuper, toute leur reconnaissance pour le soin, l'exactitude, la parfaite convenance avec lesquels il a su s'acquitter de ce rôle délicat et difficile. L'élargissement du cadre de la *Revue* entraînait nécessairement une *Chronique* embrassant plus de matières, établie sur des bases plus étendues que n'étaient celles du *Bulletin,* et c'est à nous qu'est maintenant confié le soin de tenir les lecteurs au courant du mouvement intellectuel, scientifique et littéraire de nos provinces de l'Ouest.

Viendrons-nous, feignant ici une modestie que nous n'avons peut-être pas et faisant parade de tout ce qui nous manque, réclamer une indulgence dont toutes ces protestations pourraient laisser croire que nous n'avons nul besoin ?..... Promettrons-nous fidélité dans les comptes-rendus, exactitude dans les rapports, impartialité dans la critique? mais si nous ne nous trompons, ceci est tellement attaché, inhérent à la position qui nous est faite, que vraiment y manquer serait..... Que promettre donc?... Rien, et c'est pensons-nous le plus prudent.

Laissons donc au temps le soin de nous donner l'expérience

(1) Sans modifier ce que nous avons dit dans le premier numéro en faisant connaître le but que nous nous proposions d'atteindre par la publication de cette *Revue*, nous croyons utile de prévenir nos lecteurs que les deux parties *(Chronique et Revue des Sociétés Savantes)* seront comprises sous le nom générique de *Chronique*, bien que la première partie soit la seule qui, consacrée aux souvenirs des hommes et des choses de notre circonscription, au point de vue de l'histoire, mérite véritablement ce nom.

Hosted by Google

dont nous avons besoin, à nos lecteurs leur libre arbitre, à nous-mêmes nos franches allures. La seule chose à laquelle nous croyons pouvoir nous engager sans crainte de manquer à notre parole, c'est à faire de notre mieux ; et puis que l'on se rassure, le concours de *Legio* ne nous manquera pas ; il continuera de nous adresser pour la *chronique* tout ce qui pourra intéresser l'Aunis et la Saintonge. Nous osons espérer que, fortifiée de son concours, elle ne faillira pas aux promesses que le *Bulletin* avait si bien tenues, aux espérances que notre programme a pu faire concevoir.

*
* *

Bien que la politique ne rentre pas dans notre cadre et que notre intention formelle soit de nous tenir à l'écart de ce terrain brûlant, nous ne pouvons laisser passer sans les mentionner au moins, les changements qui ont eu lieu parmi les administrateurs de nos départements : Ainsi :

Par décrets parus au moniteur le 31 décembre 1866 ont été nommés : M. Peconnet, maire de Limoges, préfet de la Charente, en remplacement de M. le comte Michel ; M. le Masson, préfet de l'Allier, préfet de la Charente-Inférieure en remplacement de M. le baron Lepic.

*
* *

Par décrets du 2 et 3 janvier 1867 ont été nommés : M. Bezuel, sous-préfet de Melle, sous-préfet d'Argentan ; M. Vitalis, sous-préfet de Bourganeuf, sous-préfet de Melle ; M. de Saint-Exupéri, sous-préfet de Civray, sous-préfet de Bernay ; M. Clogenson, sous-préfet de Saint-Amand, sous-préfet de Civray.

*
* *

Si nous ne pouvons en dire davantage sur ce point, la fin de 1866 a encore amené un autre changement au sujet duquel nous croyons n'être pas tenus de garder la même réserve.

Par décret du 30 décembre 1866, Mgr Landriot, évêque de la Rochelle, a été appelé à recueillir la difficile succession de S. E. Mgr le cardinal Gousset, décédé archevêque de Reims. Nous ne pouvons laisser s'éloigner du milieu de nous l'auteur

Hosted by Google

dont la plume attachante écrivit avec un égal bonheur : *Le Christ de la Tradition, Le Traité de la Prière, La Femme Forte, La Femme Pieuse,* etc., sans lui témoigner nos regrets, quelqu'égoïstes qu'ils puissent être. Il a été remplacé par M. l'abbé Thomas, vicaire-général d'Autun, nommé évêque de la Rochelle par décret du 22 janvier. Connu depuis longtemps de Mgr Landriot, qui même avait désiré se l'attacher comme vicaire-général, M. l'abbé Thomas avait préféré rester dans diocèse.

Voici, du reste, les détails que nous puisons sur le nouvel évêque dans l'*Echo de Saône-et-Loire :*

« M. l'abbé Thomas est né le 20 mars 1826. Promu au sacerdoce en 1850, il a été nommé vicaire de la cathédrale d'Autun le 28 février 1851. En 1853, il était attaché à la maison des missionnaires diocésains. En 1856, il a été nommé vicaire-général.

« M. l'abbé Thomas s'est toujours fait distinguer par une intelligence vive et pénétrante, que ne fatiguaient ni le travail de l'administrateur, ni l'accomplissement des devoirs nombreux et assidus du prêtre, ni les labeurs de la prédication. Sa parole facile, brillante et pure, la solidité de sa doctrine, sa science étendue lui ont valu, partout où il s'est fait entendre, les plus complets succès.

« Succéder à Mgr Landriot à l'évêché de la Rochelle est une mission particulièrement périlleuse ; mais M. Thomas saura continuer l'œuvre de conciliation de son vénéré prédécesseur. Il aura l'autorité que donne le talent et gagnera la sympathie que font naître si aisément la pratique de la charité, la dignité de la personne et la bienveillance du caractère. »

*
* *

Disons quelques mots de M. de Chasseloup-Laubat, qui, le 29 janvier, a quitté le ministère de la marine et des colonies, et de M. l'amiral Rigault de Genouilly son successeur ; ils sont l'un et l'autre originaires de nos contrées de l'Ouest.

Appelé au ministère de l'Algérie et des colonies, le 24 mars 1859, à la place du prince Napoléon, M. de Chasseloup-Laubat

Hosted by Google

avait conservé ce portefeuille jusqu'au 24 novembre 1860, jour où le ministère de l'Algérie fut supprimé. Nommé le même jour ministre de la marine et des colonies, M. de Chasseloup-Laubat a beaucoup fait pendant ces quelques années pour alléger les charges de l'Inscription maritime si lourdes aux populations de nos côtes, pour affranchir les industries du littoral des entraves qui gênaient leur développement, et son dernier acte enfin inséré au *Moniteur* du 21, destiné à améliorer très-sensiblement la situation des ouvriers des ports, était une preuve nouvelle de sa sollicitude pour la classe laborieuse.

M. l'amiral Rigault de Genouilly est un enfant de Rochefort, où il est né, le 12 avril 1807, de Jean-Charles Rigault de Genouilly, ingénieur de la marine, et de dame Caroline Mithon de Genouilly.

L'amiral Rigault de Genouilly jouit dans le corps de la marine d'une immense popularité basée sur des services hors ligne et sur un caractère aussi digne que bon.

A sa sortie de l'école polytechnique, en 1827, il fut embarqué sur la frégate *Fleur de Lys*, et, depuis cette époque, il n'a pas quitté la mer ; il prit part aux expéditions d'Alger (1830), du Tage (1831), d'Ancône, et servait, pendant le siége d'Anvers, à l'escadre des Dunes. Choisi lors de la guerre de Crimée par l'amiral Hamelin comme capitaine de pavillon, il fut, en 1854, chargé du commandement du corps des marins détachés au siége de Sébastopol, poste qu'il conserva pendant une année, et, de 1857 à 1859, il commanda la division navale des mers de Chine.

M. Rigault de Genouilly, dont les services avaient été successivement récompensés par le grade de vice-amiral et la dignité de sénateur, a été promu amiral le 27 janvier 1864.

*
* *

Après avoir parlé des vivants il nous faut nous entretenir des morts. La société ne doit-elle pas conserver la mémoire des hommes qui l'ont servie. Ne soyons donc pas ingrats envers ceux qui ne sont plus, si nous voulons que notre mémoire à nous ne soit point oubliée. Nous recueillerons donc ici avec un religieux

Hosted by Google

respect, les détails que l'on voudra bien nous transmettre sur les hommes qui à quelque titre que ce soit ont bien mérité de leurs concitoyens. Et d'abord M. le contre-amiral Alexis Lugeol, commandeur de la Légion d'honneur, ancien major-général de la marine à Rochefort, qui est décédé à Paris, le 1er janvier 1867.

Né le 8 septembre 1800, M. A. Lugeol, fut aspirant de la marine le 24 août 1815, enseigne de vaisseau le 22 août 1821, lieutenant de vaisseau le 3 août 1828, capitaine de frégate le 30 septembre 1840, capitaine de vaisseau le 8 septembre 1846, contre-amiral le 9 juillet 1860. Depuis 1862, il appartenait au cadre de réserve.

*
* *

— M. Pierre-Henri Savary, président honoraire du tribunal civil de l'arrondissement de Saintes, chevalier de la Légion-d'honneur, ancien conseiller général et ancien conseiller municipal, décédé à Saintes le 4 janvier à l'âge de soixante-dix ans.

*
* *

M. le marquis Henry de la Rochejacquelein, sénateur, décédé au Pecq, près Saint-Germain-en-Laye, dans la nuit du 6 au 7 janvier. Le corps de l'illustre défunt a été transporté dans l'église de Saint-Aubin-de-Baubigné, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres) où reposent les restes de plusieurs personnes de sa famille. Monseigneur l'évêque de Poitiers, répondant aux désirs de ses parents, a présidé à la cérémonie funèbre qui a eu lieu le 11 janvier.

Auguste-Georges du Vergier, marquis de la Rochejacquelein, naquit le 28 décembre 1805 au château de Citron (Gironde). Il était le neveu de Henry, le héros Vendéen ; aussi, lors du soulèvement de la Vendée en 1832, joua-t-il le rôle que semblaient lui tracer ses souvenirs de famille ; il fut condamné à mort par contumace.

Créé pair de France en 1815 il ne put siéger, car la révolution de juillet le priva de son titre avant qu'il n'eut l'âge requis. En 1842 il fut nommé député par le département du Morbihan,

Hosted by Google

démissionnaire après le voyage de *Belgrave-Square*, il fut réélu le 24 janvier suivant.

Après avoir siégé successivement à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative, M. de la Rochejacquelein fut au rétablissement de l'Empire élevé à la dignité de sénateur.

Il était officier de la Légion d'honneur, grand officier et grand'croix de plusieurs ordres étrangers.

Le département des Deux-Sèvres le comptait depuis longues années parmi les membres de son Conseil général, il avait occupé à plusieurs reprises l'éminente position de président et de vice-président de cette assemblée.

Si nous ne pouvons envisager le personnage politique disons du moins que l'homme privé avait su se concilier par son caractère loyal et son esprit bienveillant les sympathies de tous ceux qui le connaissaient.

S. Eminence Monseigneur le cardinal Villecourt, ancien évêque de la Rochelle est mort à Rome le 17 janvier, et le mardi 22 un service a été célébré à la cathédrale de la Rochelle pour le repos de son âme. M. l'abbé Petit, vicaire général a prononcé l'oraison funèbre.

*
* *

En même temps que Victor Cousin et dans la même ville, où lui aussi était allé chercher un ciel plus doux, est mort M. Jozeau l'un des fondateurs et des collaborateurs les plus assidus de l'*Indépendant des Deux-Sèvres*. Il est mort laissant un bagage littéraire assez considérable, mais disséminé dans les journaux et dans les revues. Le seul ouvrage un peu important qu'il ait publié est un roman, *Elena*, où l'on trouve de charmantes descriptions des marais de la Sèvre.

*
* *

L'art musical vient de faire une perte cruelle à la Rochelle : M. Emile Gatau, vice-président de la Société philharmonique, a été enlevé à ses amis dans la force de l'âge.

De très bonne heure, il avait coopéré par son zèle et ses talents d'organisateur aux fêtes de la musique, non seulement dans sa ville, mais aussi dans les congrès de l'Ouest.

Hosted by Google

On ne sait pas assez de quelle importance sont dans ces festivals, si difficiles à mener à bien, les hommes de dévouement comme l'était Gatau. Il leur faut d'avance se résigner à accomplir la tâche la plus ingrate : à eux les ennuis, la responsabilité et les préoccupations, sans qu'ils aient les dédommagements flatteurs que les auditeurs prodiguent aux solistes exécutants. Véritables intendants de ces batailles pacifiques, ils sont causes de la victoire et n'en ont jamais les honneurs. Gatau avait au plus haut degré le mérite d'abnégation qu'il faut à ces fonctions toutes de dévouement.

Tous ceux qui l'ont connu appréciaient sa bienveillance et la douceur de son caractère. L'orchestre de la société pour rendre un dernier hommage à sa mémoire, a exécuté pendant la messe de ses funérailles des fragments funèbres des symphonies de Beethoven.

C'est mue par ce même sentiment de reconnaissance que la Société philharmonique de Niort a exécuté le 29 décembre dernier, anniversaire de la mort de M. Beaulieu, fondateur de notre grande association musicale de l'Ouest, la messe de Requiem, composée par cet éminent musicien en l'honneur de Méhul son illustre maître. L'exécution de cette messe dirigée par M. Eugène Delavault a été un digne hommage rendu à la mémoire de celui auquel il s'adressait.

*
* *

Le Musée de peinture de la Rochelle vient d'acquérir une toile qui mérite quelque attention. Ce n'est pas un tableau, mais une simple académie, un guerrier nu, dormant, incliné plutôt que couché sur un lit, dans une position violente, pour faire saillir les muscles et ressortir les connaissances anatomiques du peintre, une étude par conséquent. Seulement elle a pour signature un A et un C, l'A dans le C, avec des branches inégales. Ce sigle est un de ceux qu'on signale sur les gravures d'Annibal Carrache, et l'étude ne paraît pas indigne de ce maître.

*
* *

L'on annonce dans un journal de la Vendée qu'à Saint-

Hosted by Google

Étienne-de-Brilhouet, l'on a trouvé dans le courant de décembre dernier soixante-sept petites haches en bronze, rappelant par leur forme et par la manière dont elles s'adaptaient au manche, les haches en pierre. — Les savants auteurs de Poitou et Vendée ne laisseront pas passer sans mot dire cette nouvelle trouvaille. Ces haches, nous assure-t-on du reste, sont aujourd'hui entre les mains de M. de Rochebrune qui va les reproduire dans une planche qui sera une des plus curieuses de leur magnifique ouvrage.

— Qui de nous n'a connu, de nom tout au moins, Maître Jacques Bujault, le laboureur de Chaloüe, ses almanachs si pleins de verve et leur forme humoristique sous laquelle se cachaient tant de précieux enseignements pour nos cultivateurs. Qui de nous ne connaît ce passage de son testament par lequel voulant perpétuer le bien qu'il avait la conscience d'avoir fait, les services qu'il sentait avoir rendus par ses publications éphémères, heureusement recueillies et sauvées d'un ingrat oubli, il légue une somme de 600 francs à l'écrivain qui, marchant sur ses traces et perpétuant sa pensée, donnerait chaque année au cultivateur ces conseils si sages, assaisonnés de cette gaieté, de cette verve gauloise dont il avait si bien le secret.

Grâce à l'activité intelligente d'un homme dont on trouve le nom à la tête de toutes les œuvres entreprises dans l'intérêt de tous, non seulement les dernières volontés de Jacques Bujault reçoivent chaque année leur exécution, mais encore ce nom est devenu un drapeau. *Maître Jacques*, le journal populaire de l'agriculture compte autant de lecteurs qu'il y a de cultivateurs intelligents et d'homme désireux de coopérer au progrès agricole. Eh bien ! cette œuvre qui paraissait restreinte dans le cercle circonscrit de nos départements de l'Ouest, va recevoir le baptême de la publicité universelle, elle est admise à faire partie de l'Exposition de 1867 ; digne récompense d'un zèle et d'une persévérance qui ne se sont jamais démenties ; et auprès de la collection du journal, côte à côte comme le digne, l'heureux rejeton de ce vieil arbre de la science agricole, brillera sous sa veste de bure l'habitant du *Village de Tout-y-faut*,

Hosted by Google

l'almanach qui a conquis le prix cette année, rédigé par M. Jérôme Bujeaud, un poitevin aussi dont nous devons être fier et qui pour n'être agriculteur qu'à ses heures, n'en est pas moins un habile conseiller.

Enregistrons en passant l'honorable distinction dont ont été été l'objet dernièrement de la part de la société centrale d'agriculture de France, MM. Petit (Georges), et Robert de Saintes et M. le comte des Cars (à la Roche de Brand près Poitiers) auxquels elle a décerné une médaille d'or aux premiers pour leur appareil à extraction du mout de raisin au moyen de l'eau, au second pour l'application et la vulgarisation d'une bonne méthode d'élagage.

*
* *

Voici l'ordre dans lequel MM. les professeurs des facultés de Poitiers iront à Angoulême pour y faire des conférences et la matière qui sera exposée dans chacune d'elles :

Lundi 4 février, M. Ducrocq, professeur à la faculté de droit : *Le Conseil d'Etat et son histoire.*

Lundi 11 février, M. Trouëssart, professeur à la faculté des sciences : *Constitution physique du soleil.*

Lundi 18 février, M. Beaussire, professeur à la faculté des lettres : *De la morale indépendante.*

Lundi 25 février, M. Ducrocq, professeur à la faculté de droit : *La Cour des comptes et son histoire.*

Lundi 4 mars, M. Thézard, agrégé près la faculté de droit : *Du Ministère public.*

Lundi 11 mars, M. Contejean, professeur à la faculté des sciences : *Des glaciers et des phénomènes glaciaires.*

Lundi 18 mars, M. Chaignet, professeur à la faculté des lettres : *Corneille. — Le Cid.*

Lundi, 25 mars, M. Saint-Evre, professeur à la faculté des sciences : *De l'encre et du papier.*

Dans une prochaine publication les *Conférences des provinces de l'Ouest*, nos abonnés seront à même de connaître ces études ainsi que toutes celles du même genre qui ont été faites dans notre région depuis le mois de janvier.

Hosted by Google

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

La Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministre de l'Instruction publique, renferme dans son dernier numéro (octobre 1866) divers morceaux qui nous concernent. Un rapport de M. de Maslatrie, membre du Comité (section d'histoire et de philologie), sur les mémoires de la Société de Statistique, Sciences et Arts du département des Deux-Sèvres ; dans lequel il rend un juste hommage aux travaux des membres de cette compagnie ; pourquoi faut-il que deux d'entr'eux ne puissent — la mort les a frappés — jouir de cette douce récompense de leurs travaux.

Plus loin se trouve le morceau qui, pour nous habitants de l'ouest, est de beaucoup le plus important. Nous voulons parler du rapport de M. J. Quicherat sur *l'état de la question des Puits-funéraires*, car c'est dans nos contrées pour ainsi dire qu'elle a pris naissance, c'est à l'esprit d'observation de M. l'abbé F. Baudry, curé du Bernard (Vendée), que l'archéologie doit la découverte de cette nouvelle méthode de sépultures, dont quelques auteurs (Mabillon entr'autres) avaient bien dit quelques mots, mais dont on n'avait trouvé aucune trace dans les temps modernes. Marchant sur les traces de notre compatriote, de nombreux explorateurs guidés par les signes que son esprit droit et méthodique lui avait fait découvrir, se sont mis à l'œuvre et des sépultures du même genre ont été reconnues et fouillées à Thoré (Loir-et-Cher), à Triguères (Loiret), à Villeneuve-le-Roi, près Paris, à Paris même, etc., etc.....

A la suite de ce travail et comme pour confirmer les éloges que M. J. Quicherat donne à son exactitude et à sa perspicacité, M. l'abbé Baudry, dans un second rapport plein de faits et d'enseignements, rend compte des fouilles qu'il a exécutées dans un puits funéraire à Troussepoil, au moyen de l'allocation

Hosted by Google

que M. le Ministre de l'Instruction publique avait mise à sa disposition. L'espérance de Son Excellence n'a point été trompée ; l'explorateur et ses découvertes ont dignement répondu à son attente.

*
* *

La Société des Antiquaires de l'Ouest à Poitiers a tenu le 30 décembre sa trente-deuxième séance publique. L'on y a entendu, outre le rapport du secrétaire dont nous allons dire quelques mots, un discours de M. l'abbé Auber président, dans lequel il a envisagé au point de vue poitevin saint Hilaire, Sulpice-Sévère, Fortunat, Grégoire de Tours, etc., et un autre de M. Bardy, qui dans une brillante improvisation a fait passer sous les yeux de l'assemblée, Aliénor d'Aquitaine, successivement Reine de France et d'Angleterre ; Catherine de Rohan, l'héroïne du parti protestant, lors de ses dernières luttes contre la royauté ; Mlle de Lezardière, le savant publiciste qui mérita de M. Guizot cette belle parole : Avant elle le livre de l'histoire était fermé, c'est elle qui nous l'a ouvert.

M. Ménard secrétaire de la docte compagnie a rendu compte des travaux de ses confrères, après avoir payé un tribut de regret aux membres décédés. L'espace qui nous manque ne nous permet d'en donner que le titre : Mémoire de M. l'abbé Auber, sur l'*Ascia* ; Notes de M. Beaussire, sur : 1° le sens des mots *Legatus Augusti* et *Pro-Pretor* qui se lisent sur l'inscription de Varenilla ; 2° l'erreur presque générale qui fait donner le nom de Habsbourg à la maison de Lorraine qui règne en Autriche ; Notice de M. le comte de Clervaux, sur la fondation de l'abbaye de Clairvaux en Champagne ; celle de M. Ch. de Chergé sur la famille Gaudon de l'Héraudière ; Etude de M. Antoine, sur les registres des anciennes paroisses ; son travail sur Catherine de Pisan ; enfin la Note de M. le capitaine de Fouchier sur la noblesse concédée aux maires de Poitiers.

Malheureusement pour une Société composée (nous ne parlons ni des deux membres d'honneur, ni des vingt-six membres honoraires) de soixante-et-un membres titulaires résidants, cent non résidants et cent deux membres corres-

Hosted by Google

pondants... nous trouvons que c'est bien peu... Et encore dans ces travaux, si nous sommes bien informés, en est-il deux (les notices de MM. Clervaux et de Chergé) qui ont été rédigés et publiés en dehors de la Compagnie.

A quoi cela tient-il? Il ne nous appartient pas de le rechercher. Espérons que la société se réveillera de l'espèce de torpeur dans laquelle elle a sommeillé durant l'année qui vient de s'écouler. Nous le souhaitons vivement et pour elle et pour les études archéologiques et historiques dont elle est dans nos contrées l'un des plus sûrs, l'un des plus fermes appuis.

*
* *

Le 31 décembre la société a procédé au renouvellement de son bureau et de son conseil d'administration. Ont été nommés M. Beaussire, professeur à la faculté des lettres, président; M. Lecointre-Dupont, lauréat de l'Institut, vice-président; M. Ménard, ancien proviseur du lycée, secrétaire; M. d'Orfeuille, licencié en droit, vice-secrétaire; M. Dubeugnon, avocat, trésorier; M. Charles Barbier de Montault, questeur. Les membres du conseil d'administration sont : MM. Audinet, inspecteur de l'académie ; de Longuemar, ancien capitaine d'état-major ; Redet, archiviste de la Vienne; l'abbé Auber, chanoine et historiographe du diocèse.

Le 17 janvier, la Société a tenu sa séance mensuelle, ouverte sous la présidence de M. l'abbé Auber, président sortant qui a installé la nouvelle administration.

En prenant possession du fauteuil, M. Beaussire, le brillant professeur de la faculté des lettres de Poitiers, a prononcé une allocution dans laquelle il a rappelé la large part que l'Université peut réclamer dans l'expansion des études archéologiques aujourd'hui si répandues, par le soin avec lequel elle a propagé l'enseignement de l'histoire ; puis félicitant la société de la manière large et libérale dont elle comprenait sa mission en donnant droit d'entrée à toutes les branches des connaissances humaines, ce dont il est lui-même un exemple, il ajoute, et cela est logique, car l'archéologie proprement dite se passe difficilement du concours des autres sciences, « un seul lien est néces-

Hosted by Google

saire au succès : c'est que tous y apportent un sérieux intérêt. Cet intérêt, même dans une Société d'antiquaires, n'implique point un attachement aveugle pour le passé. Le passé éclaire à la fois le présent et l'avenir : mieux on le connaît, mieux on sait faire la part des progrès accomplis et des progrès à faire, et plein d'une juste reconnaissance pour les premiers, attendre les seconds sans découragement comme sans impatience. » Puis après avoir témoigné l'espérance que cette nouvelle année académique sera digne de ses aînées, le nouveau président a proposé de voter des remerciements aux membres sortants. L'on est ensuite passé aux lectures, après que M. l'abbé Auber eut selon la bonne habitude contractée par la Société depuis quelques années, rendu un compte sommaire des divers ouvrages qui lui avaient été adressés pendant le dernier mois de sa présidence.

MM. de Clisson et Arsène Lecointre-Dupont ont fait le premier un rapport verbal sur le dictionnaire topographique du département de la Nièvre, de M. G. de Soultrait, et le second sur les répertoires archéologiques des départements du Morbihan par M. Rosenzweig, et du Tarn par M. Croze; M. de Longuemar enfin a lu des notes sur des excursions faites par lui dans le département de la Vienne, sur des tentatives faites au XVIIe siècle pour exploiter des mines d'or et d'argent au Vigean, et enfin sur quelques-unes des opinions émises par M. Trémeau de Rochebrune dans le travail archéo-géologique inséré dans le XXXe volume des mémoires de la Société.

Ce volume contient : 1° les Dolmens du Haut-Poitou par M. de Longuemar; 2° le rapport annuel de M. Ménard, secrétaire; 3° Mémoires sur les restes d'industrie appartenant aux temps primordiaux de la race humaine recueillis dans le département de la Charente, par M. Alphonse Trémeau de Rochebrune; 4° Histoire de la ville de Bressuire, par M. B. Ledain; 5° Histoire de l'Eglise et de la province de Poitiers, par M. l'abbé Auber, ce qui n'est que le prélude d'un grand travail auquel le savant chanoine travaille depuis de longues années, le tout accompagné de 25 planches et d'une carte; il en sera rendu compte.

Hosted by Google

*
* *

Le 29 janvier dernier, l'académie de la Rochelle a tenu une séance publique. Ce corps est composé de quatre sociétés indépendantes l'une de l'autre, et qui ne se réunissent guère que pour ces solennités : l'une est consacrée à l'agriculture, la seconde aux sciences naturelles, la troisième à la médecine, la quatrième aux lettres. La séance avait pour but principal la remise de médailles conquises dans les concours ouverts par l'Académie. La Société d'agriculture avait demandé un mémoire sur *la culture de la vigne*, où l'appréciation exacte des faits connus fournît des vues nouvelles. Ce dernier point, la nouveauté féconde des idées lui a paru manquer aux travaux qui lui ont été adressés : mais le rapporteur, M. Dor, a fait ressortir le mérite de coordination, d'expression des connaissances acquises qui recommande deux mémoires, l'un de M. Alexis Denis, de Sainte-Néomaye (Deux-Sèvres), l'autre de M. Babiaud-Gibaud de la Couarde (Ile-de-Ré). En conséquence la Société n'a pas décerné le prix, une médaille d'or de la valeur de 300 fr. ; mais elle a accordé à chacun de ces écrivains une médaille d'argent du même module.

Une médaille semblable seulement a aussi été accordée à un mémoire de M. Roux, pharmacien de la marine impériale, sur la *potabilité des eaux de Rochefort.* Ici les motifs n'étaient pas les mêmes. La section des sciences naturelles avait mis au concours deux questions déterminées, en annonçant que, faute de réponse suffisante, elle couronnerait tout travail d'une utilité générale, sur les points de sa compétence. Son rapporteur, M. Rouxel, a fait remarquer que le mémoire de M. Roux ne rentrait pas dans les conditions posées, puisqu'il n'a certainement pas été fait en vue du concours, et qu'il est d'une utilité incontestable, mais restreinte et toute locale ; mais il a fait ressortir aussi tout le soin, tout le talent avec lequel ces études ont été faites et exposées. Ce n'est donc pas à proprement parler comme récompense, encore moins comme encouragement, mais comme témoignage d'une haute estime, que la Société décernait cette médaille.

Hosted by Google

La section littéraire dispose, elle, de moindres récompenses, une médaille d'or de la valeur de 100 fr. seulement ; mais elle l'a décernée. Elle y a même ajouté une médaille d'argent, une médaille de bronze, une simple mention. Les morceaux ainsi distingués ont été : 1° une ode *A la nation en deuil*, de Mlle Natalie BLANCHET, de St-Gengoux-le-Royal ; 2° une épître *l'Expression poétique*, de M. BUSQUET, censeur au lycée de Toulouse ; 3° un poème descriptif, la *Légende du noyer*, de M. Ach. MILLIEN, de Beaumont-la-Ferrière ; 4° une seconde épître de M. BUSQUET, *les Charmes de la Poésie*. Nous sommes ici en matière délicate : nous laisserons donc la parole au rapporteur, M. Paul Gaudin, pour caractériser les pièces couronnées :

« Les deux premières de ces quatre pièces vont vous être « lues tout à l'heure. Je dois vous dire en peu de mots ce que « la section littéraire a couronné en elles. *La nation en deuil*, « c'est, vous l'avez compris, la nation polonaise. Ce nom seul « remue en nous les plus nobles sentiments du cœur humain. « Honneur, foi, liberté, patrie : grandiose sujet, Messieurs, « qui nous a tous entraînés. Le détail a disparu sous l'ensemble. « Nous n'avons pas voulu voir si la forme n'a pas çà et là « quelques défaillances ; ces grands mots qui renferment de « grandes pensées ne nous en ont pas laissé le loisir. Toutes « nos critiques se sont envolées au souffle ardent du poème. « Nous l'avons couronné par acclamation.

« Mieux rimée, plus artistique de forme, plus fine de détail, « l'*Expression poétique* nous a laissés plus froids. A de certains « passages de la *Nation en deuil*, quelques-uns de nous « s'étaient écriés : c'est beau ! Aux bons endroits de l'*Expres-* « *sion poétique* on murmurait : c'est charmant. L'une des « deux pièces saisit, elle force l'accès du cœur, l'autre cha- « touille l'esprit et doucement s'insinue. Nous aurions cou- « ronné l'une malgré nous ; nous aurions été fâchés de ne pas « couronner l'autre. »

Ainsi c'est la passion vivement exprimée qui a emporté les suffrages : nous croyons que cela arriverait devant le public, plus encore que devant un cénacle.

Hosted by Google

Avant et après ce passage, le rapporteur a, selon l'usage, caractérisé par une analyse et par des citations habilement choisies, les pièces qui avaient le plus attiré l'attention des juges et sérieusement concouru. Le rapporteur de la section littéraire n'est pas tout à fait dans la même position que ceux des autres sections. A eux on ne demande que des appréciations motivées, à lui, on demande de les faire valoir par la forme : en jugeant il se fait juger. Dans cette épreuve le succès n'a pas manqué à M. Gaudin, et nous le croyons mérité. C'est un élève passé maître dans ce talent essentiellement académique de nos jours, d'ajouter aux attraits de la critique en les voilant à demi, d'égratigner en caressant et d'adoucir la blessure par les caresses; d'être, comme il l'a dit d'un autre, à la fois ingénieux et délicat. La date où nous paraissons, l'espace dont nous disposons ne nous permettent pas d'ajouter de nouvelles preuves au fragment que nous avons cité ; mais nous croyons que celle-là suffit.

Tout en laissant le premier plan aux lauréats, les membres mêmes de l'académie avaient un peu contribué à la séance, non pas toutefois de manière à donner une idée complète des travaux des sections. Les érudits de la science et de l'histoire avaient craint, non pas sans raison peut-être, de provoquer l'ennui. Ils avaient laissé la place aux idées générales et aux sentiments poétiques. La science peut prévaloir dans le cabinet ; pour les hommes réunis, les lettres sont toujours le terrain commun, le terrain de choix.

M. le docteur Richard, en caractérisant la *science*, en mesurant sa portée, en distinguant ses efforts impuissants de ses résultats assurés, éprouvait peut-être quelque gêne de s'adresser à un auditoire devant lequel il ne pouvait produire des détails techniques, ceux surtout des études qui lui doivent être le plus familières : « L'aigle n'est pas un oiseau de boudoir. »

La chance était plus belle pour les poètes, et, pour eux-mêmes peut-être, belle en proportion inverse de l'étendue de leurs morceaux. Les strophes pompeuses du poème de M. Labretonnière sur *l'Age de Pierre*, auraient peut-être trouvé plus d'opposants que les plaisanteries moins poétiques de sa fable

Hosted by Google

sur les *Combats de Coqs*, et ce n'a pas été un médiocre avantage pour M. Viault, de n'avoir besoin que de cinquante-six vers pour présenter quatre perles, quatre joyaux de son écrin. Ces sonnets sont intitulés : *Le Lundi.* — *A l'Eglise.* — *Dans les Vignes.* — *Un Regret.* Les trois derniers expriment des sentiments profonds, gracieux ou délicats. Deux femmes dans une église, l'une riche, l'autre pauvre, se portent pourtant une mutuelle envie qu'exprime ce vers :

Si j'avais ses trésors ! — Si j'avais son enfant !

Deux jeunes gens dans la vigne, échappent aux regards d'une grand'mère grâce à ce vieux dieu enfant,

Qui d'un souffle malin obscurcit les lunettes,
Quand un baiser furtif s'échange entre amoureux.

Le troisième sonnet, moins fort poétiquement, rencontrait toutes les sympathies de l'auditoire en rendant hommage à un vieillard récemment enlevé, et dont la vie

Fut de franchise aimable une longue leçon.

Ce n'est pas le sentiment qui domine dans le sonnet *le Lundi*, c'est une pensée forte qui est une leçon utile. C'est pour cela que, bien que ce ne soit sans doute pas lui qui a recueilli le plus de suffrages, nous le citons tout entier, sans même demander la permission de M. Viault. Nous comptons que ce motif nous vaudra son indulgence, et qu'il ne nous fera pas de procès pour cela :

LE LUNDI.

On fête le lundi, ce saint du cabaret,
Patron de la paresse et du libertinage.
Sur la table le vin, trouble-paix du ménage ;
Aux lèvres ce refrain : A boire ! toujours prêt.

L'hôtesse est agaçante et provoque au clairet.
On trinque à coups pressés ; la raison déménage ;
Puis montent les clameurs et gronde le tapage,
Où le poing fait son jeu, si la garde paraît.

Hosted by Google

Puis l'insulte à la loi, la colère avinée,
Qui brise, vocifère et résiste, obstinée ;
Et puis vient la justice, et s'ouvre la prison.

Et voilà comme, à l'heure où l'artisan oublie
Sa femme, ses enfants, martyrs de sa folie,
La honte et la misère entrent dans la maison.

*
* *

— Ont renouvelé leurs bureaux : le 8 janvier la société d'agriculture de Poitiers qui a nommé :

Président, M. Gaillard ; vice-président, M. Trouëssart ; secrétaire M. Calmeil fils ; trésorier, M. Pingault ; archiviste, M. Mauduyt.

Membres du conseil, MM. de Curzon, Cirotteau et Mérine.

— La société de statistique de Niort le 10 janvier :

Ont été élus : président, M. David ; vice-président, M. Ch. Arnaud ; trésorier, M. Soutain ; secrétaire, M. Bardonnet ; secrétaire-adjoint, M. E. Delavault.

*
* *

En terminant qne l'on nous permette un vœu ; nous voudrions voir toutes les sociétés savantes suivre l'exemple de la société des Antiquaires de l'Ouest de Poitiers, et contracter comme elle l'habitude de publier sans retard dans les journaux de leurs villes respectives le compte-rendu de leurs séances ; c'est un moyen d'affirmer hautement son existence ; c'est plus encore, car on répand ainsi le goût des études archéologiques et si cette compagnie compte un aussi grand nombre d'adhérents dans nos départements de l'Ouest, c'est peut-être autant au soin qu'elle prend de les tenir ainsi au courant de ses travaux mensuels, qu'à sa réputation méritée qu'elle le doit. Allons, MM. les secrétaires de nos sociétés savantes, car c'est vous que cela regarde, ne tenez pas renfermé, dans le cercle toujours trop étroit de vos confrères, le secret de vos travaux ; initiez le public à ce qui se passe dans vos réunions, mettez-le à même

Hosted by Google

de vous juger, il vous appréciera bien vite et ne manquera pas de vous fortifier de ses adhésions.

Nous espérons que notre conseil sera entendu et que dans notre prochaine *Revue des Sociétés savantes* toutes tiendront à honneur d'y figurer. Et si ce mois-ci nous sommes bien en retard avec elles, si c'est le petit nombre qui se trouve mentionné dans ce compte-rendu — on voudra bien nous excuser — nous faisons de notre côté tout ce qui est en nous pour qu'à l'avenir une pareille lacune n'existe pas dans cette partie de notre chronique. Nous désirons être le *Moniteur* des travaux de ces savants modestes qui se sont consacrés à la tâche utile mais souvent bien ingrate de cultiver le champ de l'Histoire et de l'Archéologie. Il ne tiendra qu'aux sociétés savantes qu'il en soit ainsi. Nos colonnes leur sont ouvertes, à elles de nous donner la facilité de les y placer.

NATHAN.

Hosted by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois) et ceux qui, imprimés ailleurs concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

—

BURGAUD DES MARETS. Le saint évangile selon saint Mathieu, d'après la version française de Lemaistre de Sacy, traduit en Saintongeois de Jarnac. in-16, IV-144. *Londres, imp. Strangervays et Walden.*
Tiré à 250 exemplaires, dont un sur papier fort

BEAUSSIRE (Émile). La liberté dans l'ordre intellectuel et moral, études de droit naturel. *Paris, Durand et Pedone-Lauriel. 1866*, in-8° XIV-500 pages. 7 fr. 50.

GUIDE des baigneurs et des touristes aux Sables d'Olonne. in-18, 196 pages et carte. *Napoléon-Vendée, imp. veuve Ivonnet.* 1 fr. 25

IMBERT (Hugues). Notice sur les vicomtes de Thouars de la famille de ce nom. *Niort, L. Clouzot, 1867.* in-8° broché, 112 pages. 3 fr. Cet ouvrage, tiré seulement à 50 exemplaires, a été couronné par le Comité impérial des travaux historiques. (Médaille d'argent et mention très-honorable.)

LÉRIDON (Henri). Réponse aux récits sur les victimes de la terreur du département de la Charente publiés par M. le Dr Gigon. in-8°, 26 pages; *Angoulême, Goumard.* 3 fr.
Tiré seulement à 150 exemplaires.

LONGUEMAR (LETOUZÉ DE). Recherches géologiques et agronomiques dans le département de la Vienne, avec deux cartes, des profils, et une liste générale des espèces fossiles. in-8°, 108 pages. *Poitiers, Dupré.* 5 fr.

NOTICE sur René Doreau, élève de l'école libre Saint-Joseph de Poitiers. in-32, 84 pages. *Poitiers, imp. et lib. Oudin.*

RENCOGNE (BABINET DE), archiviste de la Charente. Courte notice sur les archives départementales de la Charente. in-8°, 16 pages. *Angoulême, imp. Nadaud et Cie, lib. Goumard.*
Tiré à 50 exemplaires.

ROUSSE (Joseph). Au pays de Retz, poésies. in-12, 170 pages. *Nantes, imp. et lib. Forest et Grimaud.*

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

GLOSSAIRE POITEVIN

—

B

Bac, s. m., évier. — *La maison qui n'a pas de bac n'est pas agréable.*

Bachelerie, s. f., temps qu'on est garçon, célibataire. — *Mon frère a été valet pendant toute sa bachelerie.*

Bachelier, (prononcez bachelae) s. m., célibataire, qui n'est pas marié. — *vieux bachelier.*

Bagou, s. m., loquacité, babil. — *Queu bagou!*

Balinaïe, s. f., plein un balin. — *Apporte donc ta balinaïe de feuilles.*

Ballade, s. f., sorte d'assemblée pour danser, pour l'accueillage des domestiques, querelle. — *Fallait assister à la ballade!!!*

Ballant, ballante, adj. verb., qui pendille. — *Corde ballante.* — *Être ballant dans ses hardes*, y être trop au large; — par hypallage, *les hardes ballantes sur le corps sont trop larges.* — Pour les gens de la campagne, c'est un signe de mort prochaine.

Baller, v. n., surnager, ne pas enfoncer dans l'eau. — *Sa casquette a longtemps ballé sur l'étang.* — Baller dans ses hardes, c'est y être trop au large; — par hypallage, *les hardes qui ballent sur nous sont trop larges.* Du vieux verbe français

Hosted by Google

baller, danser, qui vient du grec. — *Baller dans ses vêtements c'est comme si on y dansait.*

Ballère, s. f., toile pleine de balles de blé qui sert de paillasse, de matelas.

Balot, s, m., lèvre, plus usité au pluriel. — *Dos grous vilains balots*; du subst. plur. *labia* par métathèse.

Barassou, s. m. celui qui, par métier, transporte la vendange dans des basses portées par un cheval; terme fort connu à Niort.

Basir, v. n., disparaître, s'éclipser. — *Mon frère, arrivé d'hier a déjà basi.* — Par extension : *l'argent basit entre les mains de sa femme, elle n'en peut garder.*

Bassaïe, s. f., vase de pierre, de bois, creux d'arbre où mangent certains animaux.

Basse, s. f., vaisseau de bois, sorte de benne pour transporter la vendange.

Basseur, s. f., profondeur. — *Tu ne toucheras pas au fond de la source à cause de sa basseur.*

Basseur (de), loc. adv., usitée auprès de Bressuire. — *partir de basseur, dire la messe de basseur*, partir tard, dire la messe tard. Au contraire, on dit en français que le carême est bas quand il arrive de bonne heure.

Batailler, v. n., prendre de la peine. — *On gagne sa vie, mais qu'ho faut batailler !*

Batteresse, s. f., nuée de grêle qui bat, détruit les récoltes. Ce mot se trouve dans le journal de Michel le Riche.

Batterie, s. f., l'action de battre le blé ; époque où le blé se bat.

Batti, s. m., l'endroit le plus battu d'un chemin. — *Suis le batti, tu ne t'embourberas pas.*

Béa (à de), loc. adv. — *Une chose nous est à de béa*, nous met dans une position agréable.

Béa (à de), c'est la loc. adverbiale précédente employée substantivement. Sort avantageux, passe favorable. — *L'héritage de ma tante me fait in grand, in bel à de béa.*

Beché, part. passé masc. de becher, œuf beché, bisché, celui qui couvé laisse voir de petites fractures en quelques endroits de la coque par où le petit doit sortir.

Hosted by Google

Becher, v. n., l'œuf beche, commence à becher, quand il laisse voir les petites fractures ci-dessus mentionnées. Par extension, sortir de terre, pousser. — *Mes carottes ne becheront pas de longtemps.*

Beliner, v. n. agiter doucement et fréquemment la tête ; tic particulier à quelques personnes âgées.

Beter, v. n., figer, se coaguler. — *La sauce bete déjà.*

Betin, s. m., beton, gravois.

Beuaille, Beuille, s. f., chaume, glui. — *Faut enlever les beuilles.*

Beuiller, s. m., meule de beuille. — *Le beuiller n'est pas fort.*

Beuiller, v. a. et n., dépouiller un champ de sa beuille ; ramasser la beuille.

Beurrer, v. n., donner du beurre. — *Faut pas se plaindre, ma vache ne beurre pas mal.*

Beute, s. f., petite parcelle de feu. — *Ie n'ai pas trouvé là moindre beute hier matin*, très bref.

Bezaine, s. f., ruche. — *Mes bezaines réussiront.*

Biain, s. m., marché considéré sous le rapport de la vente. — *Les biains d'octobre à Parthenay sont ordinairement bons.*

Biblant, Biblante, adj. verb., ennuyeux, importun. — *O enfants biblants !* — *L* se mouille.

Bibler, v. a., importuner, toubler. — *Va-t-en, tu me bibles.* Très-probablement terme de moquerie des catholiques, contre les protestants qui, au commencement de la réforme, citaient la Bible à tout propos.

Bibler (se), v. pr., se troubler. — *Tu te bibles, parce que tu lis trop vîte.*

Bidette, s. f., la jument qui nous porte d'ordinaire.

Bidrouillet, s. m., vin plat, sans feu, qui fait danser les chèvres, peut-être contraction de : vin troublé.

Bie, Buie, s. f., cruche. — *Va remplir la bie.*

Bigot, nom propre, contraction de Wisigoth. Ce mot n'est devenu synonyme de faux dévot que depuis la réforme.

Biguailler, v. n., troquer, maquignonner. — *Ie vais me mettre à biguailler.* C'est un diminutif du verbe français biguer.

Hosted by Google

Bimber, v. n., sauter, bondir ; se dit des animaux.

Bioger, Biouger, v. n., et plus souvent impers., être en mouvement, s'agiter, en parlant d'êtres vivants ensemble réunis. — *Ho biogeait fort dans le champ de foire*, du grec *bios*, la vie.

Birot, Birotte, adj., sot, sotte. — *Ie ne serais pas si birot.*

Biroter, v. n., regarder niaisement. — *Birote donc encore !!!*

Biscarié, Biscariaïe, adj., qui a toujours du mal dans quelque endroit du corps.

Bisquer, v. n., être contrarié, ronger son frein. — *Ie ai bisqué fortement.*

Bisquoi, adj. des deux genres, inintelligible. — *Le langage de quiaul étranger est bisquoi.*

Bisquoi, adv., d'une manière inintelligible. — *Tu parles tout bisquoi.*

Bisquotis, s. m., chemin, sentier qui a trop de détours.

Blanchet, s. m., habillement de femme, justin, qui d'abord a dû être blanc.

Blanchisseur, s. m. terme de délicatesse pour éviter celui d'écorcheur.

Blatier, s. m., celui qui fait le commerce du blé.

Bode, s. f., gros ventre.

Bodin, nom propre, signifiant qui a un gros ventre.

Boiffler, v. n., ampouler.

Boiffles, s. f. pl., ampoules.

Boingre, sorte de juron innocent.

Boirie, s. f., l'action de boire, l'excès de vin. — *La boirie l'a tué.*

Boissière, Bussière, Buxière (la), noms de communes, de villages, de métairies, du mot de la basse latinité *Buxeria*, plant de buis, formé de *Buxum*, buis.

Boiter, v. n., chanter en labourant, en menant les animaux boire, etc. — *Sais-tu que mon frère boite fort.*

Boitouserie, s. f., sorte de maladie commune aux brebis.— *Ie ne pourrai vendre mes brelins, la boitouserie les a pris.*

Bonay, nom d'un domaine dans la commune de la Chapelle-

Hosted by Google

Bâton (Deux-Sèvres), c'est le mot roman Aigonnay, renversé ; celui-ci veut dire : eau bonne, *aqua bona* ; l'autre au contraire veut dire : bonne eau, *bona aqua.*

Bordager, s. m., celui qui exploite une borderie. — *Mon frère n'est qu'in petit bordager.*

Borde, s. f., arête de poisson.

Borderie, s. f., petit domaine de campagne.

Bordier, Bordière, s., celui, celle qui exploite une borderie ; la femme du bordier.

Boube, adj. des deux genres, enflé, enflée, se dit des personnes surtout par rapport au visage. — *Le petit gars est tout boube ; sa figure est boube.*

Boubelin, Boubeline, adj., même signification que le mot précédent, figure boubeline. — *Vous semblez tout boubelin.* — Poupelé qu'on disait anciennement dans le sens de gras et plein, et qui était formé de l'adj. latin *pulpa*, partie charnue, qui a une chair ferme et délicate, a été remplacé en français par *potelé*, avec le même sens, et en patois par *boube* et *boubelin*, avec celui ci-dessus marqué.

Boude, s. f., taure qui tète encore. — *Ma boude n'est pas grosse.*

Boudet, s. m., jeune veau qui tète encore. Ce mot et le précédent sont une contraction des mots latins *vitula* et *vitulus.*

Boudreille, s. f., boue. — *Ta cape est cheute dans la boudreille.*

Boudreiller, v. a., couvrir de boudreille, éclabousser. — *Prends donc garde de me boudreiller.* La seconde syllabe fort muette.

Boudreiller (se), se couvrir de boue. — *Ie me sés boudreillé en passant près de ta charrette.*

Bouffrer, v. n., c'est la variante de bâfrer.

Bouillard, s. m., fois. — *A dos bouillards, ton frère paraît tout cocasse.* Réprimande. — *Ie te donnerai in bouillard, si tu n'obéis pas.*

Bouillarder, v. a., réprimander, tancer. — *Crains d'être bouillardé.*

Hosted by Google

Bouine, adj. f., mouche bouine qui attaque les bœufs. On trouve bovine dans Rabelais.

Boulanger, s. m., sorte d'étoffe fabriquée en Poitou.

Bouler, v. a., troubler. — *Ton vin est encore boulé.*

Boulite, s. f., petite ouverture. — *Regarde donc pre la boulite.*

Bouliteau, s. m., bluteau, blutoir.

Bouliter, v. a. et n., passer la farine par le bouliteau ; toujours au neutre, regarder avec mystère par une petite ouverture si quelqu'un arrive, passe, etc.

Boulot, s. m., chose roulée en forme de boule ; personne plus grosse que grande.

Bouloter, v. a., rouler en forme de boule. — *As-tu bouloté ton beurre?* Battre, *Ie vous l'ai joliment bouloté.*

Bouloter (se), v. pr., se rouler par terre, se vautrer, se battre. — *Les as-tu vus se bouloter d'importancc?*

Bounes gens !!! Interjection de commisération. — *Mon frère a péri dans l'incendie, bounes gens !*

On lit dans la vie de Ste-Elisabeth, par M. de Montalembert : « au moyen âge, les lépreux recevaient du peuple les noms les plus doux, les plus consolants, on les appelait les chers pauvres de Dieu, les malades de Dieu, les bonnes gens. »

Bouquillon, s. m., panier ordinairement rond et à couvercle. La seconde syllabe se prononce très-brève.

Bouquillonaïe, s. f., plein un bouquillon. — *Que veux-tu de ta bouquillonaïe de prunes ?*

Bourder, v. a. et n., heurter. — *Bourder sa tête contre le mur;* toujours au neutre, rester court, manquer de mémoire. *Sois tranquille ie ne bourderai jà.*

Bourder (se), v. pr. se heurter. — *Prends garde, tu te bourderas contre la porte.*

Bourdigalle. Ce mot est la réunion de deux mots celtiques, signifiant *ville gauloise* et rendant le substantif latin pluriel *Oppida*, lieux forts où se retiraient les populations rurales à l'approche de l'ennemi. Les châteaux du moyen-âge ont remplacé les bourdigalles.

Portent ce nom : 1° une métairie de la commune d'Aiffres. 2° un hameau près de Champdeniers, où se voient des traces

Hosted by Google

de campement ; 3° une petite métairie de la Roche-Pozay ; 4° la Bourdigallière est un domaine dans la commune de Rossay près Loudun.

Bourdon, n. pr., celui qui l'a porté le premier avait probablement promené son bourdon de pélérin à Saint-Martin de Tours, à Rome ou à Compostelle.

Bourgeois, Bourgeoise. Noms donnés à leurs maîtres par leurs ouvriers ou domestiques.

Bourgne, s. f., ouvrage ordinairement de paille, à gros ventre où l'on conserve des fruits, des haricots, etc. ; instrument de pêche.

Bourlot, s. m., fin d'un ouvrage, principalement de la moisson, des vendanges, régal à cette occasion ; reste de quelque chose. — *Voilà le bourlot de mes poires.*

Bournais, s. m., ruche, bezaine : dans la fameuse chanson poitevine il est dit :

Ho semblait à qualés bournais,
Où gle nous boutons nous abeugles.

Bourolle, s. f., bouterolle, nasse, engin de pêcheur.

Bourret, Bourrette, adj., froid et humide. — *gelaïe bourrette.*

Bourret, adv. — *Ho l'a gelé bourret.*

Bourrier, s. m. Les balayures de la maison.

Boutaïe, s. f., coups de tête. — *La taupe donne de grosses boutaïes.*

Bouter, v. n., soulever avec la tête, le museau. — *La taupe va bouter.*

Brailler, v. n., pleurer.

Brain, Bran, lieu escarpé, stérile. Ces mots qui ne sont pas dans le langage, s'appliquent à des localités : Brain, commune de Vasles ; la Roche de Bran à quelques lieues de Poitiers ; de *Brannum*, mot de basse latinité.

Bredasse, adj. f., se dit d'une femme bavarde et trop minutieuse.

Bredasser, v. n., faire beaucoup de bruit et peu de besogne.

Bredoquer, v. n., se dit d'un corps qui heurte contre un autre et du bruit qui résulte du choc.

Hosted by Google

Brelau, s. m., vers qui se rencontre dans les fruits, principalement dans les cerises.

Brelaudé, Brelaudaïe, adj., qui contient des brelauds. — *Fruits brelaudés, cerises brelaudaïes.*

Brelère, s. f., brelière, anse.

Brelinage, s. m., l'espèce ovine. — *Le brelinage ne va pas*; les brebis, les moutons ne se vendent pas.

Brelins, s. m. pl., moutons.

Brenée, s. f., la nourriture que l'on donne aux porcs et qui se compose principalement de bran (*briennium*, son).

Breton., s. m., bluette, étincelle.

Brette, adj. f., se dit surtout de la vache dont le petit est sevré ou vendu.

Briette, s. f., brebiette, petite brebis, s'emploie plus souvent au pluriel.

Bromer, v. n., bramer, jeter de grands cris.

Brousse, s. f., Brousseau s. m., hallier, grosse touffe d'ajoncs, de ronces, etc.

Broutard, s. m., veau dont la chair n'est plus si tendre.

Buchaille, Bucheille, Buchille, s. f., menu brin de bois.

Buchailler, Bucheiller, Buchiller, v. n., ramasser de menus brins de bois.

Buchelier, s. m., bûcher, petit bûcher, lieu où se mettent les bucheilles.

Buffer, v. a., buffer le feu, c'est souffler le feu pour l'allumer; buffer la chandelle, c'est souffler sur la chandelle pour l'éteindre.

Buffer, v. n., haleter, être essoufflé.

Buffou, s. m., soufflet, instrument pour souffler le feu.

Bugeaïe, Bugée, s. f., buée, lessive.

Buie, Bie, s. f., cruche.

Burrain, s. m., veste de bure.

Busse, s. f., barrique, bussard, terme connu à Bressuire.

Buter, v. n., paraître, se montrer. *On ne l'attendait plus, quand tout à coup on l'a vu buter au bout de la route.*

Butte, s. f., éminence, tertre. *La butte de Chamaillard.*

Hosted by Google

SAMUEL CHAMPLAIN

—

2e Article

—

Le dessein de Champlain paraît avoir été de fonder sa colonie en groupant les sauvages autour d'un petit noyau d'Européens, et en les gagnant par ses bienfaits et par les lumières du christianisme. La misère où l'hiver plonge ces peuples lui fournit une première occasion de se les attacher en les nourrissant. Soit qu'il comptât sur leur reconnaissance, soit qu'il n'en crût que son audace, il reprit dès le retour du printemps ses investigations. Le 18 mai 1609, il visita les bords du fleuve au dessus de Québec. Il rencontra dans ses courses des sauvages Algonquins et Ochateguins, qui, depuis son séjour auprès d'eux, espéraient trouver en lui un appui contre leurs ennemis mortels, les Iroquois. Il le leur promit ; sur leur demande, il fit tirer devant eux des mousquets et des arquebuses, qui les étonnèrent et les effrayèrent ; double bénéfice. Il les mena à Québec, où il avait prié Pont-Gravé de le rejoindre pour donner une meilleure idée de ses forces, et repartit le 1er juin pour aller assister les sauvages. Il parcourut avec eux les bords des trois rivières, traversa le Saint-Laurent au lac Saint-Pierre et remonta la rivière des Iroquois, appelée depuis rivière Richelieu et rivière Sorel. Les sauts de cette rivière se trouvant infranchissables aux chaloupes, les compagnons européens de Champlain n'osèrent le suivre ; deux d'entre eux seulement se déclarèrent prêts à l'accompagner. Avec ces deux hommes, il

Hosted by Google

n'hésita pas à se faire l'allié des sauvages et à les conduire au combat. Ils rencontrèrent les Iroquois le 29 juin à dix heures du soir, passèrent la nuit en présence et engagèrent le combat le lendemain au lever du soleil. Champlain encouragea ses alliés en leur racontant un songe où ils voyaient, lui un effet de l'imagination, eux un présage assuré; il plaça ses deux compagnons aux ailes, à l'abri des coups; mais lui-même marcha en tête, à découvert, chargea son arquebuse de quatre balles et du premier coup abattit deux des chefs Iroquois. Ce coup jeta l'épouvante parmi les Iroquois surpris et livra la victoire à leurs adversaires. Cette affaire avait eu lieu près d'un lac, auquel Champlain donna son nom qu'il a conservé. Il fut alors témoin des cruautés des sauvages envers leurs prisonniers et leur fit des remontrances impuissantes qui ne troublèrent pourtant pas l'amitié naissante, il reçut même d'eux en présent une tête d'Iroquois avec une paire de leurs armes. Il partit pour la France en septembre 1609 et la quitta de nouveau le 7 mars 1610. Etant tombé malade, il se fit remettre à terre, mais il reprit sa route le 8 avril.

Il retrouva les Algonquins en guerre avec les Iroquois et leur porta de nouveaux secours. Ses alliés indisciplinés lui obéirent mal, le laissèrent même sans guide avec quatre européens, retardés qu'ils étaient par le poids de leurs armures, par un sol marécageux où ils enfonçaient dans l'eau jusqu'aux genoux, par le tourment inaccoutumé des mousquites (*sic*); puis renvoyèrent en toute hâte l'un des leurs le chercher pour arrêter leur défaite commencée. Champlain dès qu'il eut rejoint ses sauvages, les ramena à l'attaque des barricades faites avec de gros arbres entassés qui couvraient leurs ennemis. Il y fut blessé d'une flèche qui lui traversa l'oreille et lui entra dans le cou; la pointe était une pierre bien aiguë : tout autre était l'effet des balles, aussi terrifiait-il les Iroquois; ils résistaient cependant; admirable courage après tout, opposé à de tels engins; mais des français étaient à quelque distance, occupés à la traite des pelleteries. Attirés par le bruit des arquebuses, animés par l'odeur de la poudre, ils prirent parti pour Champlain et achevèrent la défaite de ses ennemis. Du reste, poli-

Hosted by Google

tesse pour politesse ; Champlain arrêta ses sauvages dans leur attaque, pour que les nouveaux venus trouvassent encore quelques flèches à recevoir, quelques balles à placer, et *eussent leur part du plaisir*. Les sauvages se donnèrent, eux, celui *d'écorcher les têtes de leurs ennemis* ; on n'avait pas encore appris le mot *scalper*. Touchant enseignement mutuel ! Champlain sauva pourtant un prisonnier Iroquois de la mort et des tourments hideux qui devaient l'amener. Les vainqueurs le lui donnèrent. Ce prisonnier s'échappa. Champlain emmena au contraire en France avec lui un jeune Huron, tandis qu'il laissait parmi les Hurons un jeune français déjà acclimaté au Canada et désireux de bien connaître ces peuples.

En 1611, Champlain ramena de France le sauvage qu'il y avait emmené et l'échangea, à vrai dire, contre le français qui était à peu près resté en ôtage. Ce fut cependant un nouveau titre à leur confiance. Les développements de la colonie étaient singulièrement lents, et il compte comme un progrès d'avoir fait planter deux jardins à Québec. Il passa les beaux jours à parcourir le pays avec les Hurons, vivant de leur vie, partageant leurs dangers, bien plus grands pour lui. C'est ainsi qu'il passa avec eux, le premier des Européens, croit-il, après le garçon qu'il leur avait confié, l'un de ces terribles sauts du Canada, où les canots sont souvent renversés, et où les sauvages se fient à leur habileté de nageurs. Or Champlain ne savait pas nager. Il revint encore en France à l'été et débarqua à la Rochelle le 11 août.

Il repartit de Honfleur en mars 1613, et arrivé à Québec le 7 mai, il reprit ses découvertes. Une circonstance nouvelle venait d'en accroître le champ et d'aviver son ardeur. Ce n'était pas encore pour elle-même qu'on étudiait l'Amérique ; on lui demandait encore un passage, par le nord, plus prompt et plus facile, vers les Indes et vers la Chine. Ç'avait été une des pensées de Champlain ; or un de ses compagnons qu'il avait laissé passer un hiver chez les sauvages, Nicolas de Vignau, venait de lui assurer qu'il avait vu la mer au nord du Canada ; qu'un vaisseau anglais s'était perdu sur cette côte et que son équipage avait été massacré par les sauvages ; qu'enfin il ne

Hosted by Google

fallait que dix-sept jours de marche pour aller du saut Saint-Louis à cette mer. Ces assertions coïncidaient avec les bruits répandus, mais mal éclaircis, dans un temps où les relations de peuple à peuple étaient lentes et confuses, des investigations des Anglais au nord du Labrador et des découvertes d'Hudson. A la prière de Champlain, George, marchand de la Rochelle, avait ramené Nicolas en France ; Nicolas confirma ses assertions et en donna même une déclaration par devant deux notaires de la ville. Sur ces affirmations répétées, Champlain partit le lundi 27 mai de l'île Sainte-Hélène, accompagné seulement de quatre français et d'un sauvage, ce qui était accepter de grandes fatigues personnelles dans un voyage où il fallait tout porter, vivres, armes, vêtements et jusqu'à ses canots quand on quittait la rivière. C'est ainsi qu'ils longèrent pendant deux lieues le saut Saint-Louis ; puis ils continuèrent de remonter, rencontrant des lacs de plus en plus nombreux, de plus en plus vastes, passant les sauts si fréquents, tantôt à force de rames et d'habileté, tantôt en les longeant par terre ; alors quelquefois l'épaisseur des bois rendait le passage difficile, impossible le transport des canots, il fallait les tirer par une corde pour leur faire remonter l'eau. Dans une de ces rencontres, Champlain entraîné par le sien, qui traversait un des *bouillons*, faillit périr. Heureusement il tomba entre deux rochers ; mais la corde enroulée autour de sa main la lui coupait, lorsqu'un remous de l'eau lui renvoya le canot et le dégagea. Il rencontra alors quinze canots de sauvages ; il fit amitié avec eux et en reçut un nouveau guide, avec lequel il se dirigea vers le nord, toujours en remontant les rivières. C'est alors qu'il rencontra le saut des Chaudières, le plus beau qu'il eût encore vu et qui forme une arcade sous laquelle on peut passer à pied sec. L'insuffisance de nourriture jointe à ces fatigues épuisait Champlain et les siens ; en outre, il commençait à se méfier de Nicolas, dont les avis sur la marche à suivre n'étaient jamais confirmés par les sauvages, lorsqu'enfin il arriva à un chef sauvage, Nibachis, qui, s'émerveillant de le voir arrivé par des chemins si difficiles, l'admira, le reçut bien et le conduisit à huit lieues plus loin, à un autre chef, Tessouat.

Hosted by Google

C'était auprès de ce chef que Nicolas de Vignaud avait passé l'hiver pendant lequel il prétendait avoir trouvé un chemin vers la mer du nord. Tessouat combattit le projet de Champlain, le déclara impraticable et convainquit Nicolas de mensonge. Celui-ci avait inventé tous ses récits pour se donner de l'importance et fut contraint de l'avouer. Champlain eut peine à le sauver de la colère des sauvages. Il ne lui restait plus qu'à nouer le plus qu'il pouvait amitié avec eux et à revenir. Pendant son voyage de retour, l'un des sauvages qui l'accompagnaient rêva que les ennemis l'attaquaient; il s'enfuit en jetant des cris de terreur, les siens le suivirent et entraînèrent même quelques français : Champlain éveillé vit ces gens en fuite, sans apercevoir aucun danger. On s'expliqua, et tout se passa en risée et en moquerie : symptôme caractéristique cependant des périls constants de cette vie. Champlain revint encore en France et débarqua à Saint-Malo le 26 août.

Ces fréquentes traversées n'étaient pas motivées seulement par l'impossibilité de poursuivre les découvertes pendant l'hiver. Quelque peu de secours que Champlain reçût des compagnies de commerce, il dépendait d'elles ; or, indifférentes à la colonisation, occupées seulement de la traite des pelleteries, elles étaient à chaque campagne prêtes à se dissoudre. Il espérait trouver plus d'appui dans les princes. Il s'était fait donner successivement le titre de lieutenant par le comte de Soissons et par le prince de Condé, et il s'efforçait de former sous les auspices de ces grands seigneurs des compagnies plus solides et dont les intérêts constants secondassent ses vues. Des marchands de Saint-Malo, de Rouen et de la Rochelle s'entendaient alors pour en former une ; mais les Rochelais se trouvèrent en retard, et on se passa d'eux. De là un grand procès qui ne se termina jamais, mais aussi d'autres inconvénients. Pleins de respect pour les priviléges qui leur étaient avantageux, les Rochelais en avaient beaucoup moins pour ceux qui leur étaient nuisibles, et pendant qu'on plaidait ils allaient chercher des pelleteries sur des navires bien armés. Il y eût eu raison de se saisir des Rochelais, dit Champlain, mais ils se fussent bien battus. Ajoutez que les peuples leur étaient favo-

Hosted by Google

rables, tout monopole se payant aux dépens des producteurs.

Quoiqu'il en soit, Champlain partit de nouveau de Honfleur le 24 avril 1615, et arriva à Tadoussac le 25 mai. Cette fois il emmenait avec lui quatre religieux récollets. Il remonta de suite jusqu'à Québec et bientôt jusqu'au Saut, lieu de son rendez-vous avec les sauvages, qui l'attendaient avec impatience comme un important auxiliaire contre les Iroquois : ce qui était pour lui le moyen, était pour eux le but. En attendant, laissant le Saint-Laurent pour remonter les affluents qui lui viennent du nord, il parcourut le pays des grands lacs ; il observa le pays et les mœurs des différentes tribus des Algonquins et des Hurons, en découvrit plusieurs qui lui étaient inconnues, les Nipisierini, les Cheveux-relevés, les Entouhonorons, etc. Il arriva le 17 août à Cahiagué, le principal village des sauvages ; leurs préparatifs de guerre n'étaient pas encore achevés, et on ne se mit en marche pour aller chercher les Iroquois que le 1er septembre. En marche on pêchait et on chassait : par maladresse ou par accident, un sauvage fut blessé d'un coup d'arquebuse, ce qui faillit armer les indigènes contre les européens, mais des présents, la *composition*, apaisèrent le blessé et les siens. La guerre commençait par la capture de prisonniers isolés, entre autres des femmes, que les vainqueurs traitaient avec leur cruauté accoutumée, malgré les observations de Champlain, chef impuissant, mal obéi même en matière de guerre. Le 10 octobre une grande rencontre eut lieu ; l'attaque se fit contre ses ordres. Du reste les chefs indigènes n'obtenaient pas plus d'obéissance. La discipline manquait complètement à ces armées sauvages, inférieures en cela aux Iroquois, leurs ennemis. Il en résulta que Champlain fut obligé de payer davantage de sa personne ; aussi fut-il blessé de deux coups de flèche à la jambe et au genou, et ne put-il porter ses guerriers à rien faire de décisif : ils remettaient, attendant cinq cents nouveaux auxiliaires qui ne vinrent point et ils se décidèrent à la retraite le 17 octobre. Ils emportaient les blessés à dos d'hommes, les mettant dans des paniers, liés et comme emmaillotés ; Champlain qui dut subir quelques jours ce mode de transport le regarde comme un véritable supplice. La

Hosted by Google

retraite se fit du moins en assez bon ordre pour décourager les ennemis de toute poursuite.

Champlain avait besoin pour rejoindre Québec des canots des sauvages; ils les lui avaient promis; mais personne ne voulut donner le sien; enfin on en trouva quatre, mais personne pour les conduire; quatre hommes s'offrirent pourtant, mais alors les propriétaires des canots les réclamèrent. Champlain s'aperçut qu'on voulait le garder comme aide et comme conseil et il se résigna à passer l'hiver avec eux. Un des chefs, Darontal le reçut dans sa cabane. Il vécut de leur vie, il prit part à leurs chasses; mais ils ne chassaient que pour atteindre une proie; Champlain, obéissant à des instincts de voyageur, poursuivait des objets de curiosité. La poursuite d'un gros oiseau inconnu pour lui, au corps jaune, aux ailes bleues, à la tête rouge, l'attira assez loin dans les bois pour lui faire perdre de vue ses compagnons. Il voulut retourner, il ne les trouva pas; la nuit le surprit et il la passa au pied d'un arbre. Le lendemain, il erra encore jusqu'à trois heures du soir, arriva auprès d'un étang, y tua quelques oiseaux qu'il fit cuire et y passa la nuit. Trois jours de suite, il erra ainsi, vivant de sa chasse, ne sachant plus où se diriger, n'espérant qu'en Dieu. Il n'avait plus que huit ou dix charges de poudre. Il prit alors la résolution de suivre un ruisseau qui devait le conduire et le conduisit à une rivière, qu'il reconnut, qu'il remonta et il retrouva ses compagnons, inquiets eux-mêmes, occupés à le chercher, et déjà décidés à ne plus retourner vers les Français, qui sans doute les accuseraient de sa mort.

Le récit de cet épisode dans Champlain a gardé l'accent de cette fermeté résignée qui le soutint dans l'action : il donne une haute idée de sa force et de sa résolution; mais il n'émeut pas comme des scènes moins réelles et moins vraies nous émeuvent dans des romans; rien ne montre mieux que l'imagination a besoin d'être avertie et sollicitée.

Du 4 au 23 décembre, Champlain erra avec les sauvages à travers les neiges et sur les glaces, portant des fardeaux moindres que les leurs, mais en portant aussi. Revenu le 23 janvier au village de Darontal, il le quitta le 14 janvier avec

Hosted by Google

Yroquet, chef Algonquin. Il employa ainsi l'hiver à étudier la vie intérieure des sauvages, que l'été et la guerre ne lui avaient qu'imparfaitement laissé voir. Il nourrissait le dessein de les gagner à la civilisation et au christianisme ; d'en faire le corps d'une nation, où un petit groupe d'Européens eût apporté une vie nouvelle. Un certain enthousiasme romanesque s'entrevoit derrière les détails si positifs auxquels il se complaît. La beauté poétique paraît en effet étrangère à ses descriptions ; elles ont une exactitude de procès-verbal : il ne peint pas les arbres, mais il en nomme, il en compte les essences : il compte les cours d'eau, les rivières, les ruisseaux, les étangs : il dit où vient l'herbe et où il n'en vient pas ; où l'herbe seule peut venir et où elle peut faire place à la culture. Ce n'est jamais un tableau, la couleur manque ; c'est un modèle de topographie. Ses courses s'étendirent assez loin, car descendant au midi du lac Huron, la mer douce, comme il l'appelle, il y remarqua entre autres tribus, la nation neutre, peuple énergique qui maintenait sa libre neutralité entre les Iroquois et leurs adversaires. Il se trouvait menacé par ces explosions subites des haines violentes qu'amène le moindre incident chez les peuples sauvages. Son intention était toujours de se diriger vers le nord et d'y atteindre la mer, mais la leur était de garder parmi eux le précieux auxiliaire qui avait et savait employer les armes à feu. Il essaya de calmer ces fougueuses passions qui le gênaient, d'être l'arbitre des différends, d'effacer des rivalités séculaires, œuvre surhumaine, à coup sûr, et qu'on peut lui reprocher d'avoir crue possible : mais sans cette tournure d'imagination qui le trompa, Champlain nous serait-il connu aujourd'hui, et ne faut-il pas viser à l'impossible pour faire tout ce qu'on peut ?

Après avoir passé près d'une année chez ces peuplades, après avoir bien observé leur pays, leurs besoins, leurs ressources, leurs mœurs, le 20 mai 1616, Champlain reprit la route des établissements français et revit, après quarante jours de marche, le saut Saint-Louis ; douze jours après, Québec. Il recevait à son tour son hôte Darontal, qu'il aimait moins pour les soins qu'il en avait reçus que pour l'admiration qu'il mon-

Hosted by Google

trait de la façon de vivre des Français, que pour l'espérance qu'il concevait de faire de lui l'instrument de la civilisation des sauvages.

Avant de partir pour la France, Champlain fit couper du blé qu'il avait fait semer autour de Québec, pour emporter avec lui ce témoin de la fertilité de la terre. Il quitta Québec le 20 juillet et débarqua à Honfleur, le 10 septembre.

Ici comme partout ailleurs, j'ai suivi Champlain pas à pas. Mais a-t-il tout dit ? Selon le père Charlevoix, il s'enfuit secrétement de chez ses dangereux alliés, avec l'aide de quelques amis qu'il s'était faits parmi eux, et revint avec un récollet, le père Joseph, à Québec où tout le monde les croyait morts. Il expiait ainsi une double faute ; une condescendance trop grande, poussée jusqu'à rejoindre les sauvages qui n'avaient pas daigné l'attendre, lui avait ôté le respect de ces peuples enclins à ne reconnaître la dignité qu'à la morgue, la force qu'à ses abus ; un goût trop vif pour les aventures lui avait fait perdre un temps qu'il eût mieux employé en restant à Québec pour consolider son établissement. On lui a reproché aussi d'avoir en prenant parti contre les Iroquois, attiré contre la jeune colonie une haine qui devait lui être funeste. Tous ces reproches sont fondés en fait, mais pour les apprécier il faut songer aux moyens dont disposait Champlain. Les grands seigneurs, vice-rois de la Nouvelle-France, dont il était le lieutenant, ne lui donnaient guère que l'autorisation de faire ce qu'il pourrait ; les négociants qui lui fournissaient de l'argent, lui en fournissaient le moins possible, regardant comme perdu tout ce qui ne produisait pas un bénéfice immédiat, se souciant peu de la colonisation, et même la redoutant dès qu'elle tendait à devenir indépendante d'eux : il ne pouvait donc rien que par les sauvages, et comment eût-il pu les gagner sans servir en quelque chose leurs passions ?

Lui-même pourtant semble s'être fait ce reproche et s'être corrigé de l'excès de sa hardiesse : ici en effet finit avec la première partie de ses voyages la partie la plus originale de sa vie : les vingt années qui suivent vont nous montrer en lui un fonctionnaire bien plus correct.

Hosted by Google

Champlain, en arrivant en France, trouva en prison le prince de Condé, de qui il tenait ses pouvoirs; il n'avait plus de titre légal à tout risquer pour servir son pays. Le maréchal de Thémines, qui parmi les dépouilles du prince détenu s'était fait donner la vice-royauté de la Nouvelle-France, n'y voyait que l'avantage de vendre le privilége du commerce des pelleteries, et il prétendait le vendre cinquante pour cent plus cher que ne l'avait vendu Condé. Pour lui servir de prétexte, il lui fallait un lieutenant, et autant valait Champlain qu'un autre ; il prit Champlain ; mais les marchands avaient peur que, s'ils payaient Thémines, la cabale opposée venant à ressaisir le pouvoir ne les fît payer une seconde fois ; ils auraient mieux aimé d'ailleurs ne rien payer du tout, et demandaient qu'il n'y eût de commission ni pour le vice-roi, ni pour son lieutenant. Pendant qu'ils plaidaient, Champlain retourna à Québec, et fit, comme il le dit, le voyage de 1617, où il ne se passa rien.

De retour en France en 1618, il trouva les associés encore en procès : en vain leur représentait-il que si on ne prenait possession du Canada, en y envoyant des hommes pour le défricher et le défendre, on mettrait tout en péril ; ils lui représentaient, eux, qu'ils mettraient leur argent en grand péril s'ils le donnaient à qui que ce fût au milieu d'une pareille instabilité ; et on ajournait et on plaidait. Enfin, en janvier 1619, les associés dressèrent un état des personnes qu'ils devaient envoyer au Canada, et des choses qu'ils leur fourniraient. Il y avait quatre-vingts personnes ; on leur promettait quarante mousquets et quatre arquebuses : quant à l'état du lieutenant du vice-roi, qu'on en juge par un seul article : on lui garantit, entre autres objets de luxe pour sa table, trente-six assiettes d'étain et autant d'écuelles. N'y avait-il pas de quoi tenter l'ambition ? Ce n'est pas là toutefois ce qui déplaît à Champlain ; mais c'est qu'il y eût parmi les associés des gens de la religion prétendue réformée ; puis il y avait souvent matière à procès avec les Rochelais ; or ce n'était pas chose agréable à suivre qu'un procès à La Rochelle. Qu'on en juge : « Et ne pouvait-on avoir aucune raison ni justice en l'enclos de

Hosted by Google

« leur ville : car quand on allait pour faire quelque exploit de « justice, le maire disait : je crois ne vous faire pas peu de « faveur et de courtoisie, en vous conseillant de ne faire point « de bruit et de vous retirer au plus tôt. Que si le peuple sçait « que veniez en ce lieu pour exécuter les commandements « de Messieurs du Conseil, vous courez fortune d'être noyés « dans le port de la Chaisne, à quoy je ne pourrais remédier. » Il est vrai que, par compensation, on pouvait avoir affaire avec les Basques, qui puisaient dans leur voisinage de l'Espagne la même confiance que les Rochelais dans leurs murailles et dans les marais qui les environnaient?

Champlain trouvait pourtant des adversaires aussi fâcheux et plus directs dans la compagnie privilégiée, dont le siége était à Rouen. Elle voulait bien le laisser faire ses découvertes, mais elle voulait qu'à l'habitation même tout pouvoir appartînt à son facteur. Et Champlain, les lettres du roi à la main, suivant le Conseil du roi de Paris à Tours, obtenait arrêt confirmatif de ses droits. Cependant la vice-royauté passait de Thémines à Condé, de Condé à Montmorency ; mais Champlain restait le lieutenant inamovible du vice-roi, quel qu'il fût. Tout cela ne faisait qu'accroître son désir de revoir les sauvages et le Canada. Il partit sans attendre même que ses dernières lettres du roi lui fussent expédiées. Elles sont datées du 7 mai 1620, et en mai 1620 il naviguait déjà sur le Saint-Laurent.

Cette fois, il partait avec la pensée d'un long séjour, car il emmenait avec lui sa famille. Il ne nous la fait pas connaître. Nous savons seulement que sa femme était la sœur d'un de ses compagnons au Canada, Boullé. Lescarbot parle d'un Boullet, capitaine du régiment de Pontrincourt; peut-être était-ce le même?

Bien des sujets de contrariété attendaient Champlain au Canada ; négligée en son absence, l'habitation était désolée et ruinée ; les négociants auxquels était interdit le commerce des pelleteries ne l'en faisaient pas moins, Bretons, Basques, Rochelais, Rochelais surtout, prêts, lorsqu'on les surprenait, à combattre ou à fuir, selon l'état de leurs forces ; ce qui menaçait de devenir pire, c'est que dans leur besoin de gagner les

Hosted by Google

sauvages, ils leur donnaient en paiement de leurs pelleteries, des armes à feu, avec poudre, plomb et mèches : les négociants de la Compagnie, de leur côté, s'occupaient beaucoup plus de réprimer les tentatives de leurs concurrents, et d'assurer leur monopole, que de favoriser la colonisation : ils niaient ou méconnaissaient l'autorité de Champlain ; ils l'approvisionnaient irrégulièrement et mal ; lui refusaient également des munitions et des hommes. Les hommes même qu'ils lui donnaient le secondaient mal : il lui eût fallu des gens prêts, comme lui, à tous les travaux, alternativement soldats et laboureurs ; il cherchait dans la culture du sol son indépendance de la compagnie ; mais ceux auxquels il donnait des terres ne les labouraient pas, et il fut obligé de renvoyer en Europe plusieurs familles qui pendant deux ans n'avaient fait que se donner du bon temps et s'enivrer avec ceux qui leur en donnaient le moyen. Outre les inconvénients de cette paresse, ces fainéants lui créaient des difficultés avec les sauvages. Imprudents et violents quelques-uns périrent dans des rixes. Champlain poursuivait en vain les meurtriers. Les chefs sauvages répondaient amicalement, mais en alléguant leur impuissance vraie ou supposée. Pouvait-on d'ailleurs compter sur cette amitié ? Il essayait de la maintenir, tout en montrant de justes exigences ; il essayait de cimenter une paix solide entre ses amis et les Iroquois, et par suite de faire cesser le mauvais vouloir de ceux-ci contre la colonie ; c'était là un rêve auquel il ne pouvait renoncer. Cependant les sauvages alliés de la France eux-mêmes ne vivaient pas toujours bien entre eux : ils formèrent même contre la colonie un complot qui ne fut prévenu que par la révélation d'un des leurs. Enfin un nouveau danger se montrait ; des navires espagnols venaient tenter la traite des pelleteries jusque dans ces pays que la France s'arrogeait, en vertu d'un droit de découverte, que les indigènes auraient en vérité toute raison de rejeter, mais que les Européens reconnaissent entre eux.

Champlain usa plus de quatre années à lutter contre ces difficultés, se maintenant, avançant son fort mieux que ses défrichements, préparant ainsi, s'il ne la fondait pas encore,

Hosted by Google

la colonie. Les Jésuites le secondaient par leur zèle, s'en allant hardiment un à un vivre avec les sauvages pour apprendre leur langue et les convertir au christianisme. Le 15 août 1624, il repassa en France avec sa famille, pour laquelle il paraît avoir redouté bien moins les dangers que les privations causées par la négligence de la Compagnie. Il laissait à celui qui commandait en son absence l'habitation entourée de 26 toises de murailles de 14 pieds de haut, avec cinquante et une personnes, tant hommes que femmes, garçons et enfants. C'était à peine l'ébauche d'un fort, ce n'était même pas celle d'un village. Les commerçants rivaux continuaient cependant à se fatiguer en procès interminables. Lassé, le duc de Montmorency céda sa charge de vice-roi de la Nouvelle-France au duc de Ventadour, qui, par lettres du 15 février 1625, confirma à Champlain le titre de son lieutenant, en lui donnant à lui-même pour lieutenant son beau-frère Boullé. Dans son achat de ce titre de vice-roi, le noble duc était mû surtout par sa piété; il n'en recommandait pas moins à son lieutenant de *soigneusement rechercher et reconnaître, faire fouiller, tirer, purger et affiner toutes sortes de mines d'or, d'argent, cuivre et autres métaux,* ce qui a fait écrire par une main contemporaine cette note en marge de mon exemplaire : « Point d'or, point de piété » ni de religion, et cependant chacun se couvre de ce man- » teau. »

Champlain s'embarqua de nouveau à Dieppe, le 15 avril 1626, sur le vaisseau *la Catherine,* du port de 250 tonneaux. Son équipage était encore composé en partie de matelots du culte réformé auxquels on voulait interdire, lorsqu'ils furent une fois dans le fleuve Saint-Laurent, le chant des psaumes et les prières en commun. Ils cédèrent sur le premier point, tinrent bon pour le second. « D'une mauvaise dette, l'on en tire ce que l'on peut, » dit Champlain. Plus tard, il trouvera plus justement mauvais que le chef anglais victorieux ne veuille permettre que les catholiques prient Dieu publiquement.

Il trouva la colonie souffrant du manque de vivres, le logement peu avancé; il n'y avait que vingt-quatre hommes en état de travailler. Pourtant il en détacha quelques-uns, et fit cons-

Hosted by Google

truire dans les prairies du cap Tourmente, un petit fort et une étable, pour loger et nourrir des bestiaux. On était dans un tel dénuement qu'une des barques s'étant brisée dans une de ses visites à ce petit établissement, il n'avait pas de quoi la raccommoder.

Cependant il était sur le point d'être entraîné par les sauvages amis dans une guerre avec les Iroquois; il résistait, mais il avait à se plaindre de ses alliés eux-mêmes; des meurtres étaient commis par eux et restaient impunis. Champlain allait bien les trouver, avec son ancienne audace, bien qu'il ne restât plus longtemps parmi eux; il leur parlait avec fermeté; mais il ne pouvait pas rompre avec eux, il ne pouvait que se faire honneur d'une patience forcée. Il se consolait de tant de déboires en voyant les Jésuites opérer quelques conversions, surtout parmi les malades, mais elles duraient rarement jusqu'à la mort du converti : guéri ou mourant, celui-ci revenait à ses erreurs.

DELAYANT.

La suite au prochain numéro.

L'INTERMÉDIAIRE

DES

TRAVAILLEURS DE L'OUEST DE LA FRANCE.

—

9. CHAMPIGNY-SUR-VEUDE. — Existe-t-il et quelqu'un peut-il nous signaler une gravure ancienne représentant le château de Champigny-sur-Veude bâti au XVIe siècle par les Bourbons-Montpensier, et dont il ne reste plus aujourd'hui que la Sainte-Chapelle si remarquable par ses verrières, les plus belles du monde ?

J. CHARVET.

—

Le prochain numéro de la *Revue* contiendra les réponses aux questions posées dans le mois de février.

Hosted by Google

LE PARLEMENT

A POITIERS

Les deux documents que nous donnons ici, l'un par extrait, l'autre en entier, rappellent à la ville de Poitiers une des époques les plus brillantes, à la France l'une des phases les plus tristes de leur histoire. Charles VII alors simple Dauphin, mais déclaré par son père lieutenant-général du royaume en 1417, avait été arraché aux massacreurs du duc de Bourgogne par Tanneguy du Châtel lors de la prise de Paris le 28 mai 1418 par le maréchal de l'Isle-Adam. Réfugié en Poitou, il établit à Poitiers par lettres données à Niort le 21 septembre suivant, la Cour et juridiction souveraine du royaume pour tenir lieu du Parlement résidant à Paris, alors au pouvoir de l'Angleterre, nomma les membres qui devaient composer cette Cour et ordonna qu'elle ouvrirait ses séances le 1er décembre 1418.

M. Filleau, dans son essai sur l'ordre judiciaire et administratif du Poitou (1), ne relate pas Guillaume Letur ou Le Tur parmi les présidents et conseillers du Parlement séant à Poitiers, il y occupait cependant une haute position, car, après avoir été revêtu de la charge de conseiller il fut nommé président et prêta serment en cette qualité le 20 août 1427.

Nous ne donnerons aucuns détails sur sa vie, elle se trouve dans l'ouvrage de F. Blanchard sur les Présidents à mortier du Parlement de Paris (2). Mais cet historien ne mentionne point que Guillaume Le Tur eût fait partie du Conseil du duc d'Orléans.

Voici ce que nous trouvons sur les registres du Parlement de Poitiers dans l'édition de la bibliothèque historique du P. Lelong donnée par M. Fevret de Fontette :

(1) Notice extraite des Mémoires de la Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers.

(2) Edition in-folio, Paris, chez Cardin-Besongne, 1647, p. 75.

Hosted by Google

« Les registres du Parlement depuis 1229 sous Saint-Louis, jusqu'à la mort de Louis XIII en 1643, sont en 53 volumes : ..... Le troisième côté C est intitulé : *Liber accordorum;* il contient les *ordonnances du Parlement transféré à Poitiers depuis* 1418 *jusqu'au* 9 *avril* 1434. (tome 3, page 255, col. 1).

« N° 33,244. Manuscrit : *Registre du Parlement séant à Poitiers depuis le* 20 *décembre* 1418 *jusqu'en* 1436, in-folio. Ce registre est conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque de M. le chancelier Séguier, n° 270, et dans celle de M. le chancelier d'Aguesseau (tome 3, page 255, col. 2).

« N° 33,257. Sous ce numéro est indiqué une suite de 250 volumes manuscrits environ qui étaient dans la Bibliothèque de M. de Chauvelin, garde-des-sceaux, renfermant les registres du Parlement. Parmi ces volumes il en est un ainsi désigné : *Registre du Parlement séant à Poitiers de* 1418 *à* 1436 in-folio.

Ces registres du Parlement séant à Poitiers sont mentionnés par divers historiens, par Dutillet, entr'autres dans son recueil des Rois de France. Ainsi l'on trouve cité (page 215, édition de 1602, in-4°), « traité de paix d'entre M. le Dauphin et le duc de Bourgogne le 11 juillet 1419. Au parlement, registre appelé livre Croizé, feuillet 50 : *Registre des anciennes ordonnances du Parlement séant à Poitiers*, feuillet 38. »

« Confirmation de ladite paix par ledit roi Charles avec générale abolition, du 19 juillet 1419. Au trésor, registre 8. xx. xi. Lettre 7. xx. x. Parlement, registre appelé livre Croizé, feuillet 51 : *Registre des ordonnances du Parlement séant à Poitiers*, feuillet 39. »

Ce registre des ordonnances, etc., doit être celui désigné par le P. Lelong sous le titre de *Liber accordorum.*

Nous ne pouvons nous expliquer comment Bouchet dans ses annales d'Aquitaine a pu écrire que le Parlement n'avait été transféré à Poitiers qu'en 1422. Il a induit en erreur plusieurs écrivains qui l'ont trop facilement cru sur parole.

I.

10 *Février* 1438.

Ordonnance de payement de la somme de 40 livres tournois,

Hosted by Google

délivrée par Charles duc d'Orléans et de Valoys, comte de Bloys et de Beaumont et seigneur de Buay au profit de Me Guillaume Letur licencié ès-lois, conseiller en la Court de Parlement à Poitiers pour les gages et pension à lui accordée pour faire partie du Conseil du prince et soutenir ses causes en ladite Cour. Donnée à Blois le 10 février 1438.

Signé : Par Monseigneur le duc, à la relacion de vous, à ce par luy commis :

PERRIER.

II.

13 *Juin* 1438.

Quittance donnée par le secrétaire du duc d'Orléans d'une somme de 20 *livres à lui dus pour avoir fait transporter de Poitiers à Paris, les Procès et Escriptures concernant ce Prince.*

Sachent tous, que je Jehan Baudry, secrétaire de Monseigneur le duc d'Orléans et son procureur en la Court de Parlement, confesse avoir eu et reçu de Jacques Boucher, trésorier général de mondit sieur le duc, la somme de vint livres tournois qui par moy avoit esté paiée pour ledict Seigneur, pour avoir naguères fait retraire de la dicte Court de Parlement à Poictiers, tous les procès et autres escriptures touchant mondit sieur et y ceulx avoir fait amener et conduire dudit lieu de Poictiers en la ville de Paris et remis en icelle Cour de Parlement tenue audit lieu de Paris. De laquelle somme de vint livres tournois, je me tiens pour bien contant et paié et en quicte mondit sieur le duc, son dit trésorier e tous autres. Tesmoing mon seing manuel, cy mis le XIVe jour de juing, l'an mil cccc trente et huit.

Signé : BAUDRY.

Ces deux pièces proviennent des archives de M. de Joursanvault, qui contenaient sur notre Poitou un si grand nombre de documents précieux dont nous devons déplorer la dispersion. Nous ferons plus d'un emprunt à ce riche dépôt dont il nous a été donné de parcourir quelques cartons.

H. BEAUCHET-FILLEAU.

Hosted by Google

CHRONIQUE MUSICALE

—

Que devient la musique d'ensemble dans les provinces de l'Ouest ?

Il fut un temps où dans la région qui forme la grande association musicale de l'ouest, les sociétés philharmoniques étaient en voie de prospérité régulière ; ces sociétés formaient autant de compagnies qui se réunissaient chaque année dans la ville où se tenait le congrès. Aujourd'hui le nombre des musiciens instrumentistes ou chanteurs diminue, et avec une telle rapidité que bientôt il n'y en aura plus.

On attribue, parfois, au développement des études sérieuses dans les lycées, dans les colléges et dans les écoles du gouvernement, l'impossibilité dans laquelle se trouvent les jeunes gens de cultiver l'étude de la musique, de façon à pouvoir profiter de leurs connaissances dans cet art, et exécuter dans les orchestres. Mais cette raison ne me paraît point bonne, car il y a quarante ans il y avait tout comme aujourd'hui l'école polytechnique et l'école normale, l'école de Saint-Cyr et l'école maritime, l'école de droit et l'école de médecine, et cependant les sociétés philharmoniques se composaient de musiciens amateurs qui jouaient du violon, du cor, de la clarinette ou de la basse ; les écoles du gouvernement avaient même plus de postulants qu'aujourd'hui, car notre époque subissant l'influence des idées anglo-américaines, a compris que la force d'une nation était en rapport direct avec les progrès de son industrie et de son commerce ; de façon que les pères de famille français ne répugnent plus à

Hosted by Google

diriger leurs enfants vers les carrières industrielles et commerciales, et les gardent avec eux dans les départements.

J'ai ouï attribuer au développement des mathématiques le peu de popularité de l'étude des instruments de musique. Là n'est pas la raison. J'ai souvent remarqué que les savants : physiciens, mathématiciens, naturalistes ou philosophes, à l'encontre des peintres ou des poètes avaient beaucoup de goût pour l'art des sons.

Je pourrais en donner une raison assez plausible par la nature même des affinités d'esprit de ces deux classes d'êtres intelligents, et dans le besoin de variété et de distraction qu'éprouve la pensée après un long travail du cerveau, à peu près comme l'appétit est ravivé par le changement de nourriture.

C'est dans la musique même que nous trouvons le mal qui tue cet art en province. Ce mal, je n'oserais dire à quoi je l'attribue, si cet article n'était signé en toutes lettres de mon nom, et si je n'en assumais, par suite, toute la responsabilité ; il est, je le crains, dans la création des orphéons et des musiques de cuivre.

Après la journée de travail, se rendre dans une salle de la mairie ou de l'école du chef-lieu de canton, voire de la commune, et là, se faire apprendre par un maître de musique, des airs à chanter ou à souffler dans n'importe quel instrument à pistons, airs dont le mérite est d'être d'une carrure de rythme et d'une simplicité méthodique telles que le premier venu peut les retenir au bout de huit jours ; voilà certes qui est très-innocent, je dirai même plus, très moral, mais qui ne fera jamais de musiciens complets.

On pourra, par la méthode Galin-Paris-Chevé, faire de bons choristes, mais non des chanteurs. S'il faut trois mois pour jouer : *Partant pour la Syrie*, sur un saxhorn en *mi* ou en *si* bémol, il faut plusieurs années pour façonner le gosier au point nécessaire pour interpréter dignement les airs de nos opéras ; il faut dix ans pour qu'un élève bien doué puisse jouer convenablement sur le violon sa partie dans une symphonie d'Haydn.

Schwer ist die Kunst ! (l'art est difficile) a dit Schiller, c'est

Hosted by Google

là ce qui fait que nos jeunes gens, plutôt que de chercher à surmonter les difficultés ardues qui conduisent à l'eldorado de la *musique d'ensemble*, (la plus grande satisfaction que puisse avoir un musicien) se contentent de chanter dans les orphéons et de jouer aux processions de la Fête-Dieu des marches sacrées, avec une mesure chancelante et une justesse douteuse.

Autrefois il y avait de l'opéra, au moins tout l'hiver, et plus anciennement toute l'année dans nos villes de l'ouest : Poitiers, Angoulême, Niort, La Rochelle et Rochefort, et pendant ce temps, des orchestres, composés en grande partie d'amateurs, accompagnaient, d'une façon supportable, les opéras de Boieldieu, d'Auber, d'Ad. Adam, de Rossini, ...

Aujourd'hui nous avons en quelque sorte la desserte des théâtres des villes plus grandes que les nôtres pendant quelques semaines après Pâques. Et pendant ce temps les chanteurs sont accompagnés *par un piano ! !* et quelques instrumentistes dépareillés qui luttent courageusement avec la partition.

Dans notre réseau, Niort et La Rochelle, surtout, où l'orchestre d'opéra est au grand complet, sont les seules villes où ces tristes choses n'aient pas lieu. Mais j'ai vu dans une cité voisine et plus peuplée que La Rochelle et Niort, un grand opéra en cinq actes, accompagné par un piano, flanqué de quatre violons (trois premiers et un second), une contre-basse qui faisait semblant de jouer, une flûte assez habile, un basson qui suivait le même système que la contre-basse et bon nombre d'instrumentistes de cuivre empruntés à la garnison. Il y avait des pistons, des trombonnes et des *saxhorns* représentant les *cors !*

Nos sociétés philharmoniques, du temps où M. Beaulieu fonda l'Association musicale de l'Ouest, composaient les programmes de leurs soirées avec les ressources *de la localité*, comme cela se passe encore aujourd'hui à la Rochelle ; mais dans les autres villes, la dangereuse habitude de faire venir des *étoiles* de Paris, a tué les sociétés philharmoniques qui n'existent plus que pour former un orchestre incomplet qui fait entendre deux ouvertures d'Auber pour servir de cadre aux *dive*, venues à des prix fabuleux, du grand firmament artistique.

Hosted by Google

Que devient au milieu de tout cela l'élément local ?

— Il est là pour payer et pas autre chose.

Voici le bilan musical de cet hiver :

A Poitiers : un grand concert de bienfaisance au théâtre avec le concours de madame *Vandenheuvel-Duprez*, accompagnée sur le piano par son mari. A côté de la cantatrice de Paris on a applaudi les trois frères *Seghers* (violon, flûte et piano), M. *Dupuy*, l'excellent violoncelliste, et mademoiselle *Lobstein*, jeune artiste d'avenir, encore enfant et qui marche sur les traces de son père, pianiste de talent.

Le chant d'ensemble était représenté par la société chorale dirigée avec un grand mérite par M. *Puisais*. Nous noterons en passant que cette société a obtenu d'éclatants succès dans les nombreux concours auxquels elle a pris part à Bordeaux et même à Paris : à Saint-Hilaire la réception des orgues qui étaient autrefois à la cathédrale de La Rochelle (1), orgues de Cavaillé Coll. A cette cérémonie M. Ch. Dupuy a fait apprécier son beau talent en jouant un solo de violoncelle avec accompagnement d'orgue. Les élèves de l'École Normale ont chanté avec ensemble et nuances plusieurs chœurs pendant la messe.

Citons aussi incidemment les compositions de M. *Emile Lévèque*, professeur à Poitiers et violon solo dans nos congrès, qu'il a fait entendre dans les salons du chef-lieu de la Vienne et aussi à Paris et que les violonistes voudront connaître.

De Niort il ne m'est parvenu que d'assez tristes nouvelles, au point de vue musical. Dans le *Mémorial des Deux-Sèvres*, M. Ch. Bodeau annonce d'une façon très-spirituelle le décès de la société philharmonique :

« J'en suis désolé, dit M. Ch. Bodeau pour notre pauvre so-
« ciété philharmonique autrefois si brillante, et n'oublions pas
« son plus beau titre de gloire, berceau de l'association musi-
« cale de l'Ouest. Une pareille fin ne saurait nous trouver in-
« différent.

. . . . . .

(1) Prochainement nous entretiendrons nos lecteurs de la réception des nouvelles grandes orgues de la cathédrale de la Rochelle, sorties des ateliers de MM. Merklin, Schültz et comp.

Hosted by Google

« La commission de la société philharmonique demandait au « public deux mille francs pour donner quelques fêtes, elle « n'a pas recueilli plus de quinze cents francs. »

Je m'associe de grand cœur aux regrets de M. Ch. Bodeau, et j'ajouterai que je suis bien étonné d'apprendre que la musique meurt d'inanition dans une ville où il y a de si bons musiciens.

A Rochefort, l'administration municipale fait de louables efforts pour reconstituer la société orphéonique et peut-être aussi la société philharmonique, sous la direction d'un artiste nouvellement établi M. *Henri Scapts*. Nous verrons ce qui en résultera ; peut-être un moindre succès qu'à Niort.

A Saint-Jean-d'Angély, un grand concert vocal et instrumental a été donné par les sociétés orphéonique et philharmonique au théâtre, auquel ont prêté leur concours M. *E. Lévèque* et plusieurs autres artistes tels que madame *Coudurier-d'Harcourt*, pianiste ; M. *Planchot*, corniste ; et MM. *Lesage* de Niort.

A la Rochelle, la société philharmonique poursuit le cours de ses paisibles succès de famille. Devant un auditoire qui devient de jour en jour plus nombreux elle exécute des morceaux d'ensemble très variés. Chœurs d'opéras ou d'oratorios à grand orchestre avec soli ; symphonie d'Haydn, Mozart, Beethoven et Mendelssohn ; elle fait entendre un peu de tout à ses fidèles auditeurs, au nombre de quatre cents environ, qui écoutent dans un silence profond les plus larges adagios et les fugues les plus ardues. L'orchestre compte plus de soixante exécutants parmi lesquels (rareté rarissime !), un harpiste amateur, un élève du célèbre Prumier, musicien de talent et d'avenir. Aussi les compositeurs de la localité écrivent-ils dans tous leurs morceaux des parties pour cet instrument (1) qui fut si fort en vogue au siècle dernier et qui a été singulièrement négligé par suite des progrès du piano.

Or, à La Rochelle depuis bien des années, il n'y a plus

(1) L'auteur de cet article a fait exécuter ces jours-ci un sextuor pour flûte, cor, alto, violoncelle, harpe et contre-basse.

Hosted by Google

d'orphéon, de façon que les jeunes gens qui ont de la voix et du goût pour la musique chorale se font inscrire dans les chœurs de la société philharmonique et concourent aux exécutions d'œuvres de Weber, Mendelssohn, Haydn.... qui élèvent le goût musical de la population et lui font une éducation plus solide que celle que peut leur donner le répertoire des sociétés chorales.

Je ne voudrais point cependant que l'on se méprît sur l'intention des lignes précédentes et que l'on crût que je condamne de parti pris les sociétés chorales populaires, institutions excellentes à bien des titres ; mais je souhaiterais que les sociétés chorales et les musiques de pompiers fussent un acheminement vers un but plus élevé. Je souhaiterais, dis-je, que l'on ne s'en tînt pas à ces études primaires.

Non, je ne suis point autant l'ennemi des sociétés de chant d'ensemble et des musiques civiles de cuivre que je le parais. Car je crois qu'il vaut mieux encore chanter les chœurs des chasseurs ou autres, qui font le répertoire habituel des orphéons et les pas redoublés militaires des fanfares, que de ne pas s'occuper de musique. La chose est incontestable.

Je rends un hommage tout particulier aux hommes qui sont à la tête de ces sociétés, sachant par une longue expérience combien il est difficile et fatigant d'être l'organisateur de ces cours ; mais je regrette que ces sociétés de musique populaire, c'est-à-dire à la portée de tout le monde, ne soient pas des écoles préparatoires, des pépinières où les sociétés philharmoniques feraient le recrutement de leurs instrumentistes et de leurs chanteurs solos.

Aussi ai-je vu avec plaisir la détermination du Ministre de l'instruction publique, créant un comité de patronage pour développer l'enseignement du chant dans les écoles de l'empire. Espérons, je le répète, que de tous ces choristes, il sortira quelques virtuoses de chant.

Quelle armée que les choristes de France et de Navarre ! On en compte 1,933 dans la Charente (tant choristes chantant régulièrement que membres honoraires chantant dans les grandes circonstances, landwher du second ban) répartis dans

Hosted by Google

36 sociétés ; dans la Charente-Inférieure 1,662, répartis dans 41 sociétés ; 759 dans les Deux-Sèvres, en 15 sociétés ; dans la Vienne, 460 dans 11 sociétés ; enfin en Vendée, 465 en 4 sociétés.

Aussi, il est probable que notre contrée sera bien représentée au festival international orphéonique de la France chorale, annoncé par M. Vaudin, malgré la supériorité des sociétés de l'est, du nord et même du midi ; le centre de la France nous étant seul inférieur, au point de vue musical. Mais il est à croire, que grâce aux éditions allemandes à bon marché, des quatuors d'Haydn, Mozart et de Beethoven, qui ont plus fait pour la diffusion dans les masses du goût de la musique de chambre que les matinées d'Alard et de Maurin, cette différence de disposition harmonique entre les contrées de l'est et nos pays disparaîtra.

Si Son Excellence, M. Duruy, complétait son programme d'instruction musicale en recommandant aux proviseurs des lycées d'engager leurs élèves musiciens à se former en sociétés de quatuors, outre que la moralité dans les institutions de jeunes gens y gagnerait beaucoup, la musique étant une excellente panacée contre l'ennui (le meilleur conseiller du diable, dit le proverbe), la nation française grâce à ses dispositions rythmiques, meilleures que celles des Allemands et des Italiens, deviendrait bientôt la première nation du monde pour la musique d'ensemble ; le public s'habituerait à entendre la musique des grands maîtres et préférerait les chefs-d'œuvre des classiques aux plus ravissantes romances du *Sapeur*, modulées par les plus séduisantes *Thérésa ;* les sociétés philharmoniques, pour attirer les auditeurs payant, n'auraient plus besoin de donner cinq mille francs à une *Patti* ou trois mille francs à une *Nilsson*, et chaque ville, même celle de cinq à six mille habitants, aurait son petit orchestre, comme cela se passe en Allemagne.

LÉON MÉNEAU.

Hosted by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

Le premier fascicule de l'ouvrage de M. Ant. Proust, *Archives de l'Ouest, 1789-1800, recueil de documents concernant l'histoire de la Révolution dans les provinces de l'Ouest*, a paru à la fin du mois dernier. Nous avons entendu dire, on l'a même écrit, qu'il était regrettable que M. Proust ne se soit pas entendu avec M. Dugast-Matifeux qui possède sur cette époque des documents si nombreux et si intéressants ; d'autres ont paru douter qu'il pût donner sur les événements de la Révolution dans la Bretagne et le Maine des détails qui auraient échappé aux écrivains qui l'ont précédé dans l'étude de cette période de notre histoire. Nous ne jugerons pas ainsi de l'œuvre de M. Proust. Nous attendrons pour formuler notre opinion en ajoutant seulement que nous savons un peu, par expérience, qu'un collectionneur, quelqu'habile soit-il, laisse toujours échapper quelque pièce importante et que complète en apparence, une histoire laisse toujours des points obscurs à élucider. Il sera rendu compte dans la Revue de l'œuvre de M. Proust.

*
* *

La petite géographie départementale de la France, accompagnée d'un précis de géographie générale, par M. Loiseau, inspecteur de l'enseignement primaire, ne fera pas oublier, pour le département des Deux-Sèvres du moins, l'ouvrage du même genre publié par M. Girard, ancien instituteur.

Nous ne pouvons même pas lui reconnaître le mérite de l'exactitude ; elle renferme trop d'omissions et trop d'erreurs.

Hosted by Google

*
* *

Une paroisse poitevine. Sous ce titre, M. Stéphane de la Nicollière, inspecteur de la Société française d'Archéologie, vient de publier à Nantes une Monographie complète au point de vue historique et archéologique de la paroisse de Mazerolles, canton de Lussac, département de la Vienne. Un Breton qui vient chasser sur vos terres ! Ah ! Messieurs les Antiquaires de l'Ouest pendez-vous, ou plutôt suivez l'exemple qu'il vous donne, marchez sur ses traces et.... ne vous laissez plus dépasser.

*
* *

Un petit mot pour un petit livre. Le *Calendrier d'horticulture florale* de M. Desprez aîné, horticulteur à Niort, dont le nom a été maintes fois couronné dans nos concours.

Les amateurs de fleurs y trouveront d'utiles conseils pour les soins à donner à leurs serres. Ceux qui s'attachent à la culture du melon, une méthode simple et facile d'obtenir ce fruit délicieux. Ce calendrier qui paraît sous les auspices de M. de Meschinet, président de la Société d'horticulture de Niort, nous paraît mériter ce patronage.

*
* *

Au nombre des ouvrages que nous avons reçus et qui sont là sur notre table de travail réclamant notre attention, il en est deux auxquels, bien qu'étrangers à nos provinces de l'Ouest, nous devons une mention spéciale. L'un, le *Moniteur de l'archéologie*, publié à Montauban, sous la direction de M. J.-G. Coustou, membre de plusieurs sociétés savantes, ne s'occupe pas seulement du midi de la France; il fait appel à la bonne volonté de tous les savants, et le Poitou dans lequel tant de travailleurs sont à l'œuvre, ne pouvait manquer d'occuper une place dans ce recueil; ainsi nous avons remarqué une fort bonne analyse, signée P.-Z. Cartailhac, des *Recherches archéologiques sur le Haut-Poitou* de M. de Longuemar. Puis de M. Meillet deux articles, l'un sur la *Métalloplastie*, reproduction d'une note que nous nous rappelons avoir lue dans les publications de la Société des Antiquaires de l'Ouest il y a

Hosted by Google

quelques années ; l'autre complètement inédit est le résultat de ses recherches sur la patine des silex taillés (1).

Nous allions tenter de donner de ce travail une analyse, afin d'en faire ressortir l'importance au point de vue archéo-géologique et nous proposions d'engager vivement tous ceux qui s'occupent de ces études, tous les curieux qui, sans vouloir se donner la peine d'aller recueillir eux-mêmes les *Celtæ* dont ils désirent orner leurs cabinets, trouvent plus commode de les acheter, à lire et méditer l'ouvrage de M. Meillet qui pourra leur éviter bien des mécomptes, lorsqu'il nous est tombé sous la main une lettre de M. Tournal, le savant bibliothécaire et conservateur du musée de Narbonne dont l'opinion est bien plus autorisée que la nôtre.

« Je viens de lire, écrit-il, la brochure sur les silex taillés, c'est un excellent travail, très exact, très méthodique, tout-à-fait nouveau et d'une grande portée puisqu'il permet de déterminer l'authenticité de certains ustensiles de l'âge de pierre. J'avoue humblement que les réflexions sur les patines lustrées surtout ont été pour moi une véritable révélation. »

Après un pareil suffrage que pourrait être l'approbation de *Nathan* ?

*
* *

Nous recevons la lettre suivante de l'un de nos collaborateurs :

« Cher Monsieur,

« Vous m'avez chargé de lire et de préparer pour la revue un compte-rendu du nouvel ouvrage de M. Emile Beaussire, professeur à la faculté des lettres de Poitiers, intitulé *la Liberté dans l'ordre intellectuel et moral ; études de droit naturel.* Avez-vous bien pensé à la tâche ardue, difficile dont vous me chargiez; à la nature de cet ouvrage, au caractère de la Revue ? Le titre seul déjà nous amène sur ce terrain de l'économie politique dont l'entrée nous est défendue, et c'est bien pire

(1) Il a été fait de ce travail un tirage à part de cent exemplaires seulement. Prix 2 fr.

Hosted by Google

encore quand on ouvre le livre et que l'on voit des sommaires de chapitres ainsi conçus : *l'Individu et l'État. — La Famille. — La liberté d'enseignement. — La liberté de conscience. — La liberté de la presse. — La liberté d'association. — La propriété. — La propriété matérielle. — La propriété intellectuelle.* Et les sous-chapitres donc ! — Franchement pour vous et pour moi, je crois que le parti le plus sage que nous ayons à prendre est de nous taire et de garder dans notre fort intérieur notre manière de voir sur les matières débattues par M. Beaussire. Tout ce que je crois pouvoir dire, sans crainte d'entraîner la *Revue* hors de la ligne qu'elle ne peut dépasser, c'est qu'elles sont discutées avec une indépendance de vues qui honore le caractère de l'auteur.

« Je ne parlerai point du style. Tous ceux qui ont été sous le charme de sa parole retrouveront dans l'écrivain les qualités du brillant professeur.

« Je ne crois pas pouvoir aller plus loin dans mes appréciations d'une œuvre qui remue des questions si hautes, si sérieuses, de nature si diverses, si controversées et disons-le si mal connues souvent de ceux qui en parlent le plus.

« Je ne sais, cher Monsieur, ce que vous ferez de ces quelques lignes, je n'en réclamerai point la paternité, elles n'en valent pas la peine ; et si vous leur accordez les honneurs de la publicité veuillez les signer. »

*
* *

Depuis le mois d'octobre dernier nous recevons, et peut-être vous aussi, lecteur, ces petits volumes qui sous le nom de *mois scientifique*, *mois littéraire, mois artistique*, nous apportent de fidèles comptes-rendus de nouveautés de la littérature, des Sciences et des Arts. Nous ne les distinguerions pas de tant d'autres ouvrages du même genre que Paris répand sur la province, sous le prétexte d'épurer son goût, de lui faire connaître celui du jour, s'ils ne se rattachaient à nos contrées par leur direction confiée à M. Eugène Loudun. Secondé par d'intelligents collaborateurs il sait porter haut et ferme le drapeau de la bonne littérature, des saines traditions artis-

Hosted by Google

tiques dont il a été maintes fois l'ardent et l'heureux défenseur; nous reviendrons sur ces publications qui dans leurs revues provinciales ne peuvent manquer de rappeler quelques noms à nous connus.

*
* *

Terminons en citant une œuvre toute locale. Nous voulons parler de la traduction en patois Mello-Niortais de la Bulle du S.-P., relative à l'Immaculée-Conception de la Ste-Vierge, et de la reproduction, par la photographie, de ce chef-d'œuvre de dessin, de peinture et de calligraphie. C'est un travail qui ne fait pas moins d'honneur à l'esprit religieux des Niortais qu'à leur habileté à manier le crayon, la plume et le pinceau; nous y reviendrons.

NATHAN.

*
* *

DANGERS D'UNE MÉTHODE UNIFORME DANS L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES par *J. Lapaume*, professeur de littérature étrangère près la Faculté de Grenoble, membre correspondant de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély, etc. — *Grenoble, imprimerie de Prudhomme, rue Lafayette*, 14 — 1865.

M. Lapaume est connu en Saintonge par ses nombreuses et intéressantes publications; il y a laissé d'honorables souvenirs, soit par l'enseignement dont il a été autrefois chargé au collége communal de Saint-Jean-d'Angély, soit à l'occasion de l'union qu'il a contractée dans cette dernière ville, et si la position élevée qu'il occupe en ce moment le tient éloigné de notre pays, il y réside toujours par le cœur.

Ces motifs sont suffisants pour que le lecteur comprenne à quel titre les travaux de ce savant sont analysés dans ce recueil et quelle que soit mon incompétence, je me hasarde à présenter aujourd'hui quelques réflexions au sujet de l'une des dernières brochures que ce professeur m'a fait l'honneur de m'adresser.

Il n'est pas un de nous qui n'ait formé des souhaits pour voir abréger la durée et la difficulté des études grammaticales,

Hosted by Google

et qui, prenant en commisération l'enfance dont la plus belle partie se passe dans les déclinaisons et les conjugaisons, n'ait conservé en mémoire, je ne dis pas en bon souvenir, ce rudiment grec ou latin, assaisonné de racines plus ou moins indigestes, et dont l'assimilation ne se faisait pas sans dégoût, sans pensums et quelquefois sans pleurs. Or, vous savez que ces études grammaticales, très-arides dans les premières classes, plus fructueuses dans les classes élevées, n'en durent pas moins neuf années au bout desquelles on sort du collége saturé de grec et de latin, mais peu versé dans l'intelligence de ces deux langues dont la première est tellement perdue de vue que la plupart des bacheliers ont encore un certain mérite à la lire couramment.

Je ne conteste pas que cet état de choses ne soit fâcheux, car je suis un de ceux qui croient inséparables les sciences et les lettres, mais si les neuf années d'études classiques ne peuvent pas donner de meilleurs résultats, je consentirais volontiers à ce que cette durée fut abrégée.

Des savants ont cherché à enseigner simultanément les trois langues, et de ce nombre est M. Sommer, qui a rédigé sur le même plan une grammaire française, une grammaire grecque et une grammaire latine (1).

C'est contre cette tendance à vouloir uniformiser l'étude des langues que s'élève M. *Lapaume*, et il le fait, il faut l'avouer, avec un talent remarquable et une érudition que je suis forcé d'admirer, mais que je suis incapable d'apprécier.

Voici comment M. *Lapaume* traite le plan de l'ouvrage de M. *Sommer* (2) : « Une façade un peu trop large pour l'*exi-* « *guité du corps de logis*, au plus haut de cette façade, l'ensei- « gnement du lieu, autrement : *Méthode uniforme pour l'ensei-* « *gnement des langues*, puis un vestibule construit moins pour « l'utilité que pour la montre (*l'alphabet*), enfin deux corri- « dors. Dans celui de droite où fait sa résidence la *lexigra-* « *phie*, neuf cellules dressées bout à bout et soigneusement

(1) Quelques tentatives analogues avaient déjà été faites par d'autres grammairiens tels que *Burnouf*, *Cornu*, etc.

(2) Page 38.

Hosted by Google

« tirées au cordeau. » *Les neuf espèces de mots; c'est bien pour la langue latine, mais pour la langue française et la langue grecque, que fait M. Sommer de l'article ?* « Dans celui de « gauche qui est le séjour de la syntaxe, un appartement de « trois pièces, non moins monotones, qui sont destinées, celle- « ci à l'accord, celle-là au régime, et l'autre à la subordination « des mots. »

Nous ne suivrons pas, si vous le voulez bien, M. *Lapaume* dans les critiques spirituelles qu'il fait des divers chapitres de l'ouvrage de M. *Sommer,* et qu'on lit avec autant de plaisir qu'un morceau de belle littérature, alors qu'il ne s'agit que d'accents, d'adverbes, de conjonctions, etc., mais je ne puis résister au désir de transcrire le paragraphe suivant : (1) « En parcourant le tableau des verbes irréguliers, j'ai arrêté « un instant mon attention sur quelques difficultés qui ne me « semblent pas avoir été surmontées. Frire, par exemple, ce « mot qui est une onomatopée, s'il en fut jamais, lui qui imite « si bien par le son de ses lettres, le bruit de la chose (beurre « ou poisson qui cuit légèrement et rapidement dans la poêle), « ne se prend point avec un sujet de personne. Il ne faut donc « pas écrire : *je fris une sole, je fris des œufs,* mais *je fais « frire une sole, je fais frire des œufs,* à l'exemple de *La Fontaine* qui, s'adressant au petit poisson prêcheur, lui disait, « non pas : *dès ce soir on vous frira,* mais bien : *dès ce soir « on vous fera frire.* »

Voici un autre passage (2) : « Dans le chapitre de l'*adjectif,* « vous pouvez lire : *Nihil,* nominatif, rien ; génitif *nullius « rei* (*Sommer*). C'est comme si on disait nominatif *peu,* génitif « *pas grand chose;* ou bien encore, nominatif, *pas une miette,* « génitif, *pas ce qui ferait mal à l'œil,* etc. »

Plus loin : « *Syntaxe de régime. Refert mea,* il m'importe, « comme s'il y avait *refert mea causa.* » (*Sommer*). *Refert* « étant pour *fert re,* répond M. *Lapaume, causa* ferait ici « double emploi (3). »

(1) **Page 19.**
(2) **Page 54.**
(3) **Page 59.**

Hosted by Google

Enfin, un peu plus haut, M. *Lapaume* cite ces lignes : « Le nom *Deus*, Dieu, a le vocatif semblable au nominatif, et « se décline irrégulièrement au pluriel (*Sommer*). Comme si « ce n'était pas déjà une irrégularité que *Deus* au lieu de *Dee!* « Pauvres enfants, que je vous plains si vous avez le sens droit! « Mais que je vous félicite si vous le conservez tel jusqu'au « bout d'un pareil rudiment. »

C'est fort bien dit; mais je dois l'avouer, cela ne démontre pas les dangers d'une méthode uniforme pour l'étude des langues. Je vois des incorrections, des fautes même habilement relevées, mais je ne comprends pas que ces fautes constituent la méthode.

Un reproche plus sérieux s'adresse à l'ordre dans lequel sont présentées les trois grammaires. M. *Sommer* commence par la grammaire française qui est suivie de la grammaire latine, et il termine par la grammaire grecque. « Si le triple ouvrage de « M. *Sommer,* dit M. *Lapaume* (1), n'eût pas été conçu et « exécuté à l'envers; si l'ordre des siècles, aussi bien que la « succession des idiomes, eût présidé à l'arrangement et à la « subordination des parties entre elles, nous verrions d'abord « le grec, comme le plus ancien et le plus large des trois, « servir de base à l'édifice; puis, de cette première assise s'éle- « ver sur une moindre échelle, le latin; enfin, dominer, au « sommet, le français, moins ample et plus jeune que les deux « précédents. »

« La langue française ne saurait fournir un cadre où puis- « sent s'ajuster le grec et le latin. Aussi qu'est-il arrivé? A « l'égal de ce barbare qui faisait scier les livres et briser les « statues selon la dimension des caisses destinées à les rece- « voir, M. *Sommer* n'a pas craint de retrancher des langues « anciennes bon nombre de choses essentielles, caractéristi- « ques, des parties vraiment organiques, vitales et capitales, et « cela parce qu'elles s'agençaient peu, parce qu'elles ne coïn- « cidaient point avec les compartiments préétablis de son ri- « gide et immuable casier. Par un expédient contraire il a « gratifié de richesses factices le français qui n'en peut mais;

(1) **Page 23.**

Hosted by Google

« il l'a pourvu, par exemple, d'une soi-disant voix réfléchie, « qui correspondrait au verbe moyen des Grecs; c'est ainsi que « parfois, quand un bâtiment est défectueux, on y ménage de « fausses fenêtres dans l'intérêt de la symétrie. »

M. *Lapaume* doit avoir raison en théorie, mais dans la pratique, comment enseigner le grec à des élèves de huitième qui savent à peine lire et écrire le français? Or, la grammaire de M. *Sommer* s'adresse même à cette classe, puisqu'on y décline *Rosa* et *Dominus*.

Un autre reproche plus grave, c'est que s'il est quelques points d'uniformité qui existent entre le latin et le grec, c'est dans le nombre des déclinaisons et des conjugaisons. Nous savons que le grec n'a que trois déclinaisons et une conjugaison. Or M. *Sommer*, au lieu de suivre cette indication, a conservé les *cinq* déclinaisons, et les *quatre* conjugaisons latines, et en cela nous trouvons péremptoires les motifs invoqués par M. *Lapaume* (1).

« Le génitif singulier, dans les noms de la *quatrième* déclinaison se marque ordinairement sur l'*ŭ* d'un accent circonflexe pour indiquer que la voyelle est longue et pour distinguer ce cas du nominatif et du vocatif. » (M. *Sommer*). « Si jadis un circonflexe a surmonté la voyelle *u* dans la désinence du génitif *fructus*, c'est que cette voyelle fait partie d'une syllabe contractée ; et l'important ici c'est de déconstracter et de démêler les deux éléments de la phrase. Or, ce n'est pas l'accent qui livrera ce secret. Car, pour voir clair à travers l'accent, il faut avoir retenu que la prétendue *quatrième* déclinaison n'est que la *troisième* déclinaison contractée; et que si on dit, d'une part, *soror, sororis, sorori, sororem, sorore, sorores, sororum, sororibus*, on dit également de l'autre *manus, manis, manui, manuem, manue, manues, manuum, manuibus*. Vient ensuite la contraction qui opère le changement que vous savez. »

« La cinquième déclinaison a le génitif singulier terminé en *ei* (*Sommer*). Il est regrettable que M. *Sommer* n'ait pas

(1) Page 52.

Hosted by Google

« remarqué la frappante conformité de cette déclinaison avec « la première, pour tous les cas moins un. *Dies*, en effet, est « un masculin de la première déclinaison latine, à l'imitation « des masculins en *ès* de la première déclinaison grecque. A « l'égale de *dynastes* et d'*anchises*, *dies* est terminé en *es* au « nominatif et au vocatif; par le génitif et par le datif *diei*, il se « rapporte à *rosa*, qui fait à ces deux cas, *rosaï*, avant que « d'être *rosæ;* enfin *diem*, *die*, *dierum*, ont pour type *rosam*, « *rosa*, *rosarum*. »

Voici pour les conjugaisons (1): « J'espérais que, à la faveur « des perfectionnements apportés dans ces dernières années à « l'enseignement de la grammaire, en France particulièrement, « M. *Sommer* déjà coupable de n'avoir pas réduit à *trois* les « *cinq* déclinaisons latines calquées évidemment sur les trois « déclinaisons grecques, allait au moins mettre en relief la « conformité, sinon l'identité parfaite de la conjugaison dans « les deux langues; que, frappé de cette unité qui règne de « part et d'autre au sein de la variété, il trouverait le secret « d'adopter en latin un type unique, *legere*, et de ne voir dans « les trois autres que des contractions de celui-là. »

« En fait, de même que *timaô*, *philéô* et les autres s'ajustent « sans peine à l'unique parangon *luô*, ainsi *amare*, *monere*, « *audire*, sont contractés de *amaere*, *moneere*, *audiere;* et de « la sorte ils se conjuguent plus ou moins uniformément sur « *lego*. Ainsi le peu de bien que l'uniformité, je me trompe, « l'analogie, pouvait présenter à l'endroit de la déclinaison et « de la conjugaison, M. *Sommer* ne l'a point recueillie. »

Ces deux arguments de calquer les déclinaisons et les conjugaisons latines sur les déclinaisons et conjugaisons grecques sont cependant une tendance vers cette uniformité d'enseignement contre laquelle s'élève M. *Lapaume*, et je n'ai pas découvert d'arguments contraires, ce qui me permet au moins un doute prudent à l'endroit du conflit qui s'est élevé entre les deux savants philologues.

Et ne pourrait-il pas se faire qu'ils finissent par s'entendre?

(1) Page 56.

Hosted by Google

Si les imperfections signalées par M. *Lapaume* disparaissaient du livre de M. *Sommer*, le premier pourrait-il soutenir toujours la même thèse, et le second n'aurait-il pas quelques droits à la considération pour ses louables efforts?

M. *Lapaume* ne comprend pas les besoins d'une méthode uniforme pour l'étude des langues, et comment en serait-il autrement pour un savant auquel toutes les langues sont si connues, qui écrit avec autant de facilité le grec que le latin et le français, et auquel sont aussi familières les langues du nord de l'Europe que celles du midi, ainsi que le constatent les nombreux travaux dont il honore l'enseignement.

En résumé, la brochure dont je viens de présenter l'analyse est écrite avec élégance et érudition; elle serait parfaite à mes yeux si le titre en était un peu modifié et transformé par exemple en celui-ci, ou tout autre analogue : *Inconvénients signalés dans la grammaire de M. Sommer pour l'enseignement uniforme des langues;* ce qui ne m'empêche pas de la signaler avantageusement à tous ceux qui s'occupent de l'étude des langues. Ils y trouveront de bons conseils et de sages avis.

PH. GYOUX,
D. M. CH.

***

RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET AGRONOMIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA VIENNE, par M. *Le Touzé de Longuemar*. — *Poitiers*, 1866, in-8°, 110 pages et deux cartes.

Parmi les sciences dont les données peuvent être utilisées pour les besoins quotidiens de la société, nulle plus que la Géologie, connaissance de la constitution du globe terrestre, n'aide à obtenir des résultats prodigieux. Matériaux de construction de toute sorte, matières premières pour divers arts ou industries, amendements agricoles, combustibles minéraux, métaux vulgaires et métaux précieux, hydrologie et agriculture : pour toutes les recherches qui sont nécessaires dans ces cas variés, la Géologie a rendu et rendra les plus grands services.

Hosted by Google

Qui se serait douté, il y a quelques années, que l'histoire elle-même appellerait la Géologie à son aide pour élucider les premiers âges de l'existence de l'homme sur la terre? Tels sont les sujets que traite le livre utile et savant dont nous avons à nous occuper aujourd'hui.

Cet ouvrage est une analyse sommaire, un résumé clair et complet des observations sur la constitution géologique du département de la Vienne et sur les applications agronomiques auxquelles conduisent ces mêmes observations.

L'auteur décrit d'abord la physionomie générale du département; il indique les points de contact ou les ressemblances qui existent entre les dépôts sédimentaires de ce pays et ceux des immenses bassins du nord et du sud-ouest de la France. Puis, avec une remarquable lucidité et un rare talent d'exposition, il aborde la description des divers étages des terrains liasiques, jurassiques, crétacés, quaternaires et contemporains, en notant les matériaux utiles et les cultures de ces divers terrains.

Au milieu de ce nombre infini de faits, parmi ces détails minutieux et précis, qu'il nous soit permis de relever une faute de description qui intéresse à la fois l'étude géologique des Deux-Sèvres et de la Vienne, et qui nous permettra en même temps d'exposer un fait d'une haute curiosité scientifique. Pour beaucoup de lecteurs de la *Revue* ce sera une nouveauté singulière que cette recherche de l'état passé de notre pays, longtemps, bien longtemps avant que la terre fut habitable sur le point où nous sommes aujourd'hui.

A l'époque où se déposaient au fond des eaux les différentes couches argileuses ou calcaires qui constituent les étages du lias, le sol de la France était loin d'avoir sa configuration actuelle. Deux mers en couvraient le sud et le nord, séparées par deux continents ou plutôt par deux grandes îles granitiques, qui sont aujourd'hui la Bretagne et le Limousin. Un détroit séparait ces deux continents; large de vingt lieues ou environ, il permettait aux flots des deux mers de se confondre et laissait communiquer librement de l'une à l'autre les animaux qui les peuplaient. C'était là un véritable détroit dont les eaux étaient

Hosted by Google

moins profondes, comme c'est l'ordinaire, que les mers voisines, mais ayant cependant une profondeur assez grande pour que les couches limoneuses qui se déposaient au sein des deux mers pussent aussi recouvrir son fond. Au nord et au midi du détroit, deux récifs ou îlots granitiques interrompaient seuls la monotonie de la surface des eaux, situés l'un à Ligugé près de Poitiers, l'autre à Piedpousin près de Melle.

Cet état de chose dura jusqu'après la formation du terrain désigné sous le nom d'oolite inférieure, qui est l'étage Bajocien de la classification d'Alcide d'Orbigny. Alors et avant le dépôt de l'étage Bathonien eut lieu le soulèvement du sous-sol du détroit Breton-Limousin, secousse violente qui provoqua l'exhaussement des bas-fonds au-dessus du niveau des eaux, et le *détroit* devint un *isthme*. Les deux mers se trouvèrent ainsi entièrement séparées par un barrage dont la colline de Champagné-Saint-Hilaire forme le centre et dont les extrémités sont à Availles dans la Vienne et à Menigoute dans les Deux-Sèvres.

M. de Longuemar parlant de cet isthme alors qu'il était encore un détroit, le qualifie toujours par le premier nom (pages 1, 2, 5, 13, 16), tandis qu'il le mérita seulement quand le terrain qui formait le fond apparut au-dessus des eaux (pages 24, 27). Le mot détroit appliqué à ce fait géologique arrive une fois sous la plume de M. de Longuemar avec sa signification véritable (page 64), mais le commencement de l'ouvrage a besoin d'être éclairci. Telle est l'erreur de description que nous voulions signaler et nous avons tenu à le faire parce qu'elle est presque la seule qui ait échappé à l'auteur de ce livre remarquable.

Cela dit, nous félicitons sincèrement M. de Longuemar de son travail et nous espérons qu'il nous sera bientôt donné d'apprécier et de louer le grand ouvrage sur la Géologie de la Vienne dont celui-ci n'est que le résumé.

C. Sauzé.

*
* *

Hosted by Google

ANNETTE TAUDET OU LES SORCIERS DU POITOU AU XIXe SIÈCLE; par M. *Henri-Edme Bouchard.* — *Paris*, *Douniol*, éditeur, rue de Tournon.

Les préjugés ne sont pas détruits chez nous; il en existe de nombreux, toujours vivaces et toujours renaissants. Mais parmi les plus ridicules, la croyance à la sorcellerie tient toujours la première place. C'est dans les campagnes surtout que se trouve enracinée cette vieille superstition. Il est encore bien des ignorants croyant de la meilleure foi du monde que le sabbat a lieu dans les carrefours isolés, à l'heure de minuit; que les sorciers des alentours s'y rendent à cheval sur un bouc ou sur un manche à balai; qu'il leur suffit de se graisser d'une certaine pommade pour être changés en bêtes; que le privilége de courir la *galipote* sous forme de loup-garou se transmet de père en fils, comme parmi les rois de France le don de toucher les écrouelles. Nous pourrions citer plus d'une famille fort honorable dont les descendants, soupçonnés d'avoir la *patte rousse* par droit de naissance, inspirent toujours une certaine terreur aux imbéciles.

Il n'est pas rare même de voir une jeune fille issue d'une telle lignée, être accusée d'avoir jeté un sort sur quelque garçon du voisinage. La preuve en est que celui-ci ne peut plus vivre sans la voir; que loin d'elle il est triste et mélancolique, et que son visage s'éclaire tout à coup d'un rayon de joie, si par hasard elle vient à passer devant lui. C'est de la magie, à n'en pas douter. Les crédules ont raison, et nous tenons pour sorcières en diable celles dont le regard et le sourire exercent une pareille influence.

C'est la sorcellerie qui a fourni le sujet du petit roman que nous avons sous les yeux. Louis Poitevin, la veille du tirage au sort, consulte Taudet, le sorcier, pour que celui-ci lui fasse choisir un bon numéro. Taudet s'exécute, et, moyennant certaines pratiques mystérieuses, plus une modeste somme de cent francs, il assure à son client le numéro 84. Naturellement c'est le numéro 84 qui sort de l'urne.

Cela n'empêche pas Louis de devenir amoureux d'Annette Taudet, qui l'aime aussi, mais que sa famille ne lui permet

Hosted by Google

pas d'épouser, en raison de l'origine suspecte de cette fille de sorcier.

De dépit, Louis s'engage dans un régiment de zouaves et va faire la guerre en Crimée, ce qui est une consolation comme une autre.

Durant ce temps-là, Taudet vient à mourir, à la suite d'une *râclée* qu'il a reçue en exerçant, la nuit, sa profession de loup-garou. Il avait trouvé plus sorcier que lui. Sa femme ne tarde pas à le suivre, et la pauvre Annette reste seule abandonnée, loin de celui qu'elle a promis d'épouser.

Louis Poitevin écrit à sa fiancée, mais par l'intermédiaire d'un sien cousin qui, jouant assez bien le rôle de traître de mélodrame, garde en poche les lettres des deux amants et finit par leur persuader qu'ils se sont oubliés l'un l'autre. Cela tout bonnement dans le but d'épouser Annette pour son propre compte.

Le projet réussit, la noce est fixée, mais au moment de prononcer le oui sacramentel qui l'engagerait à jamais avec celui qu'elle n'aime pas, Annette dit: non! d'une voix énergique. Bien lui en prend, car sur ces entrefaites, Louis Poitevin arrive fort heureusement, après avoir remporté, à l'aide de deux ou trois amis, la victoire de Sébastopol.

Nous ne partageons point toutes les idées de l'auteur. Lorsqu'il dit, par exemple, que « certains nobles de l'ancien régime regardaient le peuple comme leur enfant, » nous sommes d'avis que le peuple se passe aujourd'hui fort aisément d'une telle paternité. S'il lui plaît de croire que des *milliers* de soldats, y compris les zouaves, se confessent avant d'aller au feu, tout comme feraient les volontaires du Pape, nous ne le chicanerons point là-dessus. Cependant il est de notoriété publique que les soldats français ont affaire à la cantine bien plus souvent qu'au confessionnal.

Quoi qu'il en soit, ce petit roman n'est pas sans intérêt. Ces études de mœurs locales offrent une lecture bien plus attrayante et bien plus profitable que les *Mémoires de Rocambole* et autres élucubrations du même genre.

PIERRE CAILLET.

Hosted by Google

*
* *

GUIDE DES BAIGNEURS ET DES TOURISTES AUX SABLES-D'OLONNE. *Napoléon-Vendée, imprimerie Ivonnet;* in-12.

Un guide est un ami que tout voyageur trouve, au débotté, dans la ville à laquelle il vient demander le repos, le plaisir, sinon la santé. Officieux sans indiscrétion ni réclame, il désigne, d'un mot, les hôtels, en indique les tarifs, laissant à la bourse le soin de conseiller en dernier ressort. — Enfant du pays, il sait, sur la côte, quels sont les endroits où la mer est sans flot, ceux où la vague se précipite; il connaît les fonds, les courants, les remous et, du doigt, il les désigne aussitôt au malade, au baigneur. Il a caboté avec les pêcheurs, il peut dire quels sont ceux qui vous conduiront le soir à la promenade, la nuit à la pêche, le jour à l'île que, de la plage, on aperçoit confusément au loin; et il note, avec vérité, ce que le pilote exigera de vous. Il a couru la campagne en touriste, en archéologue, en botaniste, en géologue, en historien; il sait où fleurit la *rarissima,* où git la *petra impossibilis,* où vit encore la légende antique, où repose le dolmen, où se dresse la vieille église.... Et il vous le dit sans façon, marquant les distances, les lieux de repos, ayant même soin, dans le cas où vos jambes vaudraient moins que votre bourse, de vous renseigner sur les voituriers du pays dont il est le confident.

Après cela qu'il babille un peu, on le lui pardonne, pourvu que ses récits soient brefs, nets, dégagés d'admiration et de sensiblerie, et ne puissent en rien déflorer cette exquise jouissance, impression intime et spontanée, que le voyageur ressent à la vue d'un grandiose paysage plein des souvenirs et des légendes d'un monde disparu.

Il doit être un guide. Hors de là pas de salut. J'attends donc l'éditeur du *Guide des Sables-d'Olonne* à l'année prochaine. Celui qu'il a publié en 1866 n'est pas discutable; il n'a d'intéressant que la première partie : « *Notice historique sur la ville des Sables-d'Olonne* » fort bien écrite et fort bien conçue. Cette partie indispensable doit demeurer dans les *Guides* à venir. Les chapitres qui suivent : Travaux du port des Sables, Notice

Hosted by Google

sur le phare des barges, Creosotage du bois pour sa conservation et préservation du taret, demandent à être fortement condensés, ils sont par trop spéciaux et sentent leur ingénieur d'une lieue. Le reste composé d'extraits de la *Mer,* de Michelet, et du *Traité des Bains de mer,* du Dr Lecœur, d'une légende et d'une poésie, est d'une inutilité flagrante. Seul un chapitre est intitulé : Notions utiles.

Devinez de quoi il y est question, je vous le donne en cent, en mille... Ne cherchez pas!..... On y traite des :

Coordonnées géographiques des chefs-lieux des départements et d'arrondissements limitrophes; s'ensuivent; soit : des latitudes et longitudes de ces différents lieux; les hauteurs des principales montagnes du globe au-dessus du niveau de l'Océan. Les passages des Alpes, des Pyrénées, des Cordilières. (Rien que ça!)

Et enfin les hauteurs de quelques lieux habités du globe!

Voilà, je pense, qui est délicat!..... Et dire que je ne mens pas!

Ah! monsieur l'éditeur, je vous en prie, passons à l'année prochaine.

Jérôme Bujeaud.

Ouvrages déposés au bureau de la rédaction et dont les comptes-rendus paraîtront dans les numéros suivants :

Delagarde, *Les engrais perdus dans les campagnes.* — Gigon, *Les Victimes de la Terreur.* — Docteur Chabot, *Résumé des observations météorologiques.* — Boucherie, *Cinq formules rhythmées du* VIIe *siècle.* — Ducrocq, *Théorie de l'extradition.* — Ant. Proust, *Les Archives de l'Ouest.*

Hosted by Google

CHRONIQUE.

—

Il y a, nous disait-on ces jours derniers, cent manières de faire une chronique. Cela peut être, mais à notre avis, il n'y en a qu'une de bonne, c'est celle de plaire. Aussi notre embarras est-il grand, car nous voudrions bien pouvoir la distinguer entre les quatre-vingt-dix-neuf autres..... mais comment faire — aiguillonnés, travaillés que nous sommes dans des sens bien divers.

En effet, d'après les uns, la *Revue* traitant le plus souvent de graves questions, la chronique — comme son reflet — doit-être écrite dans le même style. Si nous écoutons les autres, par cela même que la *Revue* est sérieuse, il faudrait — à titre de contraste sans doute — qu'elle fut écrite d'un style vif et léger, qu'elle se rendit l'écho des bruits des villes, la complaisante narratrice des petits faits, des historiettes, afin de dérider le front du lecteur que l'on suppose bénévolement quelque peu fatigué — pourquoi ne pas dire assoupi — par les articles de nos collaborateurs. L'on ne va pas tout-à-fait jusqu'à demander *le petit mot pour rire;* mais si l'on n'ose pas le faire, on laisse à entendre que cela n'en serait que mieux.

Ceux qui parlent ainsi se rendent-ils bien compte de ce qu'est, de ce que doit-être une chronique — ils le disent eux-mêmes; un écho et rien de plus. Mais alors, ne sont-ce pas les événements qui nous commandent et faut-il y trouver quand même matière à ces plaisanteries de bon aloi, à cette fine raillerie qui est le suprême du genre?... L'esprit français, a-t-on dit et répété à satiété, l'esprit français, court les rues,

Hosted by Google

vous n'avez qu'à vous baisser pour ramasser, ouvrir la main pour prendre, lever les yeux pour voir..... Holà ! arrêtons-nous, car s'il court les rues, il tombe aussi parfois dans le ruisseau — et l'on ne voudrait pas sans doute nous voir aller puiser si bas; en prenant de toutes mains on s'expose à salir la sienne, comme à trop regarder l'on peut voir bien des choses que l'on rougirait de redire. Laissons donc aux événements eux-mêmes, nous le répétons, le soin de nous guider, et selon qu'ils se présenteront tristes ou gais conformons-y notre style et nos récits; peut-être qu'en agissant de la sorte, en donnant ainsi satisfaction alternativement à tous les goûts, pourrons-nous parvenir à contenter tout le monde.... à moins pourtant que nous n'arrivions à ne satisfaire personne.... L'alternative est triste — il nous faut cependant la tenter.

Commençons toujours par remercier nos confrères de la presse politique ou littéraire, du grand ou du petit format, du bienveillant accueil qu'ils ont bien voulu nous faire — du concours de leur publicité qu'ils nous ont si obligeamment prêté — il y a place pour nous tous au soleil et notre ligne est tracée de telle sorte que nous pouvons la suivre sans heurter personne.

*
* *

Si arriver à temps est une qualité, ne pas savoir avouer ses retards est un défaut, qui ne sera jamais le nôtre; aussi nous empressons-nous de réparer l'omission que nous avons commise en ne mentionnant pas dans notre dernier numéro le décès de M. Eus. Castaigne, bibliothécaire de la ville d'Angoulême. Tous ceux qui ont eu à s'occuper, tous ceux qui pendant de longues années encore s'occuperont de l'histoire de l'Angoumois, rencontreront sur leur passage le nom de cet estimable écrivain, dont la vie s'est usée à étudier cette province sous toutes ses faces. Aussi la Société archéologique et historique de la Charente rendant un juste hommage à la mémoire de ce savant, son fondateur, a-t-elle décidé dans sa séance du 17 décembre dernier, que le buste en marbre de M. Eus. Castaigne serait placé dans la salle de ses réunions, et qu'une lettre, ex-

Hosted by Google

pression publique de ses regrets serait adressée à la famille de celui qui fut pendant vingt-et-un ans son exemple et son guide.

*
* *

M. Deschamps (Hilaire) est mort à Poitiers à l'âge de quatre-vingt-deux ans, le 15 janvier dernier. Peintre de portraits estimé, il est bien peu de maisons de cette ville qui ne possède quelque toile dûe à son pinceau, et reproduisant d'une manière exacte et fidèle les traits de ceux qui posèrent devant lui : nous avons connu cet aimable vieillard et nous devions à sa mémoire de déplorer ici sa perte ; car il laisse dans sa ville natale le souvenir d'un artiste de talent, et ce qui vaut mieux encore celui d'un homme de bien.

*
* *

Mentionnons en passant deux personnes qui dans le cours du mois dernier ont également été frappées par la mort ; elles personnifiaient pour ainsi dire les souvenirs d'un temps déjà loin de nous, bien qu'un demi siècle à peine nous en sépare.

L'une est Mlle de Mondion qui fut pensionnaire à la célèbre maison de Saint-Cyr, où elle connut Mme de la Bastide, l'une des élèves chéries de Mme de Maintenon. Mlle de Mondion s'était vouée depuis longues années à toutes les œuvres de charité, les pauvres prisonniers étaient surtout l'objet de ses soins.

L'autre est M. Landry de Rechignevoisin de Guron, à coup sûr l'un des derniers chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dont la réception fut antérieure à la prise de Malte par l'armée d'Egypte.

*
* *

Pendant qu'à Angoulême on jouait la revue locale de *Tout Angoulême y passera*, Poitiers se décentralisait aussi, servons-nous du mot puisqu'il est aujourd'hui reçu, en écoutant l'opérette *les deux Jean-Jacques*, *Papa Poitou*, etc. Allons, Messieurs de la province, à l'œuvre donc et prouvez à Paris, ce gouffre qui a pendant si longtemps englouti toutes les intelligences, qu'en dehors de son influence absorbante il reste encore quelques hommes capables d'honorer leur pays natal par leurs connaissances et leurs talents. Et puis est-ce

Hosted by Google

que la province n'a pas le droit d'être fière du vif éclat de la renommée que donnent à Paris ces hommes, l'élite de la France, ne peut-elle donc revendiquer l'honneur de les avoir vu naître ? Aussi chaque jour les journaux nous apprennent l'érection de quelque monument qu'une ville consacre à la mémoire de l'un de ces enfants du génie. Et là, près de nous, à Pierre-Buffière (Haute-Vienne), s'élèvera bientôt une statue à Dupuytren. Ah ! si tous ceux auxquels l'éminent chirurgien a sauvé l'existence vivaient encore pour apporter le témoignage de leur reconnaissance, la souscription qui est ouverte serait bien vite remplie.

*
* *

Nous parlons de reconnaissance. La colonie du Sénégal vient d'en donner une touchante preuve, en élevant à Debok sur le Rio-Nouez un monument à la mémoire de René Caillé (de Mauzé, Deux-Sèvres), le premier européen qui soit parvenu à Tombouctou la ville sacrée du Sahara.

Puisque nous voici en Afrique souhaitons une heureuse réussite à M. G. Treille, qui, abandonnant sa position de maître d'étude au collége de Fontenay (Vendée), est parti pour l'Algérie afin de tenter un voyage d'exploration entre Alger et le Sénégal, et rechercher les moyens d'établir par Tombouctou des relations directes entre nos deux colonies africaines.

*
* *

Passons aux nouvelles qui de près ou de loin se rattachent à la littérature ou aux sciences. Félicitons-nous d'abord de voir M. Louis Audiat, si connu de nos lecteurs, nommé, par arrêté du 31 décembre 1866, bibliothécaire de la ville de Saintes en remplacement de M. Moreau, démissionnaire pour cause d'âge (86 ans), et donnons toute notre approbation à cette délibération du Conseil municipal de Tours par laquelle il a voté l'acquisition de tous les manuscrits de M. Chalmel, l'un des historiens de la Touraine. Au moins les notes que cet écrivain avaient réunies pour la rédaction de son ouvrage n'iront pas se perdre chez l'épicier, le marchand de tabac, ou.... dans des lieux moins avouables encore.

*
* *

Hosted by Google

Nous signalions dans notre dernier numéro les éphémérides niortaises publiées par le *Mémorial des Deux-Sèvres*, relatons au même titre, les lettres sur l'île de Ré, de M. le docteur Kemmerer dans la *Charente-Inférieure* ; les articles hagiographiques de M. l'abbé Grasilier dans le *Bulletin religieux* de la Rochelle ; l'histoire populaire de l'église de Luçon de M. l'abbé du Tressay, dans le *Luçonnais* ; à travers Poitiers, de M. P. Biard, dans le *Glaneur Poitevin*, etc., etc.

*
* *

Puisque nous en sommes à parler des journaux de notre circonscription et de leurs tendances plus ou moins historiques et littéraires ; nous ne devons pas oublier le *Mellois*. On trouve dans ses colonnes un peu de tout : histoire, littérature, poésie, sciences même. A tous ces titres nous ne pouvions oublier la petite feuille qui paraît chaque dimanche sur les bords de la Béronne.

*
* *

Grande nouvelle pour nos poètes. Un concours leur est ouvert à Rennes sous les auspices du *Conteur Breton*. A vos lyres, enfants des muses (style classique), et ne laissez pas échapper cette occasion de faire entendre vos chants d'ordinaire si peu écoutés. De la poésie aux arts il n'y a qu'un pas. On parle déjà avec éloges de la prochaine exposition de peinture que prépare la *Société des Amis des Arts* de Bordeaux et parmi les futurs exposants l'on cite notre habile paysagiste de Rochefort, Auguin, qui doit y envoyer trois nouvelles toiles.

*
* *

Désireux de mettre à la portée de tous la science qui instruit, la morale qui guide, la littérature qui délasse, le Conseil municipal de Cognac a décidé la création d'une bibliothèque populaire, sous les inspirations de la Société des Bibliothèques communales populaires de la Charente, qui vient d'être autorisée et fonctionne sous la présidence de M. Bonniot.

Si de la culture de l'esprit nous passons à celle du sol nous trouvons à mentionner les nombreux concours ouverts dans la

Hosted by Google

Saintonge et l'Angoumois pour la taille de la vigne, l'établissement par le Conseil général de la Charente de marchés aux vins à Puyréaux (canton de Mansle), la mesure si large prise par le Comice agricole de la ville de Saintes qui prend à sa charge tous les frais de l'exposition viticole de cet arrondissement à l'exposition universelle, et enfin pour en terminer avec tous ces vins, ce qui pourrait bien à la longue nous porter à la tête, l'exposition générale de viticulture qui aura lieu à Paris, dans l'île de Billancourt.... mais que disons-nous ! au moment où nous paraissons, les merveilles du monde entier sont sur le point de resplendir à nos yeux étonnés et nous arrivons bien tard pour annoncer quelque chose de nouveau à nos lecteurs.

*
* *

Et cependant, puisque nous en sommes à l'Exposition universelle, nous ne pouvons laisser passer sous silence, cela nous touche de trop près, ce que nous avons lu dans le *Journal de la Vienne* au sujet de l'installation de la galerie de l'Histoire et du Travail. Ce département, grâce à l'initiative de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à l'activité de M. de Longuemar, sera dignement représenté ; est-ce que dans ceux qui l'environnent il n'y a pas des amateurs possédant de ces œuvres d'arts auxquelles tout le monde est forcé de rendre hommage. Ah ! Messieurs les amateurs, un peu de patriotisme, l'occasion est bien belle pour faire connaître votre nom, apprécier vos collections et si vous y consentez.... en retirer.... un bien bon prix.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

Le numéro de novembre-décembre de la *Revue des Sociétés savantes des départements* renferme deux rapports de M. Boutaric, sur deux communications faites à la section d'Histoire et

Hosted by Google

de Philologie du comité des travaux historiques, par deux de ses correspondants de nos départements de l'ouest; et conformément aux conclusions du savant rapporteur le texte de ces documents a été publié.

Les premiers qui proviennent du Chartrier de Thouars ont été envoyés, on le devine déjà, par M. Marchegay qui exploite avec tant de profit pour les études historiques, ce riche dépôt mis à sa disposition par M. le duc de la Trémoille. Ils sont tous relatifs au mariage de Charles, fils de Philippe-le-Bel, qui depuis régna sous le nom de Charles IV dit *le Bel,* avec Blanche, fille de Mahaut, comtesse d'Artois, et d'Othon, comte de Bourgogne (1).

La seconde communication a été faite par M. Beauchet-Filleau, et consiste en deux pièces tirées des archives du département de la Vienne. La première est une lettre collective des évêques de la province ecclésiastique de Bordeaux, adressée au roi Philippe-le-Hardi pour se plaindre des entreprises des officiers royaux sur les droits et les priviléges de l'Eglise. La seconde est une requête de Gautier de Bruges, évêque de Poitiers, également adressée au même roi, au sujet de l'hommage du château de Civrai en Poitou, et pour obtenir la levée de la mainmise par le roi sur le temporel de l'abbaye de Saint-Benoit de Quinçay, à laquelle des garnissaires, placés par le sénéchal, causaient les plus grands préjudices.

Nous voudrions pouvoir analyser les rapports de M. Boutaric, la notice donnée par M. Beauchet-Filleau et les documents eux-mêmes, le second surtout qui concerne plus particulièrement nos contrées et contient les détails les plus curieux sur les exploits des garnissaires — des mangeurs, *comestores,* comme les appelle le texte latin dans toute sa crudité — mais le temps s'écoule, nos pages se remplissent et d'autres érudits attendent leur tour, passons donc.

(1) Cette livraison contient un autre document, dû également à M. Marchegay, et provenant du même trésor. Ce sont les instructions données aux chefs de l'armée française qui assiégeait Pontoise, pour donner le dernier assaut à cette ville qui fut prise le 19 septembre 1441. D'après M. Marchegay, elles émanaient de Prégent de Coëtivy, amiral de France, qui commandait le siége.

Hosted by Google

*
* *

Le compte-rendu de la séance tenue le 17 décembre dernier, par la Société archéologique et historique de la Charente nous étant parvenu trop tard, nous n'avons pu l'insérer dans notre dernière *Revue*. Après avoir donné à la perte de M. Eus. Castaigne, son fondateur (1), des regrets mérités, la Société a entendu la lecture de la seconde partie du mémoire de M. le docteur Gigon, sur les hôpitaux et anciennes maisons de secours de la ville d'Angoulême, et d'une note de M. Galzain, décrivant et donnant l'explication de divers objets gallo-romains qu'il met en même temps sous les yeux de la Société, objets qu'il a trouvés dans cinq tombes découvertes à Saint-Severin ; puis elle a procédé au renouvellement de son bureau qui a été ainsi composé pour l'année 1867 : Président, M. E. Gellibert des Seguins, député au Corps législatif; vice-président, M. le docteur C. Gigon; Secrétaire, M. G. Babinet de Rencogne, archiviste du département; Secrétaire adjoint, M. Henri Léridon, avocat; trésorier, M. Adhémar Sazerac de Forge; conservateur du musée, M. Joseph Castaigne, négociant à L'Houmeau; conservateur adjoint, M. Frédéric de Chergé.

A sa séance du 27 février, M. Marvaud a commencé la lecture d'un travail sur Cognac et la contrée environnante, comprenant leur histoire depuis les temps ante-historiques.

M. le président a présenté l'original de l'édit du roi Louis XV, par lequel il confirme les avantages et priviléges accordés par ses prédécesseurs aux habitants et corps de ville d'Angoulême. Ce document si important, qui paraît avoir été soustrait à une époque inconnue du Chartrier de la ville, y sera réintégré par les soins de la Compagnie.

M. le président dépose ensuite deux fragments de poterie gauloise, provenant d'Alesia, le dernier boulevard de l'indépendance gauloise, et M. Collandreau a offert également un fragment de même nature provenant des fouilles pratiquées à Angoulême pour le percement de la rue Tison-d'Argence, sur l'emplacement de l'ancien fief de la Monette.

(1) Voir la chronique.

Hosted by Google

*
* *

Dans le courant du mois de février dernier, M. Jouslain, secrétaire de la section scientifique de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély, a donné le compte-rendu des travaux de cette section.

Dans la séance du 5 avril 1866, M. le Dr Gyoux a présenté deux ouvrages importants de Membres correspondants. L'un est la faune ornithologique du département de la Charente-Inférieure, par M. le Dr Sabatier; l'autre, un Mémoire de M. Philibert Lalande, sur les monuments préhistoriques de la Corrèze. L'insertion de ces travaux aura lieu au *Bulletin annuel.*

La séance du 7 juin est signalée par une enquête sur la maladie qui a régné sur les jambons dans quelques communes de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. M. le Dr Gyoux et M. Farne, pharmacien, se sont occupés spécialement de cette question.

Les conclusions des rapporteurs ont démontré cette vérité rassurante que l'on ne devait point attribuer ces accidents à la présence des trichines, comme on avait paru le craindre, mais bien à une décomposition putride de la viande, conséquence de la température exceptionnellement humide de l'hiver 1865-1866.

Avis donc aux ménagères, aux amateurs de jambon, car l'hiver de 1866-67 se conduit comme son frère aîné, et ses conséquences pourraient être les mêmes.

M. de la Jallet, président, a présenté une note dans laquelle il énonce une hypothèse ingénieuse pour expliquer l'état vesiculaire des nuages, hypothèse dans laquelle il combat l'opinion émise par Halley et Saussure.

Le compte-rendu de M. le secrétaire se termine par une liste de plantes pharénogames rares ou non indiquées dans *la Flore de l'Ouest,* qui croissent spontanément dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, recueillies par M. Pinatel. Ce travail, on le comprend, ne permet aucune analyse.

La Société, dans sa séance de janvier, nomme président

Hosted by Google

de la section historique M. Lacour, avocat, et secrétaire M. F. Bonnet, gradué.

Ont été présentés : Un travail de statistique médicale spéciale à l'arrondissement, par le Dr Gyoux ; une notice historique sur le château de Dampierre-sur-Boutonne, par M. Lacour ; une description de l'abbaye de Cluny, par M. L. Bonneau.

— Nous enregistrons avec un vif plaisir le programme du concours que cette Société ouvre pour l'année 1867. C'est en agissant ainsi que l'on répand l'amour de l'étude, que l'on excite l'émulation parmi les travailleurs, que l'on vulgarise la science ; nous serions heureux de voir toutes nos sociétés savantes entrer dans cette voie si féconde en bons résultats. Voici ce programme :

I. Sera admis au concours : *Tout travail historique ou archéologique ; toute étude au point de vue de l'histoire naturelle, de l'industrie, des beaux-arts ou de l'état physique, hygiénique, moral de la population ; toute recherche biographique ou littéraire, toute appréciation biographique des hommes illustres par la naissance ou les services rendus :* à la condition que ces travaux ou ces études soient relatifs à l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély.

II. Les prix à décerner consisteront en deux médailles d'argent et une médaille de bronze frappées au nom des lauréats.

Il pourra être décerné des mentions honorables.

III. Les manuscrits envoyés au Concours ne seront reçus que jusqu'au 10 mai 1867 inclusivement. Ils devront être déposés ou adressés *franco* au secrétariat-général de la Société, qui pourra les publier avec le consentement des auteurs.

Les mémoires envoyés au Concours appartiennent à la Société, mais les auteurs pourront en prendre copie à leurs frais.

IV. Chaque ouvrage devra sous peine d'exclusion, porter une devise reproduite sur un pli cacheté dans lequel sera renfermé le nom de l'auteur.

V. L'examen des manuscrits sera confié à une commission de cinq membres, nommée par la Société et à laquelle se réuniront le président et le secrétaire-général.

Hosted by Google

Les membres de cette commission et du bureau ne pourront être admis à concourir.

VI. Les prix seront décernés à la séance semestrielle du 27 juin 1867, après la lecture du rapport de la commission.

VII. Les journaux et les sociétés savantes sont priés de donner à ce concours toute la publicité possible.

Saint-Jean-d'Angély, le premier décembre 1866.

Le Secrétaire-Général,

Er. Farne,

pharmacien.

*
* *

Dans la séance mensuelle de la Société de statistique des Deux-Sèvres, tenue le 14 février, M. Ch. Arnauld, vice-président, a déposé sur le bureau un Mémoire de M. Beauchet-Filleau, *sur les différentes mesures usitées en Poitou avant la révolution,* dont un fragment a été lu dans une des précédentes séances. M. L. Duval a présenté ensuite un Compte-rendu d'un des derniers volumes des *Mémoires lus à la Sorbonne.* Dans l'impossibilité de donner une analyse de tous les travaux contenus dans ce recueil important, M. Duval s'est borné à signaler à ses confrères la remarquable *Notice sur l'abolition du servage en Touraine,* par M. Ch. Grandmaison, membre de la Société, et l'étude curieuse de M. J. Travers, intitulée : *des Patois.*

Un intérêt d'actualité s'attache en effet à cette dernière question. En même temps qu'on imprime deux nouveaux glossaires du patois poitevin, nous voyons reparaître des travaux anciens, devenus introuvables, sur la grammaire de ce vieil idiôme populaire. L'esprit de Ch. Nodier, plus connu peut-être de nos lecteurs, comme écrivain charmant que comme philologue, n'a pas nui à la cause des patois, contre lesquels l'abbé Grégoire fulmina jadis l'anathème du haut de la tribune de la Convention, et les paradoxes ingénieuses que la fantaisie de l'auteur de l'*Histoire du Roi de Bohême et de ses sept Châteaux,* dressa jadis contre l'Académie et son dictionnaire, nous tiennent encore sous leur charme. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans

Hosted by Google

la discussion des théories émises sur ce sujet : nous nous promettons bien d'ailleurs d'y revenir un jour.

*
* *

Le 21 février, la Société des Antiquaires de l'Ouest a tenu sa séance mensuelle. Commençons par remercier cette Compagnie et de la promesse qu'elle nous a faite de nous communiquer ses procès-verbaux et de l'encouragement qu'elle a bien voulu nous donner en s'abonnant à la *Revue;* nous sommes fiers de son suffrage.

Outre les nombreuses communications qu'elle a reçues et le compte-rendu analytique des trente ouvrages et brochures qui lui ont été adressés depuis sa dernière réunion, ce qui a rempli la majeure partie de la séance, la Société a pris plusieurs résolutions parmi lesquelles nous citerons, comme la plus importante, celle par laquelle elle proteste énergiquement contre l'enlèvement des statues des Plantagenets qui se trouvent à Fontevrault et leur cession à l'Angleterre.

« La Société des Antiquaires de l'Ouest, dit le procès-verbal, peut d'autant moins rester indifférente au projet dont il s'agit, que les statues dont l'Angleterre demande à la France de se dépouiller à son profit, ne représentent pas seulement des rois et reines d'Angleterre, mais des ducs et duchesses d'Aquitaine, Henri II Plantagenet, notre Eléonore, Richard Cœur-de-Lion, enfin Isabelle d'Angoulême, qui mourut comtesse d'Angoulême et femme d'un Lusignan. »

Nous nous associons de tout cœur à cette patriotique manifestation, nous demandons à toutes les Sociétés savantes de nos contrées de s'élever contre cet acte, qui ne tend à rien moins qu'à nous dépouiller en faveur des Anglais des plus beaux souvenirs de notre histoire, de tout ce qui nous rappelle que c'est nous qui leur avons donné des rois. Est-ce qu'avant d'aller gouverner l'Angleterre ces personnages illustres ne nous appartenaient pas par leurs naissances, leurs familles, leurs possessions; ils sont les enfants de notre sol, c'est parmi nous qu'ils ont le plus vécu, c'est parmi nous qu'ils sont morts. A quel titre vient-on donc nous les disputer?

Hosted by Google

*
* *

Si nous avons été un peu bien sévère — on nous l'a reproché, — vis-à-vis de la Société des Antiquaires de l'Ouest, c'est parce qu'à notre avis cette Compagnie est la plus importante, la plus sérieuse de toutes celles de notre circonscription, celle qui comprend le mieux son rôle historique et archéologique — noblesse oblige, nous sommes-nous dit, de là l'expression de nos regrets — sur le ralentissement de son activité — nous avons été induit en erreur paraît-il, c'est avec bonheur que nous rectifierons notre jugement.

Mais il en est d'autres pour lesquelles nous nous montrerons bien moins exigeants, auxquelles nous demanderions seulement de temps à autre la publication du moindre petit procès-verbal pour affirmer leur existence. Ainsi, par exemple, à ****, il y a une *Société archéologique* et une *Commission des Arts et Monuments,* du moins l'*Almanach de* **** le dit et l'*Annuaire des Sociétés savantes* le répète.... Combien y a-t-il qu'elles n'ont donné le moindre signe de vie? et cependant elles sont au milieu d'un pays riche en monuments de toute sorte — la moisson est prête, mais où donc sont les moissonneurs?

*
* *

En terminant, nous rappellerons à tous les membres de nos Sociétés savantes, l'invitation que leur fait M. le Ministre de l'instruction publique pour les 23, 24, 25, 26 et 27 avril prochain, par sa circulaire du 5 février dernier — nous espérons que nos contrées de l'Ouest seront dignement représentées à ces grandes assises scientifiques, et que quelques-uns de nos érudits compatriotes, verront, comme les années précédentes, leurs efforts couronnés par d'honorables distinctions auxquelles nous nous associerons du fond du cœur.

NATHAN.

Hosted by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois) et ceux qui, imprimés ailleurs concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

ANNUAIRE du département des Deux-Sèvres pour l'année 1867. *Niort, Robin et Favre*, 1 vol. in-12. 3 fr.

AUCAPITAINE. Ethnographie. Nouvelles observations sur l'origine des Berbers-Tamou, à propos des lettres sur le Sahara, adressées par M. le professeur E. Desor, à M. E. Liebig. *Paris, Challamel*, in-8°. 70 c.

BELLOT, journal d'un voyage aux mers Polaires, à la recherche de de sir John Francklin, par J.-R. Bellot. Avec une Introduction, par M. Paul Boiteau, et accompagné d'une carte des régions arctiques et d'un portrait sur acier. 2e édit., in-18 jésus, XLIV-363 p. *Saint-Denis, imp. Moulin; Paris. lib. Perrotin.*

BONNAL (de). A M. Emile de Girardin, sur la lettre de l'Empereur, in-8°, 31 pages. *Poitiers, imp. Bernard.*

BONNET-BELAIR. Les enfants de Melle, cantate demandée par l'orphéon Mellois. *Melle, Ch. Moreau*, 8 pages in-8°.

BOUCHERIE (A.). Cinq formules rhythmées et assonancées du VIIe siècle. *Montpellier, 1867*, br. in-8°.

BOUGOUIN (Ch.) La forteresse de Pirmil en Bretagne, in-8°, 30 p. *Nantes, veuve Mellinet.* 1 fr.

BULLETINS de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1866. *Poitiers, Dupré*, 56 p. in-8°. 75 c.

CASTAIGNE (J.-F. Eusèbe), archiviste. Notice sur J. Boiceau de La Borderie, jurisconsulte du XVIe siècle. In-8°, 19 pages. *Angoulême, imp. Nadaud, et Cie; lib. Goumard.*
Tiré à 50 exemp.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Hosted by Google

DAMAY, procureur général. De la parole. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Poitiers, le 3 novembre 1866. In-8°, 28 p. *Poitiers, imp. Dupré.*

DUCROCQ (Th.). Théorie de l'extradition. Affaire Lamirande. *Paris, Cotillon, 1867.* In-8°, 76 pages.

GENEVRIER. Extrait de la florule des environs de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée). In-8°, 35 p. *Angers, Lachèze.*

LAENNEC. Considérations sur la physiologie générale. Discours prononcé le 3 novembre 1866 à la séance de rentrée de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Nantes. *Nantes, Forest et Grimaud.* In-8°, 24 pages.

LASTIC-SAINT-JAL (Vicomte de). Chroniques et légendes mérovingiennes. — Maires du palais. — Missionnaires apostoliques. In-8°, 239 p. et grav. *Tours, imp. et lib. de Mame et fils.*

LE DAIN (Alfred). La femme. In-16, 27 p. *Saint-Maixent, imp. Reversé.*

MÉNARD. Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de l'Ouest pendant l'année 1866. *Poitiers. Dupré.* s. d., br. in-12.

PROUST (Antonin). Archives de l'Ouest, 1789, Poitou (Loudunois, Châtelleraudais, Marches-Communes). N° 1, gr. in-8°, 254 p. *Saint-Maixent, imp. Reversé; Niort, L. Clouzot.*

Les Archives de l'Ouest paraîtront par fascicules de 200 à 250 pages.

Chaque fascicule. 5 fr.

Tirage à part de 20 exemplaires à bras. Chaque exempl. 10 fr.

L'ouvrage complet, divisé en 5 séries, contiendra les documents relatifs à l'histoire révolutionnaire de la Bretagne, du Maine, de l'Anjou, du Berry, de l'Aunis, de la Saintonge, du Poitou et de la Guienne.

PROUST (Antonin). Les beaux-arts en province. In-16, VIII-32 pages. *Se trouve chez L. Clouzot, marchand libraire, en sa boutique, 22, rue des Halles.* 3 fr.

Tiré à 100 exemplaires numérotés, sur papier à bras, de Rives. Plus, dix exemplaires sur papier à bras sortant des fabriques de Niort. Tirage rouge et noir. Achevé d'imprimer l'an MDCCCLXVII, le XIXe jour de février, par *Th. Mercier, imprimeur à Niort.*

SPAL. Notes historiques sur la commune de Couëron, canton de Saint-Etienne de Montluc (Loire-Inférieure). In-8°, 132 p. *Nantes, imp. Forest et Grimaud.*

Tiré à 15 exemplaires.

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

ÉTUDE

SUR LES

HISTORIENS DU POITOU

Lorsque, au delà de quarante années, un jeune homme aux études sagaces, je dirais même aux prévisions inspirées, évoquait en France l'amour de notre art monumental, et ramenait avec cette noble affection celle de notre archéologie nationale (1), on vit surgir en même temps le goût des recherches historiques, et, pour la première fois dans ce siècle, nos oreilles entendirent proclamer les noms bientôt appréciés du moyen-âge, de ses chartes, de ses chroniques et de ses laborieux génies, presque tous ignorés des savants eux-mêmes. On s'est persuadé quelquefois qu'il fallait donner aux formes constitutionnelles de la Restauration le mérite de ce retour aux études historiques, oubliées depuis ce XVIIe siècle où s'étaient faites tant d'éditions de nos anciens chroniqueurs. Les chaudes discussions réveillées dans les parlements; la nécessité de recourir aux sources du droit public pour soutenir des thèses politiques; le conflit des systèmes et des opinions contradictoires qu'il fallait éclairer de textes décisifs et victorieux : tels étaient, disait-on, les mobiles divers qui, tour à tour ou à la fois, avaient poussé les intelligences vers la lecture attentive de nos vieux auteurs. Pour ceux qui soutiennent cette origine, il est dommage que le résultat de telles études se manifeste moins à cette période qu'à toute

(1) M. de Caumont.

Hosted by Google

autre, et que ce genre d'érudition brille moins dans les discussions législatives que dans certains écrits dignes encore de la réputation qu'ils ont laissée. Certes, si nous remontons à une époque de très-peu antérieure ou postérieure aux commotions de 1830, ce n'est pas à l'éloquence parlementaire que nous attribuerons ces livres si connus de *la Gaule poétique* ou de *Tristan le voyageur,* ni l'*Histoire des Ducs de Bourgogne,* ni les *Récits mérovingiens*, ni l'*Histoire des Croisades*, ni celle de *la Conquête de l'Angleterre par les Normands*, ni enfin ces grandes et pittoresques pages où Walter Scott peignait avec une si frappante ressemblance les plus saillantes physionomies des XIIIe, XIVe et XVe siècles. Ces doctes veilles avaient été fournies par l'amour exclusif de ces temps oubliés, dont on aimait à ranimer les usages, la législation, le caractère; et ainsi se formaient, sous l'arbre antique où s'étaient abrités nos châteaux et nos monastères, cette pléiade d'abord imperceptible, mais bientôt si compacte, de doctes investigateurs. C'est alors qu'on vit ces hommes nouveaux se jeter ardemment dans le dédale encore si embarrassé de l'histoire européenne, et créer, à force de découvertes et de soins, la science archéologique, devenue aussi inséparable des fastes de l'humanité que la géographie l'est elle-même des annales si variées qu'elle avive d'une lumière de plus.

Telles sont aussi les deux fortes branches qui s'élancent en multiples rameaux du tronc vivace que la France cultive depuis quarante ans. Les Sociétés archéologiques naquirent à cette époque où tout commençait en ce genre. Elles produisirent bientôt, dans une activité incessante, des milliers de volumes où les documents se pressent dans l'intérêt des souvenirs locaux, soit qu'ils se rattachent aux monuments ou aux arts divers d'une province, soit qu'ils s'occupent d'antiques familles si souvent représentées encore par des contemporains honorés de tous; et si ces travaux ont obtenu en général l'assentiment du monde scientifique dont l'examen les signale chaque jour à l'attention des esprits éclairés, ils le doivent à ce double caractère qui y fait marcher à côté des faits les progrès, mieux connus enfin, de civilisation universelle, et y apprécient tant de

Hosted by Google

curieux objets multipliés par l'homme de tous les siècles pour ses jouissances et ses besoins : gages précieux laissés par nos pères, comme autant d'irrévocables témoins, sur le même sol que nous foulons; pièces justificatives de leurs annales; médailles aux sûres empreintes de toutes les phases de leur existence publique ou privée.

Ainsi, c'est toujours de l'histoire qui, de la sorte, se fait partout. C'est pour elle, et afin de procurer au moins des matériaux irrécusables à qui se sentira la force d'en tirer une œuvre complète, que tant d'hommes d'élite consacrent à la recherche des vérités historiques les loisirs d'une vie diversement occupée, et par cela même toujours pleine de soins multiples qui reviennent tous au bien public : semblables en cela à ces obscurs mais persévérants écrivains d'autrefois, qui, dans le silence de leur solitude chérie, sans plus d'orgueil que les inimitables architectes de nos plus beaux monuments, sans autre amour que celui de la vérité, consignèrent sur leurs immortels parchemins l'histoire de la patrie qu'ils aimaient, ou celle, non moins attachante aujourd'hui, de leur solitude monastique : hommes de digne mémoire à qui nous devons tant, puisque sans eux nous ignorerions encore les éléments même de notre histoire nationale, toute réduite dès lors à ces vagues et insolubles conjectures dont s'entourent, faute de quelques pages écrites, les périodes à jamais perdues des temps primitifs!

C'est vers de tels travailleurs que je voudrais remonter aujourd'hui pour étudier leurs écrits, comprendre leur caractère, et faire connaissance avec leurs méthodes diverses, avec leur mérite personnel. Aussi bien, avant de nous introduire dans l'histoire de notre province, il n'importe pas moins de connaître ses sources que l'esprit qui en inspirait les récits variés dans nos lectures préférées.

Mais le cadre que j'aurais à remplir ici est tellement vaste, la biographie et la critique littéraire y deviennent applicables à un si grand nombre d'écrivains, que je ne puis songer à le remplir dans toute l'étendue qu'il comporterait. Si donc j'oublie quelques réputations de second ordre; si je me borne à un certain nombre d'historiens principaux qui se sont occupés

Hosted by Google

de notre pays depuis nos origines connues jusqu'au siècle même où nous écrivons; ce sera une assez vaste galerie de personnages dont beaucoup méritent une mention qui leur manque, et qui presque tous par le haut intérêt dont ils sont dignes se sont fait un titre à notre gratitude et à notre attention.

Nous chercherions en vain, antérieurement au IVe siècle, un écrivain de notre pays qui en ait signalé plus ou moins directement les vicissitudes civiles ou militaires. César, qui ne fut point nôtre et ne parle que de ses conquêtes, ne s'arrête à chacun des peuples gaulois qu'il dépouille en passant que pour constater leur servitude et leur immixtion plus ou moins subites à la grande famille romaine. Il semble, d'ailleurs, n'avoir confié qu'à des lieutenants le soin de ses victoires, dans la seconde Aquitaine. Et encore le rôle de ces officiers se borne-t-il souvent à maintenir dans l'obéissance ces populations déjà assujetties, à y prélever des impôts, à y faire des revues de troupes de terre et de mer. Il arriva souvent à l'écrivain militaire de mentionner, sans parler de nous, nos voisins les Andes, les Santons, les Tourangeaux et les Bituriges. C'est à peine si dans les chapitres III et IV du septième livre, il cite les Pictons parmi les peuples attirés, après le massacre des romains d'Orléans par les Carnutes, dans la ligue formée par l'héroïque et malheureux Vercingétorix. Mais en dépit de cette briéveté d'un historien moins avare de détails quand il s'agit de lui que lorsqu'il parle des provinces subjuguées, nous ne voyons pas moins une réaction, très-importante à saisir, de cet esprit national qui n'attendait qu'une occasion favorable pour revenir à ses aspirations de liberté. Car bien antérieurement il avait envoyé Crassus dans l'Aquitaine qui ne lui avait pas résisté longtemps malgré le secours des Cantabres, et c'est après cette défaite que Brutus, un autre de ses délégués, était venu sur le littoral poitevin prendre le commandement de la flotte rassemblée aux ordres du maître contre la liberté des Armoricains (1). Au septième livre la guerre se rapproche de nous, conduite par César en personne à travers les montagnes de

(1) *De bello Gall.* lib. III, c. XXIII.

Hosted by Google

l'Auvergne. Sous ses efforts habiles, Alesia succombe avec le vaillant héros autour duquel s'étaient groupés ses immortels défenseurs, et si nous pouvons à 2000 ans de distance nous consoler de cette grande et mémorable catastrophe, qu'on ne peut lire sans émotion, c'est en tirant du récit même du vainqueur, plus cruel que ceux qu'il traite de barbares, la preuve morale des injustices partiales de l'ambitieux historien. A cela près, il est donc inutile de l'interroger sur les premiers mouvements de notre histoire poitevine. Les vraies notions de notre berceau ne nous viennent réellement que de nos compatriotes, de ceux qu'un véritable patriotisme poussait, à quelques siècles de là, à rassembler en un corps la tradition de leurs devanciers utilement secondés de leurs propres souvenirs.

Si je devais me borner, dans cette étude, à indiquer nos historiens proprement dits, c'est-à-dire les écrivains qui se sont occupés d'histoires spéciales de toute l'Aquitaine ou de quelque portion de son territoire, je passerais sous silence, mais au détriment de cette étude qui resterait incomplète, un certain nombre d'auteurs dont les œuvres, sans être écrites à ce point de vue, renferment toutefois une foule de documents que revendique l'histoire, et qu'il faut par conséquent fréquenter pour les leur emprunter au besoin. Qui pourrait, en effet, se faire une juste idée de l'arianisme dans notre province, sans avoir parcouru les livres de saint Hilaire de Poitiers et même de saint Phebade d'Agen? Çà et là, dans ces pages pour la plupart dogmatiques, on voit apparaître les efforts de la vérité et ceux de l'erreur luttant, sous la figure de ces deux grands hommes, à qui emportera ce vaste champ de bataille de l'Eglise, où le génie et la foi triomphent enfin du mensonge et de l'impiété. Notre Hilaire, surtout, y devient un homme historique dont la célébrité se fait au contact de ses astucieux adversaires. Ses *Livres contre Constance* attestent l'énergie de sa résistance et donnent la mesure de celle que lui opposaient les ennemis de l'orthodoxie. Ceux *De la Trinité* sont pleins de détails qui relatent aussi bien sa conduite que ses sentiments; et si l'on ajoute à cette lecture l'analyse intelligente et fidèle qu'en donne dom Coustant dans la belle *Préface* des œuvres de ce Père et

Hosted by Google

dans la biographie qui les précède, on se fera une juste et complète idée de l'épiscopat du grand docteur ; épiscopat qui, si peu prolongé qu'il ait été (de 355 à 368), n'en caractérise pas moins, par ses préliminaires et ses conséquences, la plus grande partie de ce IVe siècle, où tout semble encore se taire au bruit imposant de cette éloquente voix.

On sait, d'ailleurs, quelle part saint Hilaire avait prise, avant son épiscopat, au développement des lettres dans sa ville même de Poitiers. Il y tenait une école florissante, et de nombreux auditeurs y entouraient chaque jour une chaire qui fut le premier écho de sa mâle et rapide éloquence. Il ne peut donc passer inaperçu, ni comme auteur obligé de parler souvent de lui-même, ni comme acteur du plus haut mérite dans les scènes grandioses où l'encadre le drame si agité de son héroïque existence.

Il touchait au terme de sa laborieuse carrière, quand l'Aquitaine vit naître, vers 363, d'une famille distinguée de la Novempopulanie, Sulpice Sévère, dont le beau génie, l'esprit vif et fécond, l'érudition éloquente ont donné au monde littéraire des livres encore admirés pour l'élégance et la pureté de la diction. Ces belles qualités, qui lui vinrent de la lecture assidue de Salluste, devenu son auteur favori dès qu'il s'appliqua à l'étude de l'histoire, lui ont valu le surnom de Salluste chrétien ; et en effet on trouve en lui ce talent d'abréviation, cette concision de style et cette fermeté de pensée qui répandent autant de charme que d'intérêt sur les pages où Jugurtha et Catilina survivent à leur ambition et à leurs malheurs. Aussi les littérateurs liront toujours les deux livres que Sulpice Sévère composa sous le titre d'*Histoire sacrée*, narration aussi nette que vive des événements arrivés depuis la création du monde jusqu'au consulat de Stilicon qui répond à l'an 410 de notre ère. Mais d'autres œuvres lui méritent surtout l'attention des Poitevins. Sulpice, éprouvé, peu de temps après son riche mariage, par la perte d'une épouse digne de lui, se prit de dégoût pour les promesses du monde, se retira, à peine âgé de trente ans, dans une terre patrimoniale non loin de Béziers, et y vécut solitaire dans la pratique de la piété et des vertus

Hosted by Google

chrétiennes. Ce fut là qu'entendant raconter les miracles et la vie exemplaire de saint Martin, qui, tout en gouvernant son diocèse de Tours, pratiquait la vie régulière dans son célèbre monastère de Marmoutier, il résolut de l'aller trouver, ce qu'il exécuta sans retard; et ayant été accueilli comme il l'espérait, une étroite amitié se forma bientôt entre ces deux grands hommes si bien faits l'un pour l'autre. Sulpice écouta Martin comme un disciple son maître chéri; Martin goûta cette douce intimité jusqu'à ne pouvoir plus s'éloigner de cette âme dévouée, et ne s'en sépara même pas dans les courses fréquentes commandées par ses travaux apostoliques. Le saint s'était fait ainsi, sans le soupçonner, un biographe qui ne le quittait plus, devenait le témoin de toutes ses actions, et pouvait constater comme les ayant vus et les pieuses habitudes de son maître, et les miracles dont son époque retentissait, et qu'il lui vit souvent opérer. Ce sont ces faits merveilleux qui ont fait taxer Sulpice Sévère, par quelques-uns, de peu de critique et de trop de crédulité. Mais, outre que tous les historiens ecclésiastiques en sont là, et ont eu à se défendre à leur tour de telles accusations toujours si faciles à formuler, comment arguer raisonnablement contre un homme dont le caractère connu est incompatible avec le mensonge; dont la véracité ne fut du reste, jamais mise en doute, et qui vous dit : « J'étais là, telle chose m'advint, » avec l'accent de la conviction la plus simple à la fois et la plus éloquente? Quiconque abordera *la Vie de saint Martin* (1), fruit de ses entretiens avec l'illustre évêque et de ses propres observations pendant huit ans (2), saura gré à l'auteur d'avoir retracé, d'une plume fidèle autant que digne et élégante, les nuances variées d'un des plus grands caractères dont l'Eglise s'honore. Là, du reste, tout nous parle de notre pays et de ses plus gracieux souvenirs. C'est, ici, l'amitié du grand Hilaire, qui reçoit le guerrier jaloux de ses

(1) *De vita Beati Martini liber unus*, apud Migne, tom. xx, Patrolog. col. 159.

(2) C'est vers 392 que Sulpice Sévère se réunit à saint Martin, qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort, arrivée le 11 novembre 400.

Hosted by Google

leçons et se l'attache par le charme de sa parole et les douces impressions de ses glorieuses vertus. Là, ce sont les bois de Ligugé, changés en une solitude monastique pour l'austère chrétien qui préfère la retraite aux honneurs qu'on lui offre dans le clergé de Poitiers; plus loin, vous assistez, près du confluent de la Vienne et de la Loire, au dernier soupir de l'évêque de Tours; vous écoutez les plaintes et les sanglots des deux populations qui l'ont aimé, vous entendez cette cause plaidée contradictoirement entre Poitevins et Tourangeaux, se disputant la dépouille vénérée de celui que les uns appellent leur père, les autres leur abbé; et vous ne savez qu'admirer davantage, ou de cette foi populaire dont les conflits ne s'apaisent qu'au moyen d'une fraude aussi innocente que décisive, ou de cette belle latinité dont la touchante expression laisse voir à chaque ligne le chrétien pénétré, l'historien fidèle et le cœur ami.

Outre les XXVII chapitres de cette *Vie*, Sulpice écrivit encore à la gloire de son maître trois *Lettres* dans lesquelles il revient pour s'y étendre sur les vertus qu'il lui avait vu pratiquer, sur les circonstances de sa mort, et aussi, avec une ravissante émotion de style, sur un songe où le saint lui apparut lorsqu'à peine il venait de mourir, et quand le pieux écrivain n'en avait pu avoir encore aucune nouvelle. Puis viennent trois *Dialogues* dans lesquels il ajoute encore aux souvenirs qu'il a publiés de saint Martin. Tant c'était alors, dans toute la Gaule et bien au delà, une insatiable avidité d'entendre parler du prélat dont la mort semblait un malheur public; si bien que, Sulpice ayant exprimé la crainte de lasser un auditoire que déjà il avait entretenu de lui longtemps et à plusieurs reprises, on l'encouragea à poursuivre, promettant qu'il ne lasserait personne tant qu'il parlerait de Martin : *Modo loquaris Martinum.*

A la suite de tels devanciers, notre histoire locale devait avoir une intéressante succession d'autres chroniqueurs s'échelonnant à des époques diverses, et continuant jusqu'à nous de constater les événements accomplis sous leurs yeux ou dont ils avaient pu, pour la plupart, interroger les contemporains,

Hosted by Google

Merveilleuse constellation dont chaque étoile semble relever celles dont les feux vont s'éteindre, et qui, de siècle en siècle, projette sa lumière sur les obscurités des temps ! A ceux-là nous ne devons pas seulement quelques pages intéressantes dans lesquelles se trouvent clair-semées certaines particularités que revendique le pays. Ce sont de grands corps d'histoire que nous allons ouvrir et feuilleter ; car, à mesure que les faits s'accumulent dans la société nouvelle, il semble qu'une ardeur plus soutenue s'évertue à en élargir le domaine et à recueillir les matériaux qu'élaborera la postérité.

Le premier en date, celui qui, par son assiduité studieuse à nous conserver les plus anciens rudiments de nos annales, a mérité d'être appelé le Père de l'histoire de France, est Grégoire, cet autre évêque de Tours qui, non moins dévoué aux augustes fonctions de son pieux ministère, fut honoré comme un saint pendant sa vie, et supplié comme tel après sa mort. Né en Auvergne, en 539, de famille sénatoriale, son père gouvernait cette province, et ses aïeux avaient été des premiers à y embrasser le christianisme. Parmi eux on comptait des martyrs et des évêques. A 34 ans, Grégoire, que recommandaient à ses concitoyens la douceur et la fermeté de ses vertus, fut appelé à son tour au siége épiscopal où rayonnait encore la gloire si pure de saint Martin, nommé dès lors le grand thaumaturge des Gaules. Tours dépendait de l'Austrasie, où régnait Sigebert. Quand Chilpéric, roi de Soissons, et Frédégonde, sa femme, parvinrent à usurper ce pays sur le jeune Sigebert II, ce roi de deux ans n'en avait pas moins été couronné après la mort de son père par les soins fidèles de son oncle Gontran ; et quoique Tours fût tombé aux mains des usurpateurs, celui-ci n'hésita pas à y chercher un asile près de saint Grégoire, qui préféra la ruine de ses domaines ravagés au déshonneur de livrer son hôte. Il défendit avec la même énergie Prétextat, évêque de Rouen, quand Chilpéric et Frédégonde voulurent le faire condamner comme opposé à leur usurpation. Bientôt accusé lui-même de complot, il se justifia par un serment que nul n'eût osé infirmer, et regagna ainsi la confiance de Chilpéric. Celui-ci ayant été assassiné à Chelles, les négociations

Hosted by Google

du saint évêque ménagèrent des traités qui rendirent la paix à la France. « Sa vie, dit M. de Barante, offre le plus bel et le plus grand exemple de cette influence salutaire exercée par les évêques au milieu d'un temps de barbarie où il n'y aurait pas eu un seul élément d'ordre, de police et d'administration sans l'épiscopat » (1). Mort en 593, à 54 ans, il était épuisé par les fatigues incessantes d'une vie laborieuse et pénible que ne pouvait plus soutenir une santé faible et chancelante. C'est en dépit de cet obstacle, devant lequel ne s'arrêtent que les intelligences communes, que l'illustre prélat sut allier le soin de ses graves devoirs avec ses goûts littéraires. Nous lui devons la connaissance des premiers siècles de notre histoire. Il a renfermé dans son *Historia Francorum* tout ce qui importe le plus à nos origines. Cet ouvrage a dix livres et comprend un espace de 174 ans, depuis l'établissement des Francs dans les Gaules: véridique jusqu'à l'impartialité, plus éclairé que beaucoup d'autres, racontant avec intérêt tout ce qui regarde l'Eglise de France jusqu'aux jours agités où il écrit. Mais ici nous devons nous roidir contre un point de la chronologie fort essentiel, et devenu trop célèbre, en repoussant la date de 250 qu'il assigne à l'introduction en France de la prédication évangélique. A l'entendre, ce serait seulement au milieu du IIIe siècle qu'auraient été fondées, par sept évêques envoyés du Saint-Siége, les églises de Tours, d'Arles, de Narbonne, de Toulouse, de Paris, de Clermont et de Limoges (2). Mais M. l'abbé Arbellot, qui s'est mis à analyser avec autant de sagacité que de logique le texte de notre historien et la tradition dont il s'appuie, a prouvé du reste le peu d'autorité de ce passage, et restitué nettement à saint Martial, comme apôtre du Poitou et du Limousin, la place chronologique du Ier siècle de l'ère chrétienne. On ne pouvait mieux réfuter les prétentions contraires qu'en montrant l'inexactitude de la citation de Grégoire, son désaccord formel avec des écrivains antérieurs, dont le témoignage est en cela préférable au sien; la fausseté des faits

(1) *Biographie universelle*, t. XVIII, 419.
(2) Gregor. Turon., *Hist. Francor.*, lib. 1, c. XXVIII.

Hosted by Google

particuliers allégués dans ce passage, l'auteur lui-même saisi en contradiction avec sa propre parole, et enfin jusqu'aux partisants de ce texte avouant son évidente défectuosité (1). C'est à cette *dissertation* du docte ecclésiastique limousin qu'est dû l'abandon fait de toutes parts aujourd'hui de cette fausse date de 250, non moins qu'aux travaux de M. Faillon, de Saint-Sulpice, sur sainte Madeleine et saint Lazare, et de beaucoup d'autres qui les ont suivis dans cette carrière lumineuse. Une thèse tout à fait contradictoire, soutenue récemment dans une publication justement estimée (2) par M. le docteur Taillar, n'a pour elle, dans la question, que l'étonnante hardiesse avec laquelle l'honorable antagoniste de tant de plumes si compétentes renouvelle, on ne sait pourquoi, une question parfaitement vidée, surtout depuis que parmi les membres de notre Académie des inscriptions et belles-lettres on a vu s'élever contre Grégoire de Tours ceux qui ne supportaient pas qu'on pût infirmer cette autorité toujours si justement respectée. On sait sur ce point la remarquable conversion de M. Paulin Paris. C'est donc avec pleine conviction, et après avoir penché moi-même, en quelques écrits, pour la moins ancienne de nos dates, que j'ai cru devoir me rendre à l'opinion que j'exprime dans un mémoire publié il y a un an parmi ceux de la Société des antiquaires de l'Ouest (3).

A part cette erreur, qui a causé tant d'émoi dans le champ de l'érudition moderne, on trouve dans les ouvrages historiques de saint Grégoire l'unique source, aussi limpide qu'abondante, où se développent les origines de notre nationalité chrétienne et politique. Son Histoire des Francs, insérée par dom Ruinart au tome II du Recueil de dom Bouquet, et traduite maintes fois par les plumes acceptées de Claude Bonnet, de l'abbé de Marolles, de Savigny, et, plus récemment, par MM. Guadet et

(1) *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des Eglises de France*, par M. l'abbé Arbellot, chanoine honoraire de Limoges, in-8°, 1855, p. 9 et suiv.

(2) *Bulletin monumental*, tom. XXXII.

(3) *Mém. des antiq. de l'Ouest*, XXX, p. 433 et suiv.

Hosted by Google

Taranne (1), fut poursuivie par Frédégaire qui, après avoir donné, dans le 4e livre de son *Chronicon*, l'abrégé de l'histoire des Francs, consacra le cinquième à sa continuation jusqu'en 641. — Le P. Lecointe, dans son beau livre *Annales Ecclesiastici Francorum*, a fait une critique solide des six premiers livres de Grégoire de Tours (2). Il s'y pose en homme qui a sérieusement étudié la question et en adversaire décidé du système promulgué par notre historien.

Je dis *notre*, parce que, tout en demeurant étranger au Poitou par sa naissance, par l'ensemble de sa vie et par l'action qu'elle exerça sur son époque, Grégoire a cependant un double titre à figurer parmi nos auteurs. Il eut de fréquentes relations avec sainte Radégonde, la soutint de ses conseils, et la consola de son amitié, quand l'illustre épouse de Clotaire eut à lutter pour le succès de son œuvre contre des adversaires puissants et acharnés. Il raconte d'elle, comme témoin oculaire, beaucoup de faits des plus saillants de sa vie. Puis il parle de nos autres saints, s'étend sur les événements accomplis dans notre contrée, sur la fondation de nos premiers monastères ou basiliques, sur les tristes revers qui frappent Poitiers quand lui viennent les invasions avec tant d'incendies et de pillages ; il raconte la vie de nos premiers évêques avec leurs vicissitudes et leurs périls. Et si son style, trop empreint des inégalités de la littérature d'alors, manque souvent d'une certaine élégance, parfois de couleur, et même de régularité grammaticale ; s'il est un de ceux qui nous font assister à la décadence de la belle langue romaine, dont les grands écrivains ne lui restent cependant pas inconnus, ces reproches n'ont été généralisés néanmoins que par des critiques peu attentifs à ce besoin des sociétés nouvelles, chez lesquelles des changements radicaux obligent de créer de ces expressions de circonstance qui finissent par modifier le style de tous les écrivains, et amènent forcément une nouvelle manière d'écrire.

(1) Parmi les publications de la société de l'histoire de France, 2 vol. in-8°, texte et traduction en regard avec des notes et éclaircissements, par MM. Guadet et Taranne.

(2) Au tome IIe.

Hosted by Google

Ce défaut, qui a pu frapper des hommes plus accoutumés aux belles phrases de Cicéron et de Virgile qu'à la forme littéraire de nos écoles franques, n'ôte rien d'ailleurs au mérite du fond dans Grégoire de Tours. Sa plume n'en rend pas moins toujours la physionomie exacte des faits qu'il a vus, des personnages qu'il a connus et fréquentés; ses récits, qui sont ceux de tant de guerres cruelles et de malheurs inouïs, ont une teinte de simplicité qui persuade et attache; on le voit même, dans les grandes scènes, s'élever à une description vive et colorée, comme lorsqu'il raconte l'assassinat de Prétextat dans son église de Rouen (1). Surtout il est courageux, car sa noble et vertueuse indépendance n'épargne la sévérité de ses jugements à aucun de ceux que, dans cette périlleuse transition de la barbarie à la civilisation chrétienne, leurs vices ou leurs cruautés ont faits les justiciables de l'histoire.

Outre les dix livres de ses grandes annales, qui sont l'ouvrage le plus considérable de Grégoire de Tours, on lui doit encore d'autres écrits où sa plume, tout en s'attachant à des biographies particulières et à des faits relatifs aux premières années du christianisme dans les Gaules, ne laisse pas cependant de tracer un cadre où figurent des personnages étroitement liés à des événements et à des dates que nos historiens ne doivent pas dédaigner : tels sont ces deux livres *De la gloire des martyrs*, celui *De la gloire des confesseurs,* les quatres livres *Des miracles de saint Martin* et ses *Vies des Pères.* Ces titres seuls indiquent le fond de chaque sujet; et l'on sait quel rôle intéressant se sont fait, à ces époques de fondation, les saints dont les vertus austères, contrastes frappants de tant de passions indomptées, accréditées d'ailleurs maintes fois par des témoignages surnaturels de l'assistance divine, s'imposaient au monde déchu, commandaient le respect et la confiance des peuples, allaient jusqu'aux plus hautes marches de tant de trônes ensanglantés faire entendre les conseils de la foi, et ramenaient les emportements de la tyrannie à une subite pratique de la justice et de la modération. Ces traits ne sont pas

(1) *Histor. Franc.,* lib. VIII, c. 31.

Hosted by Google

rares dans les écrits que je viens d'énumérer; et pour connaître les Ve et VIe siècles de notre histoire, surtout en Touraine et en Poitou, il faut avoir parcouru ces pages, où la naïveté de certains récits et la respectable bonhomie de l'auteur, dont on peut lui laisser la responsabilité inoffensive, n'empêchent pas qu'une foule de lumières éparses n'éclairent la marche de l'investigateur et ne lui procurent ainsi d'utiles découvertes qu'il n'eût pas faites ailleurs.

Moins remarquable par le nombre de ses œuvres historiques, mais original et rapportant aussi ce qu'il a vu ou reçu de traditions récentes, saint Fortunat, qui avait fui, en s'éloignant de l'Italie, où il était né, la persécution que les barbares y imposaient à la foi chrétienne, vint à Tours pour y honorer le tombeau de saint Martin. C'était vers l'an 566, quand sainte Radégonde, déjà célèbre, affermissait à Poitiers la fondation de son illustre monastère de Sainte-Croix. Attiré par un sentiment de vénération, peut-être par cette naturelle sympathie qui exerce son attraction sur les âmes élevées, le docte étranger passa de Tours à Poitiers, et vit la grande reine. Tous deux s'éprirent en même temps du charme de leur mutuelle conversation. Poètes tous deux, l'une au moins par la richesse délicate de son imagination douce et mélancolique, l'autre par la pratique des vers qu'une chaste muse faisait jaillir de sa verve facile, parfois élégante et souvent gracieuse, ils ne se convinrent pas moins par les principes et les sentiments de leur commune piété. Si bien que Fortunat, qui joignait à la science et à l'esprit pratique une grande aptitude pour les choses d'administration, s'attacha, sur les instances de la sainte (1), au monastère, dont il dirigea les intérêts temporels, et bientôt, devenu prêtre, y fut chargé du gouvernement spirituel des consciences. Ainsi s'écoulèrent près de vingt ans, jusqu'à la mort de sa sainte amie, que personne ne put mieux apprécier, et dont le nom, lié à ceux de quelques religieuses des plus renommées, fut souvent, dans cet intervalle, mêlé à un grand nombre de ses poésies. Il lui survécut de douze à quinze années, et dut à son mérite, au crédit

(1) *Fortunati Miscellan*, lib. II, c. V. — Lib. VIII, c. I.

Hosted by Google

qu'il s'était justement acquis par ses vertus, d'être appelé, après la mort de Platon, en 599, sur le siége épiscopal de Poitiers, qu'il n'occupa que fort peu de temps. Mais cette vie presque octogénaire s'était écoulée en des travaux dont la poésie n'avait été que le facile délassement. Des œuvres plus sérieuses en avaient occupé l'ensemble, et la sainteté aimable des habitudes publiques et privées de Fortunat s'était fortifiée devant les exemples qu'il se plut à recueillir, et que retraça, tantôt avec la gravité de l'histoire, tantôt avec les attraits du coloris poétique, cette même plume qui se jouait avec les sujets riants, ou assombrissait des épiques reflets d'une guerre cruelle les malheurs de sainte Radégonde et de sa famille (1). Outre la vie de cette sainte, fort abrégée, et que la religieuse Baudonivie augmenta de tout ce qu'il y avait omis, Fortunat écrivit d'intéressantes biographies de plusieurs personnages de son temps, illustres non moins par leur sainteté que par le rôle qu'ils remplirent avec plus ou moins d'éclat dans le mouvement des affaires d'alors. On ne lit pas sans fruit ces récits qui durent être l'objet de soigneuses recherches, et témoignent pour l'écrivain de précieuses intimités. Les personnages qu'il crayonne ainsi, soit qu'ils appartiennent à notre Poitou, comme saint Hilaire, saint Paterne et saint Léobin; soit qu'ils aient illustré d'autres contrées ou pris une importante part à nos affaires, comme saint Médard, saint Germain de Paris et tant d'autres, ont tous occupé des siéges épiscopaux et peuvent être regardés, à ce titre, selon la remarque bien connue d'un docte écrivain, comme les fondateurs de la France mérovingienne. Ce qui n'est pas moins significatif, c'est l'époque assignée par lui à la venue de saint Denis chez les peuples des bords de la Seine. Il l'établit comme ayant reçu sa mission de saint Clément, le troisième successeur de saint Pierre, par conséquent entre les années 91 et 100 (2). Ces lectures, comme celles de nos saints topiques,

(1) *De Excidio Thuringiæ*, ap. Migne, tom. LXXXVIII, col. 427.

(2) *Passio SS. MM. Dyonisii, Rustici et Eleuterii.* (Ap. Migne, Patrol., t. LXXXVIII, col. 580.)— Il est vrai qu'il y a en un certain manuscrit une variante du texte allégué ici, et qu'au lieu de cette phrase: « Dyonisius, *ut*

Hosted by Google

dont il est rare qu'on ne trouve pas le texte dans le précieux recueil des Bollandistes, ne peuvent être négligés par ceux qui veulent, à l'aide de nombreuses et attachantes analogies, au moyen de mille détails qui y parlent en témoins solides et irréfutables, comprendre les phases diverses de notre existence sociale, et acquérir ou donner une idée vraie et complète des individus, de la famille et de la nation.

Dreux du Radier a dit que « nous aurions des monuments très-précieux de notre histoire, si l'on pouvait rassembler les écrits de sainte Radégonde (1). — Il a raison; mais pouvait-il ignorer que ces écrits, dispersés dans saint Fortunat, dans Bollandus et dans les collecteurs de notre histoire civile et littéraire, étaient connus de son temps, et se prêtaient dès lors aux élucubrations des savants? Son *Testament* adressé aux évêques des églises voisines pour leur donner le soin de son monastère, lorsque sa puissante défense lui aura manqué ; sa *Lettre à l'empereur Justin* et à l'impératrice Sophie, qui lui envoyèrent un précieux fragment de la vraie croix ; les nombreux détails où le poète de la communauté a consigné des sentiments et des mœurs qui peignent si bien le calme de ce cloître déjà célèbre, et les innocentes intimités de ces belles âmes, tout, dans ces pages fidèles, devient une intéressante révélation propre à compléter un épisode ou à vivifier un tableau.

J'ai dit un mot de Baudonivie qui suppléa par ses souvenirs personnels à la brièveté de l'écrit de saint Fortunat sur la *Vie de sainte Radégonde* dont ils forment le second livre. Compagne dès son enfance de l'auguste reine, puis associée à la vie régulière de sainte Croix, elle avait pu la suivre dans ses moindres actions, et elle paya à son amitié le tribut d'un hommage posthume en écrivant vers la fin du VIe siècle, et proba-

fertur, a successoribus apostolorum verbi divini semina gentibus eroganda acceperat, » il faudrait lire avec Surius et Métaphraste: « Dyonisius qui tradente Beato Clemente Petri apostoli successore, » ce qui est bien différent. Voir la raison de ces deux textes dans une note du P. Brower, éditeur et auteur d'une vie de saint Fortunat, in-4°, 1603, — et Migne, *ub. sup.*

(1) *Biblioth. littéraire du Poitou*, I, 120.

Hosted by Google

blement avant la mort de Fortunat les pages attendrissantes qui nous retracent aussi les vertus de la sainte. Ce ne fut cependant que dans la première année du siècle suivant et quand le prélat n'existait plus que Baudonivie dut publier son travail, car il est dédié à Didymie, la quatrième abbesse, qui gouvernait à cette époque. Mais il n'est guère croyable qu'elle ait attendu aussi longtemps à le composer. On y sent des faits récemment empreints d'une émotion vivement sentie, et il semble qu'il a dû s'écrire avant les troubles suscités à la communauté par Basine et Chrodielde, auxquels la pieuse narratrice n'aurait pas manqué de faire au moins quelque allusion. Tout laisse croire aussi que si elle n'en eût été empêchée par ces fâcheux événements, elle eût dédié ces intéressantes pages à Justine, la troisième abbesse, qui avait partagé comme prieure les dangers et les chagrins de Didymie (1). C'est donc un témoin irrécusable autant que l'aurait pu être toutes les religieuses devant lesquelles s'étaient passés les faits qu'elle raconte. Son récit est d'ailleurs aussi attachant par sa piété candide que par la sûreté du jugement qui en règle la marche et les détails. Le style est aussi plus pur et a bien plus d'élégance que dans Fortunat et dans Grégoire de Tours : ce qui donnerait peut-être à penser que Baudonivie, élevée à Sainte-Croix, sous les yeux de la sainte fondatrice, reste comme une preuve des études solides qui se faisaient déjà dans l'école du monastère. On trouve ce travail avec une foule d'autres renseignements sur la sainte et ses contemporains dans les recueils hagiographiques de Surius et des Bollandistes, au 13 août, et dans les *acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti* donnés par Mabillon.

Nous ne parlerons que pour mémoire d'une autre *vie de sainte Radégonde* composée par Hildebert, évêque du Mans, puis archevêque de Tours, qui mourut en 1134. Un meilleur style plus châtié, l'ordre méthodique du plan ne rachètent pas ce que le fond a de défectueux. On la trouve dans les Bollandistes ; mais on n'y lit rien qui puisse ajouter aux notions puisées dans les auteurs des VIIe et VIIIe siècles.

(1) S. Grég. Turon. *histor. franc.* lib. IX et X.

Hosted by Google

Ici se termine la première étape de notre course: ce n'est qu'une portion très-restreinte de la carrière qui nous reste à parcourir, et d'une observation d'autant plus laborieuse que moins de lumière s'y fait à travers des temps presque généralement ignorés. Ces mystères biographiques et littéraires auxquels il faudra encore nous heurter longtemps et souvent ne s'éclairciront guère que vers le XIIIe ou XIVe siècle, quand enfin l'essor donné aux études monastiques se sera affermi sous la direction d'esprits plus nets et plus méthodiques. En attendant nous allons rechercher avec patience les ressources qui nous sont offertes, et glaner, à défaut de moisson abondante, dans les sillons où sont restés quelques épis.

L'abbé AUBER,
Chanoine de l'Eglise de Poitiers,
Historiographe du Diocèse.

Hosted by Google

SAMUEL CHAMPLAIN

3e Article (*Fin*)

Un danger d'un autre ordre, moins menaçant pour les individus, plus grand pour l'établissement, se fit bientôt sentir : les Anglais rôdaient autour de la colonie et préparaient une attaque. Le 18 juillet 1628, David Quer, monté sur un navire anglais, après avoir dévasté le petit établissement du cap Tourmente, somma Champlain, au nom du roi d'Angleterre, de lui remettre Québec. Champlain donnait alors à ses hommes sept onces de pain par jour, et il n'en avait pas pour longtemps à ce taux; il n'avait plus que cinquante livres de poudre. Il répondit néanmoins qu'il était trop bien muni d'hommes, de munitions et de vivres pour rendre le fort qui lui avait été confié, sans mériter une punition infâmante du roi et de Dieu, et que si le chef anglais voulait une autre réponse il fallait qu'il se fît voir de plus près. Il y avait de l'énergie et de la résolution dans cette réplique, quoiqu'on l'ait peut-être trop vantée; j'ai peine à croire qu'elle n'ait pas dû une partie de son effet à la pauvreté même de l'endroit défendu. Quer pensa qu'il y avait plus de profit à attaquer les navires français, dont la perte réduirait d'ailleurs Champlain et les siens à la famine. Les Français en effet ne voulurent pas éluder le combat et ravitailler Québec par une fuite habile, ce dont Champlain les blâme fort, et ne purent pas le faire de vive force. Aussi les colons en vinrent-ils à être obligés de négliger leurs travaux de fortification, pour aller par les prairies et les bois du pays chercher des racines comestibles. Les Anglais souffrirent de leur côté par des pertes et des naufrages; mais ces échanges de maux n'en soulageaient aucun. Champlain en était à redouter l'arrivée d'auxiliaires qu'il eût fallu nourrir. Il redoublait d'activité, il se sacrifiait pour pourvoir autant que possible aux besoins de tous, sans obtenir de reconnaissance de personne,

Hosted by Google

et se voyant au contraire imputer la responsabilité de fautes qu'il avait vues sans pouvoir les empêcher. Cependant il avait encore eu assez de sang-froid pour envoyer un de ses compagnons parcourir le pays des Abenassis et lui en rapporter une exacte connaissance. Il avait fait partir avec son beau-frère ceux des habitants qui voulaient essayer de descendre sur une barque le Saint-Laurent à l'insu des Anglais : les deux tiers, une vingtaine d'hommes, avaient préféré rester avec lui pour courir les risques d'une attaque.

Dans cet état de choses, cette attaque était presque une délivrance. Elle eut lieu le 19 juillet 1629. Les frères de David Quer sommaient Champlain de se rendre, en lui faisant connaître que cette fois ils étaient complètement informés de son état de dénuement et de l'impossibilité qu'il y avait pour lui de recevoir aucun secours. Force fut bien à Champlain de reconnaître et d'avouer que tout cela était vrai. Il obtint des délais, des conditions honorables, un inventaire de ce qu'il remettait aux vainqueurs, et partit de nouveau, cette fois sur un vaisseau anglais, pour revenir en Europe. Dans le chemin il eut le chagrin d'assister, à fond de cale, à un combat du navire anglais contre un navire français, dont la défaite rejoignit Boullé à Champlain. Du reste Champlain se loue des procédés des capitaines anglais; il se plaint au contraire beaucoup de ceux de quelques Français que les persécutions religieuses avaient fait passer dans les armées anglaises, et auxquelles il impute de mesquines tracasseries qu'il rapporte et déplore beaucoup trop longuement. Il se plaint aussi de la lenteur des expéditions projetées en France, qui, avec un peu plus d'activité, auraient prévenu cette première perte du Canada.

Pendant qu'on se battait ainsi, la paix était faite entre la France et l'Angleterre, qui avait assisté, impuissante ou perfide, à la prise de La Rochelle. Thomas Quer en avait même été averti avant son combat naval, mais se sentant le plus fort il n'en avait tenu compte. Champlain à son arrivée en Angleterre vit le parti qu'on en pouvait tirer; sur ses instances, l'ambassadeur de France protesta contre la remise de Québec et obtint de la cour d'Angleterre une promesse de restitution, promesse sé-

Hosted by Google

rieuse puisqu'elle allait être transmise à Richelieu, qui, dès 1627, avait formé pour l'exploitation du Canada une nouvelle Compagnie connue sous le nom de Compagnie des cent associés, qui dès le mois de mars 1629 avait fait partir de La Rochelle conquise le capitaine Daniel et le commandeur de Rasilly. Dans cette attente, la prise de possession de Québec avait entraîné peu de conséquences, et les Français qui y étaient restés n'avaient pas été inquiétés. C'est ici que finissent les mémoires de Champlain, et nous ne le connaîtrons plus que par les récits des autres.

Le 13 juillet 1632, le port de Québec fut remis aux Français. La Compagnie des cent avait compris Champlain parmi ses associés et l'avait désigné comme propre à être le gouverneur de la nouvelle France, désignation due à sa connaissance du pays, accordée plus encore peut-être au désintéressement personnel dont il avait toujours fait preuve et qui le recommandait singulièrement à une compagnie commerciale. Richelieu lui donna ce titre, avec lequel il partit de Dieppe le 23 mars 1633, commandant trois navires, le *don de Dieu,* de 90 tonneaux, le *Saint-Jean,* de 160, le *Saint-Pierre,* de 150. Ces petits bâtiments portaient pourtant 197 personnes et 28 canons. L'Aunis et la Saintonge avaient fourni plusieurs associés à la Compagnie, plusieurs hommes à l'expédition : on en trouve d'ailleurs la preuve dans la liste des Canadiens et des Acadiens qui revinrent en France après la paix de Paris et auxquels une loi du 25 février 1791 accordait encore des secours pécuniaires.

Champlain avait pour première tâche d'écarter, sans combat autant qu'il serait possible, les Anglais qui s'obstinaient à faire sur les bords du Saint-Laurent un commerce qu'ils venaient de s'interdire par le traité. Il eut à signaler sa vigilance et sa fermeté à cet égard avant même d'arriver à Québec. Il y fut reçu le 24 mai avec de grands témoignages de joie. Il y trouvait les constructions en assez mauvais état, et les fit reprendre avec activité. Désormais les conditions étaient meilleures; il arrivait avec plus d'hommes, plus de ressources que jamais, et il avait pour soutien la puissante impulsion de Richelieu. La coloni-

Hosted by Google

sation du Canada devenait œuvre sérieuse. Il reprenait aussi avec amour son projet de gagner les sauvages à la religion chrétienne, et il avait retrouvé leur amitié; quelques années passées sous les Anglais les avait rapprochés de la France: toutefois il retrouvait aussi les difficultés que faisaient naître des violences réciproques. Peut-être aussi lui et les jésuites se faisaient-ils trop facilement illusion sur la possibilité de les convertir : un homme d'un grand courage et d'une grande habileté, le père Brébœuf, ne craignit pas de s'aventurer chez eux. Il alla prendre son principal séjour dans un village huron d'un nom de mauvais augure, ce semble, pour un jésuite; il s'appelait La Rochelle. Sa mission commencée heureusement souleva bientôt de dangereuses rivalités, qui devinrent la source d'inextricables embarras.

Champlain passa deux ans et demi au milieu de ces luttes inévitables dans un pareil gouvernement. Québec prenait un beau développement, un collége venait d'y être fondé aux frais de la famille de René Rohault, marquis de Gamache, entré dans la Compagnie de Jésus, et Champlain faisait tous ses efforts pour aider les Français pauvres qui voulaient s'établir au Canada. C'est au milieu de ces soins qu'il fut atteint d'une maladie qui le tourmenta pendant deux mois. Il avait toujours montré une grande piété; elle redoubla pendant ses souffrances et prit même, ce semble, un caractère plus expansif qu'on ne l'aurait attendu d'un homme dont la vie avait été assez rude. Il mourut le 25 décembre 1635. Les jésuites l'entourèrent dans ses derniers moments et l'un d'eux, le père Lejeune, prononça son oraison funèbre. Il laissait de grands regrets, qui lui ont survécu. Sa mémoire est encore en honneur à Québec. En 1854, un fonctionnaire de cette ville, M. Morin, voyageant en France, y recherchait un portrait de Champlain; la découverte récente de son tombeau y a été un événement. Cette reconnaissance est méritée. Il choisit l'emplacement de Québec avec une justesse de vues qu'a prouvée l'importance même acquise par cette capitale : il la fonda par sa constance infatigable, malgré les marchands et les princes français et les sauvages, et par l'aide seule des sauvages, des princes et des marchands fran-

Hosted by Google

çais : bien des hommes sans doute ont fait de plus grandes choses que Champlain, peu d'hommes ont eu une part personnelle aussi grande dans les choses qu'ils ont faites.

En France, sans être jamais bien éclatante, la réputation de Champlain n'a jamais été complètement obscurcie : peut-être le doit-il en partie à ses livres, et c'est d'eux qu'il nous reste à parler.

J'en emprunte la liste au catalogue de la Bibliothèque impériale (VIII, 746).

Des sauvages, ou voyage de Samuel Champlain, de Brouage, faict en la France nouvelle l'an mil six cent trois. — *Paris, C. de Monsr'œil* (s. d.) in-8° de IV et 36 feuillets. —Le privilége est du 15 novembre 1603. — Un autre exemplaire ou une autre édition porte la date 1604.

Les voyages du sieur de Champlain, Xaintongeois, capitaine ordinaire pour le roi en la marine, divisés en deux livres, ou journal très-fidèle des observations faites ès découvertes de la Nouvelle-France, tant en la description des terres, côtes... qu'en la créance des peuples, leurs superstitions, façon de vivre et de guerroyer. Enrichi de quantité de figures. Ensemble deux cartes géographiques : la première servant à la navigation... l'autre, en son vrai méridien, avec ses longitudes et latitudes, à laquelle est ajouté le voyage du détroit qu'ont trouvé les Anglais au-dessus de Labrador... cherchant un chemin par le nord pour aller à la Chine. — *Paris, J. Berjon,* 1613, in-4°.

Voyages et découvertes faites en la Nouvelle-France, depuis l'année 1615 jusques à la fin de l'année 1618, par le sieur de Champlain. — *Paris, C. Collet,* 1619, in-8°.

Les mêmes, 1620.

Les mêmes, 1627.

Les voyages de la Nouvelle-France occidentale, dite Canada, faits par le sieur de Champlain, Xaintongeois, capitaine pour le roi en la marine du Ponant, et toutes les découvertes qu'il a faites en ce pays, depuis l'an 1603 jusques en l'an 1629..... avec un traité des qualités et conditions requises à un bon et

Hosted by Google

parfait navigateur.... ensemble une carte générale dudit pays... et un catéchisme traduit du français ou langage des peuples sauvages, (par le Père Brébeuf). — *Paris, L. Sevestre,* 1632, in-4°.

Charlevoix donne comme libraire Pierre Lemur. — Brunet, P. Lemure ou Collet. — M. Rainguet, comme lieu Québec. Cette dernière indication doit être erronée. M. Rossel, dans la Biographie universelle, donne comme la meilleure une édition de 1640, que M. Brunet n'a jamais vue et révoque en doute.

Voyages du sieur de Champlain, ou journal ès découvertes de la Nouvelle-France. — *Paris,* imprimé aux frais du Gouvernement pour procurer du travail aux ouvriers typographes, août 1830.

Cette dernière édition est copiée sur celle de 1632, dont elle reproduit exactement les fautes d'impression les plus fâcheuses; elle n'a ni gravures, ni cartes, ni les traités accessoires. Elle avait pour but d'occuper les imprimeurs sans créer de concurrence aux libraires.

De ces diverses éditions, je n'ai vu que les deux dernières: je ne sais pas si celle de 1632 reproduit les précédentes; du moins est-il sûr que le premier voyage n'y est pas tel qu'il avait d'abord paru : cela ressort clairement de l'analyse de Lescarbot. Je regrette de n'avoir pas eu ce moyen d'examen, bien qu'il n'eût probablement pas modifié les opinions que j'ai émises sur Champlain.

Champlain n'a pas de prétentions d'écrivains : son récit est toujours simple, mais non pas toujours clair. Cela tient en partie à ce que les noms des lieux ont changé, à ce que certains faits très-connus de son temps le sont très-peu du nôtre : cela tient aussi à ce que des chapitres peut-être intercalés après coup, confondent les dates et les temps : cela tient enfin à ce qu'il parle une langue dont la grammaire n'est pas bien fixée. La même cause d'obscurité se fait sentir à un degré moindre chez Lescarbot, à un degré plus grand encore chez d'Aubigné. On ne sait pas toujours à qui ou à quoi se rapportent ses assertions; quelques termes ont vieilli ou n'ont jamais été d'usage dans le sens où il les prend. Je n'en citerai qu'un exemple. Il

Hosted by Google

prend à plusieurs reprises le mot *déserter* dans le sens *déchiffrer*, ce que je ne me rappelle pas avoir vu ailleurs. Quelques notes seraient nécessaires, si on remettait ces voyages dans le domaine public, ce que je ne crois pas utile. Les voyages de Champlain ne conviennent aujourd'hui qu'à peu de lecteurs. Mais comme document, ils gardent leur valeur. Je me figure que Cooper les avait lus; il y a en particulier dans son roman de l'*Ontario* des épisodes qui semblent leur être directement empruntés.

Ils sont l'œuvre directe d'un témoin, et, selon toute apparence, d'un témoin fidèle et éclairé. Champlain n'a que des connaissances spéciales, mais il les possède bien. Comme marin, il en a donné une preuve dans le traité qui fait partie de l'édition de 1632 : *Traité de la Marine et du devoir d'un bon Marinier*. Il ne peut plus servir qu'à montrer où en était la science de ce temps, mais il en donne la mesure : il justifie Champlain des inexactitudes de ses cartes, estimées quoiqu'elles se ressentent de l'imperfection des moyens dont il disposait. Comme voyageur, son livre montre encore qu'il avait étudié et médité les travaux de ses devanciers. On lui a reproché un excès de sévérité envers Cartier, et tout au moins il est bien sobre d'éloges envers lui. Mais il est complètement juste, bienveillant même envers les autres, envers Degouges, envers Alphonse de Saintonge, que Lescarbot traite durement, envers ses contemporains. Zélé catholique, il n'en rend pas moins justice aux intentions et aux mérites des protestants, avec lesquels il a su bien vivre. Enfin ses récits sont empreints d'un grand air de sincérité; ils inspirent confiance; il n'a jamais l'air de vouloir forcer l'admiration; ses descriptions des lieux, des mœurs, des coutumes sont très-détaillées et vivent à force de détails précis.

Il me semble que cette réunion du talent du narrateur à ceux de l'homme d'action, que cette réunion de la sincérité à la pureté et à l'élévation des vues, à la patience, au courage et au désintéressement, assurent à Champlain une belle place dans l'estime des hommes.

L. Delayant.

Hosted by Google

CHARTE

EN LANGUE VULGAIRE DE L'ANGOUMOIS

ANTÉRIEURE AU XIIe SIÈCLE.

—

On ne connaît pas de charte en langue vulgaire qui soit antérieure au XIIIe siècle, sauf peut-être celle que M. de la Borderie a publiée dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, et qu'il croit être de 1199. Les archives de l'évêché d'Angoulême, mieux partagées en cela que les archives du reste de la France, en possèdent une qui est sûrement antérieure au XIIIe siècle, et très-probablement antérieure même au XIIe. C'est donc, on peut le dire, une véritable rareté.

Ce précieux document fait partie du cartulaire du chapitre cathédral d'Angoulême. J'en dois communication à l'obligeance de M. Gustave de Rencogne, archiviste de la Charente, qui lui-même le tient de Mgr Cousseau, l'un de nos archéologues les plus compétents, qu'on trouve toujours prêt à communiquer aux travailleurs les documents dont il peut disposer.

Non content d'appeler mon attention sur ce curieux échantillon de l'ancien dialecte angoumoisin, M. de Rencogne m'a autorisé à le publier. C'est une faveur que j'ai appréciée d'autant plus qu'il se propose d'éditer le cartulaire en entier, et qu'il n'ignore point la valeur de cette charte.

Il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'en fixer exactement la date. Il faudrait pour cela rencontrer d'autres chartes, datées elles-mêmes d'une manière précise, et contenant le nom de l'un des personnages dont il est question dans cette pièce. En attendant qu'une heureuse chance couronne les sagaces recherches que M. de Rencogne va diriger sur ce point,

Hosted by Google

je dois m'en tenir aux indications qui permettent d'établir une date approximative. Ce cartulaire est une copie de chartes latines dont quelques-unes très-anciennes : une d'entre elles, relative à saint Eparche (saint Cybard), remonte à l'année 558. Il m'a semblé que la plus moderne était une charte de l'an 1109. De plus, il faut observer que l'écriture est du XIIe siècle. De tout cela il résulte que cette charte est, au moins sous sa forme actuelle, de la première moitié de ce même siècle.

Mais il est très-possible, et même très-probable, que le texte original, qui paraît avoir été scrupuleusement conservé (1), remonte encore plus haut. Ce qui me le fait croire, c'est d'abord le mélange de latin et de langue vulgaire, et, en second lieu, la présence de certains archaïsmes dont on ne trouve plus trace dans les textes de la langue d'oïl postérieurs au XIe siècle.

CHARTE EN LANGUE VULGAIRE DE L'ANGOUMOIS

X-XIe SIÈCLE (?).

Ego landricus ioffre lort que ego cōprei de elias gaeli abloutreement de sua uxore post mamort lodo sc̄o Petro. esters does reges de ios e una de sus. Et hoc ē. meum signū. †. X Arnaut (timos). † X Arnaut (bessareza). † qui ouirent euuiren.

Ego Landricus Joffre l'ort, que ego comprei de Elias Gaeli ab l'outreement de sua uxore, post ma mort lo do sancto Petro. Es ters does reges de jos e una de sus. Et hoc est meum signum..... qui o virent e u uiren.

(Cart. du chapitre cathédral d'Angoulême, f° 42, v°.)

(1) On remarque, dans la transcription de ce vieux texte roman, la même particularité que M. G. Pâris a signalée dans celle du petit *Poème dévot* qu'il vient de publier dans le *Iahrbuch für Roman. Literat.* 1866, p. 362. Les caractères sont plus grands et plus gros que ceux des chartes latines qui précèdent et qui suivent. On devine que le scribe s'est appliqué consciencieusement et lourdement à bien reproduire une langue rarement admise aux honneurs de l'écriture, et dont les formes orthographiques étaient loin d'être aussi nettement déterminées que celles du latin.

Hosted by Google

Je traduis ainsi :

Je Landry Joffre (1), le jardin que j'achetai d'Elie Gael, avec l'autorisation de sa femme, après ma mort le donne à Saint-Pierre (2). Est [la] limite deux sillons en bas et un en haut. Et ceci est mon seing. Arnaut (Timos), Arnaut (Bécheresse), qui le virent (3) et l'ouirent.

OBSERVATIONS SUR LES NOMS PROPRES.

Les personnages dont il est question dans cette charte ne sont point connus : c'étaient très-probablement de simples particuliers. On trouve encore dans la Charente des familles qui portent le même nom. Je ne parle pas des Arnaut, il y en a partout, mais des Joffre et des Gail (Gaeli). Cependant il est bon de remarquer que ce nom d'Arnaut accuse une forme quasi-méridionale. Dans le Nord on a dit et on dit encore *Renaud* ou *Reinaud.* (Observations dues à M. A. Brachet.) Arnaut se trouve donc être intermédiaire entre le Renaud du Nord et l'Arnalaj. ou Rainal du Midi.

Les Arnaut de notre charte sont distingués l'un de l'autre par la désignation de la localité qu'ils habitaient. Le second était de *Bessareza* « Bécheresse » petit bourg voisin d'Angoulême. (Explication de M. de Rencogne.) Quant à la désignation de la première « Timos, » je ne sais à quoi la rattacher.

(1) Peut-être faut-il lire *Joffré* pour *Geofrey, Geofroy,*

(2) Aujourd'hui cathédrale d'Angoulême.

(3) Dans le ms. deux des jambages de *ouirent* ont été grattés. J'ai rétabli les lettres effacées ; et j'ai lu : *qui o uirent e u uiren.*

La formule ordinaire, dans les chartes latines, est *qui hoc viderunt et audierunt*, et non *qui hoc viderunt et* HOC *audierunt.* Il semble donc que l'auteur de cette charte aurait dû lui aussi n'exprimer qu'une fois le neutre angoumoisin *o* ou *u* (aujourd'hui *ou* et *z-ou*) qui traduit ici le neutre latin *hoc*, et qu'il aurait dû écrire *qui o uirent e uirent.* C'est probablement pour faire disparaître le *lapsus* que je signale, que le copiste du XIIe siècle, ou le correcteur qui révisait son travail, a gratté les deux jambages de *ouirent*, sans s'apercevoir qu'il substituait une faute à une autre, et que, pour être bonne, cette correction aurait dû s'appliquer non au premier verbe *ouirent* (o uirent, hoc viderunt), mais au second *uuiren* (*u* uirent, *hoc* audierunt).

Hosted by Google

OBSERVATIONS PHILOLOGIQUES.

Avant d'entrer dans le détail, remarquons d'abord la tournure toute latine des phrases. Dans la première le sujet et le complément sont mis côte à côte, et le verbe principal *lo do* est renvoyé à la fin, après une incidente assez longue. La seconde débute aussi par un latinisme *es ters* au lieu de *lo ters es* (la limite est) :

Comprei, j'achetai, du l. *comparare*. Burguy ne donne que les formes *comparer, comperer*, *cumperer*, prov. *comprar*. *Comprer* est donc particulier à l'Angoumois, c'est une forme de plus à joindre à celles qu'a énumérées Burguy.

A propos de la terminaison *ei* pour *ai*, du parfait défini, Burguy fait remarquer qu'elle était employée au XIIIe siècle, dans le Berry, l'Orléanais, le Nivernais, une partie de la Champagne et de l'île de France. (*Gramm. de la langue d'oïl*, II, 226.) J'ajoute qu'elle l'était en Angoumois, et avant le XIIe siècle.

Ab loutreement, avec l'autorisation. *Ab*, ainsi employé dans un texte de la langue d'oïl, dénote sans doute l'influence du provençal, mais il dénote aussi une très-haute antiquité et permettrait même de reporter ce document jusqu'au Xe siècle. En effet, cette préposition ne se trouve (je parle seulement des textes reconnus pour appartenir à la langue d'oïl) que dans la cantilène de sainte Eulalie, sous la forme *ad* « *ad* une spede, » avec une épée, dans le poème de la Passion, et dans celui de saint Léger (Xe siècle), et dans les serments « *ab* Ludher, » avec Lothaire.

Dans ces deux poèmes de la Passion et de saint Léger la forme *ab* alterne avec la forme *ob*. Cette dernière forme est précisément celle qui a prévalu plus tard dans tous les documents écrits en Angoumois, en Saintonge et en Poitou.

Post la mort, pour l'emploi de la préposition latine *post* avec un mot de la langue vulgaire, comparez le vers 28 de la cantilène de sainte Eulalie,

> Qued avuisset de nos Christus mercit
> *Post la mort*, et à lui nos laist venir
> Par souve clementia.

Hosted by Google

Es ters. Ters n'a gardé du latin *terminus* que la syllabe accentuée et le *s* du nominatif. Il ne se trouve ni dans Burguy, ni dans les glossaires du v. provençal.

Does reges. Le mot *rège*, partie creuse du sillon, en latin du moyen-âge *riga*, est encore usité chez nos paysans qui donnent le nom de *sillon* à la partie bombée. *Sillon* avait en effet ce sens autrefois (v. *Patois de la Saintonge*, etc., p. 80). Aux exemples que j'ai cités dans cet ouvrage on peut ajouter ceux-ci :

Sillon. — Longue et étroite table de terre relevée entre deux raies, an (*sic*) une terre labourée.

(Philibert Monet, *Dictionn. français-latin*, 1636).

Les fleuves ne me parurent encore que des rubans sinueux, les montagnes que des *sillons* tortueux.

(Volney, *Ruines*, p. 26, 1792).

Aujourd'hui encore la grande chaussée de Saint-Malo s'appelle le *sillon.*

D'après Burguy, *does,* deux, appartiendrait au dialecte bourguignon : « Il paraîtrait, ajoute-t-il, que la Bourgogne réservait, dans les premiers temps, la forme de régime *does*, pour le féminin. » (1, 110.) L'exemple tiré de notre charte montre qu'en Angoumois, si la forme *does* appartenait en propre au féminin, elle n'était pas réservée exclusivement au cas régime.

De jos... de sus. Jos, en bas, v. fr. *jus*, b. lat. *jusum*, *josum* pour *deorsum.*

Qui o uirent e u uiren, qui *le* virent et *l'*ouïrent, Dans cette phrase *o* et *u* sont la même chose que le pronom neutre *ou*, *z-ou* de la Saintonge et du Poitou. Les paysans de ces provinces traduiraient ainsi cette formule finale : qui *z-ou* avan vut é *z-ou* avan entendut. Ce que je tiens surtout à faire remarquer ici c'est la confusion de *o* et de *u* dans ces deux mots, et dans le précédent *de jos* p. de *jus*, confusion dont on trouve de fréquents exemples dans les textes latins écrits avant le xe siècle, mais qui se rencontre rarement dans les textes de la langue d'oïl, postérieurs au xiie siècle, à moins qu'ils n'appartiennent au dialecte normand. Nouvelle preuve

Hosted by Google

de l'antiquité de cette charte angoumoisine, écrite trop loin de la Normandie pour avoir subi l'influence de son dialecte.

Virent... uiren. Il est singulier que le scribe ne se soit pas astreint à une orthographe uniforme pour ces deux finales muettes. Exemple analogue dans le poème de la Passion :

> Donc lo gurpiss*en* sei fedel, st. 42.
> Il li respond*ent* tuit adun. st. 34.

A. Boucherie.

Hosted by Google

QUELQUES CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES

A PROPOS

D'UN MÉMOIRE DE M. DUVAL

J'avais accepté la mission d'analyser en quelques lignes le travail de M. Duval sur Niort et Poitiers pendant la révolte de 1625 et j'ai été amené, par la nature même de mon sujet, à parler longuement et à formuler des opinions toutes personnelles. Les études de M. Duval sont si analogues aux miennes; l'idée de comparer, en les analysant, les délibérations de nos communes est si heureuse, si conforme à l'esprit de cette revue d'Aunis dans laquelle, La Rochelle en tête, nous formons faisceau et nous centralisons nos lumières isolées, que, j'en demande pardon à l'auteur, j'abandonne avant tout son œuvre, sauf à y revenir plus tard, pour généraliser ma pensée, qui est la sienne peut-être, mais dans de bien autres proportions.

Si j'avais à écrire l'histoire des quatre communes, Niort, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Poitiers, je voudrais les étudier sous un point de vue unique et refondre leurs annales avec celles de La Rochelle. J'imagine que toutes ces villes ont été faites solidaires par la politique des rois anglais. Ils considéraient Niort et Saint-Jean, qui sont leurs filles, comme deux liens bien placés pour réunir à La Rochelle, leur ville commerçante et maritime, leur port assuré de débarquement, Poitiers, la capitale de leurs possessions aquitaniques du Nord. Et ainsi ils établissaient, au cœur même de la France, un pentagone menaçant avec, pour le défendre, une légion de bourgeois plus

Hosted by Google

sûre qu'aucune armée des nobles dont, à juste titre, ils suspectaient la foi politique. Les rois de France, après la conquête, utilisèrent à leur profit l'idée même des rois anglais, et cette arme contre eux créée, ils la retournèrent contre la féodalité. L'histoire des grands fiefs est partout la même, la couronne les absorbe dès qu'elle le peut et les démembre, car elle les craint, puis elle en distribue les seigneuries éparses. Dans le cercle de nos communes, la royauté a fait comme ailleurs mais plutôt et dès le milieu du XVe siècle, la terre est chez nous divisée presque comme il y a vingt ans. Ce résultat, je l'attribue à la protection royale, à la culture de la vigne et à l'industrieuse activité de nos bourgeois.

Le lien qui unissait nos communes, les guerres ne l'ont pas brisé; et de leur hostilité même, naît une solidarité nouvelle. Les rois de France ont douté souvent de la fidélité de La Rochelle, à cause de la fierté d'abord avec laquelle elle repoussait leur influence; à cause aussi de l'habitude qu'avaient prise en un temps les anglais de débarquer dans son port et de commencer là leurs guerres, à cause enfin de cet esprit de commerce et de navigation lointaine bien anciennement né dans le pays, mais spécialement développé dans la commune par la maison des chevaliers du Temple et la protection des Plantagenets. Ils traitèrent donc résolument les Rochelais en ennemis, brisèrent sans hésiter l'entente commune et l'union commerciale des cinq cités et, laissant La Rochelle complètement isolée, se servirent des autres contre elle, comme d'autant de forteresses pour la borner et la combattre. Dans cette politique nouvelle, Poitiers, la ville royaliste et plus tard la ville catholique, n'intervient plus que moralement et pour peser sur Niort de toute son influence; et le rôle militant passe à Saintes, chargée par sa position géographique d'empêcher la jonction possible et redoutable d'armées débarquées en Aunis avec les anglais de Bordeaux. De là vient la rivalité persistante et constamment encouragée de la Saintonge et de l'Aunis; de là la traite foraine entre l'Aunis et le Poitou; de là encore cette exemption bizarre de ban et d'arrière-ban accordée à Niort par les rois de France pendant trois cents ans consécutifs « parce

Hosted by Google

que » disent les chartes, « la ville est en frontière d'ennemis et qu'elle a besoin d'être gardée »; motif ridicule au point de vue local et en face d'une rivière envasée, mais très-clair pour le pouvoir royal.

Quand un élément nouveau, le protestantisme entre dans la question, quand s'allument les guerres civiles, Saint-Jean déserte la pensée commune et s'unissant à La Rochelle, partage sa grandeur et devance sa ruine. Mais Saintes, Niort, Poitiers restent fidèles à la cause royale et luttent à la fois pour le catholicisme et pour la royauté. Ce sont de vrais Forts-Louis utilisés par le pouvoir et maintenus en face de La Rochelle jusqu'à sa chute qui les annule et les rend inutiles. Et alors vient Louis XIV qui les abaisse et les transforme.

Telle est, très-résumée quoique bien longue encore, la théorie que je voulais émettre sur l'histoire de nos villes; reste à l'appliquer à présent au travail à l'occasion duquel j'ai pris la plume. Le mémoire de M. Duval est la reproduction exacte des lettres de Louis XIII aux villes de Poitiers et Niort, pendant la guerre de 1625 et l'analyse consciencieuse des mesures défensives prises par nos communes pour obéir aux ordres du roi. L'auteur, et je l'en blâme, a volontairement évité toute appréciation personnelle, mais les idées que je viens d'émettre sont si bien enfermées dans son œuvre qu'elles s'en déduisent tout naturellement. Si La Rochelle, encore insoumise et superbe, n'était pas là tout auprès de nos villes, quel besoin auraient-elles de se si bien garder? Le Poitou n'a pas pris à cette révolte de 1625 une part directe comme à celle de 1621 et l'on y sent prédominer partout la volonté royale et le génie de Richelieu. Mais les protestants sont nombreux encore et frémissants, quoique vaincus; ne peuvent-ils pas fournir aux révoltés des soldats et des armes? La guerre est là tout à côté, il faut les maintenir à tout prix dans le devoir. Aussi le roi Louis XIII, ou plutôt son ministre, si menaçants pour les rebelles, s'étudient-ils à prodiguer les belles paroles et à promettre aux réformés dociles leurs grâces et leur protection. C'est là l'objet de toutes leurs lettres. « Mes forces sont sur pied, sur « mer et sur terre », écrit le roi à M. de Brassac, « pour répri-

Hosted by Google

« mer la désobéissance commise en l'île de Ré, mais j'ai désiré « faire connaître à mes fidèles sujets de la dite religion qui se « contiendront dans le devoir ce qui est de mes bonnes et sin- « cères intentions.... » Et dans une autre lettre au maire de Poitiers : « Nous voulons les habitants de la religion pré- « tendue réformée estre protégez et maintenus dans les grâces « de nos édits, empêchez donc toute action préjudiciable à « notre service. » C'est-à-dire, en bon français, empêchez-les de sortir de chez eux et de rejoindre Soubise et La Rochelle. Tel est le véritable but de cette correspondance, Louis XIII veut isoler son ennemie et tourner contre elle ses voisins. C'est sur ce point que j'aurais voulu voir M. Duval insister davantage.

Je n'ai du reste aucun autre reproche à faire à un mémoire que la Société des Deux-Sèvres a jugé digne de la représenter aux séances annuelles de la Sorbonne, et le ministère, digne d'être imprimé dans les comptes-rendus. Et je finis en émettant le vœu que M. Duval continue son œuvre et éclaircisse successivement par des publications analogues, consciencieuses et savantes comme celle-ci, tous les points ignorés de notre histoire locale.

A. Bardonnet.

Hosted by Google

L'INTERMÉDIAIRE

DES

TRAVAILLEURS DE L'OUEST DE LA FRANCE.

—

RÉPONSES.

1. Lettres d'indulgences.

On m'a communiqué, il y a peu de jours, une copie ou expédition *(transumptum)* sur parchemin, notariée, vidimée et homologuée par un cardinal, le 4 janvier 1516, d'une pièce de ce genre. Bien que ce ne soit pas l'original signé de la main du Souverain Pontife Léon X, les approbations en forme dont cette copie est revêtue lui donnent la valeur de l'original lui-même, valeur qu'entend lui donner le prélat à l'approbation duquel elle fut soumise.

Par sa date, ce document remplit une autre condition du programme. Il est du 4 janvier 1516, *anno a Nativitate Domini*, suivant la supputation usitée à Rome, tandis que chez nous l'usage était encore de faire commencer les années au 25 mars, en les comptant *ab Incarnatione Domini*. De cette sorte, un acte du même jour que celui dont nous parlons eût été daté en France du 4 janvier 1515.

En second lieu, l'indiction IVe, mentionnée dans la date, correspond exactement à l'année 1516.

Enfin, cet acte est encore daté de la 3e année du pontificat de Léon X; ce qui nous donne toujours le même millésime, ce Pontife ayant été élu le 5 mars 1513.

Les personnes auxquelles est accordé cet indult, sont dites appartenir, au moins en partie, à des familles nobles du diocèse de Poitiers. Parmi leurs noms, on distingue celui de Du Vergier, nom patronimique des La Rochejacquelein. L'un des ecclésiastiques mentionnés comme témoins de l'expédition notariée de cet indult, est dit du diocèse de Maillezais; l'autre, de celui de Chartres.

Hosted by Google

Quant au lieu d'où est datée cette expédition, et qui est nommé *Mediolanum*, faut-il voir Milan, ou Saintes, désigné quelquefois sous ce nom? Cette dernière supposition me paraît peu probable. Il est fort vraisemblable, au contraire, que les ecclésiastiques porteurs de cet indult, se trouvant de passage à Milan, aient obtenu cette expédition certifiée du cardinal de San-Severino, lequel avait occupé le siége épiscopal de Maillezais entre 1484 et 1508. Cette dernière circonstance établissait tout naturellement des relations entre ce prélat et les ecclésiastiques dont nous parlons.

Cette pièce est visée le 10 novembre 1516 par les vicaires capitulaires de Maillezais, *sede vacante*.

Elle porte également le visa de Ladislas du Fou, évêque et seigneur de Luçon, daté des Moutiers-sur-le-Lay, du 25 mars 1521.

P.-Th. Grasilier,
curé de Nieuil-les-Saintes.

—

Dans le Chartrier de la famille de Grimouard du Péré, il existe une lettre de Remission donnée par Louis XI à Pont-Audemer en 1465. Nous publierons cette pièce dans un de nos prochains numéros.

A. Bardonnet.

*
* *

5. Monnaies d'or de Charles VI.

« L'activité de l'hôtel des Monnaies était une des promesses de » Charles V, et des ordres en conséquence furent donnés dès l'année » 1374. En 1389, le roi le fait réparer en en prélevant les frais sur » le loyer qu'il en payait aux religieux de St-Jean hors les murs. Il » était pourtant en chômage en 1394. Le roi avise à faire cesser cet » état de choses, et Charles VII, encore dauphin, le donne à bail » en 1419. » — *Histoire des Rochelais*, p. 188.

Ce redoublement d'activité, expliqué par le besoin que Charles, dauphin, avait de posséder La Rochelle, et la conviction motivée qu'elle ne pouvait lui être gardée que par le bon vouloir des habitants, explique lui-même l'abondance de pièces qui fait l'objet de la question : Il n'explique pas comment il n'y en a pas d'autres, à moins qu'on ne conjecture que la fabrication faite alors n'était pas assez abondante pour occuper à la fois plusieurs ateliers.

L. Delayant.

Hosted by Google

*
* *

7. Biret, magistrat jurisconsulte

Biret, Aimé-Charles-Louis-Modeste, est mort à Paris le 23 octobre 1840. Ses descendants sont : Alexandre Biret, son fils, percepteur des contributions à la Flotte (île de Ré), et Charles Biret, son petit-fils, notaire à la Flotte. Voici la liste complète de ses ouvrages :

Le Christianisme en harmonie avec les plus dignes affections de l'homme, *Paris*, *Arthus-Bertrand*, 1813, 2 vol. in-12, édition épuisée dès 1820.

Traité des Nullités de tous genres, *Paris*, *Arthus-Bertrand*, 1821, 2 vol. in-8°.

Application au Code civil du Digeste et des Institutes, avec la traduction française en regard, *Paris*, *Arthus-Bertrand*, 1824, 2 vol. in-8°.

Code rural, *Paris*, *Arthus-Bertrand*, 1824, 1 vol. in-8°.

Traité de l'Absence et de ses Effets, *Paris*, *Arthus-Bertrand*, 1824, 1 vol. in-8°.

Essai ou Commentaire sur la Législation de simple police, *Paris*, *Arthus-Bertrand*, 1823, 1 vol. in-8°, 3e édition.

Traité du Contrat de mariage, *Paris*, *Arthus-Bertrand*, 1825, 1 vol. in-8°.

Code des Justices de Paix annoté, *Paris*, *Tournachon-Molin*, 1825, 1 vol. in-8°.

Vocabulaire des cinq Codes, *Paris*, *Tournachon-Molin*, 1825, 1 vol. in-8°.

Procédure complète et méthodique des Justices de Paix, *Paris*, *Decourchant*, 1829, 1 fort vol. in-12, (4e édition).

Recueil général et raisonné des Compétences, Attributions et Jurisprudence des Justices de Paix, en matières civiles, criminelles, de commerce, de police, d'octroi, de douanes, de brevets d'invention, etc., *Paris*, *Arthus-Bertrand et Roret*, 1834, 2 vol. in-8°, (3e édition).

Manuel de tous les actes de signatures privées, en matières civiles, criminelles, commerciales, etc., *Paris*, *Roret*, 1836, 1 vol. in-12.

Nouveau manuel complet de la Législation des Octrois, *Paris*, *Roret*, 1837, 1 vol. in-18.

Vocabulaire du Code forestier avec des instructions et formules, *Paris*, *Roret*, 1 vol. in-8°.

Le Correspondant des Juges de Paix, *journal de jurisprudence publié sous la direction de M. Biret, de 1826 à 1830.*

Hosted by Google

Plus : en 4 volumes in-4° *manuscrit* et non édité :

Commentaire universel et méthodique sur le Code civil.

Ces quatre volumes ont été écrits, en 1832, 1833 et 1834, par M. Biret, qui ne les a pas fait imprimer; un ouvrage traitant le même sujet ayant paru avant que son œuvre soit achevée!

A. B.

*
* *

8. Jacques du Fouilloux.

Jacques du Fouilloux possédait, près de Niort, la seigneurie de la Mothe de Mairé, sise aujourd'hui commune d'Aiffre. Personne n'a connu, personne au moins n'a publié de renseignements sur cette possession qui dura au moins 25 ans et qui résulte de deux actes authentiques. Le premier, en date du 15 mars 1539, est une vente de la coupe de deux bois sis près le lieu du Vieulx-Moulin, paroisse de Sausais; Jacques du Fouilloux, vendeur en son nom propre et sans intervention de tuteur; acquéreurs, Guilleaume Aimery et Jean Brusleau, marchands de Niort.

Le second acte est un récépissé de ventes et honneurs donné, le 7 février 1564, en présence d'Esserteau et Jamart, notaires à Niort, par Jacques du Fouilloux, comme seigneur de la Mothe de Mairé, à François Chabot, seigneur de la Pimpellière, échevin de Niort; ce dernier acquéreur de Loys de Saint-Gelais, chevalier, seigneur de Glenay et Issoudun et de dame Marie de Saint-Gelais, son épouse. Les biens acquis étaient : la seigneurie de Bourneuf et la métairie de la Tour, paroisse de Chauray, pour lesquelles figure au contrat un récépissé de ventes et honneurs donné par le seigneur de Chauray; — la maison, terre et seigneurie de la Vergne-Bretier, paroisse de Cours, près Champdeniers; — la maison noble et seigneurie de Ribray, sise village de Ribray-lez-la-Ville, paroisse Notre-Dame de Niort, pour laquelle est probablement intervenu Jacques du Fouilloux dans l'acte; — la maison noble de la dite dame, sise en la ville de Niort, appelée de Challié ou de Saint-Gelais, qu'exploitait ci-devant Baptiste de Laurmaye, mais que tenait de présent Me François Jouslard, élu.

Cette dernière pièce provient des archives départementales, série E, supplément, famille Chabot.

A. Bardonnet.

*
* *

Hosted by Google

QUESTIONS.

10. Pierre Fouschier. — Peut-on nous signaler un exemplaire en bon état du recueil d'Ordonnances qui a pour titre :

Sensuivent les constitutions et ordonnances faictes et compillées, pour le bien et utilité des regnicoles de France, par les amateurs de justice, les roys Charles septiesme, Loys unziesme, Charles huitiesme, Loys douziesme et Françoys premier du nom, à présent régnant, avec la très utile et nécessaire table alphabétique, par cy-devant et jusques à présent non veue, ne par aucun prattiquée sur les dictes ordonnances; par laquelle table, qui est décisive, on pourra, facilement et sans labeur, trouver, congnoistre et entendre le contenu et effect de chascun article d'icelles ordonnances, au grant prouffit et soulagement de tous praticiens? (sans lieu ni date).

In-8° gothique de 44 feuilles préliminaires pour le titre et la table, et CCCLXII numérotés.

Sur un exemplaire incomplet et mutilé, ayant appartenu à Gilles Bourdin, avocat-général au Parlement de Paris, cet érudit a inscrit une note signée de lui, de laquelle il résulte que l'édition des Ordonnances, dont il s'agit, a été donnée par Pierre Fouschier, avocat, né à Fontenay-le-Comte, qui était allé s'établir à Paris pour se faire soigner d'une maladie du larynx, et était devenu le commensal de Gilles Daurigny, son ancien ami. Comme l'ouvrage ne trouvait pas sans doute un nombre suffisant d'acheteurs, l'imprimeur mit le nom, alors très connu, de Daurigny, sur le titre d'un nouveau tirage, achevé le 29 avril 1527, à la suite duquel il ajouta les ordonnances de Louis XII sur la création de nouveaux conseillers au grand Conseil, et celles de François Ier sur le fait des guerres, sur les amortissements et sur les droits de l'exécuteur de haute justice. Ce nouveau tirage a, en conséquence, CCCXCII feuillets.

Pierre Fouschier était cousin-germain de Jacques Fouschier, chanoine d'Ostie et de Sens, secrétaire du chancelier Duprat, oncle à la mode de Bretagne de Jean Imbert, auteur de la *Pratique judiciaire tant civile que criminelle*, et grand-oncle de Barnabé Brisson.

B. Fillon.

*
* *

11. Parthenay-Genouillé. — Existe-t-il une filiation suivie qui rattache cette ancienne famille du Poitou aux Parthenay-l'Archevesque? — Portait-elle les armes de cette grande et illustre maison, ou

Hosted by Google

bien (suivant certains auteurs), les armes suivantes ; d'*argent, au sautoir de sable ?* — Où étaient situés les fiefs dont elle paraît avoir été possessionnée : La Groix-Parthenay, Genouillé, Maisonnay, Quairay, les Coteaux, La Bernière, Terlan (ou Ternan) ?...

*
* *

12. Pons-la-Caze. — Jean-Jacques de Pons, marquis de la Caze, baron de Thors en Saintonge, marié, 1608, à Charlotte de Parthenay-Genouillé, appartenait-il à une branche légitime ou bâtarde des anciens sires de Pons ; — son *bisaïeul* était-il François de Pons, seigneur de Mirambeau, ou bien Jacques de Pons, baron de Mirambeau, marié à Jacquette de Lansac? — Est-il exact, comme on a cherché à l'établir dernièrement, que cette branche de la Caze n'a pris et porté le nom de Pons que postérieurement à l'année 1700? — Connaît-on des pièces authentiques qui détruisent cette dernière assertion ?

*
* *

13. Gua de Mons. — Où était né le célèbre navigateur Pierre du Gua de Mons, fondateur (en 1605) de la colonie de Port-Royal au Canada? — Portait-il pour armes : d'*azur, à 3 chevrons de gueules ?* — Était-il fils de Guy du Gua, écuyer, seigneur de Mons près Royan, marié, vers 1570, à Claire Goumard, dame de Blanzay et en partie du Puy du Fou? — Est-ce lui qui, l'an 1598, vendit le Puy du Fou à Jeanne de Villers, veuve de Jean Chasteigner? — Comment concilier ce que disent les écrivains protestants (Haag, *France protestante;* Bujeaud, *Chronique protestante de l'Angoumois*), qu'il serait mort à Pons en 1620, tandis qu'on le trouve habitant le château d'Ardennes (près Pons), en 1622, époque à laquelle il avait aussi un domicile à Paris, rue Jean Tison, près Saint-Germain-l'Auxerrois ?

Maltouche.

Hosted by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

CINQ FORMULES RHYTHMÉES ET ASSONANCÉES DU VIIe SIÈCLE, par *A. Boucherie. Paris, A. Franck,* 1867, br. in-8°. 3 fr.

L'étude des origines de notre langue et de notre littérature nationale, laissée en France en dehors du programme classique, est dans les Universités allemandes l'objet d'un enseignement spécial du plus haut intérêt. Cette anomalie peut paraître étrange, mais il est juste d'ajouter que ces études trop longtemps négligées commencent à reprendre parmi nous quelque faveur, depuis que des écrivains aimés du public ont réussi à éveiller sur ce point notre curiosité. Je n'en veux pour preuve que le dernier opuscule publié par M. A. Boucherie, agrégé de grammaire et professeur au Lycée de Montpellier, dont le titre seul : *Cinq Formules rhythmées et assonancées du* VIIe *siècle* aurait naguère effrayé les plus intrépides. Aujourd'hui les études philologiques ont fait en France assez de progrès pour que ce travail ne passe pas inaperçu. M. Boucherie n'est pas d'ailleurs un débutant, fidèle au culte de la patrie absente, il a publié, en 1865, un essai sur le *Patois de la Saintonge* qui témoigne d'un goût décidé pour les recherches philologiques, tout en portant les traces de l'inexpérience de l'auteur.

Vers le VIIe siècle, cette époque de transformation universelle, où Grégoire de Tours ferme son admirable chronique pour faire place à ses pâles continuateurs, on voit apparaître à travers les chartes, et les formules d'actes compilées par des clercs ignorants, un latin tellement barbare que l'on a peine à y reconnaître la langue de Cicéron. Ces textes nous donnent une idée du langage plus barbare encore que l'on parlait à

Hosted by Google

cette époque. Or l'on sait que c'est de ce latin rustique que sont sortis le provençal, le catalan, l'italien, le français, etc., et l'on comprend qu'il est d'un haut intérêt de sentir poindre, au milieu de ces curieux documents, les germes informes de ces idiômes dont tant de siècles devaient préparer le merveilleux développement. C'est en étudiant ces questions que M. Boucherie a découvert, dans le *Recueil de Formules* que Baluze a placé à la suite de son excellente édition des *Capitulaires*, une série de morceaux fort singuliers qui nous paraissent mériter l'attention des philologues. Ces morceaux appartiennent au genre satirique, et l'on ne s'explique guère leur présence au milieu de cette grave collection de formules, qu'en supposant qu'ils ont été introduits dans le texte par la main malicieuse de quelque clerc. Il n'est pas de cartulaire qui ne présente des interpolations de ce genre. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas sur le fonds, c'est sur la forme singulière qu'affectent ces formules que M. Boucherie a voulu appeler l'attention. Çà et là, on croit y reconnaître une sorte de cadence grossière, mais ce qui est le plus remarquable, ce sont les assonances que l'on voit revenir à des intervalles réguliers. Ces morceaux, écrits dans le latin le plus corrompu, présentent une analogie évidente avec les premiers essais de poésie en langue vulgaire dont le *Cantilène de sainte Eulalie* (xe siècle) est le spécimen le plus ancien parmi ceux que nous possédons. Ce fait était certainement curieux à noter. Ce qui le prouve, c'est qu'au moment même où M. Boucherie faisait cette découverte, un philologue allemand, M. Schuchardt, consignait la même remarque dans un livre publié à Gotha, sous ce titre : *Der vokalismus des vulgärlateins.* Cette rencontre peut paraître singulière, mais un pareil fait n'est pas, comme on sait, sans exemple, et, bien que la publication de M. Schuchardt soit arrivée près d'un an avant celle de M. Boucherie, notre jeune compatriote n'en conserve pas moins, à nos yeux, le mérite entier d'une découverte qui lui est personnelle. M. Boucherie ne s'est pas contenté de rendre à ces textes leur physionomie véritable en mettant en regard, ligne par ligne, les assonances similaires, il en a donné une traduction et y a ajouté un commentaire qui contient l'explication de

Hosted by Google

quelques locutions dont on retrouve encore aujourd'hui des traces dans la langue vulgaire. Félicitons M. Boucherie d'une étude consciencieusement entreprise et savamment poursuivie sur un des points les plus inabordables de nos origines littéraires, et espérons que ces essais seront le prélude de travaux de plus longue haleine, inspirés de cet esprit scientifique que nous admirons chez nos voisins d'Outre-Rhin, mais éclairés par cette méthode lumineuse et précise qui sera toujours la gloire de l'érudition française.

L. Duval.

*
* *

La Forteresse de Pirmil, et les Officiers du Chateau de Nantes *par M. Charles Bougoüin, secrétaire du Comité de rédaction de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, in-8°.*

La ville de Nantes a subi glorieusement plusieurs siéges au moyen-âge : on conçoit donc qu'un intérêt tout particulier s'attache à la description et à l'histoire de ces débris mutilés, témoins de tant d'actes de courage. Les ouvrages de défense se composaient du Château ducal de la Tour-Neuve, du Bouffay et de la Forteresse de Pirmil. L'histoire du Bouffay a été l'objet d'un mémoire remarquable présenté, le 20 novembre 1864, à la Société académique de la Loire-Inférieure qui, dans la même séance, a couronné également une notice sur le château de Nantes. L'auteur de ce dernier travail, M. Charles Bougoüin, vient de publier deux brochures qui forment le complément de ces études sur les fortifications Nantaises : l'une est une notice sur la Forteresse de Pirmil ; l'autre une liste des officiers du Château de Nantes et de la Forteresse de Pirmil. Ces monographies faites avec le plus grand soin, nous ont paru pleines d'intérêt. Sans entrer dans une analyse que ne comporte pas le cadre de cette Revue, nous mentionnerons en passant l'étymologie bizarre assignée à Pirmil par un naïf chroniqueur, Albert-le-Grand, auteur d'une histoire des saints de Bretagne.

Hosted by Google

Pirmil selon lui a pris son nom d'un Paul-Émile qui aurait été proconsul des Armoriques.

M. Bougoüin n'a pas de peine à montrer la fausseté de cette origine et il adopte l'opinion de M. de la Nicollière qui voit dans Pirmil un composé des deux mots *pila miliaria*. Si cette étymologie n'est pas incontestable, elle n'est pas non plus sans vraisemblance et nous laissons aux plus difficiles le soin d'en trouver une meilleure.

L. Duval.

*
* *

Antonin Proust : Archives de l'Ouest, Recueil de Documents concernant l'Histoire de la Révolution, 1789 a 1800.

Voilà, certes, un livre sur lequel il nous est difficile de parler, impossible de nous taire. Comment la *Revue* qui est à la piste des moindres documents passerait-elle sous silence des volumes de documents relatifs à la Bretagne, au Maine, à l'Anjou, au Berry, à l'Aunis, à la Saintonge, au Poitou et à la Guienne, c'est-à-dire dépassant, mais comprenant son domaine tout entier. D'un autre côté, qui nous tracera ici une ligne sûre entre la politique et l'histoire? Car 1789 ce n'est pas le passé, ce n'est pas hier, c'est ce matin; c'est l'aurore d'un soleil qui ne s'est pas encore couché. Il y a un emblême qui représente un chat guettant des poissons, la patte levée, mais n'osant pas la mettre dans l'eau, avec cette devise :

Cattus amat pisces, sed nolit tingere plantas.

Cet emblême pourrait être le nôtre et si la *Revue* était un journal tant soit peu illustré nous aurions pu le faire graver en tête de cet article. Dans cet embarras, nous nous bornerons à énumérer les documents, en nous attachant à la partie anecdotique, à ce qui peut faire sourire : il semble que ce qui est amusant est essentiellement étranger à la politique.

Nous n'avons, sous les yeux, de ce Recueil qui sera considérable, que le n° 1er de la série A. Cette série comprendra les opérations électorales de 1789, et ce numéro est consacré au

Hosted by Google

Poitou et à ses annexes, les Marches-Communes de Poitou et de Bretagne.

Ce ne sont encore que les matériaux d'un livre, mais l'auteur, impatient du cordon qui le retient, frappe au moins du pied la terre. De là une introduction, dont nous ne dirons rien, et pour cause. *Nolit tingere plantas.*

On pourrait faire de ces documents, six groupes : le premier comprendrait les pièces sur la formation des assemblées, de médiocre intérêt. Trois groupes se formeraient autour des cahiers du clergé, de la noblesse et du tiers-état, les pièces capitales du volume, celles dont toutes les autres tirent leur importance. Un cinquième est relatif aux prétentions malheureuses des officiers municipaux de la ville de Poitiers, tout mystifiés de voir leur rôle politique s'amoindrir quand naît celui de la nation. Le sixième comprend les cahiers des Marches-Communes, et toutes les pièces qui se rapportent à leurs élections. Ici les trois cahiers sont réunis en un seul, énonçant d'abord les vœux communs, puis les vœux distincts ou opposés de chaque ordre.

Le grand intérêt de ce volume naît de la comparaison des cahiers entre eux. Tous ont un sentiment commun, le besoin de réformes; mais tous n'entendent pas les réformes de la même manière. Les trois ordres consentent bien à des sacrifices pécuniaires, mais chacun d'eux voudrait prescrire l'usage qu'on en fera, le moyen d'en garantir le bon emploi. Chacun, en un mot, n'a en vue que le bien de tous, mais chacun voudrait être chargé de le régler et de le faire. Il y a dans un roman de Scott, *Ivanhoe,* une scène fort plaisante où les bandits ayant pris le prieur Aymer et le juif Isaac, font régler la rançon du prieur par le juif, et celle du juif par le prieur : les rédacteurs des cahiers semblent assez disposés à employer un procédé de ce genre, qu'il est fâcheux qu'on ne puisse appliquer à la politique, car il avancerait beaucoup les choses. Aussi, pendant qu'un gentilhomme, le marquis d'Orfeuille, proclame des maximes libérales que nous n'oserions répéter ici (*nolit tingere*), celui qui fut depuis le roi Louis XVIII, reproche à la noblesse de Poitou d'avoir *emprunté aux révolutionnaires leur*

Hosted by Google

langage, emprunté d'avance qui plus est.

Indépendamment des considérations politiques, il y aurait à recueillir dans ces documents de curieux détails de mœurs, qui feraient bien voir combien sous certains aspects les temps ont changé. On y voit en pleine lumière, ce qui paraîtra peut-être un paradoxe à bien des gens, que le clergé est le corps de France qui a le plus gagné à la révolution. Il a reformé et serré ses rangs, il a cimenté son unité sous le feu de cette terrible bataille. Or, il en avait besoin. Je n'en veux qu'une preuve, tant elle me paraît concluante. Le cahier du clergé ne paraissait pas exprimer la pensée de tout le corps; un curé, dans une lettre au directeur général des finances, en parle en ces termes : « Ce cahier, n'est à proprement parler, que celui « de nos seigneurs Evêques; aussi est-il sans ordre, sans « énergie, sans style et sans français. » Que dites-vous du *aussi?* Ce ne devait pourtant pas être un rustre que M. le curé de Notre-Dame l'ancienne de Poitiers? Ces dissensions du clergé furent ce qui décida la première grande victoire du Tiers-Etat. On sait, et M. Proust rappelle que ce fut un député du clergé poitevin, Jallet, curé de Chérigné qui, le 3 juin 1789, en entraînant deux de ses collègues à faire vérifier leurs pouvoirs par le Tiers-Etat, rendit inévitable la réunion des ordres.

Une anecdote conservée par les procès-verbaux des séances de la noblesse poitevine est aussi un trait de mœurs. M. de Belcastel débitait un discours écrit hors de la question, et quelques voix réclamèrent l'ordre du jour. L'orateur roula fièrement son manuscrit et sortit. On courut après lui, et M. le vicomte de La Châtre dit solennellement : « On vient de manquer « à M. de Belcastel; si cela m'était arrivé, j'aurais su qui le « premier m'avait interrompu, et je l'aurais sommé de venir « me dire si je l'ennuyais. » Cependant M. de Belcastel rentre et daigne reprendre son oraison, pendant que le vicomte s'applaudit d'avoir donné cette grande leçon aux interrupteurs. Oh ! le bon billet qu'a La Châtre ! On dit pourtant que ce n'est pas de là que vient le proverbe.

Au nombre de ces pièces relatives à la noblesse, on en trouve

Hosted by Google

une qui appartiendrait bien à la partie archéologique de la *Revue,* la liste des nobles de la ville de Poitiers et des sénéchaussées du Bas-Poitou, qui ont pris part à l'assemblée.

Il y aurait témérité peut-être à entrer ici dans notre véritable domaine, et, appréciant ces cahiers sous le rapport littéraire, à signaler les profondes différences de style qui les séparent. Elles sont réelles cependant. Il y a quelque chose d'une douceur féline dans l'entrée en matière du clergé; celle de la noblesse est plus fière et va plus directement, quoique moins habilement sans doute aux affaires : il n'y a rien de populaire dans le préambule du Tiers-Etat; la rédaction avait été confiée à quatre avocats, et on reconnaît le barreau dans un début solennel, majestueux, trop oratoire, empreint pourtant d'une sorte de gravité triste sous lequel on sent une forte résolution. La langue amphatique de la révolution se prépare.

Les premières phrases de chaque cahier suffisent à étayer ces assertions.

Le clergé :

« On doit faire un devoir aux députés de porter aux états-généraux tant de sagesse, de prudence, de modération, que toute occasion de jalousie, de trouble, de division puisse être écartée d'une assemblée où l'esprit de paix et de concorde doit être le garant du bien que la nation s'en promet.

« En conséquence, ils se regarderont tous comme membres d'une même famille, assemblés sous les yeux du père commun; ils ne pourront disputer que de zèle pour contribuer à la prospérité de l'Etat, au soutien de la constitution de la monarchie, au bonheur du monarque et des sujets; en resserrant ces liens de l'amour qui doit les unir, en défendant les prérogatives de l'autorité, ils se renfermeront dans les bornes et les règles de l'obéissance. »

La noblesse :

« Aucune époque de la monarchie française n'a offert une circonstance aussi généralement importante que celle où nous nous trouvons. Les états-généraux du royaume sont convoqués, et nous touchons à leur ouverture.

« Assurer à la nation réunie à son roi le pouvoir législatif, et à

Hosted by Google

la nation assemblée le droit d'accorder librement des subsides; maintenir le monarque dans la plénitude du pouvoir exécutif, et la maison royale dans son droit à la succession au trône; poser des barrières devant les entreprises illégales et téméraires des ministres; rassurer les citoyens sur leur liberté et leurs propriétés, combler un précipice effrayant que la déprédation dans les finances a creusé; élever les lois à une telle hauteur qu'elles dominent sur tous sans exception; tels sont les grands objets qui doivent occuper sans cesse cette assemblée auguste. »

Le Tiers-Etat :

« Écrasée sous le poids des impôts excessifs, courbée sous le fardeau plus accablant encore des abus qui se sont multipliés dans les différentes branches de l'administration, loin de céder à un flétrissant découragement, la province de Poitou n'en aura que plus de zèle et d'ardeur pour contribuer de toutes ses forces et se sacrifier, s'il le faut, à l'utilité commune et à la félicité ultérieure que tout promet à l'État.

« Bientôt régénéré dans toutes les parties, c'est du désordre inconcevable de nos finances, des vices d'une foule de nos lois, des abus et de la corruption de quelques-uns de nos usages, du sein même de nos divisions domestiques que va renaître un nouvel ordre de choses, capable de nous consoler de nos malheurs et de les détruire. »

Il est inutile de poursuivre cet examen et ceci suffit pour mettre le lecteur sur la voie.

Il nous reste à demander pardon à M. Proust d'avoir parlé si peu sérieusement d'un livre si sérieux. Pourtant malgré leur futilité, nos observations auront peut-être fait reconnaître une vie inattendue, et montré combien de vérité peut encore se rencontrer même dans des pièces officielles. Après tout, son œuvre se recommande si bien d'elle-même qu'il suffisait presque de la nommer pour attirer sur elle l'attention.

L. Delayant.

*
* *

Hosted by Google

HISTOIRE DE SAINT JEAN-CHRYSOSTÔME, par M. l'abbé *Rochet,* ch.-hon. de La Rochelle, aumônier à Saint-Jean-d'Angély, 2 vol. in-8°. *Paris, chez Douniol,* 1866.

Ce nous est un devoir de signaler un ouvrage important qu'un de nos compatriotes, M. l'abbé Rochet, aumônier à Saint-Jean-d'Angély, vient de publier. Biographie savamment fouillée et élégamment écrite, l'histoire de *saint Jean-Chrysostôme*, patriarche de Constantinople, est un véritable monument élevé au grand orateur chrétien. On connaît sommairement les principaux traits de cette existence, si remplie et si agitée. On l'appréciera mieux en lisant les deux beaux volumes de M. l'abbé Rochet. L'ouvrage dédié à Mgr Landriot, et approuvé par lui, est magnifiquement édité par Charles Douniol, rue de Tournon, à Paris. Par ce temps d'opuscules et de petits riens, il faut féliciter les écrivains courageux qui osent entreprendre un long ouvrage et qui, comme M. Rochet, réussissent à en faire un ouvrage vraiment important, et par les consciencieuses recherches et par un style approprié au sujet. Nous regrettons de ne pouvoir que consacrer quelques lignes à cette vie de saint Jean-Chrysostôme. Qu'elles puissent au moins appeler sur elle l'attention des lecteurs sérieux. Ils nous sauront gré de la leur avoir signalée.

L. AUDIAT.

*
* *

Les Enfants de Melle, cantate demandée par l'orphéon Mellois. M. Bonnet-Belair doit être originaire de cette ville, car il en fait un portrait tellement flatté et embelli que nous doutons fort que ceux mêmes qui l'habitent s'y reconnaissent, à moins qu'ils ne la considèrent à travers les verres toujours grossissants du patriotisme local, ce qui pourrait bien être. Il est vrai que l'exagération est chose familière aux poètes, et que leur demander l'exactitude historique et la vérité serait trop terre à terre. Quant à la poésie.....

Après l'Agésilas,
Hélas!
Après l'Attila,
Holà!

Nous sommes de l'avis de Boileau.

Hosted by Google

*
* *

Deux publications intéressantes de M. de la Nicollière : *Une Pierre Tombale de l'Abbaye de Villeneuve les Nantes*, et détails précieux sur la Généalogie et l'histoire d'Olivier de Machecou, membre de cette puissante aristoratie mi-partie Bretonne, mi-partie Poitevine, qui vivait sur les marches communes de ces deux provinces. *Une pierre tombale mérovingienne du* VIIe *siècle, provenant de l'abbaye d'Aindre.* Les généalogistes et les archéologues trouveront profit à lire ces deux articles réunis en une brochure.

*
* *

Il est de ces figures pour lesquelles on éprouve, pour ainsi dire malgré soi, un vif intérêt. Telle est celle de Gaudin Bérillais, l'un des rares acteurs de l'insurrection vendéenne qui s'efforcèrent de faire servir, dès son origine, le mouvement qui les entraînait dans les sentiers de la guerre, à ramener l'ordre et la paix.

Forcé pour ainsi dire, de se mettre à la tête des paysans que le recensement du 10 mars 1793 avait achevé d'exaspérer, G. Berillais voulut profiter de la position qui lui était faite pour entamer des négociations avec les républicains. Cette tentative échoua, et cela devait être, car en présence de la colère qui avait été soulevée dans la Convention par la résistance de l'héroïque Vendée, et des dangers qu'elle avait fait courir à la république, quel homme eût osé venir lui proposer de traiter avec ceux qu'elle qualifiait de brigands? Voyant ses efforts inutiles, il se retira et s'abstint de prendre part aux événements qui chaque jour se pressaient davantage dans le pays qu'il habitait. Mais sa généreuse initiative l'avait signalé aux terroristes, et sans tenir compte de la modération de sa conduite, attiré à Nantes par Gourlay qui avait juré sa perte, il fut incarcéré au Bouffay et n'en sortit que comme on en sortait alors, pour marcher à l'échafaud.

Cette vie si simple en elle-même, et pourtant si remarquable par la démarche pacifique faite à une époque où chacun pour ainsi dire était contraint à prendre les armes, a trouvé dans

Hosted by Google

M. Alfred Lallier, de Nantes, un narrateur simple et concis, fuyant l'effet, mais cherchant à faire ressortir par suite des contrastes, le caractère si tranché de cet homme qui espérait faire naître pour son pays, la paix, des horreurs même d'une guerre sans merci. Ce qui distingue encore cette notice, c'est qu'elle montre sous son véritable jour les événements de 1793, au moyen des documents que l'auteur a recueillis dans les diverses archives où il lui a été donné de faire des recherches.

*
* *

La théorie du droit international d'extradition, présente à chaque instant des difficultés d'application que la pratique ne résout pas toujours d'une manière uniforme. L'affaire Lamirande qui a eu le triste privilége d'émouvoir la presse des deux continents, a fourni l'occasion à l'un des professeurs de la Faculté de Droit de Poitiers, de traiter, dans une brochure que nous avons sous les yeux, ces questions si ardues par elles-mêmes, et qui bien souvent encore se compliquent de difficultés diplomatiques.

Clair et facile, le style de M. Ducrocq prouve déjà qu'il possède parfaitement la matière qu'il s'est proposé d'élucider. Ses explications sont de véritables démonstrations, les conséquences découlent naturellement, la discussion des points sur lesquels il se trouve en dissentiment avec les criminalistes est lumineuse, et l'on est tout surpris d'être rendu à la fin de sa brochure tant la lecture en est rapide. Bien que fort peu légiste, nous avons lu d'un bout à l'autre la *Théorie de l'Extradition* sans peine comme sans fatigue; c'est le plus bel éloge que l'on puisse faire, à notre avis du moins, d'un livre de droit.

*
* *

Nous annoncions, dans notre dernière revue bibliographique, le premier fascicule de l'œuvre de M. Ant. Proust, nous venons aujourd'hui signaler un ouvrage du même genre, la *Charente révolutionnaire* de MM. Victor et Jérôme Bujeaud. Le but de ces écrivains est le même, leur plan seul diffère. Le tome 1er initie le lecteur à ce qu'était la province d'Angoumois

Hosted by Google

de 1770 à 1789, le second va de 1789 à 1792, et le troisième comprend l'histoire de la Terreur et de la réaction thermidorienne.

MM. Bujeaud ont eu le rare mérite de savoir, par une méthode rigoureuse, réduire aux proportions de leur ouvrage les documents sans nombre qui se sont produits avec une si déplorable fécondité à cette époque mémorable de notre histoire, et l'on ne peut que les louer, non moins du soin avec lequel ils ont su les coordonner que de la patiente perspicacité qu'il leur a fallu pour les recueillir.

*
* *

Les Prêtres déportés sur les côtes de la Charente-Inférieure de 1794-1801. Sous ce titre, M. l'abbé Manseau, curé de Saint-Nazaire et secrétaire de l'œuvre de l'île Madame, va prochainement publier une relation exacte et complète de ce qu'ont souffert pour la religion les prêtres insermentés, renfermés dans les prisons de La Rochelle, Rochefort et Brouage ou jetés sur des pontons dans les rades des îles Madame, de Ré, d'Aix et d'Oleron.

Le but que se propose l'honorable ecclésiastique est de consacrer le produit de la vente de cet ouvrage à élever un monument à la mémoire des martyrs de la déportation morts dans ces contrées. Tous les diocèses de France comptent des représentants parmi ces victimes du devoir; tous les diocèses de France voudront coopérer à la glorification de ces nobles athlètes qui par leur résignation, leurs souffrances et leur sainte mort ont renouvelé l'attendrissant spectacle des premiers martyrs de la foi.

*
* *

La Revue des Cours littéraires de la France et de l'étranger contient, dans son numéro du 23 mars, un remarquable article de M. Beaussire sur le mouvement philosophique en Sicile aux XVIIIe et XIXe siècles.

A la tête de ce mouvement pour le siècle passé, il place Vincent Miceli, professeur de droit et de philosophie au séminaire

Hosted by Google

de Monréale, ville où il était né en 1733. Et pour celui dans lequel nous vivons, M. di Giovanni, qui professe la même science au séminaire, au lycée national et à l'université de Palerme et qui, malgré le travail déjà excessif de ces trois cours, trouve encore le temps d'écrire des ouvrages considérables.

M. Beaussire fait habilement ressortir les différences qui séparaient la hardiesse de Miceli de celle de D. Deschamps, dont il a révélé dernièrement la vie et les doctrines (1) et qui pourtant les amènent forcément à tomber l'un et l'autre dans la même erreur, le Panthéisme; et, autre singularité, les œuvres de ces deux penseurs, ensevelies dans des manuscrits depuis longtemps oubliés ont vu le jour à peu d'intervalle.

M. di Giovanni, l'éditeur de Miceli et son commentateur, est aussi un philosophe remarquable, mais dont les tendances sont loin d'être aussi pernicieuses que celles de son prédécesseur; il joint à une érudition profonde, et c'est là l'un des points les plus saillants de son caractère, un patriotisme jaloux, qui lui fait repousser avec une vivacité toute méridionale et comme une invasion des barbares, toute idée nouvelle qui lui paraît venir de l'étranger.

*
* *

Signalons l'apparition d'un nouveau volume relatif à la noblesse de nos contrées, publié par M. J.-L. Carré de Busserolle, sous le titre de Calendrier de la noblesse de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou. Nous y trouvons diverses parties très intéressantes pour nos contrées : *Priviléges de noblesse des maires, échevins et conseillers jurés des villes d'Angers, de Niort, de Poitiers, de Saint-Maixent et de Tours. — Catalogue et armorial des maires de Poitiers, de* 1372 *à* 1784. — Dans le nobiliaire des notices sur les familles : d'Anché, d'Authon, Bastard de la Cressonnière, de Beauveau, de Bonchamp, de Cursai, Duchesne, de l'Espinay, Isoré de Plumartin, de Jouslard, de Lauzon, des Courlis, des Cars, ...

(1) Antécédents de l'Hégélianisme dans la philosophie française. — D. Deschamps, son système et son école, par M. *Em. Beaussire*, etc.

Hosted by Google

*
* *

Voulez-vous recevoir deux billets de loterie pouvant gagner de 100 francs à 100,000 francs, connaître le secret de désinfecter les mares et les eaux croupissantes, celui non moins précieux de créer des puits artificiels fournissant une eau pure et limpide, etc., etc..... souscrivez aux *Poésies Charentaises* de M. P. Mathelon, D. M. P. et M.

Ceci ressemble beaucoup à ces petits papiers que distribue avec une si grande libéralité le Bureau-Exactitude; et dire que nous avons entendu vanter les poésies de M. Mathelon! Franchement, si nous n'avions toute confiance dans le bon goût de notre confrère, M. Maxime de Traille, nous eussions cru, en lisant le programme de ces primes offertes aux souscripteurs, que c'était... toute autre chose...

Employer de pareils moyens pour appeler l'acheteur, est tout au moins original, on en conviendra; il est vrai que l'on prétend que MM. les poètes en ont tous peu ou prou quelqu'atteinte d'originalité. A tous ces titres, M. Mathelon ne peut manquer de l'être..... poète.

*
* *

De l'assistance et de l'instruction publique à Angoulême, par M. Paul Sazerac de Forges, maire de cette ville. Voici un livre qui, selon l'expression d'un journaliste, est non-seulement une œuvre utile, mais encore une bonne action. A ces deux points de vue, nous ne pouvons le passer sous silence.

Montrer ce qui a été fait, indiquer ce qui reste à faire encore, telle est la pensée de l'honorable écrivain. C'est un terrain sur lequel personne ne peut refuser de s'engager à sa suite; car, quand il s'agit de bienfaisance, qui donc voudrait reculer?

M. le maire d'Angoulême consacre les premières pages de son travail à élucider cette grande et grave question de l'assistance publique, qui sera longtemps encore un écueil pour les économistes; car il y a là deux principes également respectables qui se heurtent. Secourir celui qui a besoin; ne pas encourager la paresse; inspirer au pauvre assez de confiance pour qu'il révèle sa misère, et à celui que son travail peut soutenir assez de

Hosted by Google

respect de lui-même pour qu'il ne vienne pas tendre la main, et ne laisser pénétrer dans l'esprit d'aucun ces fausses idées de secours obligés, de droit à l'aumône, dont on devine, sans qu'il soit besoin de les développer ici, les conséquences fatales et les dangers. Puis, il entre dans le cœur de son sujet et passe successivement en revue les établissements d'assistance destinés à soulager le corps et les institutions destinées à donner à l'intelligence les moyens de se développer. Nous n'entrerons pas dans ces détails trop locaux, qui cependant auraient bien leur intérêt, ne serait-ce que comme point de comparaison avec ce qui existe ailleurs.

NATHAN.

Hosted by Google

CHRONIQUE.

—

Notre chronique se présente ce mois-ci avec un bien faible contingent; est-ce que la renommée se donnant toute entière à Paris vers lequel convergent en ce moment l'attention et les députations du monde entier n'a plus d'yeux, de voix et d'oreilles que pour voir, entendre et répéter ce qui s'y passe? On le pourrait croire. — La mort même paraît avoir, momentanément du moins, suspendu ses coups, mais nous ne nous en plaindrons pas. Il est toujours triste d'avoir à constater la disparition de quelques-unes de ces natures d'élite, ornement intellectuel des contrées qu'elles habitaient. — Passons donc en revue le peu que nous avons pu recueillir.

*
* *

Et tout d'abord, annonçons d'une manière certaine, positive, la réalisation des vœux que nous émettions au sujet des statues de Fontevrault; elles ne quitteront pas le seul lieu où elles soient véritablement à leur place; elles resteront parmi nous, témoignage muet, il est vrai, mais bien éloquent encore de ce qu'ont été ceux dont elles nous ont conservé l'image et des souvenirs glorieux, surtout pour nous Poitevins, qui se rattachent à leur histoire.

*
* *

Nous nous empressons d'insérer la note suivante que l'on a bien voulu nous adresser :

On vient de placer à Cognac, dans une chapelle de l'église Saint-Léger, l'inscription funéraire de M. l'abbé Pintaud, mort l'an dernier, après avoir été quinze ans curé de Cognac, et s'être fait chérir et estimer de toute la population. Le texte est de

Hosted by Google

Mgr Cousseau, le savant évêque d'Angoulême. Nous le donnons comme un modèle et de latinité et d'épigraphie :

D. O. M. et. P. M.
Petri. Pascalis. Pintavd.
hvivs. ecclesiae. XIV. annos. rectoris.
qvam. verbo. strenvvs. prædicator. implevit.
et. zelo. svo. fidelivm. zelvm. accendens.
variis. scvlptvrae. et. pictvrae. operibvs.
et. sacra. svpellectili. ornavit.
morte. præreptvs. Parisiis. an. aet. LX
die. ivlii. XXI. anno. MDCCCLXVI.
Compiniaci. ex. voto. popvli. sepvltvs. iacet.
hvnc. lapidem.
svo. et, fidelivm. nomine. aeditvi.
lvgentes. et. orantes.
PP.

C'est une courte, mais exacte oraison funèbre qui dit bien ce que fut M. l'abbé Pintaud.

Après cette épigraphie funèbre, mentionnons la mort prématurée de M. Des Salles, juge au tribunal de Saintes et vice-président de la société de cette ville, décédé à 44 ans après deux semaines de maladie. Cette mort a été un véritable deuil pour les habitants de Saintes où M. Des Salles était universellement connu et estimé.

*
* *

Le Conseil municipal de la ville de Poitiers avait voté, il y a déjà quelques mois, le dégagement du temple Saint-Jean et la rectification des abords de ce monument. Nous sommes heureux d'annoncer que cette question qui intéresse tous les amis de l'archéologie, vient d'entrer dans sa phase d'exécution, et dans le cours de la campagne prochaine ce vénérable témoin des premiers siècles de l'histoire poitevine se trouvera complètement isolé.

*
* *

Au nombre des œuvres qui se verront à l'Exposition des Beaux-Arts, cette année, l'on nous signale comme exception-

Hosted by Google

nellement remarquable, la Bacchante, œuvre magistrale de de notre sculpteur Poitevin, M. P.-A. Brouillet. Bien que ce sujet ait inspiré presque tous les maîtres, toutes les personnes qui ont vu la statue de M. Brouillet sont unanimes pour reconnaître que dans ce nouveau morceau, plus grand que nature, il a su être *lui-même*, et qu'il dépasse de bien loin tout ce qu'il a fait jusqu'ici.

*
* *

Le but de la souscription nationale ouverte pour élever dans la ville de Nantes une statue à M. Billault est réalisé. Dernièrement cette statue a été fondue d'après le modèle de M. Amédée Ménard, dans l'usine de M. Voruz aîné, de cette ville, en présence de M. le Préfet de la Loire-Inférieure et d'un grand nombre de notabilités.

Le résultat a été des plus satisfaisants, et moins de trois heures après que le bronze en fusion eut été précipité dans le moule, l'on a pu s'assurer de l'heureuse réussite de cette difficile opération. Nous n'avons point à rappeler ici la vie de M. Billault, l'on peut avoir été son adversaire politique, mais personne ne peut dénier son incontestable talent.

*
* *

Nous avons annoncé dans une de nos précédentes *Revues* la création de la Société des Bibliothèques communales de la Charente. Nous venons de lire son réglement et l'appel que fait le comité de direction aux hommes de bonne volonté qui se trouvent en grand nombre dans ce département. La manière judicieuse et digne, l'esprit si large dans lequel est conçu ce dernier document nous fait espérer qu'il sera compris et entendu, nous voudrions que l'espace dont nous pouvons disposer nous permît de donner quelques détails sur cette œuvre qui ne peut que gagner à être connue; nous ne sommes point de ceux qui craignent la lumière, qui voudraient la voir sous le boisseau; nous croyons bien au contraire qu'elle ne peut que servir les intérêts bien entendus de tous. Il en est des travaux de l'intelligence comme des ouvrages matériels, comment les bien faire si l'on est dans l'obscurité?

Hosted by Google

*
* *

Nous avons parlé dans notre précédente chronique de l'installation de la Galerie de l'Histoire du travail à l'Exposition universelle et nous invitions les collectionneurs de l'Ouest à suivre l'exemple donné par le département de la Vienne. Aujourd'hui nous pouvons donner le contingent de ce département, où sont représentés :

1° L'âge de pierre par des armes en silex, etc., provenant des ateliers en plein air, des cavernes et des dolmens et tumulus ;

2° et 3° La Gaule indépendante et la Gaule romaine par des armes, des ornements et autres objets en bronze et des poteries ;

4° (Rien pour les Francs) ;

5° Les Carlovingiens par des manuscrits et diplômes ;

6° Le moyen-âge (du XIIe siècle à Louis XI) par un manuscrit à vignettes, trois chartes ou diplômes, des crosses, des reliquaires et des plaques émaillées, un trône d'abbesse en bois sculpté ;

7° La renaissance, de Charles VIII jusqu'à Henri IV, par deux manuscrits à vignettes, deux incunables et une magnifique reliure au chiffre de Henri II et Diane de Poitiers, des bas-reliefs d'albâtre, un double médaillon d'ivoire sculpté, deux montres à boîtier d'argent niellé, des mors de chevaux de tournoi, un coffret en fer, deux vases émaillés et dorés, des faïences de Henri II et de Palissy, et une panoplie ou armure complète ;

8° L'époque de Louis XIII et de Louis XIV par des émaux, une pendule et des meubles de boule, et par un curieux mortier de bronze ;

9° L'époque de Louis XV par des bois sculptés et objets de tabletterie ;

10° Celle de Louis XVI par une charmante montre émaillée de Lépine.

*
* *

Une découverte intéressante a eu lieu sur le coteau qui domine les arènes à Saintes. Un colon, en défonçant son champ,

Hosted by Google

a trouvé plusieurs vases de dimensions diverses. Trois avec couvercles contenaient des ossements calcinés ; il y avait des urnes lacrymales en verre rougeâtre et quelques pièces de monnaie dont une, la seule qui ait été montrée à un homme compétent (M. L. Audiat), est une monnaie d'Auguste, avec le crocodile lié au palmier, de la colonie de Nismes (COL-NEM.) Au même endroit était un cadavre. Etait-il renfermé dans un cercueil de pierre ou de bois? c'est ce que l'on n'a pu constater, car l'inventeur s'était hâté de tout bouleverser avant qu'on ne pût examiner les lieux ; nous espérons prochainement publier un mémoire sur cette curieuse trouvaille.

*
* *

Nous avons déjà signalé les tendances historiques et archéologiques de plusieurs de nos journaux de province, ajoutons encore à cette liste le *Courrier des Deux-Charentes*, à Saintes, qui publie de temps en temps des articles signés *Quœre*, où l'on s'occupe des antiquités de la Saintonge et des livres nouveaux qui y paraissent. Les deux dernières causeries étaient relatives à quelques monuments de Saintes et à la revue de la Saintonge, d'Aunis et du Poitou.

En terminant, remercions M. le directeur de l'*Intermédiaire* de la mention qu'il a faite de notre *Revue* à propos de l'idée mise en pratique par M. Clouzot, de consacrer à son exemple un paragraphe pour servir de trait d'union entre les *chercheurs* et les *trouveurs*, et des bonnes paroles qui terminent les quelques lignes qu'il nous consacre. La véritable confraternité n'est jamais jalouse, et nous acceptons volontiers la main que l'on nous tend, bien persuadé que c'est celle d'un ami.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

Le 21 mars, la Société des Antiquaires de l'Ouest a tenu sa séance mensuelle, sous la présidence de M. Beaussire. Le

Hosted by Google

président a communiqué une lettre de M. le sénateur, Am. Thierry, membre de l'Institut, et correspondant de la société, lui annonçant la bonne nouvelle que l'empereur, touché des réclamations des sociétés savantes de l'Ouest de la France, a donné l'espérance que les statues des Plantagenets ne quitteront point Fontevrault. Nous avons été heureux d'apprendre la confirmation officielle de cette détermination du Gouvernement (1).

La société désigne, pour la représenter aux deux sessions archéologiques qui se tiendront à Paris le 15 avril et au mois de septembre, M. de Longuemar, membre résidant, MM. Dulaure, de l'académie française, et Le Breton, sous-intendant militaire dans la Garde impériale, membres non résidants.

Elle a reçu plusieurs dons parmi lesquels nous croyons devoir citer d'une manière toute spéciale comme intéressant la province de Poitou tout entière, celui que lui a fait M. Martineau, membre résidant, de copies de documents qui font partie des fonds Baluze, Clérambault, Dupuis, et du fonds français à la Bibliothèque impériale. Ce sont principalement: 20 lettres écrites par MM. de Sainte-Marthe et de Guron à M. Charpentier, secrétaire du cardinal de Richelieu; 13 lettres de M. Chasteigner de la Roche-Posay, évêque de Poitiers à la reine-mère et à M. de Pontchartrain; 15 lettres de Besly à Dupuy, avocat en parlement, à Duchesne et au P. Sirmond.

Un curieux procès-verbal, en date du 21 mai 1614, relatant les démarches faites par Michel Legrand, commissaire ordinaire des guerres, envoyé en toute diligence en Poitou pour obtenir le licenciement des troupes du marquis de Bonnivet, qui tenait le parti du prince de Condé.

Le nombre de ces documents dépasse soixante.

Il faut y ajouter des notes prises aux archives de l'Empire sur les Grands Jours tenus à Poitiers en 1519.

M. de Longuemar a aussi fait hommage d'un exemplaire de ses *Recherches géologiques et agronomiques dans le département de la Vienne.*

Le R. P. Beni, et MM. Multon et Charron ont également

(1) Voir la Chronique.

Hosted by Google

offert pour le musée une statue de femme du XVIIe siècle et divers morceaux de sculpture, ces derniers provenant des anciens cloîtres de Sainte-Radégonde.

Après un rapport écrit de M. de Beaussire sur les tomes 8 et 9 du Bulletin de la Commission historique du département du Nord, M. de Longuemar a lu celui qu'il a rédigé sur les fouilles que la Société l'avait chargé de faire exécuter dans les grottes du Chaffaud. Ces fouilles qu'il a dirigées pendant quinze jours ont produit les plus beaux résultats.

Ce mémoire, tout à la fois géologique et archéologique, était accompagné d'une planche de dessins à l'aquarelle dans laquelle M. de Longuemar a reproduit la vue générale de la falaise où s'ouvrent les cavernes, et le plan et les diverses coupes de la plus importante d'entr'elles.

Avant de se séparer, la Société a fixé au 4 avril sa prochaine séance mensuelle pour être en mesure d'envoyer en temps utile à M. le ministre de l'instruction publique les mémoires destinés à être lus aux réunions des délégués des Sociétés savantes. N'ayant pas reçu en temps utile le procès-verbal de cette séance, nous ne pouvons en donner ici le compte-rendu.

*
* *

Serait-il vrai que la Société archéologique et historique de l'Angoumois fût sur le point de se dissoudre, après avoir fourni une carrière qui n'a pas été sans profit pour la science? Espérons mieux. Nous avons l'honneur de connaître quelques-uns des membres de cette compagnie, et nous aimons à croire qu'ils sauront la sauver de l'une de ces défaillances qui atteignent parfois les sociétés comme le corps humain, faiblesses passagères dont on se relève plus fort et plus actif.

*
* *

Si c'est avec regret que nous avons écrit ce qui précède, nous nous félicitons d'avoir à annoncer la création de la *Société des sciences, arts et belles-lettres*, qui vient de se fonder à Saintes. En un mois, la Société a été créée, formée, constituée. Une réunion préalable a lieu ; elle nomme une commis-

Hosted by Google

sion chargée d'élaborer un projet de règlement. A la séance suivante, discussion du règlement, qui est adopté. Une troisième séance voit les élections. M. Gaudin, avocat, est nommé président; M. Des Salles, juge au tribunal civil, vice-président; le secrétaire est M. Laverny, avocat; le trésorier, M. Arnault, banquier. Une première réunion de lecture a eu lieu; et, quoique les membres n'aient eu que peu de temps pour préparer des travaux, il y a eu cependant trois personnes qui ont pris la parole : deux en vers, une en prose.

Depuis cette époque, la Société a tenu deux séances, qui ont été bien remplies. Citons, parmi les dernières lectures faites, une *étude sur les sonnets d'Arnould*, et une autre sur *les deux Faust*, par M. Surrault, ainsi que deux poésies; trois pièces de vers de M. Giraudias; les *Adieux à la poésie* et une ballade par M. de Blossac; un mémoire sur la découverte à Saintes d'un cimetière gallo-romain, par M. Louis Audiat; deux poésies, par M. G. Fournat; *Perrette*, poésie sur le pot au lait, par M. Jonain; une étude sur le cérémonial de l'entrée des évêques à Saintes, par M. l'abbé Grasilier; diverses communications de pièces relatives au pays, par M. J. de Clairvaux. Tout fait bien augurer de l'avenir.

*
* *

Voici le programme des concours ouverts pour l'année 1867 par l'Académie de La Rochelle. Nons profitons de cette occasion pour rappeler que c'est le 1er juin prochain que devront être déposés au secrétariat de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres, à Niort, les manuscrits des concurrents qui voudront disputer les prix proposés par cette compagnie.

Revenons à La Rochelle.

1° SECTION D'AGRICULTURE.

Une médaille d'or de la valeur de 300 francs sera décernée, s'il y a lieu, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question du fermage dans le département de la Charente-Inférieure, ou des rapports qui existent et de ceux qui devraient exister entre les propriétaires et les fermiers de ce département.

Hosted by Google

2° SECTION DES SCIENCES NATURELLES.

Une médaille d'or de la valeur de 300 francs sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur l'une des questions suivantes :

1° L'ostréiculture et subsidiairement les causes de la viridité des huîtres ;

2° La pisciculture fluviale ou marine ;

3° Un sujet quelconque se rattachant aux sciences naturelles et ayant une utilité pratique.

3° SECTION LITTÉRAIRE.

1° *Poésie.*

Une médaille d'or de 100 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de vers. Le sujet est laissé au choix des concurrents.

2° *Discours en prose.*

Éloge de l'amiral Victor-Guy Duperré, né à La Rochelle, le 20 février 1775.

On pourra consulter avec avantage une biographie détaillée de l'amiral Duperré, suivie de pièces justificatives, publiée par M. Chasseriau, en 1848.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 100 francs.

4° SECTION DE MÉDECINE.

De l'action hygiénique et thérapeutique de l'eau de mer et de l'influence de l'air marin sur la santé et les maladies.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages destinés au concours devront être envoyés, francs de port, au secrétaire perpétuel de l'Académie, à La Rochelle, avant le 20 octobre prochain.

Chacun d'eux devra porter une épigraphe, qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur, avec une attestation signée de lui, constatant que le travail envoyé est inédit et n'a été présenté antérieurement à aucun concours. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement et seulement pour les ouvrages couronnés ou dignes d'une mention honorable.

L'Académie se réserve de décerner des médailles d'argent

Hosted by Google

ou de bronze aux ouvrages qui, sans avoir entièrement répondu à son attente, lui paraîtraient mériter cette distinction.

Tout ouvrage envoyé pour les concours reste la propriété de la Société, qui peut en autoriser les auteurs à en faire prendre copie à leurs frais.

Le Président de l'Académie pour 1867,
VIVIER.
Le Secrétaire perpétuel,
GASTON ROMIEUX.

*
* *

Le ministre de l'instruction publique a fait aux sociétés savantes son appel annuel. La semaine de Pâques, la Sorbonne leur sera ouverte, et il est vraisemblable, dans une année d'exposition, que la voix de M. Duruy sera entendue, puisque, à leur amour heureux ou non, pour la science, les savants pourront unir la satisfaction de cette curiosité qui, comme l'ambition, leur est très naturelle. Les savants de la Société des Deux-Sèvres ne sont pas, j'imagine, de prétendus savants, mais si je les taxe en souriant d'une curiosité louable, ils ne s'en formaliseront pas, j'espère. Du reste, voici le fait brutal : c'est qu'au lieu du mémoire solitaire que fournit annuellement la Société de statistique à la Sorbonne, elle en fournit quatre cette année, dont un pour la section d'histoire, un pour les sciences, et deux pour l'archéologie ; proportion louable et sur laquelle nous nous proposons de revenir, dès que nos maîtres de Paris auront eu de nos idées cette notion première qu'ils savent si bien utiliser à leur profit d'abord, puis au profit de tous.

Quant à la séance ordinaire de la Société de statistique elle a eu lieu en mars comme d'habitude. On n'y a pas lu de mémoires nouveaux, mais on y a analysé avec beaucoup de critique et de méthode deux travaux, dont l'un, scientifique sur les sources salées de la Sèvre inférieure, par M. Mairand, est publié déjà ; l'autre, statistique et archéologique sur les boisseaux, par M. Beauchet Filleau, figurera plus tard dans les mémoires de la savante compagnie.

NATHAN.

Hosted by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois) et ceux qui, imprimés ailleurs concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

—

BARTHÉLEMY (de). Charles de Brémond d'Ars, marquis d'Ars, tué à bord de la frégate l'*Opale*, etc., le 10 janvier 1761. Appendice reproduisant les comptes-rendus de la notice de M. A. de Barthélemy, avec quelques notes explicatives et complémentaires, in-8°, 18 p. *Nantes*, *Forest et Grimaud*. Tiré à 100 exemplaires.

BOUCHET, inspecteur adjoint de la marine. Rochefort, port militaire de la France, 1 vol. in-8°, orné d'un grand plan et de planches gravées sur bois.

BOUIN (Pierre), prêtre, curé de Sainte-Blandine.— Traduction de la bulle *Ineffabilis* en patois Poitevin, Mello-Niortais. *Niort*, in-4° de 51 pages avec encadrements variés (reproduction photographique). 15 fr.

BUSSEROLLE (J.-X. Carré de). Calendrier de la noblesse de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou, pour 1867. *Tours*, *chez l'auteur*, 1 vol. in-12 de 447 pages; bl. gravés. 10 fr.

CHAMARD (Dom Fr.) Saint Maximin de Trèves, saint Athanase et les Semi-Ariens. *Paris*, in 8°, 35 p. 2 fr.
Extrait de la *Revue des Questions historiques*.

CLAUZURE (le Docteur). De la spécialité des eaux thermales sulfureuses de Saint-Sauveur dans le traitement de l'épuisement physique, physiologique et moral. *Angoulême*, *Goumard*, 1 vol. in-8°. 5 fr.

GAUDIN (Paul). Compte-rendu du concours de poésie, ouvert pour l'année 1866, par l'académie de La Rochelle. *La Rochelle*, *Mme Z. Drouineau*, in-12, 10 pages.

GIGON (Cl.) Discours prononcé sur la tombe de M. Eus. Castaigne. *Angoulême*, *Goumard*, 1867. 8 p. in-8°. 50 c.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Hosted by Google

GUYOT (le docteur Jules). Rapport sur la viticulture de l'ouest de la France. *Paris, imprimerie impériale.* Grand in-8° 372 p.

HIPPEAU (C.) Collection de poèmes français du XIIe et du XIIIe siècles. Glossaire (1re partie, A.-L.) 1 vol. in-8° de XXXIV et 248 pages. 6 fr.

La 2me partie, M.-Z., paraîtra prochainement.

LABONNEFON (de), inspecteur des écoles primaires. Pierre Valdey, ou le bon fils. Essai d'éducation pratique, livre de lecture courante destiné aux écoles primaires des deux sexes. 12e édition revue, corrigée et augmentée. in-12, 375 pages. *Poitiers, Oudin.*

LALLIÉ (Alfred). Un épisode de l'insurrection vendéenne sur la rive droite de la Loire. Gaudin-Bérillais et sa né. ociation. in-8°, 20 pages, *Nantes, Forest et Grimaud.*

Tiré à 40 exemplaires, dont 2 sur papier de couleur.

MABILLEAU (A.), professeur au lycée Fontanes. Catéchisme agricole, manuel élémentaire destiné à l'enseignement rural. *Tours, Bouserez*, in-12. 156 p.

MÉRIER. Méthode de lecture en 11 leçons et 5 tableaux, in-18, 24 p. et 5 tableaux écu, in-pl. *Saint-Jean-d'Angély, imp. Lemarié.*

MONNIER. Leçon d'ouverture du cours de littérature française à la faculté des lettres de Poitiers, le 15 décembre 1866. In-8°, 24 pages. *Poitiers, imp. Dupré.*

MONTÉGUT (H.-B. de). Philippe de Gentils de Lajonchapt, marquis de Langallerie, premier baron de Saintonge (1661-1717), in-8°, 36 p. et portrait. *Angoulême, imp. Nadaud.* 3 fr.

Tiré à 150 exemplaires, titre rouge et noir.

NOUVELLE LETTRE d'un libre-penseur poitevin à Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, au sujet de sa brochure ayant pour titre l'Athéisme et le Péril social. *Poitiers, Girardin*, 1867, in-8°. 1 fr.

RICHARD (Alfred). Relation des réjouissances qui accompagnèrent la publication à Niort de la paix de Ryswick en 1698. *Melle, Moreau.* In-8°, 8 p. 1 fr.

Tiré à 30 exemplaires.

ROSIÈRE (l'abbé E.-L.) Relation des fêtes de Thouars en l'honneur de la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne. *Poitiers, Oudin*, 1867. In-18, VIII-124 pages. 1 fr.

SAZERAC DE FORGE (Paul). De l'Assistance et de l'Instruction publique à Angoulême. *Angoulême, Nadaud*, 1867, in-8°, 68 p.

UN PETIT SOCIALISTE. Catéchisme à l'usage de deux maires de campagne, d'un juge de paix et d'un pompier. *Poitiers, Bernard*, in-8°, 7 p.

Tiré à 30 exemplaires.

St-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

UNE SOUMISSION

APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT

I.

Il y a au château de Vénérand, près de Saintes, au milieu d'une très-nombreuse collection de portraits de famille, un tableau représentant un personnage en robe rouge bordée d'hermine. Les traits sont anguleux et accentués. Ils indiquent un caractère ferme et résolu. On voit aisément au costume que c'est un ancien membre de cette vieille magistrature si probe, si austère et si indépendante, qui ne craignait pas de résister au roi lui-même parce que sa charge payée lui appartenait comme aujourd'hui une étude de notaire appartient au titulaire qui l'a achetée. Le personnage dont ses descendants ont soigneusement conservé les traits est Thomas de Scorbiac, conseiller au parlement de Toulouse. Il appartenait à une très-ancienne famille parlementaire du Languedoc, encore représentée de nos jours à Montauban par la postérité de M. le baron Amé de Scorbiac et de Mlle Mélite de Puységur. Mlle de Puységur était un peu rochelaise ; son grand-père Barthélemy-Hervelin-Athanase de Chastenet, vicomte de Puységur, marquis de Trevien, maréchal de camp, avait en effet épousé Angélique-Anne-Charlotte Petit du Petit-Val, d'une ancienne famille de La Rochelle. Thomas de Scorbiac eut de Mélite de Puységur, entre autres enfants, Bernardine de Scorbiac qui, en 1688, fut mariée à Pierre de Sartre, écuyer, conseiller du roi, seigneur de Caveirac,

Hosted by Google

Clarensac, Vagnerolles, Saint-Côme, Saint-Césaire, etc. De leur union naquit Laurent-Louis de Sartre de Saint-Laurent, écuyer, capitaine des vaisseaux du roi au port de Rochefort, chevalier de Saint-Louis, qui se distingua dans presque toutes les guerres maritimes de son temps, de 1721 à 1762, époque où il commandait le vaisseau l'*Inflexible*. C'est à lui que nous devons la copie de la pièce suivante qu'il a signée de sa main en y mettant cette note :

« Harangue de mon grand-père maternel Descorbiac faite à » Louis XIV.

« De Sartre de Saint-Laurent. »

Nous offrons cette harangue aux lecteurs de cette *Revue*, d'après l'original que possède M. le vicomte Th. de Brémond d'Ars. Ils y trouveront quelques traits de l'époque qui ne sont pas sans intérêt.

II.

Le 2 janvier 1686, Thomas de Scorbiac avait vu déjà Louis XIV. Le roi, au sortir de son dîner, lui avait dit: « Mon- « sieur de Scorbiac, il y a longtemps que je vous aime et vous es- « time; je serai bien aise de vous donner des marques de mon « amitié. » M. de Scorbiac répondit : « Ah ! sire, si l'amour se « paye par l'amour même, je m'estime le plus heureux de tous « vos sujets. Je suis marri d'être si vieux. Mais j'ai encore « quelques bonnes années que je serai bien aise d'employer « utilement pour le service de Votre Majesté. » Le roi lui avait demandé des nouvelles de sa famille.

C'est un peu plus tard que Thomas de Scorbiac lut à Louis XIV la harangue qui suit. Il fut présenté par le duc de Noailles qui lui voulait du bien. Anne-Jules de Noailles, pair de France, fils d'Anne de Noailles et de Louise Boyer, dame d'atours de la reine Anne d'Autriche, avait épousé, en 1671, Marie-Françoise de Bournonville, fille unique d'Ambroise, duc de Bournonville, gouverneur de Paris, et de Lucrèce-Françoise de la Vieuville. Avant d'être créé maréchal de France, le 27 mars 1695,

Hosted by Google

il avait, en 1681, commandé en chef la province de Languedoc. C'est là qu'il avait connu le conseiller au parlement de Toulouse. Il le posta à la porte du cabinet du roi, et quand le roi y vint, Thomas de Scorbiac « ayant reculé, s'était, nous dit son petit-fils, bien planté sur ses pieds, et se possédant, avait fait son discours avec plaisir. » Laissons-le parler. Il nous apprendra diverses particularités, et sur sa famille, et sur lui, et sur les temps où il vivait.

III.

DISCOURS DE M. DESCORBIAC

AU ROY.

1. Sire, me voici le seul en France qui porte la robe de père en fils depuis l'institution des Chambres de l'édit de l'an 1576.

2. Je viens comparoître deuant Vôtre Majesté pour lui témoigner mon profond respect et ma sincère obéissance.

3. Elle prit plaisir autrefois de m'entendre parler des seruices rendus à son Etat par ma famille : Avec sa permission j'oseray lui en rafraichir la mémoire de quelques-uns en peu de parolles pour n'abuser pas de l'honneur de son audiance.

4. Je fus reçû cons^er^ à Castres l'année heureuse et le lendemain de la naissance de V. M., ce que j'ay toûjours pris pour un bon augure.

5. L'année d'après, la Chambre de l'édit me donna la plus importante commission qu'elle a jamais eu pour aller sur les lieux faire et parfaire le procez aux roigneurs de monnoyes qui étaient en grand nombre dans le Languedoc.

6. Elle me fit ensuite l'honneur de me députer pour rendre compte de cette procédure au roy défunt de glorieuse mémoire, et lui porter de très-humbles remontrances pour la conseruation de la jurisdiction.

7. Auant de m'en retourner, mes yeux eurent le plaisir de contempler dans le berceau la face glorieuse de V. M., à qui je souhaite mille bénédictions.

8. Ça été, Sire, une coûtume de tout tems obseruée dans

Hosted by Google

nôtre famille d'y prier Dieu tous les jours pour la santé et prospérité de V. M., ce qui très-assurément imprime dans le cœur des enfants l'amour et la vénération qu'ils doiuent auoir pour leur roy; c'est ce que je sçay par ma propre expérience, et que j'ai inspiré à plus de douse que Dieu m'en a donné.

9. Du temps des troubles arriuez sous vôtre minorité, mon père et moy rendimes ce seruice mémorable à vôtre couronne d'auoir fait résoudre la ville de Montauban nôtre patrie à prendre les armes pour V. M., sans attendre ses ordres; ce qui retint tout le haut pays dans son deuoir et garantit le Languedoc des calamitez de la guerre civile.

10. En cette considération la Chambre de l'édit quoique mypartie me fit l'honneur de me députer en seul pour aller à Poitiers et Saumur asseurer V. M. dans le commencement de sa minorité de la continuation de la fidélité inuiable de tous ses sujets soûmis à sa jurisdiction.

11. Je fus assez heureux pour y donner des auis et pour en négocier l'exécution, de faire passer la Garonne à l'armée de V. M. commandée par M. le comte d'Harcourt, sur 7 grands batteaux qui descendirent de Montauban auec 7000 dedans conduits par mes proches parents qui se saisirent du port d'Auuillar où ce grand Cap^ne^ continua le cours de ses victoires et arrêta celui de la rebellion.

12. En récompense de ce service, V. M. me gratifia d'une pension sur les amendes de la Chambre de l'Edit par ses lettres patentes qui seruiront d'un titre d'honneur à ma postérité.

13. En 1656, V. M. m'honora d'une commission générale pour l'exécution de ses édits dans tout le ressort du Parlement de Toulouse conjointement auec M. de Boucherat, aujourd'hui Chancellier de France par le digne choix que V. M. en a fait pour couronner la vertu et la fidélité de ses longs et agréables seruices suiui d'une approbation générale et d'une joye publique dans toutes les prouinces de vôtre Royaume.

14. Mon père eût un pareil employ en 1622 auec M. Seguier qui fut dix ans après Chancellier de France. Et mon grand-père négocia la première paix auec M. le Chancellier de l'Hôpital qui

Hosted by Google

fut l'inuenteur du mot de R P R ; il en négocia encore une autre à Bergerac, et à Poitiers auec M. de Villeroy, ministre et secrétaire d'Etat ; en 1579 il eut l'honneur à Nérac de présenter à la Reyne Catherine les articles de la Conférence qu'il auait lui-même dressez pour son maître le Roy de Navarre, Henry-le-Grand, qui lui fit aussi donner la commission pour les exécuter.

15. V. M. prit plaisir elle-même à lire plusieurs lettres écrites de la main de ce grand Roy qui témoignait l'estime et la confiance qu'il auait en un si fidelle seruiteur, lequel pour une marque infaillible de sa fidélité, ne laissa pour tout héritage à ses successeurs que la robe que je porte.

16. Cette heureuse rencontre est singulière et honorable pour ma famille d'auoir été trois de père en fils employez auec de si grands personnages pour le seruice de nos Rois et pour le bien de l'Etat.

17. En 1666, V. M. me fit l'honneur à Fontainebleau de receuoir dans son cabinet un placet de ma main pour lui demander la grâce qu'elle auait accoûtumé d'accorder à tous les Doyens du Parlement et Chambre de l'édit de mettre leurs enfants dans le Palais pour apprendre le mêtier tandis que les pères continuaient de faire la fonction de leurs charges.

18. J'y auais attaché les pièces justificatives pour montrer la fidélité de mon père qui n'eût jamais d'autre party que celuy de son Roy, et qui s'opposa vigoureusement aux rebellions du duc de Rohan, aussi bien qu'à celle du duc de Montmorency ; te celle de mon grand-père qui auait serui longues années Henry IV en qualité de Maître des Requêtes et surintendant de ses finances.

19. V. M. m'accorda la grâce que je luy demandois, mais alors seulement que mon fils qui n'auait que 23 ans, en auroit 27 ; il ne les eût pas plutôt accomplis que V. M. transféra la Chambre de l'édit de Castres à Castelnaudary.

20. En 1621, j'eus l'honneur d'être député auec un de mes confrères pour supplier très-humblement V. M. de nous tirer d'un si méchant lieu. Elle nous répondit qu'Elle nous y auoit mis pour le bien de ses affaires, et nous témoigna pourtant qu'Elle était très-satisfaite de nôtre conduite et de nôtre manière

Hosted by Google

d'agir, et en mon particulier qu'Elle se souvenait des seruices que j'auois eu le bonheur de luy rendre.

21. Dans ce temps-là, V. M. m'accorda la récompense de la fécondité comme père de douse enfans. Je n'en jouis pas véritablement parce que peu de jours après elles furent toutes réuoquées ; mais aussi V. M. eût la bonté de donner des charges à mes enfans ; lors de la paix de Nimégue, j'en auois sept qui mangeoient le pain de V. M. J'en ay perdu dans le seruice, et j'en ay de vétérans qui pour s'auancer se sont défaits de la religion qui leur faisoit obstacle.

22. Ne pouvant me résoudre à quitter une belle maison que j'ay bâtie à Castres pour loger une grande bibliothèque, je remis ma charge à mon fils croyant par ce moyen m'exempter du fâcheux séjour de Castelnaudary ; mais M. le Chancellier m'ordonna de la part de V. M. d'y aller continuer mon seruice; ce que je fis sans répugnance par un pur sentiment d'honneur, de respect et d'obéissance.

23. Je fus bien plus malheureux en 1679 quand V. M. supprima cette chambre si sujette à l'enuie, pour auoir de tout tems fait son devoir contre la rébellion des Huguenots, et contre celle des Etats du Languedoc qui se reuoltèrent contre leur Roy; les Evêques en perdirent leurs bénéfices, et les barons leurs dignitez; et elle en augmenta la réputation et en acquit l'estime de tous les bons françois.

24. C'était assurément, Sire, un des meilleurs tribunaux de vôtre justice, elle dépéchoit plus d'affaires que toutes celles du parlement ensemble, j'en auois été doyen plus de vingt ans auec des appointemens considérables et des droits très-avantageux.

25. Pour me consoler de la perte d'une place si utile, je fus mis pour sous-doyen perpétuel parmi la jeunesse de la ?
des enquêtes où j'ai continué de seruir auec autant ou plus d'assiduité que jamais sans auoir manqué un seul jour à mon deuoir, jusques à ce que V. M., par un arrêt de son Conseil nous a fait commander de nous défaire de nos charges dans trois mois ; je me suis mis en état d'y satisfaire, et de m'aller retirer à Castres parmi mes liures.

Hosted by Google

26. L'ambition ni l'avarice ne m'ont jamais suggéré aucune raison de douter de ma religion, parce que j'étais content de ma fortune quoique fort délabrée et diminuée depuis la translation et suppression de la Chambre de l'édit, de plus de 2,000 livres, pour m'estre opiniâtré à vouloir perseuerer dans ma religion, le détail en serait ennuyeux, je le feray dans quelque aûtre occasion.

27. Je me contenteray seulement de dire à V. M. que j'ai supporté toutes mes disgrâces sans murmurer, comme venant du ciel pour la punition de mes péchez, ayant été toûjours soumis à la volonté de Dieu et à celle de V. M., et n'ayant désiré de ma vie autre chose que ce que j'ay pris pour deuise, la santé en ce monde et le salut en l'autre; la santé en euitant toute sorte d'excez, et le salut en trauaillant à faire ce que Dieu nous commande le mieux qu'il m'a été possible.

28. V. M., m'ayant fait la grâce de se souvenir que j'étois au monde, eût la bonté d'ordonner à M. le duc de Noailles et à Monsr l'Archevêque de Toulouse de m'écrire que je deuais songer de me mettre en état de plaire à V. M. et de me rendre digne de l'honneur de son souuenir et de sa bonne volonté.

29. Je répondis à M. de Noailles que je me rendray auprès de luy aussitôt que je serais auerti de son arriuée à Montpelier; je l'en trouvay parti pour aller en diuers diocèses de la prouince exécuter les ordres de V. M., ce qu'il a fait auec tant de prudence et tant d'adresse, tant de zèle et tant de diligence, qu'il serait mal aisé de le croire hors de l'auoir uu.

30. J'ai fait ce que j'ay pû pour me rendre auprès de luy, pour assister à son triomphe de la conquête qu'il vient de faire d'un si grand nombre d'âmes qu'il a soûmis à V. M., et paroître comme son captif afin de recouvrer une plus grande liberté.

31. Il a bien voulu aussi lui-mème me présenter à V. M. pour faire d'un vieux huguenot un nouveau catholique, et me procurer cet auantage de pouvoir faire ma confession générale à la sacrée personne de mon Roy dont la vertu est bien plus grande que celle de la lame de Telephe qui guérissait tous les maux qu'elle auait faits.

32. J'ai recours donc à vous, Sire, et je confesse ingénûment

Hosted by Google

que lorsque je quittay ma famille à Toulouse, ce fut dans le dessein de conseruer ma religion aussi chèrement que la prunelle de mes yeux, et de demander à V. M. la permission d'y mourir ou de sortir de son royaume.

33. Mais, quand je ne trouvay plus aucun huguenot dans tout Montpelier ni dans Nîmes, non plus que partout ailleurs, je commençay de faire de sérieuses réflexions sur toutes ces sur prenantes réuolutions.

34. J'adressay à Dieu mes prières pour lui demander la voye que je deuais tenir pour mon salut et pour plaire à V. M.

35. Je me suis allé retirer dans un monastère en Bourgogne chez un de mes amis, M. l'abbé de Faure Serviés, qui a été l'auteur et le négociateur de la catholisation de la ville de Castres et des lieux circonvoisins.

36. Il m'a aidé beaucoup à me vaincre moy-même et à surmonter toutes les difficultez que je trouuais à changer de sentiment, m'ayant communiqué les motifs et les raisons dont il s'étoit autrefois luy-même serui.

37. Ce qui m'a pourtant le plus conuaincu et qui a confondu tout mon raisonnement, c'est qu'il faut nécessairement, Sire, que ce soit le doigt de la vertu de Dieu qui ait touché le cœur de V. M., pour lui faire conceuoir et exécuter en même tems un si grand dessein rempli de tant de piété, de débonnaireté et générosité, et que ce soit le Tout-Puissant qui ait cédé à V. M. le droit, qui n'appartient qu'à luy seul, de changer la croyance des hommes.

38. Ce ne peut être aussi qu'un effet extraordinaire d'un excez de bonté particulière de V. M. pour son peuple, d'auoir entrepris un si grand ouurage qu'on aura peine à croire dans les siècles à venir.

39. Quand j'ai considéré ce changement presque uniuersel, si prompt et si imprévû de tant de milliers d'huguenots dans la vaste étendüe de l'Empire françois, j'ai conçû qu'il falloit absolument que ce fut un coup de la Prouidence et de la puissance diuine; et je me suis déterminé de me venir donner à V. M., pour, en me jettant à ses piez, me faire une loy de sa ferme et constante volonté de ne permettre plus dans ses Etats que l'exercice d'une seule religion.

Hosted by Google

40. Il ne falloit pas moins qu'un Louis-le-Grand pour faire de si grandes choses qui surpassent celles de tous les Roys ses prédécesseurs.

41. Me voici donc, Sire, tout prêt à rentrer dans l'Eglise dont le malheur de ma naissance m'auoit éloigné; je sens que Dieu le veut et que V. M. le souhaite.

42. Mais, pour n'auoir rien à me reprocher, je supplie très-humblement V. M. de permettre que je reçoiue de M. l'Evêque de Meaux les éclaircissements et les instructions nécessaires qui doiuent précéder la cérémonie de ma conversion.

43. J'espère qu'ayant jetté les premières semences de la réunion des deux religions dans vôtre Royaume et dans toute l'Europe, par la droite exposition qu'il a fait en termes clairs et euidens de la foy catholique, il aura la charité de me faire part de ses plus pures lumières, pour acheuer de retirer mon esprit des plus épaisses tenebres de l'erreur et de l'ignorance où j'ay vécu jusques icy.

44. J'aurai l'honneur après cela de me présenter à V. M. auec un uisage qui luy sera plus plaisant et plus agréable.

45. Présentement je ne serais pas un catholique parfait; je me suis toujours picqué d'être fidelle à mon Dieu, à mon Roy, à mes amis, à ma famille et de ne tromper personne.

46. J'ose espérer que ce grand Dieu, qui tient en sa main le cœur de tous les hommes, acheuera ce que j'ai si bien commencé, et qu'il me fera cheminer en sa crainte, et uiure et mourir en sa grâce toujours fidelle à V. M.

IV.

Ce discours, auquel nous ne retranchons pas un iota et que nous laissons même avec ses fautes, est un peu long. L'orateur cependant le prononça sans broncher et sans gesticuler du commencement à la fin. Le roi avait derrière lui Philippe de la Mothe-Houdancourt, duc de Cardonne, maréchal de France, qui fut vice-roi de Catalogne et mourut en 1709, âgé de 85 ans. Il avait épousé Louise de Prie, fille de Louis de Prie, marquis de Torcy, et de Françoise de Saint-Gelais-Lusignan.

Hosted by Google

A côté de Thomas de Scorbiac se tenait le marquis de Vardes, François-René de Bec-Crepin, gouverneur d'Aigues-Mortes, capitaine des Cent-Suisses de la garde du roi, chevalier de ses ordres, si connu par son aventure avec la duchesse de Soissons et l'éclat de sa disgrâce, et aussi par son duel avec le duc de Saint-Simon, père de l'auteur des *Mémoires*. Il devait mourir deux ans après, le dernier de sa maison, ne laissant, de son mariage avec Catherine de Nicolaï, qu'une fille, mariée au duc de Rohan-Chabot.

Louis XIV entendit cette harangue avec beaucoup de bonté et parut prendre plaisir à l'écouter. Quand l'orateur, arrivé à l'article 13, parla de ce vieux huguenot qui voulait se faire catholique : « Voilà qui me fait plaisir ! » s'écria le roi. La Cour, voyant le monarque féliciter, félicita. De Vardes dit à de Scorbiac que jamais il n'avait vu le roi si content de donner une si longue audience à un particulier. Madame d'Arpajon, Catherine Henriette d'Harcourt-Beuvron, veuve depuis 1679 de Louis, duc d'Arpajon, dont elle était en 1659 devenue la troisième femme, et dame d'honneur de madame la Dauphine, Laure-Victoire de Bavière, lui fit mille amitiés. Et ces compliments étaient précieux venant d'une femme universellement respectée et si bien alliée, puisque, en 1689, sa fille Catherine Françoise d'Arpajon, épousa François de la Rochefoucauld de Roye, comte de Boissy, et devint dame de palais de la duchesse de Bourgogne. François de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, pair de France, chevalier des ordres du roi, membre de l'Académie française, dont le fils Paul, duc de Saint-Aignan, connu sous le nom de duc de Beauvilliers, fut gouverneur du duc de Bourgogne et ami de Fénélon, vint, quoiqu'il ne le connût pas, le complimenter de ses paroles flatteuses pour Louis de Boucherat, chancelier de France de 1685 à 1699, et ajouta : « Nous ne savons pas si bien parler. » Tout le monde lui dit de ces mots flatteurs : il avait su plaire au roi et « chatouiller l'oreille de tous les auditeurs. » Il n'y eut pas jusqu'à l'austère duc de Montausier, Charles de Sainte-Maure, gouverneur des provinces de Saintonge et Angoumois où il eut pour successeur son gendre Emmanuel

Hosted by Google

de Crussol d'Uzès, Montausier, l'époux (1645) de la célèbre Julie-Lucie d'Angennes, marquise de Rambouillet et de Pisany, le type du *Misanthrope*, qui ne l'embrassât avec les plus affectueuses démonstrations.

Que retira de cette audience et de tous ses éloges Thomas de Scorbiac? Magistrat calviniste dans une de ces chambres mi-parties que l'édit du 6 mai 1575, appelé la *paix de Monsieur*, instituait dans huit parlements du royaume pour juger les causes des protestants et « des catholiques unis » et qu'il ne faut pas confondre avec les chambres de l'édit, créées d'abord dans le parlement de Paris, puis dans celui de Rouen, en vertu de l'édit de Nantes, et déjà supprimées en 1669 après la révocation de l'édit, Thomas de Scorbiac désirait rentrer dans l'Eglise catholique et demandait qu'on lui permît, avant d'abjurer la religion où il était né, de converser avec Bossuet. On pouvait plus mal choisir. Il est à croire que le roi lui accorda volontiers sa demande, et que l'évêque de Meaux n'eut pas beaucoup de peine à convertir tout-à-fait un prosélyte si bien disposé.

Nous ne voulons faire aucune remarque sur cette harangue, et nous la livrons tout entière aux réflexions de nos lecteurs.

Louis Audiat.

Hosted by Google

NOTICE

SUR

LAURENT DRELINCOURT

1626 à 1680

—

L'Eglise réformée de La Rochelle a eu le privilége de compter au nombre de ses pasteurs des hommes éminents par leur piété, leurs lumières, leur zèle, leur activité : un Richier, un Odet de Nord, un Jacques Merlin, un Philippe Vincent, un de Tandebaratz, ont laissé de leur ministère des traces profondes et bénies. A côté de ces noms vénérés, se place celui de l'auteur des *Sonnets chrétiens*, digne fils de *Charles Drelincourt,* qui fit de sa vie toute entière la plus éloquente des prédications.

Laurent Drelincourt appartenait à une famille profondément chrétienne, et fut entouré, dès sa plus tendre enfance, d'exemples de foi, de résignation et de dévouement.

Son grand-père, *Pierre Drelincourt*, chassé de son pays natal par les persécutions, occupait une charge considérable à la cour du duc de Bouillon, étant secrétaire de *Henri Robert de la Mark,* et greffier du Conseil souverain.

Il eut, de son mariage avec la dernière fille de *Nicolas Buyrette,* avocat au Parlement de Paris, un fils unique, Charles (1595-1669), qui devint pasteur de l'Eglise de Paris, et a laissé plus de quarante ouvrages, souvent réimprimés et traduits dans presque toutes les langues de l'Europe.

Charles Drelincourt, avait épousé la fille unique de *M. Bolduc*, riche négociant de Paris, de laquelle il eut seize

Hosted by Google

enfants, entre autres : *Laurent,* auteur de ces sonnets ; *Henri,* ministre à Fontainebleau ; *Charles* (1633-1697), premier médecin de Louis XIV dans ses armées, ensuite professeur en médecine à Leyde, et premier médecin de Guillaume, prince d'Orange ; il était aussi distingué par sa piété solide et bienfaisante, que par sa vaste érudition. *Antoine,* bourgeois de Genève, médecin extraordinaire de LL. EE. de Berne, et *Pierre,* ministre de l'Eglise anglicane et doyen d'Armach, archevêché d'Irlande.

L'aînée des filles du pasteur *Drelincourt* épousa *Baignoux,* ministre de Poitiers, à qui elle donna deux enfants. La seconde se maria à l'avocat *Mazonau ;* et la troisième, *Emilie-Charlotte,* s'unit à *Daniel de Malnoë,* avocat au Parlement de Paris.

Laurent Drelincourt né à Paris, en 1626, fit de brillantes études théologiques à la Faculté de Saumur. Il soutint, sous la présidence du célèbre pasteur et professeur *Moïse Amyraut,* une thèse *De Ecclesiæ nomine definitione,* qui mérita d'être insérée dans le recueil *Theses Salmurienses.*

Dès l'année 1648, *Philippe Vincent* désira attirer Laurent au service de l'Eglise de La Rochelle, et il écrivit une lettre fort touchante à son père, Charles Drelincourt, qui répondit (1) que, dès que son fils aurait fini ses études, il le donnerait

(1) Charles Drelincourt a conservé l'analyse de la lettre qu'il écrivit, le 23 août 1638, à Philippe Vincent dans son épitre à MM. de l'Eglise réformée de La Rochelle (la Bourgeoisie du ciel, *Charenton, Vendome,* 1651). Après l'avoir très affectueusement remercié de cette cordiale et fraternelle pensée, et l'avoir assuré que mon juste ressentiment en était si profondément gravé en mon cœur, qu'il n'en serait jamais effacé que par la mort, je le supplie de m'excuser de ce que je ne pouvais lui donner de résolution certaine, à cause de la jeunesse de mon fils et des tendresses que j'avais pour lui, qui ne me permettaient pas alors de me résoudre à un tel éloignement ; ensuite j'ajoutais : Posé que mon cher fils ne soit pas près de moi, il n'y a point de lieu en tout le monde où je l'aimasse mieux qu'à La Rochelle. J'ai toujours eu pour cette Eglise-là un amour singulier et un respect extraordinaire ; et j'y vois de loin reluire une foi et une charité qui la rendent recommandable et qui me font espérer que Dieu, qui l'a tirée des abîmes, la conservera et la bénira de ses plus saintes et précieuses bénédictions.

Hosted by Google

de tout son cœur à l'Eglise de La Rochelle, si telle était la volonté de Dieu. C'est alors que *Gabriel Salbert,* écuyer, seigneur de Nantilly, fut appelé par le Consistoire de La Rochelle; mais « à peine ce flambeau commençait à luire dans cette Eglise, qu'il s'éteignit »; Salbert rendit son âme à Dieu le 12 juin, âgé de 34 ans. C'est ce qui engagea le vénérable consistoire, d'après la dernière volonté du défunt, à rechercher Drelincourt. Le récit de la consécration du nouveau pasteur a été conservé dans une publication, assez rare aujourd'hui, intitulée : *Le saint ministère de l'Evangile représenté en deux sermons avec tout ce qui s'est passé en l'imposition des mains donnée au sieur L. Drelincourt, pasteur de l'Eglise réformée de La Rochelle, par Charles Drelincourt, son père.* Charenton, chez Louis Vendome, 1651, in-8°. La prédication du matin, faite par le récipiendaire sur 2 Corinthiens, 4, 7, fut écoutée avec des larmes de joie; à la fin de l'action, les chefs de famille, consultés sur son admission, répondirent par un applaudissement général, et le pasteur Bouhereau remercia Dieu d'avoir donné à ce peuple un pasteur selon son cœur.

Au service de l'après-midi, Charles Drelincourt prêcha sur 1 Pierre V, 5, et procéda à l'ordination de son fils suivant les formes usitées dans nos Eglises, avec le concours des pasteurs Auboyneau, Bouhereau et Flanc (de La Rochelle), Du Faur (1) (de Dompierre), qui donnèrent à Laurent la main d'association.

Drelincourt justifia la confiance des Rochelais, par l'assiduité en sa charge, par la sainteté de sa vie, par la douceur de sa

(1) Louis Auboyneau, après avoir paru en 1604, fut pasteur de l'Eglise de La Rochelle, de 1607 jusqu'en 1610, puis pasteur à Saint-Martin de Ré, en 1622, et, ayant été déchargé par suite de son grand âge, il acheva ses jours à La Rochelle, « entouré de piété et de sainteté de vie.» La famille Auboyneau est encore représentée aujourd'hui. D'Hozier attribue à cette famille les armes suivantes : « d'azur à 3 croix pattées d'or, 2 et 1. »

Elie Bouhereau fut pasteur à La Rochelle, de mai 1640 jusqu'au 24 juin 1653, époque de sa mort. Jean Flanc, marié à Marie Gendron, fut pasteur du 13 décembre 1633 au 22 juin 1663. Du Faur fut successivement ministre à Dompierre, Aytré et Angoulins, et signa, en 1643, la confession de foi de La Rochelle.

Hosted by Google

conversation, par son humilité chrétienne, et par tous les services qu'il rendit aux membres de son troupeau; il gagna de plus en plus leurs cœurs et leurs affections.

Mais les circonstances étaient alors difficiles pour les protestants. Mazarin, qui avait confirmé l'édit de Nantes, cassé tous les arrêts qui y étaient contraires, et montré la ferme intention de protéger les réformés contre les persécutions de leurs adversaires, fut bientôt impuissant à les maintenir contre l'animosité qui avait survécu aux guerres de religion, et qui grossissait tous les jours, jusqu'au moment où elle fit explosion, par la révocation de l'édit de Nantes. La piété, la pureté des mœurs, la charité et les lumières, ne purent protéger Drelincourt contre la rigueur de la législation, impitoyablement exécutée par des intendants hostiles aux protestants (1660).

Un édit ayant défendu à l'Eglise de La Rochelle de prendre pour pasteurs des ministres qui ne seraient pas Rochelais de naissance, Drelincourt dut abandonner son troupeau. Il fut placé à Niort, où, dit l'historien de cette ville, M. Briquet, il exerça longtemps les fonctions de ministre du Saint Evangile avec un zèle vraiment apostolique. Il prêchait avec tant d'onction qu'il se faisait de ses auditeurs autant d'amis. Il mourut le 2 juin 1680, dans la 56e année de son âge, laissant la réputation, non-seulement d'un bon prédicateur, mais d'un savant théologien. Depuis six ans, d'autres disent six mois, il avait eu le malheur de perdre la vue, suite fatale de travaux trop assidus. La longue maladie de Drelincourt fut pour lui l'occasion d'une prédication vivante qui montra la sincérité et la puissance de sa piété. Cette douloureuse épreuve, partagée par tous les membres de l'Eglise que desservait Drelincourt, a inspiré les vers suivants, conservés par l'éditeur des *Sonnets chrétiens*, publiés à Neufchâtel en 1739 et que nous avons sous les yeux :

SUR LA LONGUE MALADIE DE M. DRELINCOURT.

Nos péchés donc, Seigneur, ont lassé ta bonté,
Et font tomber enfin tes vengeances célestes;
Ce courroux dont les traits sont toujours si funestes,
Par des crimes divers nous l'avons irrité.

Hosted by Google

Mais si, quand tu punis, tu gardes l'équité,
Et si ton bras vengeur sait distinguer nos têtes,
Sur des sourds auditeurs fais fondre tes tempêtes,
Et non pas sur celui qu'ils n'ont pas écouté.

Ah ! Seigneur, trop longtemps tu punis une Eglise
En affligeant le chef à qui tu l'as commise ;
Viens frapper les brebis, mais sauve le pasteur.

Oui, fais tomber sur nous les coups de ta vengeance ;
Tu nous verras, Seigneur, souffrir avec patience,
Si tu nous veux laisser un tel consolateur.

Laurent Drelincourt eut, de son mariage avec *Anne Bertrand,* deux filles, *Anne-Marie* et *Charlotte.*

Dans son *Dictionnaire historique et pratique*, Bayle s'exprime « en ces termes : « Nous avons de L. Drelincourt divers beaux « sermons. Il a laissé aussi un recueil de *Sonnets chrétiens* fort « jolis et fort estimés par ceux qui ont du goût tout ensemble « pour la piété et pour les belles choses. Outre qu'il était solide « théologien, bon prédicateur et savant en hébreu, il avait ceci « de particulier, qu'ayant à ses heures perdues étudié parfaite- « ment la langue française, il en savait admirablement toutes les « délicatesses et la pureté, jusque là que le fameux Conrart le « consultait presque tous les ordinaires sur ces sortes de ma- « tières. Il a laissé un manuscrit, entre autres, dont le dessein « est de nettoyer la langue française des façons de parler basses « et impures, qui mériterait fort de voir le jour. »

Il a publié d'excellents sermons :

Le saint ministère de l'Evangile (1651), que nous avons mentionné plus haut.

Sermon sur les noces de Cana, prononcé à Cognac, le 29 avril 1657, que MM. Haag croient pouvoir attribuer à notre ministre.

Le salutaire lever du soleil de justice, ou *Sermon sur Malachie IV*, 2, prononcé au synode de Saintonge à Taillebourg, le dimanche 9 août 1665, et publié à La Rochelle en 1666, in-8° (cité par Victor Bujeaud).

Hosted by Google

Les étoiles de l'Eglise et les chandeliers mystiques, sermon prononcé au synode de Poitiers en 1677, et que l'auteur dédia à Baignoux, ministre de Poitiers et mari de sa sœur aînée. (Leyde, 1682, cité par Bayle).

« Au reste, ajoutent MM. Haag, si Laurent Drelincourt a joui dans l'Eglise protestante d'une réputation méritée, ce n'est pas à ses sermons qu'il le doit, mais à ses *Sonnets chrétiens*. Il a excellé dans ce genre de poésie difficile, dont Boileau a dit :

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème.

« Le succès qu'ils ont obtenu, succès prouvé par un grand nombre d'éditions, est légitimé par un incontestable mérite. Aucun bibliographe, à notre connaissance, n'indique d'édition antérieure à celle de Genève, 1670, in-8°; celle d'Amsterdam, 1723, contient de plus que les précédentes la traduction en vers des *Sept psaumes pénitentiaux*, que l'on trouva parmi les papiers de Drelincourt après sa mort. Nous n'en connaissons pas de réimpression postérieure à celle de Loudun, 1780, in-8°. »

L'exemplaire que possède la Bibliothèque de La Rochelle (édition de Neufchâtel, éditeurs du mercure suisse, 1739), porte le timbre de la Bibliothèque de la cathédrale de La Rochelle (*ex Bibl. Eccl. cath. Rupel*).

Le recueil des *Sonnets chrétiens* ne comprend pas moins de cent soixante pièces divisées en quatre parties : la nature et son auteur; l'Ancien Testament; l'Evangile et la grâce ou, plus exactement, diverses grâces et divers états.

Cette dernière partie renferme les meilleurs morceaux de l'ouvrage : la Parole de Dieu; l'Evangile; le Sauveur; la paix de Dieu; la Prière; les Afflictions; la Mort et l'Eternité. Ce n'est pas que les autres parties soient sans valeur, mais elles ont une valeur plus inégale; elles semblent réclamer, pour le lecteur moderne surtout, un choix sévère. D'ailleurs, l'originalité de ces poésies religieuses, leur accent, leur intérêt spécial résident précisément dans les sonnets les plus exclusivement chrétiens. Là, on sent le souffle biblique avec je ne sais quelle puissance, quelle mâle énergie, qui semble manquer

Hosted by Google

un peu à l'ensemble de notre poésie religieuse contemporaine. Il ne serait pas sans intérêt de comparer sous ce rapport les sonnets de Drelincourt avec les cantiques modernes composés spécialement pour les *chants chrétiens* ou les *chants de Sion*. Cette étude comprendrait, à côté d'Agrippa d'Aubigné, le plus grand sans doute, mais le seul connu en dehors du public protestant, les poésies religieuses de Th. de Bèze, Cl. Marot, H. de Barran, d'Albiac, Chandieu, La Noue, Du Bartas, Mage, La Taille, Montchrestien, Conrart, de la Bastide, César de Missy, Bénédict Pictet, etc., les traducteurs du Psautier et les paraphrastes des livres saints. C'est dans ce cadre qu'il faudrait placer Drelincourt, pour l'apprécier équitablement; mais cet examen dépasserait les bornes de cette notice, et nous ne pouvons qu'indiquer cette étude.

Drelincourt n'a jamais prétendu au titre de poète; il ambitionnait davantage; en cédant aux instances de ses amis, en livrant à l'impression, presque malgré lui, ses expériences personnelles, ses prières, ses méditations rhythmées sur les livres saints, il n'aspirait qu'à faire du bien. Il croyait, comme Philippe Vincent, que les vers, même loin du sublime, ne laissent pas d'avoir je ne sais quelle force cachée pour réveiller l'âme et toucher les affections.

On a pu dire avec raison que ses poésies chrétiennes avaient mérité les suffrages et l'estime des personnes pieuses et des savants même de toutes les communions.

Qui saurait apprécier l'influence de ces hautes pensées gravées dans la mémoire de l'enfant par le rhythme poétique, l'accompagnant pendant toute sa vie et se présentant à son esprit et à son cœur, au milieu des luttes et des épreuves, jusqu'à la blanche vieillesse? Que le lecteur en juge d'après les quatre sonnets que nous donnons ici pour exemple :

LA PAROLE DE DIEU.

Qui peut assez louer, ô Grand Dieu! ta Parole ?
C'est un glaive tranchant, un trésor précieux,
Un son qui retentit de l'un à l'autre pôle,
Un miroir de ta face, un rayon de tes yeux.

Hosted by Google

C'est de ta Vérité l'admirable symbole ;
C'est le lait des enfants ; c'est le vin des plus vieux.
C'est aux pauvres mortels le phare et la boussole,
Qui conduit sûrement leur vaisseau vers les cieux.

C'est la douce rosée et la riche semence,
Qui fait germer la foi, qui produit l'espérance,
Et qui nous fait revivre au milieu du trépas.

Ainsi, malgré l'enfer et malgré son envie,
Ni vivant, ni mourant, je ne périrai pas,
Puisque j'ai dans mon cœur ce principe de vie.

—

LES AFFLICTIONS ET LES DOULEURS.

Coupe, brûle, mon Dieu ! cette chair criminelle ;
N'épargne point ma vie, éteins-la si tu veux ;
Pourvu que ta bonté répondant à mes vœux,
Me sauve des horreurs de la mort éternelle.

La peine dont ta loi menace l'infidèle
Me fait glacer le sang et dresser les cheveux ;
Et que sont au prix d'elle et les fers et les feux,
Dont je sens les assauts en ma course mortelle ?

Mais mesure ma force à celle de tes coups :
Verse, pour me guérir, ton baume le plus doux,
Fais que j'éprouve en toi les tendresses d'un père.

Qu'adorant ta sagesse, et pleurant à tes yeux,
J'envisage ma croix comme un mal nécessaire,
Puisque c'est par la croix que l'on s'élève aux cieux.

—

LA PAIX DE DIEU.

Que contre mon bonheur tout l'univers conspire,
Que la terre et l'enfer détruisant mon repos,
Me livrent, à l'envi, les plus cruels assauts,
Que la ruse conseille et que la rage inspire.

Hosted by Google

Qu'au milieu des ennuis ma triste âme soupire ;
Que mon fragile corps éprouve mille maux,
Et que la mort enfin m'abatte de sa faux,
Rien ne peut me priver de la gloire où j'aspire.

Pour cent crimes affreux je tremble sous la loi,
Mais la paix de mon Dieu dissipe cet effroi,
Et dans tous mes combats m'assure et m'accompagne.

Oui si pour mon salut, mon puissant Rédempteur
L'écrivit autrefois sur la sainte montagne,
Son Esprit, tous les jours, la grave dans mon cœnr.

—

LA MORT

ASSURANCE.

Quel est ce monstre horrible, et sans chair et sans yeux,
Qui d'une faux armé, grands et petits menace,
Et qui d'un pied superbe, également terrasse
Et le riche et le pauvre, et le jeune et le vieux ?

Chrétien, vois sans horreur cet objet odieux,
Vois, sous son masque affreux, de ton Sauveur la face,
Vois, dans sa dure main, des nouvelles de grâce,
Et sous son manteau noir, la lumière des cieux.

L'inévitable coup de sa faux meurtrière
Termine avec tes jours ta pénible carrière,
Et fait voler ton âme au séjour de la Paix.

Ainsi le châtiment, dont l'offense est suivie,
Porte un vieux nom, contraire à ses nouveaux effets,
La mort n'est maintenant qu'un passage à la vie.

MESCHINET DE RICHEMOND.

Hosted by Google

EXPOSITION ARTISTIQUE

DE 1867

—

(EXPOSITION ANNUELLE — EXPOSITION UNIVERSELLE)

—

I.

AUNIS ET SAINTONGE

On m'a reproché, l'an dernier, à l'occasion de mes articles sur le Salon de 1866, de m'être montré trop sévère à l'égard de quelques artistes de notre département et d'avoir une fois de plus donné raison au vers de Destouche :

La critique est aisée et l'art est difficile.

Je le sais de longue date : il n'est pas facile, lorsqu'on s'avise d'écrire et de parler d'art, de contenter tout le monde et son père. Qu'on soit élogieux, on passe pour flatteur ; qu'on se permette de blâmer, bien vite on vous envoie aux gémonies. J'ai essayé, il y a un an, dans mon humble sphère, de dire la vérité, j'ai fait en sorte d'être sincère et de n'exprimer que ce que ma conscience me révélait ; j'ai rapporté mes impressions, en ayant soin de frapper mes jugements au coin de l'honnêteté ; et cependant j'ai fait des mécontents ! Décidément, le métier de critique n'est pas commode, quoiqu'en dise le poète, — ces poètes ne doutent de rien ! — et je crains (puissé-je me tromper !) que pour plaire à tous, il ne faille de toute nécessité encenser tout le monde. Eh bien ! soit. M. G... possède la pureté de lignes de Raphaël ; M. B... a le coloris du Titien ; M. O... écrase Michel-Ange de toute la hauteur de son génie ; la Charente-inférieure est la terre bénie de l'art, et il ne reste plus au monde entier qu'à se prosterner devant ses nobles enfants.

Hosted by Google

Ah! le beau dithyrambe! et comme il va me réconcilier, j'imagine, avec ceux que mes critiques ont offensés l'an passé. De par tous les dieux de l'Olympe, je ne crois pas qu'on puisse faire reculer davantage les limites de l'indulgence. Si j'avais été sage, — mais qui peut se vanter de l'être complètement? — j'aurais, dans mon précédent article, employé à l'égard de nos artistes compatriotes ce système ingénieux de critique dont je viens de donner un si bel échantillon. Mais aurais-je, même dans ce cas, satisfait mes lecteurs? Ne se serait-il pas glissé parmi eux quelques incrédules, dont le froid scepticisme n'aurait pas hésité à s'inscrire en faux contre mes élogieuses comparaisons? Je n'ai point de doute sur ce point, et j'ose même affirmer, tant j'ai peu de confiance en mon système, que cette façon joviale de critiquer aurait trouvé un maigre concours d'admirateurs.

N'ayant aucune envie de recueillir le mépris en récompense de mon travail, persuadé d'ailleurs que, s'élevant au-dessus de toutes ces petites considérations de famille ou d'amitié qui peuvent se placer sur sa route et nuire à sa liberté d'examen, le critique doit consulter seulement les impressions de sa conscience et les traduire aussi fidèlement que possible en les éclairant des lumières de son esprit, je persévérerai, dussé-je exciter encore quelques mécontentements passagers, dans le mode de franchise que j'ai suivi l'année dernière, préférant, à l'estime de certains artistes que mes réserves offenseront, la juste considération de mes lecteurs, qui m'est plus précieuse que toute autre. Si ma sincérité déplaît à quelques-uns, elle aura peut-être le bonheur de satisfaire quelques autres; en vérité, que puis-je désirer de plus?

Le Salon de cette année, si on le considère dans son ensemble, a sur ses devanciers l'avantage incontestable de leur être supérieur, non qu'il s'y rencontre des œuvres d'une valeur exceptionnelle attirant l'attention de tous par des qualités éminentes et appelant l'admiration, mais il m'a semblé, et cette opinion est assez généralement admise, que la moyenne des ouvrages envoyés par nos artistes était meilleure que de coutume et que le niveau de l'art avait une certaine tendance,

Hosted by Google

quoique bien faible encore, à s'élever. C'est là un bon symptôme qui ne peut manquer d'obtenir tous nos encouragements; mais malheureusement nous ne voyons surgir, du milieu de cette foule croissante de peintres et de sculpteurs, aucun talent nouveau vraiment original et puissant, pouvant combler les vides que la mort fait chaque année dans les rangs de cette pléïade artistique que nous avons appris à aimer et dont la France pleure depuis trois mois l'un des plus dignes représentants. Où est-il celui qui doit recueillir l'héritage d'Ingres? Où se cache cet oiseau rare que nous réclamons de tous nos vœux? Ce n'est pas, je le confesse à regret, dans le Palais de l'Exposition. Si le mérite d'une œuvre était en rapport direct avec les dimensions que le peintre lui donne, je crois que M. Gustave Doré aurait quelque chance de passer à la postérité en compagnie du maître illustre qui vient de mourir, pour son immense tableau intitulé : *le Tapis vert;* mais, fort heureusement pour le panthéon de l'histoire, qui n'est déjà que trop encombré de mirmidons venus on ne sait d'où, il ne suffit pas de salir une toile de vingt mètres carrés pour passer grand homme, on demande davantage. M. Doré s'est imaginé qu'en représentant une salle de jeu, peuplée de filles de joie et de gandins sans aveu, et en lui donnant des proportions gigantesques, il nous intéresserait beaucoup; je ne crains pas d'affirmer qu'il s'est fourvoyé complètement, autant que M. Dubufe, l'an passé, avec son *Enfant prodigue,* bien que cette dernière toile renfermât des qualités que j'ai cherchées en vain dans celle-ci. M. Doré dessine bien, — du moins ses amis le prétendent, — mais quant au grand art de la peinture, il l'ignore absolument. Qu'il se borne à faire des illustrations pour les romans à la mode ou les contes de Perrault; c'est là son domaine, le seul qui convienne à son talent.

La peinture grivoise continue d'avoir ses adeptes. Je ne parle pas, cela va sans dire, de ces affreuses toiles qu'on s'étonne de rencontrer au Salon et qu'on devrait poursuivre sous la prévention d'attentat à la morale publique, mais de certaines œuvres, signées de noms célèbres, qui, pour être dignes de leurs auteurs par les qualités qu'elles recèlent, n'en sont pas

Hosted by Google

moins regrettables en raison de l'idée qui les a inspirées. Ces tableaux graveleux, qui n'ont d'autres admirateurs que les vieux garçons et les débauchés de tous les âges, ont beau être bien faits, ils sentent le mauvais lieu. J'ai déjà adressé ce reproche à M. Gérôme, l'an passé, pour sa *Cléopâtre,* je le lui ferai encore cette année pour son *Marché d'esclaves.* C'est toujours la même femme nue qu'il nous montre depuis dix ans sous des noms différents et dans des poses plus ou moins voluptueuses. A la fin on se récrie et l'on demande grâce. M. Gustave Boulanger nous fait assister à la toilette d'une Romaine : encore une femme nue entourée de ses esclaves! Elle sort du bain, fraîche et potelée, avec un minois qui n'a rien d'antique, je vous prie de le croire, et qui ressemble fort à celui de nos laïs modernes; une servante à peine vêtue est en train de lui poser le *mamillare*, qui doit soutenir ses beaux seins, splendidement campés sur sa blanche poitrine. Cette scène, qui nous dévoile l'origine du corset, est d'un décolleté à faire pâmer d'aise beaucoup de vieux barbons, mais elle ne saurait me plaire pour les raisons que j'ai énoncées plus haut. Ce sensualisme outré me répugne; il soulève le cœur; on dirait du de Laclos mis en peinture. Pouah! ce dévergondage artistique n'a pas même l'excuse de la gaieté!

La peinture guerrière diminue sensiblement : il n'y a presque plus de tableaux de bataille. On dirait que ce genre, comme la planète de M. Leverrier, a des velléités de disparaître. Ce serait un grand bonheur si la cause en même temps que l'effet fuyait à tout jamais de notre globe, devenu sage, et si, les guerres cessant, cessait la peinture militaire : le bénéfice serait double. J'ai aperçu cependant une *Prise du fort de San-Xavier, devant Puebla,* qui n'est pas sans quelque mérite. Ce tableau est de M. Adolphe Beaucé.

La peinture religieuse est moins abondante que de coutume, ce qui me donne à penser que le jury a refusé un grand nombre de saintes toiles, suffisamment bonnes pour satisfaire les goûts artistiques des curés de village, mais tout à fait indignes de figurer dans le Palais de l'Exposition. Notre compatriote, M. Omer Charlet, qui brille au premier rang parmi les pein-

Hosted by Google

tres pieux, n'a pas jugé à propos d'exposer cette année-ci ; il a voulu sans doute rester sur son insuccès du dernier Salon, *le Supplice de Ponce-Pilate,* qui lui a attiré tant de critiques amères.

J'ai remarqué un nombre considérable de tableaux de genre, qui mériteraient une étude spéciale, si les limites de cet article ne m'obligeaient à être laconique dans mes énumérations. Cependant je citerai, en passant, un joli Meissonnier, un Knauss adorable, intitulé : *Son Altesse en voyage*, une délicieuse toile de Dieffenbach ; l'*Accord des fiançailles*, deux gracieux tableaux de Baron et deux Dargelas charmants. M. Schrayer s'est relevé cette année. Son tableau, représentant un cheval abandonné au lendemain d'une bataille, qui tend la tête au vent en poussant des hennissements plaintifs, comme pour appeler du secours, est plein d'une expression touchante et vraie ; c'est une des meilleures toiles de cet artiste. J'aime beaucoup le tableau de M. Bonnat, *Ribéra dessinant à la porte de l'Ara-Cœli, à Rome.* Ce jeune peintre a dû étudier de près la peinture espagnole, il a les procédés, le coloris de cette école célèbre, qui a été illustrée par tant de maîtres ; il fera bien de persévérer dans cette voie, qui le mènera indubitablement à de glorieux succès.

Les portraits sont nombreux cette année-ci au Salon, et il y en a d'excellents. Je citerai particulièrement celui de M. Delangle, par M. Cabanel ; celui de M. Gounod, par son beau-frère, M. Dubufe, et celui de Mme la comtesse de M. C..., par M. Giacomotti. J'ai remarqué une jolie tête de jeune fille, Mlle Fanny Mengozzi, peinte par M. Jacquet, un élève de M. Bouguereau, qui fait honneur à son maître. Il y a, du même peintre, un tableau intitulé : l'*Appel aux armes,* qui rappelle Velasquez ; son style un peu vieillot peut déplaire à certaines gens qui n'estiment que l'école moderne, mais pour les vrais amateurs de la peinture ancienne, cette toile a un mérite réel qu'on ne saurait contester. N'oublions pas les deux portraits de M. Jalabert, qui renferment des qualités sérieuses, que nous avons déjà eu occasion d'apprécier chez ce peintre aux expositions précédentes, et notons en même temps celui de M. Manet, par

Hosted by Google

M. Fantin, qui justifie pleinement l'admiration qu'on lui accorde.

Les paysages ne font pas défaut au Salon de 1867, ils se comptent par centaines; mais, ici comme au ciel, ils sont beaucoup d'appelés et peu d'élus. M. Corot a exposé une *Vue de Marisselle, près Beauvais,* qui est digne des plus grands éloges. Quel air, quelle lumière, quelle poésie dans cette petite toile si exiguë par ses dimensions et si grande par les beautés qu'elle recèle! Comme il comprend la nature et comme il la dépeint avec ses pinceaux, ce joyeux compère, si bonhomme dans sa vie privée, si simple, si modeste, mais si majestueux dans les manifestations de son talent! quel art sublime que la peinture, lorsqu'il s'élève à cette hauteur, et qu'ils s'agitent vainement ces pygmées ridicules qui tournoient autour de cet enfant de la Muse pour tâcher de le rabaisser à leur infime stature! M. Corot est un grand peintre, et, pour parodier une phrase célèbre, les myrmidons pourront entasser injures sur injures, critiques sur critiques, elles n'arriveront jamais à détrôner le maître. M. Najon a deux toiles, une surtout, *la Plage de Saint-Meloir des Ondes,* d'une valeur peu commune; j'aime moins l'autre, qui représente les bords de la mer, sur lesquels vient se briser une vague écumante. M. Théodore Rousseau a deux paysages, un *Intérieur de forêt* et une *Vue du Mont-Blanc,* qui sont d'une faiblesse remarquable, si on les compare aux précédentes œuvres de cet artiste. J'ignore avec quels yeux il regarde la nature dans ses spectacles grandioses, mais s'il la voit comme tout le monde il doit bien souffrir en contemplant ses tableaux qui lui ressemblent si peu. Quel coloris bizarre! quel assemblage de tons criards! quelle peinture léchée et ennuyeuse! Qu'on me ramène bien vite aux paysages de M. Corot; ici, du moins, je respire à l'aise au milieu de ces bois tout remplis d'air et de lumière; ici je sens la nature et je l'aime dans sa splendeur immense. Je n'apprécie pas le tableau de M. Daubigny, *Un soir à Andresy :* c'est terne et d'une teinte blafarde qui déplaît. *La Pastorale,* de M. Jacque, est une jolie toile, bien qu'elle soit inférieure à ses sœurs aînées.

Je m'arrête, car je m'aperçois que j'ai donné à ma course rapide à travers le Salon les proportions d'une longue prome-

Hosted by Google

nade; il est temps de passer aux œuvres de nos compatriotes, dont je n'ai pas encore parlé.

Je n'ai pas à faire dans cette Revue l'éloge de M. Auguin, dont le remarquable talent a conquis, l'an passé, les suffrages du public rochelais, suffrages que, du reste, le jury dans sa haute sagesse a ratifiés, en décernant à cet enfant de Rochefort la plus belle récompense qu'il lui était donné d'accorder. Les deux paysages exposés par M. Auguin, surtout celui intitulé : *Le soir dans les pins* (*Arcachon*), m'ont paru charmants de ton, de couleur, de dessin, et ce qui leur donne à mes yeux un mérite supérieur, c'est que j'y rencontre les qualités précieuses que je relevais, il n'y a qu'un instant, chez son professeur Corot. Même procédé, même observation scrupuleuse de la nature, même respect de la vérité dans l'expression de sa beauté. Comme on voit circuler l'air à travers les feuilles de ses arbres! quelle transparence! quelle lumière même dans les demi-teintes! Comme la campagne est belle par ce beau soir d'été, et qu'on aimerait à respirer la brise de mer sous ces grands pins qui se balancent au vent! M. Auguin n'a qu'à poursuivre la route où il s'est engagé sur les traces de son maître, il est sûr d'acquérir, d'ici à quelques années, la juste renommée due à son beau talent.

Je ne voudrais pas renouveler les critiques que j'ai cru devoir adresser déjà à M. Bouguereau, à l'occasion de ses deux toiles du dernier Salon, mais il m'oblige à faire comme lui, à me répéter, malgré tout le désir que j'aurais eu de ne lui décerner que des éloges. Et tout d'abord, je lui ferai remarquer qu'il n'est pas nécessaire à un artiste de son rang, qui est en possession d'une réputation faite, d'envoyer chaque année deux tableaux au Salon. Lorsqu'on n'est pas prêt, à quoi sert d'exposer une œuvre inachevée? Ne vaut-il pas mieux s'abstenir? Si l'on n'a rien, pourquoi déterrer quelque vieille toile sans importance, qui ne saurait ajouter à la renommée de celui qui l'expose et qui pourrait produire un effet tout contraire? M. Bouguereau aurait dû s'en tenir au *portrait de Mme la vicomtesse de C...*, qui est assurément l'un des plus

Hosted by Google

beaux qui soient sortis de son pinceau. A part ceux de M. Cabanel, qui peuvent marcher *ex æquo* avec celui de notre peintre rochelais, je n'en vois aucun autre dans toute l'Exposition qui puisse lutter avec le sien. Il faut le reconnaître, notre école de Rome produit des portraitistes d'une valeur incomparable ; ils en rapportent je ne sais quel procédé, emprunté sans nul doute à la manière des grands maîtres, qu'on retrouve chez tous les lauréats de l'Académie de France et qu'on ne rencontre pas chez les autres. Chose remarquable! M. Bouguereau, qui est si peu coloriste dans ses tableaux de genre ou d'histoire, l'est extrêmement dans ses portraits. Pourquoi cette anomalie qui laisserait à penser qu'il y a un certain parti pris de la part de cet artiste à faire du gris, chaque fois que son bon plaisir seul est en jeu. Je faisais cette remarque tout dernièrement au Champ-de-Mars, où M. Bouguereau a exposé une dizaine de ses meilleures toiles, parmi lesquelles se trouve le magnifique portrait de Mme Bartholony. A côté de ce tableau, d'un coloris excellent, tous les autres paraissent ternes, et, sans la beauté du dessin, qui est la plus grande qualité de notre jeune artiste, ils passeraient inaperçus. Disons à sa décharge que son exposition est placée à une hauteur vertigineuse qui lui fait le plus grand tort, ce qui ne diminue en rien la portée de mes critiques.

Je ne m'arrêterai pas devant le second tableau de M. Bouguereau, *L'Age d'or*, qui représente dans une tenue plus que légère un jeune homme assis auprès d'une femme agenouillée qui présente le sein à son enfant. Le sujet n'est pas neuf, on le voit, mais, comme l'amour, il est toujours jeune; c'est le thème éternel, autour duquel tourne depuis longtemps déjà notre estimable compatriote sans se lasser jamais. Ne voulant rien lui dire de désagréable, je ne lui dévoilerai pas l'opinion du public, ni la mienne, d'autant qu'il nous prépare pour l'année prochaine une surprise qui lui fera pardonner bien des péchés véniels.

M. Brillouin a exposé deux mignonnes toiles dans le genre Meissonnier, qui sont remarquables à beaucoup d'égards : c'est fin, c'est spirituel, c'est plein de détails charmants, à travers

Hosted by Google

lesquels on sent percer une verve et une gaieté toute gauloise. Les *Officiers en reconnaissance* sont superbes dans leur majestueux attirail, avec leurs grandes bottes, leurs chapeaux ornés de longs plumets et leur air d'importance, qui les fait ressembler au capitaine Fracasse; beaux parleurs, du reste, beaux diseurs d'exploits fameux et d'aventures gaillardes, très vaillants quand il s'agit de faire bonne chère et de ripailler avec des filles, mais très peu pressés, en revanche, de marcher au combat et de courir sus à l'ennemi. L'un d'eux surtout est magnifique d'ampleur et de bêtise; on dirait qu'il porte avec orgueil sa panse bien nourrie et sa rouge trogne, qu'il étale avec bonheur sa vaste et grossière corpulence. Derrière lui marche un soldat, quelque loustic de régiment, qui ne peut regarder sans sourire son Ineptie, monsieur l'officier du roi. Le second tableau de M. Brillouin est tout entier dans la physionomie expressive de ses personnages écoutant la lecture de *la Gazette,* que leur fait un des lettrés du village, M. l'adjoint ou l'instituteur primaire. Les figures de tous ces bonshommes, les uns fumant, les autres buvant, tous prêtant l'oreille, quelques-uns seulement jouant au fond du cabaret, tout cela est délicieusement compris et rendu d'une main sûre et ferme, qui joint à une grande science du dessin une connaissance parfaite du coloris. Je fais mes sincères compliments à M. Brillouin; ses deux toiles sont deux charmants bijoux. Je lui adresse également mes éloges pour deux dessins rehaussés en couleurs, que j'ai remarqués avec un vif plaisir dans la section des pastels.

M. Brossard a exposé un excellent portrait de M. le comte d'H.... Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de m'étendre sur le mérite de cet aimable artiste, dont le talent est connu depuis longtemps du public rochelais et apprécié par lui à sa juste valeur. On pourrait lui souhaiter quelques-unes des qualités brillantes qu'on rencontre chez les portraitistes en renom; mais au point de vue du goût et de la ressemblance, je sais de longue date qu'on ne saurait désirer mieux. Mes félicitations les plus chaleureuses à notre vieil et toujours jeune compatriote.

Me voici arrivé à l'artiste éminent dont je m'estime heureux

Hosted by Google

de pouvoir encore une fois glorifier le gracieux talent. M. Fromentin est un privilégié de la nature : elle a fait de lui un écrivain exquis, presque un poète, un peintre admirable, et enfin un homme dans la plus haute acception du mot. J'ai déjà dit tout cela, l'an passé, à cette même place, et je n'hésite pas à le répéter sans craindre de blesser sa modestie, car il m'a fait l'amitié, dans une lettre charmante que je conserve précieusement, de reconnaître que je l'avais compris. Cependant je dois ajouter, afin de rendre hommage à la vérité, qu'il n'a voulu de mes éloges accepter que le dernier ; c'est le seul qui l'ait touché et qu'il ait consenti à recevoir. Quoiqu'il en soit, je me permettrai de le nommer un grand peintre, d'autant que son exposition de cette année n'est pas faite pour diminuer l'admiration que j'ai pour lui. Tout récemment, je relisais son charmant livre, *Un Été dans le Sahara*, avec le plaisir d'un dilletante écoutant son air favori ; et, ces jours derniers, en contemplant sa jolie toile qui représente des *Bateleurs nègres* dansant au son du tambourin, je retrouvais sur son tableau une de ces scènes arabes telles qu'il les a décrites si bien dans son remarquable ouvrage sur le désert africain. *Ut pictura poesis*..... M. Fromentin a réalisé le rêve du poète. Rien de plus merveilleux que ce tableau : au fond, des Arabes enveloppés de leurs longs burnous blancs et nonchalamment étendus sur le devant de leurs portes, des femmes, des enfants, vêtus de costumes aux couleurs éclatantes, telles qu'on en voit au *pays de la soif,* et, au milieu de ce cercle improvisé, des danseurs nègres. Il me semblait voir parmi ces bateleurs le jeune Aouïmer du café Djéridi, à El-Aghouat. « Aouïmer passa sa flûte à son voisin, se voila la moitié du visage, depuis le menton jusqu'au nez, dénoua son écharpe de mousseline et la fit descendre sur ses pieds comme une robe ; puis, prenant de chaque main un des bouts de son foulard, il se mit à danser. » M. Fromentin n'a pas seulement le mérite de retracer avec ses pinceaux les épisodes remarquables de son voyage au désert, il nous transporte à l'aide de sa baguette merveilleuse au sein même de la vie arabe, il nous la montre à nu, en nous dévoilant ses mystères, ses grandeurs et ses

Hosted by Google

faiblesses. Il nous rend la lumière de cette région brûlante, son ciel sans nuages au-dessus du désert sans ombre, et il nous dépeint ses paysages tout imprégnés de ce *bleu* qu'il aime passionnément et dont nous n'avons nulle idée sous nos climats brumeux.

L'autre toile de M. Fromentin représente des femmes du Sahara, de la tribu des Ouled-Nayls. C'est une étude de types arabes qui ne manque ni d'originalité, ni de charme. Je ne puis mieux faire, pour rendre ce tableau et l'aspect de ces filles du désert, que de citer l'écrivain pour expliquer le peintre. « Représente-toi, écrit-il à son ami, sous cette couverture abondante en plis, mais légère, de grandes femmes aux formes viriles avec des yeux cerclés de noir, le regard un peu louche, des cheveux nattés qui se perdent dans le voile en flots obscurs, en encadrant un visage mièvre, flétri, de couleur neutre et qui semble ne pouvoir ni s'animer, ni pâlir davantage; des bras nus jusqu'à l'épaule avec des bracelets jusqu'au coude, cercles d'argent, de corne ou de bois noir travaillé. Parfois le haïk, qui s'entrouvre, laisse à nu tout un côté du corps : la poitrine, qu'elles portent en avant, et leurs reins fortement cambrés. Elles ont la marche droite, le pas souple et faisant peu de bruit; quelque chose enfin de gauche et à la fois de magnifique dans les habitudes du corps qui leur permet de prendre, accroupies, des postures de singes, et debout, des attitudes de statue. » Il suffit de lire cette courte et jolie description pour connaître le tableau de M. Fromentin. Si l'on me demande maintenant laquelle des deux toiles je préfère, je n'hésiterai pas à déclarer que la première me paraît supérieure à celle-ci et que je l'aime mieux, non que cette dernière renferme moins de qualités brillantes, mais il y a dans l'autre une vie, un mouvement, une splendeur enivrante, qui font que je l'estime davantage. Au fond, je les adore toutes deux.

M. Gallard-Lépinay a exposé un tableau de marine, représentant un *Navire échoué à marée basse aux environs de Royan, soleil levant.* C'est une œuvre de mérite, à laquelle je n'aurais que des éloges à décerner, si je n'observais chez ce jeune débutant une tendance trop marquée à s'en tenir toujours

Hosted by Google

au même sujet; c'est une deuxième édition de son tableau du dernier Salon. Les effets de soleil levant sur les bords de la mer sont faits assurément pour inspirer de délicieuses toiles, et je comprends qu'un peintre trouve un certain charme à retracer avec ses pinceaux les aspects grandioses de la nature à son réveil; mais, que M. Gallard-Lépinay me permette de le lui dire, c'est un lieu commun en peinture dont il ne faut pas abuser. A ce reproche près, ce tableau renferme de sérieuses qualités, qui me font bien augurer de l'avenir de cet artiste. Les teintes vagues et quelque peu indécises de l'heure matinale, la pâleur de l'aube, la brume légère qui enveloppe les falaises fuyant dans le lointain, tout cela est habilement rendu dans un style excellent et un coloris qui, pour être parfois trop blanc, n'en est pas moins par instants d'une vérité frappante.

M. Genty a renoncé, cette année-ci, aux tableaux d'histoire, et je ne puis que le féliciter d'avoir tenu compte des critiques sincères que son *Renaud et Armide* lui ont values l'an passé. Les deux portraits qu'il a envoyés au Salon m'ont paru inférieurs à ceux des expositions précédentes, surtout celui de Mlle T... de B..., dont la figure manque d'expression et de vie : c'est froid et d'un coloris médiocre qui n'est pas dans les habitudes de M. Genty. Je préfère de beaucoup son portrait de Mme G..., dont la tête est dessinée d'une main plus habile et plus sûre d'elle-même; mais le corps manque d'élégance et la robe est mal drapée. Le fond en est mauvais. Pourquoi avoir placé cette dame, qui n'a aucunement les allures d'une jardinière, au milieu d'un parc anglais? C'est un contre-sens, dans lequel tombent beaucoup de portraitistes de bas étage, mais que devrait éviter un artiste de valeur et de goût. Pourquoi ne pas adopter les fonds simples des Cabanel, des Bouguereau, des Dubufe, leurs tons verdâtres, sur lesquels ressortent si admirablement les couleurs brillantes de leurs portraits? J'appelle sur ce point l'attention de M. Genty, pour qu'à l'avenir il abandonne aux seuls collaborateurs du soleil le privilége d'illustrer leurs photographies de jardins imaginaires.

Je ferai la même observation à M. Huas, pour son pastel,

Hosted by Google

Juliette et Mistigris, où l'on voit au milieu des fleurs un superbe chat, qu'envierait Manet, se promenant sur les épaules de sa maîtresse. Le sujet n'est pas heureux, l'exécution l'est moins encore; c'est une œuvre médiocrement conçue, que ne relève aucune qualité saillante. Le portrait de l'Impératrice, qu'il a exposé, n'a pas même le mérite de la ressemblance.

Me voici arrivé tout doucettement au bout de mon rouleau. Je pense n'avoir oublié personne, excepté M. Chandelier, dont je n'ai pu trouver le dessin, *Une ferme en Bretagne;* il doit y avoir une erreur au livret qui m'a mis dans l'impossibilité de le découvrir. Je le regrette sincèrement.

En somme et pour me résumer, l'exposition rochelaise et saintongeoise continue de tenir le rang élevé qu'elle occupe depuis nombre d'années au Palais de l'industrie. A part quelques taches dont l'ombre légère ne saurait troubler l'harmonie de l'ensemble, je suis heureux de constater que, loin de s'affaiblir, le mérite de nos artistes semble s'accroître avec les années. Puisse cette noble flamme qui les anime les inspirer pendant longtemps encore! C'est le vœu suprême qu'ose adresser à la Muse, en déposant sa plume, l'humble et modeste écrivain qui s'est permis de les juger.

ERNEST CALLOT.

II

POITOU

Le Poitou est représenté, au Champ-de-Mars et aux Champs-Élysées, par vingt-et-un artistes, peintres, sculpteurs, dessinateurs, graveurs et architectes. Sur ce nombre, dix appartiennent au département de la Vendée, six au département des Deux-Sèvres, et cinq à celui de la Vienne (1). Au

(1) *Exposition universelle.* — PEINTURE : De Curzon, de Poitiers; Emmanuel Lansyer, de l'île Bouin. — SCULPTURE : Gaston Guitton, de Napo-

Hosted by Google

Champ-de-Mars les exposants sont MM. de Curzon, Lansyer, Gaston Guitton, Ambroise Baudry et de Rochebrune. Aux Champs-Élysées, des noms nouveaux viennent grossir ce groupe, déjà célèbre, auquel manque, à notre grand regret, le plus illustre d'entre tous, M. Paul Baudry, de Napoléon-Vendée.

— M. de Curzon a cinq tableaux à l'Exposition universelle et deux au Salon de cette année : *Le Jardin du couvent* (1857) ; *La Psyché* (1859, musée du Luxembourg) ; *La jeune Mère* (1859, musée de Nantes) ; *L'Ecco fiori* (1861), *L'Ilissus* (1861), *Une Étude de paysage* et *Des Moines ornant leur chapelle*, (1867.)

Le talent de M. de Curzon est un talent correct. Sans faire crier haut la couleur, sans tourmenter le dessin, le peintre obtient, surtout dans les toiles de petite dimension, des effets d'une puissance surprenante, si l'on considère la discrétion des moyens employés chez M. de Curzon ; la composition est toujours sobre, les figures sont justes de mouvement, et sur une gamme de tons parfois un peu sourde, les valeurs habilement ménagées donnent cet accent de l'harmonie ou du contraste, qui fait, à proprement parler, la couleur. Je ne connais, dans

léon-Vendée. — GRAVURE : De Rochebrune, de Fontenay-le-Comte. — ARCHITECTURE : Ambroise Baudry, de Napoléon-Vendée.

Salon de 1867. — PEINTURE : Bidau, de Napoléon-Vendée; Brunet Houard, de Saint-Maixent; de Curzon, déjà nommé; Lansyer, déjà nommé; Palvadeau, de Noirmoutiers; Perrault, de Poitiers; Piette, de Niort; Tessier, de Fontenay-le-Comte; Tillier, du Boupère, — SCULPTURE : Baujault, de La Crèche; Brouillet, de Charroux; Charrier, de Niort; Gaston Guitton, déjà nommé; Pautrot, de Poitiers. — DESSIN : Crétineau Joly, de Fontenay-le-Comte; Mme Desrivières née Leroy, de Niort; Mme D'Ollendon, de Poitiers, — GRAVURE : De Rochebrune, déjà nommé. — ARCHITECTURE : Armand Darru, de Niort; Victor Auguste Loué, de Napoléon-Vendée. Total : 21. — Nombre des œuvres exposées : 48, dont 20 pour la peinture (8 paysages, 4 tableaux de genre, 5 compositions de plus grande dimension, 2 portraits, 1 nature morte); 11 pour la sculpture (1 groupe en pierre, 5 statues en marbre, 1 buste en marbre, 1 buste en bronze, 1 buste en plâtre, deux groupes en bronze); 5 pour la gravure (5 eaux fortes); 4 pour le dessin (2 portraits au pastel, 1 copie sur porcelaine, 1 copie sur émail); et 8 pour l'architecture (2 projets, 5 restitutions et 1 plan d'édifice exécuté),

Hosted by Google

la peinture moderne, rien de plus complet que *Le Jardin du couvent*, de 1857, et *La Chapelle des Dominicains*, de cette année. — Ici des frères lais cultivent un jardin potager ; l'un fouille la terre de sa pelle ; l'autre, armé d'un arrosoir, verse *la rosée artificielle aux larges feuilles altérées;* un troisième cueille les fruits qui iront alimenter le garde-manger du carême ; la haute muraille du couvent borne étroitement cet horizon mélancolique sur lequel pèse un ciel de plomb. — Là, deux abbés reproduisent sur les parois d'une chapelle les cartons que le supérieur examine au pied de l'échafaudage ; une fresque déjà peinte témoigne des préoccupations intelligentes de cette aristocratie du couvent, et donne une nouvelle preuve de cette entente des oppositions qui distingue la manière d'un poète élégant à qui nous devons les commentaires de Graziella.

M. Emmanuel Lansyer sera demain l'un des meilleurs paysagistes de ce temps. M. Lansyer a débuté en 1865 par une très-remarquable étude, *La matinée de septembre à Douarnenez ;* cette étude lui a valu une médaille, et depuis il a acquis une sûreté d'intonation qui nous promet un maître. *Les Femmes à la fontaine* auraient leur place marquée dans l'un de nos musées de province, si la province croyait à ses prophètes.

M. Palvadeau, de l'île de Noirmoutiers, est un coloriste, mais il abuse de certaines notes obtenues par à peu près à l'aide des procédés d'atelier. J'engage vivement M. Palvadeau, à faire de fréquentes visites à M. Lansyer, son voisin. M. Piette, de Niort, a encore moins de raisons que M. Palvadeau de se défier des bons enseignements faciles à recueillir et de l'étude de la nature, toujours prodigue de ses faveurs à qui sait l'aimer.

M. Tessier, de Fontenay, est élève du regretté Flandrin ; que M. Tessier fasse un tableau dans le style contenu de son *Etude de femme,* et je lui prédis un très-grand succès. M. Bidau, de Napoléon-Vendée, expose modestement des fleurs peintes selon les bonnes traditions des hollandais.

Quant à M. Paul Tillier, sa toile d'*Achille et Thétis* a toutes les qualités et tous les défauts qui sont le fruit des études modernes : observation suffisante du modelé, mais recherche

Hosted by Google

des oppositions factices et ragoût banal de la composition. La figure d'Achille est bien peinte, mais d'un seul ton, et elle se détache lourdement sur des coquetteries de palette qui rappellent par leur papillotage les reflets de l'aquarium. M. Paul Tillier a un vrai tempérament de peintre, il ne redoute aucune des difficultés les plus difficiles à vaincre, mais si son tableau de cette année est une promesse, il faut pour que cette promesse se réalise, que l'impression rendue consente à être l'impression reçue, et que la main se résigne à être sincère au risque d'être naïve.

Avant de sortir de la section de peinture, il me reste à parler de M. Perrault, de Poitiers, et de M. Brunet Houard, de Saint-Maixent. Rien n'a manqué jusqu'à ce jour à M. Perrault : médailles, succès, applaudissements. M. Perrault est l'un des derniers représentants de cette école du *blaireautage*, qui plaît tant aux dames et dont MM. Winterhalter et Dubuffe sont les prophètes. De cette école je ne dirai rien ici, si ce n'est qu'il est regrettable d'y voir dépenser un talent comme celui dont M. Perrault fait preuve. Au reste, M. Perrault a de salutaires remords, car si *le Portrait* (n° 1201) et le tableau inscrit sous ce titre : *Pour la petite Chapelle*, sont deux petits chefs-d'œuvre de miévrerie sans naïveté, dans sa dernière composition, exposée en ce moment chez Goupil, *L'Enfant aux chats*, M. Perrault semble vouloir rompre avec les pratiques de ses maîtres. Les animaux surtout sont d'une très-bonne facture, et il ne s'agit plus pour l'artiste poitevin que de ne pas nous traiter plus mal que ces animaux-là.

Les Niortais n'ont pas oublié les études que M. Brunet Houard avait envoyées à leur exposition de 1865. M. Brunet Houard a cette année au Salon un tableau : *Les Saltimbanques*. L'une de ces maisons ambulantes, qui font la joie de nos kermesses, suit une route déserte, lentement traînée par un cheval efflanqué; Bilboquet conduit l'attelage, Mignon se tient en amazone sur la pauvre bête qu'excitent les chiens, et Atta Troll marche mélancolique, pensant à la noire Mumma. Cette composition, groupée dans l'un des angles de la toile, est d'un agencement heureux, mais le dessin trop lâché et la coloration trop superficielle la laissent indécise. M. Brunet Houard

Hosted by Google

a d'éminentes qualités, et il ne lui manque qu'un peu de défiance de lui-même; faute de suivre sa pensée jusqu'au bout il fait d'excellentes esquisses, mais ses tableaux sont trop souvent de la peinture née avant terme.

En abordant la sculpture, je suis bien aise de dire au département des Deux-Sèvres qu'il n'a pas fait un mauvais placement. M. Baujault, de La Crèche, expose un buste de M. de Tusseau, qui serait une œuvre irréprochable en atténuant certains détails dans le modelé de la partie droite du visage et en brisant la monotonie d'une frisure trop correcte. Le département des Deux-Sèvres recueillera, je le répète, de gros intérêts des encouragements qu'il a donnés avec parcimonie à un artiste dont il aura certainement un jour à s'honorer.

Que M. Charrier, de Niort, entame hardiment la pierre, on ne peut que le féliciter de son courage, tout en regrettant que dans son groupe du *Génie de la Mer* il ait laissé subsister des empâtements fâcheux, mais qu'il pétrisse le marbre avec ce sans façon dont il a fait preuve dans *La Moisson fleurie*, c'est là une tentative inexcusable. Les expositions ont pour le sculpteur ce privilége de pouvoir soumettre à la critique le modèle en plâtre avant de procéder à l'exécution définitive, et si M. Charrier eût exposé cette année la maquette de la *Moisson fleurie*, les observations, aujourd'hui tardives, auraient pu corriger ce qui est maintenant irréparable. Le relief des draperies est tellement négligé, qu'il ne se formule pas, et la tête et les mains étudiées avec soin, ne peuvent racheter l'ensemble trop imparfait.

Peu d'œuvres ont soulevé autant de critiques que la bacchante de M. Brouillet. Le reproche fait à la tête qui plafonne, d'être insaisissable à l'œil, est très-justifié, mais ce mouvement donne dans le torse des détails qui ont séduit l'artiste et qu'il a fidèlement rendus, et sans une fâcheuse disposition de l'étoffe qui fait escalier sur la jambe gauche, la statue de M. Brouillet serait une des figures les plus remarquables du salon.

M. Gaston Guitton est le statuaire éloquent que chacun sait. Son buste de M. C... B..., à la physionomie vitellienne, est un morceau de maître, et le portrait de Mme *** est une esquisse

Hosted by Google

empreinte de ce grand et sobre caractère que la nature laisse aux masques qui ont eu la beauté.

M. Pautrot, de Poitiers, ressuscite très spirituellement les oiseaux. *Les Grives* ivres de raisin et les *Bécassines* réduites à la portion congrue sont deux groupes lestement enlevés.

— Le Poitou compte trois exposants dans la section des dessins : Mme d'Ollendon, de Poitiers, qui copie fidèlement sur porcelaine les œuvres des maîtres italiens; M. Crétineau Joly, de Fontenay, initié à tous les secrets de l'émaillure, et Mme Desrivières née Leroy, de Niort. Des deux portraits de Mme Desrivières, je préfère celui du *Docteur Laugier*. Dans le portrait de femme, Mme Desrivières a cédé aux charmes du demi-nu, que ne comporte pas l'âge de son modèle encore assez jeune pour dédaigner une telle mise en scène. Mme Desrivières est aujourd'hui l'un de nos meilleurs peintres de portraits au pastel. Est-ce beaucoup dire?

— C'est M. O. de Rochebrune qui représente à lui seul l'art de la gravure en Poitou, et l'on ne saurait être mieux représenté. Le Champ-de-Mars possède *Les deux façades du Château d'Evreux* (1866), l'*Intérieur du Château de Blois* (1865), et la *Notre-Dame de Paris* (1865). Aux Champs-Élysées sont exposées les planches de la *Sainte-Chapelle de Champigny* et du *Donjon de Pierrefonds*.

L'épreuve de la *Sainte-Chapelle de Champigny*, qui est au Salon, est bien supérieure comme tirage à celles que j'ai vues chez les marchands d'estampes; les nuances blondes ont dans cette épreuve pris la place de certaines nuances trop noires, et l'encadrement, qui m'avait précédemment paru très lourd, y est d'une légèreté qui en fait ressortir les précieux détails. Au *Donjon de Pierrefonds* j'adresserai ce reproche, que l'on pourrait faire à presque toutes les eaux-fortes de M. de Rochebrune, de manquer de parti pris dans la lumière. En supprimant quelques hachures trop régulières sur la façade éclairée, l'aspect se modifierait très heureusement; les valeurs, atténuées par ce voisinage timide, prendraient de la consistance, et les vigueurs trop accentuées sur les seconds plans auraient, avec le plan lumineux, les rapports

Hosted by Google

qui leur manquent. Je me propose au reste de publier une étude spéciale de l'œuvre de M. de Rochebrune, dans l'un des prochains numéros de la *Revue*.

— Dans toutes les expositions, la partie la plus délaissée par la foule est la section de l'architecture : on s'intéresse généralement assez peu aux plans, coupes et élévations de nos maîtres en l'art de bâtir, bien que le bâtiment ait pris dans ce siècle les proportions d'une institution publique.

Le département de la Vendée a cependant donné naissance à l'un des plus brillants élèves de l'école des Beaux-Arts, M. Ambroise Baudry; mais notre indifférence est telle à l'égard de Vitruve et de Vignole, que peu de nous connaissent la collection de dessins que le jeune artiste a rapportée de sa mission en Roumanie.

M. Baudry a relevé toutes les stations antiques du bas Danube, et particulièrement la station de Trasmis dans la Mésie inférieure, station qu'on suppose avoir été le cantonnement de la ve légion macédonique. Je laisse aux archéologues le soin de discuter ce point délicat, mais je dois dire ici que M. Baudry manie le crayon avec une habileté rare chez ceux de sa section.

M. Victor Auguste Loué, de Napoléon-Vendée, envoie au Salon un projet de restauration du pont d'Airvault et un projet de restitution de la chapelle de Menigoute. M. Segretain avait déjà entrepris de réparer la chapelle de Menigoute, qui est un des monuments les plus intéressants de notre contrée. Je ne connais pas les croquis de M. Segretain, mais le plan de M. Loué me paraît digne d'être pris en sérieuse considération, si tant est que les autorités compétentes aient d'autre souci que de déterrer les anciens abbés de Menigoute par manière de passe-temps.

Je termine ce rapide compte-rendu par le nom de MM. Darru, de Niort, qui exposent le plan de l'hôtel qu'ils ont exécuté en 1864, rue de Maubeuge, pour la Compagnie du gaz.

Le Poitou tient, on le voit, une place très honorable dans les différentes branches de l'art contemporain, et c'est avec un légitime orgueil que je signale ici ce rayon qui fait oublier bien des ombres.

ANTONIN PROUST.

Hosted by Google

CHRONIQUE

I.

LES CONFÉRENCES

DANS

LES PROVINCES DE L'OUEST

Les Conférences! — A ce mot les souvenirs se ravivent, on se rappelle avec bonheur, les voix éloquentes et sympathiques qui dans quelques heureuses soirées ont su donner à leurs auditeurs tant de notions certaines sur des sujets si divers; on se souvient de ce dévouement uni à tant de savoir, de cette parole qui se pliant avec tant de facilités à toutes les ignorances, développait, dans quelques heures, avec une lucidité si parfaite, les progrès des sciences, expliquait les beautés des chefs-d'œuvres de l'esprit humain ou initiait aux secrets de notre législation et de notre histoire.

Les Conférences! Nous n'avons point à expliquer cette institution qui, bien que née d'hier, joue déjà un si grand rôle dans le mécanisme de l'instruction publique; nées à Paris, elles se sont rapidement répandues dans la France entière. Tous nos grands centres de population ont voulu en avoir, les villes pourvues de Facultés se sont empressées de faire rayonner autour d'elles la science parée de la diction la plus pure, déguisée sous la forme la plus attrayante; et chacun d'accourir, car chacun désirait la connaître cette science que l'on se représente le plus souvent aride et maussade, triste et repoussante; et que l'on se figure l'étonnement, la surprise, le ravissement

Hosted by Google

de ces hommes du monde, de ces dames, de ces ouvriers, de la voir venir à eux simple, accorte, bienveillante et facile, de la comprendre pour ainsi dire à demi-mot, et d'acquérir en ces courts instants, sur les plus difficiles questions des notions toutes nouvelles, de découvrir des horisons vastes et inattendus.

Nous ne sommes ici que le lointain écho de tous ceux auxquels il a été donné d'assister à ces réunions, où toutes les classes de la société également confondues dans un même désir d'apprendre, se pressaient à l'envi autour de la chaire dans laquelle montait soit l'habile professeur, soit l'homme de bonne volonté qui puisait sa force dans le désir de bien faire.

Honneur à vous tous qui avez bien voulu vous consacrer à cette œuvre, qui avez sacrifié vos heures de repos à un si utile labeur. Honneur et merci, à vous professeurs de nos facultés qui n'avez pas craint de vous créer de nouvelles fatigues pour répandre dans les villes déshéritées de vos utiles enseignements, l'amour du vrai, du beau et du bien, et à vous hommes du monde d'avoir surmonté vos répugnances, mis de côté cette timidité naturelle à celui qui n'a pas l'habitude de la parole, et qui malgré tout, bravant la critique et parfois la jalousie, n'avez pas craint de marcher sur leurs traces. Honneur à vous tous pour l'exemple que vous avez donné ou que vous avez suivi; merci pour les heureux résultats que vous avez obtenus, car ces briefs aperçus, ces rapides coups-d'œil, ces voiles que vous n'avez pu qu'entr'ouvrir ont fait naître le désir de développer, d'approfondir ces questions d'une manière plus complète que vous n'aviez pu le faire dans ces courts instants, ont jeté dans l'esprit ces germes de curiosité qui sont les précurseurs du travail et conduisent si rapidement à l'étude. Honneur et merci.

Nous parlons tout d'abord en général, car à la voix de l'homme éminent placé à la tête de l'instruction publique, sous l'impulsion de son ardente initiative la France toute entière représentée par toutes les classes de sa population se pressait autour des chaires des Conférences. Mais ces éloges nous les adressons d'une manière plus particulière à MM. les professeurs

Hosted by Google

des Facultés de Poitiers et à leurs dignes émules, qui, stimulés par leurs exemples ont voulu eux aussi prendre parti dans cette croisade contre l'ignorance, et Dieu merci, ils sont nombreux, tous ceux qui ont tenu à honneur de marcher sur leurs traces, d'imiter leurs efforts et tenter d'égaler leurs succès.

Grâce à l'obligeance de M. le Recteur de l'Académie de Poitiers, nous avons pu réaliser notre désir de ne pas laisser s'égarer dans quelques *Revues parisiennes,* où de rares lecteurs de nos contrées auraient pu seuls en retrouver les traces, les remarquables conférences faites dans le courant de cette année, par MM. les professeurs des Facultés de Poitiers, dans les villes de Niort et d'Angoulême. Ces leçons faites pour nous, entendues par nous, devaient, avons-nous cru, être publiées par nous. Aussi avons-nous l'espérance que tous ceux qui ont recueilli ces paroles vives et brillantes, qui ont conservé le souvenir de cet enseignement si clair et si profond tout à la fois, auront voulu le raviver encore en relisant ces pages où se déroulent ces leçons que le talent des orateurs a su rendre si attrayantes, et dans lesquelles on ne sait lequel plus applaudir de la forme ou du fonds.

Le volume que nous avons donné est, et sera la preuve et la justification de ce que nous avons dit maintes fois déjà et que nous sommes heureux de répéter encore avec l'honorable M. Magin. Il prouvera que la vie intellectuelle existe dans nos contrées, que Paris n'est pas le seul centre d'où rayonne la lumière, le seul endroit où l'on puisse aller puiser la science, que la province possède elle aussi des hommes dont elle peut s'honorer à juste titre, et qu'elle sait leur rendre l'hommage dû à leurs travaux et à leur dévouement.

Mais nous l'avons dit, MM. les professeurs des Facultés de Poitiers ne sont pas les seuls qui aient entrepris de jeter quelques éclairs de vérité sur tant de questions importantes et malgré tout, encore si obscures, encore si ignorées du plus grand nombre, un groupe d'hommes dévoués ont voulu suppléer à leur défaut dans les villes dont le peu d'importance ne pouvait faire espérer leurs leçons. S'il ne nous a pas été donné de recueillir leurs paroles, mentionnons tout au moins, dans un

Hosted by Google

examen rapide, le sujet de leurs Conférences, regrettant de ne pouvoir leur consacrer que ces quelques lignes, elles témoigneront du moins en quelle estime nous tenons leurs efforts et leur bonne volonté.

Le premier en date est certainement M. le docteur Gyoux, qui, dès l'année 1865, a commencé à donner, à Saint-Jean-d'Angély (1), une suite de Conférences sur l'hygiène élémentaire. S'il est en effet une science utile à tout le monde, que tous les âges comme tous les sexes aient également intérêt à connaître et à pratiquer, c'est l'hygiène, car elle nous enseigne à nous préserver des maladies, et si elle ne peut toujours nous garantir de leurs effets désastreux, elle en diminue tout au moins les dangers, facilite leur guérison, favorise la convalescence.

L'hygiène a donc pour but l'amélioration et la conservation de la santé ; c'est par elle que nous vivons. La conservation de notre vie est bien plus en notre pouvoir que nous ne le pensons, et la longévité dont jouissent quelques hommes est pour eux le résultat de la pratique de cette science.

M. le docteur Gyoux prend l'homme avant sa naissance, puis l'étudiant successivement dans sa constitution, ses habitudes, ses passions mêmes, car le moral a une action immense sur le physique, il le suit de l'enfance à la puberté, de la puberté à l'âge mûr, de l'âge mûr à la vieillesse, et enfin à la mort, ce terme fatal que ne peuvent éviter les soins ou les précautions, et contre laquelle tous les préservatifs sont impuissants.

Grâce à ses connaissances approfondies, le conférencier sait tout à la fois intéresser et plaire. Ses conseils ne s'adressent pas seulement aux soins à donner au corps, il les offre également pour la culture de l'esprit et le travail de l'intelligence, il indique avec un soin minutieux ce qu'il y a de bon et de vicieux dans les pratiques usuelles, dans ce que la mode, dans ses caprices, nous impose, dans notre manière de vivre, de nous

(1) Chez Lemarié, libraire à Saint-Jean-d'Angély. Publiées par livraisons de 16 pages. L'ouvrage entier 2 fr. 50 c.

Hosted by Google

nourrir, de nous vêtir, car tout est du ressort de l'hygiène, rien ne lui échappe et pour pouvoir écrire sur ce sujet si multiple, il faudrait, dirons-nous, être universel et posséder les connaissances les plus variées. M. le docteur Gyoux intitule avec trop de modestie ses Conférences *Hygiène élémentaire;* elles méritent d'être connues de tous, et nous sommes heureux d'en pouvoir signaler la publication aux personnes dont l'éloignement ne permet pas de suivre ses leçons. L'abaissement de leur prix met cet ouvrage à la portée de tous, et qui de nous n'a pas à y puiser (1).

M. Baillet, médecin-vétérinaire à La Rochelle, et professeur à la ferme école de Puilboreau, a donné dans cette ville, les 20 et 27 février, deux Conférences sur le cheval.

Dans toute leçon le fond est fourni par le sujet, la forme doit se modifier selon l'auditoire. La Rochelle est une ville qui n'a pas de garnison de cavalerie; qui n'est pas dans un pays de chasse; qui par suite peut compter dans sa jeunesse quelques écuyers habiles, mais sans que la connaissance, l'amour du cheval, de l'écurie, comme on dit, y soit généralement répandu. En sorte qu'un langage tant soit peu technique était interdit au professeur. Il a bravement accepté ces conditions. Il a donné pour unité à sa leçon la facilité avec laquelle le cheval se transforme et se prête à des besoins divers. C'est grâce à cette nature souple qu'il est devenu animal domestique, qu'il devient selon l'éducation propre à tirer les gros fardeaux, ou les voitures légères, cheval de gros trait, cheval de carrosse ou cheval de selle, c'est-à-dire de chasse, de bataille, de course, ce qui est aujourd'hui, ce semble, pour beaucoup le premier rang. Car parmi les chevaux comme parmi les hommes, ce n'est pas toujours l'utilité qui décide des rangs.

Ce plan a permis à M. Baillet de citer, de comparer, de discuter les définitions les plus célèbres du cheval, comme de

(1) Si nous ne nous étendons pas davantage sur les Conférences de M. Gyoux, c'est qu'étant publiées par livraison, il nous a semblé surtout important d'en faire connaître l'existence.

Hosted by Google

rechercher son histoire. Le cheval ne nous est connu qu'à l'état domestique; ceux qu'on retrouve sauvages, c'est-à-dire sans maîtres, ne sont que les descendants d'animaux séparés de l'homme par les circonstances et qui ont trouvé des prairies favorables à leur multiplication. Son pays d'origine est inconnu. Nul ne peut dire que l'homme a trouvé le cheval. Mais tel qu'il le trouve aujourd'hui, à quel degré et comment peut-il le modifier à son gré?

Il ne le peut qu'à deux conditions, en connaissant et en employant sa nature; il ne lui donne pas ses qualités, il en change les proportions. Les qualités natives sont données par la génération, par la race, et la race arabe étant regardée comme supérieure parmi celles que nous connaissons, celui qui en descend directement et en conserve les qualités est un cheval *pur sang*. La nourriture et l'élevage font les muscles et le sang. M. Baillet maintient cette différence contre des maîtres; il ne veut pas que les qualités du cheval ne soient que du foin et de l'avoine transformés. Il lui reconnaît des qualités, de l'âme, et il n'a tenu qu'à l'emploi des mots que la querelle entre les matérialistes et les spiritualistes se ranimât sur ce nouveau théâtre.

A quoi tient, de quel temps date cette supériorité de la race arabe? A quelle époque le cheval a-t-il pris une grande part dans la destinée humaine, comme instrument de ses travaux et surtout comme son auxiliaire dans les combats? Ce sont des points que M. Baillet n'a qu'effleurés, et ceux peut-être qui auraient soulevé le plus d'objections, sans doute parce qu'ils sont les moins déterminés. Mais quand deux leçons ont été bien remplies, que demander de plus?

M. Baillet a terminé les siennes en les fécondant par des conseils pratiques appropriés au pays où il parle, non pas précisément à La Rochelle, où l'on n'élève pas de chevaux, mais aux propriétaires des marais de la Sèvre et de Rochefort. Il a montré que ces animaux pouvaient y développer leurs forces natives par une sorte d'éducation primaire, mais qu'ils devaient ensuite chercher dans des écoles plus spéciales une éducation plus spéciale aussi.

Hosted by Google

M. Baudeau, pharmacien à Bressuire a, dans le courant de l'hiver, fait un certain nombre de conférences dans une des salles de la mairie de cette ville. Le sujet par lequel il a débuté a été l'*air atmosphérique*, sa composition et ses fonctions. Ses leçons, variées par de nombreuses expériences, ont attiré un nombreux auditoire, heureux de s'instruire et de venir applaudir les efforts que faisait leur compatriote pour augmenter la somme des connaissances de ses concitoyens. Comme conséquence de l'air, M. Baudeau a expliqué le phénomène de la respiration, de la combustion, etc. Il a pris pour sujet de ses quatrième et cinquième leçons, l'eau et sa composition ; dans la sixième il a développé devant ses auditeurs quelques-uns des principaux éléments de géologie qu'il a ensuite appliqués aux terrains des environs de Bressuire ; puis enfin dans la septième il s'est occupé des sources, des rivières et des fleuves, et surtout des puits artésiens.

Son intention est de continuer en 1867 ses précieux enseignements par un cours d'hygiène et de chimie agricole. Nous ne pouvons que l'encourager à persévérer, les éloges qu'il a mérités doivent être pour lui un sûr garant de l'accueil favorable que recevront ses nouvelles leçons.

M. Chicouras, professeur au lycée Fontanes, a clos, le 13 avril à Niort, les conférences faites par MM. les professeurs des facultés de Poitiers, en traitant des phénomènes électriques, et l'on peut dire à son éloge que, dépouillant son discours de cette aridité qui est trop souvent le propre de l'enseignement scolastique, il a constamment captivé son auditoire. Une question de haut intérêt se rattachait en outre à cette séance, car le professeur avait à faire part à l'assemblée d'une découverte *inédite*. Nous n'entrerons point dans les détails des diverses parties de la leçon qui se divisait en ces trois points :

« I. Des phénomènes électriques et du véritable principe servant à leur explication.

« II. Avantages qui ressortent des théories hypothétiques en général et, en particulier, d'une théorie vraie,

Hosted by Google

« III. Exposition de l'état actuel des théories des sciences physiques. Enoncé d'un principe s'appliquant à l'explication de tous les phénomènes de cet ordre. »

Nous arriverons de suite à ce qui formait le principal attrait de la séance, les thèses nouvelles qu'il a développées.

M. Chicouras admet l'identité entre les fluides électriques, lumineux et caloriques, et déclare qu'il est fondé par suite de ses expériences à déclarer que ces quatre fluides impondérables ne sont qu'un seul et même fluide, le fluide universel considéré sous divers aspects, puis, après avoir examiné ses divers effets, la foudre, la galvanoplastie, la vapeur, l'arc-en-ciel, les halos lunaires, le crépuscule, il arrive à formuler sa théorie nouvelle basée sur celle des ondulations par une logique déduction des lois qui y président.

« Nous pouvons conclure de ce qui précède, dit le savant professeur, que la théorie des ondulations, qui se prête si heureusement à l'interprétation des phénomènes engendrés par les rayons de chaleur et de lumière, permet aussi d'expliquer les sensations différentes que produisent sur nos organes, ces deux sortes de radiations, et de rendre compte, quoique d'une manière un peu vague dans certains cas, des divers effets que la lumière et surtout la chaleur exercent sur les corps. On voit aussi que la lumière et la chaleur sont dues à une même cause, aux vibrations de l'éther; et que les mêmes vibrations peuvent produire les deux sortes d'effets, quand leur amplitude est suffisante et leur rapidité comprise entre certaines limites.

« Il resterait à expliquer, par des mouvements de l'éther, les phénomènes si nombreux et si complexes que nous présente l'électricité. Peut-être que ces effets sont produits par les vibrations longitudinales qui accompagnent les vibrations transversales correspondantes à la chaleur et à la lumière. Mais s'il est assez facile de se rendre ainsi compte des faits relatifs à la propagation de l'électricité, il semble bien difficile de concevoir comment des mouvements vibratoires peuvent produire des attractions et des répulsions. Cependant nous ne devons pas regarder cette difficulté comme insurmontable, surtout si nous

Hosted by Google

nous rappelons que la polarisation a été longtemps regardée comme un fait incompatible avec le système de l'éther, avant que l'idée lumineuse des vibrations transversales ne fût venue anéantir l'objection, et jeter une clarté inattendue sur toute une série de phénomènes nouveaux. Si cette difficulté était une fois vaincue, on entrevoit la possibilité de rattacher au système de l'éther, le grand phénomène de la *gravitation universelle,* comme on a tenté déjà de le faire, mais sans succès. Alors tous les phénomènes de la nature, dans leur variété infinie, seraient produits par une seule et même cause; simplicité admirable, bien en harmonie avec l'idée que nous nous faisons de la puissance et de la majesté de l'auteur de toutes choses. Faire ressortir cette grande unité de cause, de l'étude détaillée et de l'interprétation logique des faits, telle est la mission que doit se proposer aujourd'hui la science. »

Cette découverte si importante doit être expliquée et développée dans un ouvrage que prépare M. Chicouras; nous y reviendrons alors avec plus de détails.

La ville de Napoléon-Vendée a eu aussi ses conférences, l'une et l'autre données par des professeurs du lycée impérial. M. Lair a fait connaître à ses auditeurs les *héros inconnus* de l'histoire de France en général et de celle du Poitou en particulier, avant la révolution française; M. Petit a développé ce sujet que M. Baudeau traitait aussi à Bressuire, de l'*air atmosphérique, son rôle dans la respiration et la combustion.*

Enfin nous ne devons pas oublier dans une rapide revue des conférences, le professeur d'agriculture du département des Deux-Sèvres, M. Guillemot qui, dans ses mensuelles pérégrinations, sème avec tant de zèle et d'à-propos les principes de la science agricole, de cette science que Sully, le grand ministre, appelait l'une des deux mamelles de l'Etat.

Hosted by Google

*
* *

M. Henri Grellaud, ancien maire de la ville de Poitiers, ancien membre du Conseil général du département de la Vienne, doyen de la Faculté de Droit de Poitiers et chevalier de la Légion-d'Honneur, est mort à Poitiers le 22 avril dernier à l'âge de soixante-neuf ans. Une nombreuse assistance se pressait à ses obsèques et une allocution a été prononcée par M. Bourbeau.

Depuis quelques années cette belle intelligence s'était obscurcie et les échos de la salle où il professait avec tant de succès ne répétaient plus les accents de cette élocution facile et pure qui était un des traits caractéristiques de son talent.

Nous ne parlerons de l'administrateur que pour rappeler à sa ville d'adoption tout ce qu'il lui donna de son activité et de son dévouement, et c'est au moment où rendu au sommet le plus élevé d'une carrière rapidement et heureusement parcourue que la maladie et la mort sont venues le frapper.

Par décision ministérielle du 1er mai, M. Baudry-Lacantinerie, agrégé près la Faculté de Droit de Poitiers, été chargé du cours que faisait le regrettable défunt, et M. Bourbeau, professeur du cours de procédure civile à la Faculté de Droit de Poitiers, a été nommé doyen de cette Faculté. Depuis deux années déjà, M. Bourbeau remplissait officieusement ces fonctions. Ce n'est du reste qu'une justice rendue au talent du savant professeur, et à la parole éloquente de l'avocat. Successeur de Boncenne à l'école, continuateur de son remarquable ouvrage sur la théorie de la procédure, son émule au barreau, M. Bourbeau ne pouvait manquer de recueillir encore cette portion de l'héritage de celui dont il est justement fier d'être l'un des plus brillants élèves.

*
* *

Le même jour que M. Grellaud, le barreau de Poitiers avait à déplorer la perte d'un autre de ses membres, M. Jacquelin enlevé à la fleur de l'âge aux promesses que donnait son précoce talent.

Hosted by Google

*
* *

Rappelons encore le décès de M. Joseph de Bonnegens des Hermitans, ancien sous-préfet dans le Finistère et à Saint-Jean-d'Angély ; de M. Edouard Ocher de Beaupré, né aux Sables-d'Olonnes, ancien maréchal de camp d'artillerie, mort à Blois, le 28 février dernier, à l'âge de 83 ans; et enfin, de M. Monin, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Besançon, dont les études sur la linguistique celte et gauloise avaient rendu le nom célèbre.

*
* *

Réunissons nos vifs regrets à tous ceux qui ont été si chaleureusement exprimés déjà, au sujet de la mort soudaine et terrible qui est venue frapper au milieu de ses travaux historiques, M. Pierre-François-Etienne Cholet, chanoine théologal de la cathédrale de La Rochelle, décédé le 5 mai dernier à l'âge de cinquante-trois ans.

Originaire de La Rochelle, sa vie sacerdotale fut toute entière donnée à faire le bien dans le diocèse qui l'avait vu naître. Vicaire de la cathédrale, curé d'Aigrefeuille ou chanoine du chapitre, il sut par son activité, son zèle, sa charité suffire à tous ses devoirs, et malgré le peu de loisir que lui laissait un ministère laborieux et parfois difficile, il trouva moyen de poursuivre d'importants travaux historiques, de recueillir de nombreux et intéressants matériaux que l'on doit regretter de ne pas lui avoir vu mettre en œuvre. La publication du remarquable *Cartulaire de St-Etienne-de-Baigne,* l'occupait entièrement, et il avait presque mené à bonne fin cette difficile entreprise, lorsque Dieu l'a rappelé à lui. Mais il ne sera pas mort tout entier pour l'histoire de son pays, car nous avons la consolation de savoir que son œuvre lui survivra, et que ses manuscrits qu'il a légués à Mgr Thomas, évêque de La Rochelle, ne seront pas dispersés.

*
* *

M. l'abbé W. Moreau, que Mgr de Poitiers a nommé récemment chanoine honoraire de son église cathédrale pour

Hosted by Google

honorer le charmant esprit qui écrit avec une si agréable facilité ces aimables compositions musicales si connues du public, M. l'abbé W. Moreau vient de faire paraître un nouveau recueil: *la Gerbe de Mai*, qui lui a mérité de la part de l'un des plus spirituels prélats de l'Eglise de France, auquel cette nouvelle production du maëstro poitevin est dédiée, une lettre charmante dans laquelle il le qualifie de Phil omèle d'or, *Philomela aurea,* d'oiseau du ciel, *cœli volucris;* tous ceux qui ont entendu les suaves mélodies de M. Moreau savent s'il mérite ces noms si doux.

*
* *

Par décision impériale du 1er mai 1867, M. le contre-amiral baron Rodolphe-Augustin Darricau a été nommé major général de la marine à Rochefort.

*
* *

Par arrêté préfectoral du 5 février 1867, approuvé par M. le Ministre de l'intérieur, M. Meschinet de Richemond (Louis-Marie), archiviste-adjoint, a été nommé archiviste du département de la Charente-Inférieure, en remplacement de M. Fauvelle, nommé archiviste honoraire. Nous saisissons cette occasion pour rappeler les principales publications de M. de Richemond:

1° *Aquarium,* notice lue à la séance publique de l'Académie de La Rochelle, 1866, in-8°; 2° *Archives hospitalières,* chartes en langue vulgaire de 1219 à 1250 de l'aumônerie d'Aufrédi, avec planche et *fac-simile*, 1863, in-8°; 3° *Atlas* de la Faune de la Charente-Inférieure, de M. Ed. Beltremieux, 1864, in-8°; 4° *Coup-d'œil* sur quelques historiens de La Rochelle, 1864, in-8°; 5° *L'Eglise sous la croix*, d'après des documents inédits, 1865, in-8°; 6° *Essai sur l'origine et les progrès de la Réformation à la Rochelle,* avec une notice sur Philippe Vincent, 1859, in-12; 7° *Causeries sur l'histoire naturelle locale:* La Grève des Minimes et le Monde sous-marin; 8° *Plantes marines* de la Charente-Inférieure, 1860, in-8°, avec atlas in-4°, 9° *La Rochelle et ses environs,* 1866, in-12, de 396 pages (1).

(1) Dans un de nos prochains numéros nous donnerons une analyse de ce dernier ouvrage.

Hosted by Google

*
* *

Rappelons en passant la cérémonie d'inauguration des tronçons du chemin de fer des Charentes qui relient maintenant Rochefort à Saintes et à Cognac ; Rochefort, la ville jeune et militaire, à Saintes, la vieille cité romaine aux glorieux souvenirs, à Cognac, la ville industrieuse et commerçante dont le nom est connu du monde entier.

*
* *

Sur la demande de S. E. le cardinal Donnet, M. le Ministre de la marine a récemment autorisé le transport à Bordeaux, pour y être réintégré dans l'église de Saint-Seurin, du magnifique vase baptistaire en bronze placé dans le jardin de la préfecture maritime de Rochefort. Ce vase paraît-il fut transporté de Bordeaux avec d'autres bronzes destinés à être fondus et transformés en canons. Pourquoi ne partagea-t-il pas leur sort? Sa forme, sa conservation le préservèrent peut-être du creuset. Il fut transporté de la fonderie à l'arsenal, et là, enfoui dans la boue, il servit..... d'abreuvoir à des vaches qui paissaient dans l'intérieur du port; puis enfin, retiré de la fange, on le plaça dans le jardin pour y servir..... de pot à fleur. Félicitons M. le Ministre de la marine de sa décision, et de ce que grâce à lui, ce vase reprendra la place qu'il n'eût jamais dû quitter. Sur la partie supérieure on lit ces vers tirés de la prose qui se chante le jour de la Pentecôte :

Lava quod est sordidum
Riga quod est aridum.

Au-dessous ces deux lignes :

François Raillard et sa femme donnèrent ce vaisseau
En l'honneur du Très-Haut qui sanctifia l'eau.

Enfin plus bas encore :

Léonard Hervé, sculpteur et fondeur
m'a faict en l'an 1659 (1).

(1) Voir pour plus de détails sur ce vase, orné de rinceaux et de nombreuses figures, M. Lesson, *Fastes historiques. Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, années 1847-49, p. 206; *Bulletin Religieux du diocèse de La Rochelle*, p. 491.

Hosted by Google

*
* *

Nous avons dit quelques mots dans notre dernière chronique du triste et chaleureux accueil fait à Mgr Landriot dans la ville de Saintes, lorsqu'il est venu y faire sa visite d'adieux. Les mêmes témoignages d'affection respectueuse se sont produits dans toutes les villes où le regretté prélat s'est arrêté. Son départ de La Rochelle (15 avril) a été signalé par les manifestations les plus touchantes, et son souvenir restera longtemps encore vivant dans ce diocèse, car comme le dit M. l'abbé Hude, dans les adieux qu'il lui adresse :

« Un vase embaume un temple qu'il décore,
« Quand on l'enlève après lui reste encore
« La douce odeur du parfum qui l'emplit. »

*
* *

Signalons en passant, dans le *Mellois*, n° 690, qui continue à recueillir sur les hommes et les choses de sa contrée des renseignements historiques parfois d'un haut intérêt, une lettre de Jallet, curé de Chérigné, du 29 mars 1789, pleine de détails sur les élections du clergé pour les états-généraux ; nous en recommandons la lecture à tous ceux qui s'occupent de l'Histoire de la Révolution française, à quelque point de vue qu'ils se placent. Citons encore *les vérifications de priviléges par l'élection de Niort*, par M. Alfred Richard. Elles renferment sur les familles poitevines de précieux renseignements qui, pour la plupart, ne se trouvent pas dans le *Dictionnaire des Familles de l'ancien Poitou.*

*
* *

Dans *le Luçonnais*, M. E. Boncenne a publié divers articles horticoles sous le titre d'*Instructions sur les semis.* Nous espérons que l'honorable écrivain voudra bien étendre et mettre à la portée de tous la faveur de son enseignement si clair et si pratique, en en faisant faire un tirage à part.

*
* *

Un homme bien connu de nos lecteurs, M. L. Audiat vient d'être l'objet d'une flatteuse distinction. La Société d'émulation

Hosted by Google

de l'Allier lui a décerné dernièrement une médaille d'or pour une cantate destinée à être mise en musique et à devenir le chant national du Bourbonnais.

*
* *

Une statue va être élevée, dans la ville de La Rochelle, à l'amiral Duperré, qui, par ses glorieux combats dans les mers de l'Europe et de l'Inde, par sa participation à la reddition de Cadix et la prise d'Alger, par ses brillants services comme Ministre de la marine et des colonies, a bien mérité de la France.

Le vice-amiral Tréhouart, au nom du comité dont la présidence lui a été déléguée par M. l'amiral Rigault de Genouilly, vient de faire un appel au sympathique concours du pays pour réaliser cette pensée patriotique; elle se termine ainsi :

« C'est donc au pays tout entier que nous nous adressons pour perpétuer, avec son image et sa mémoire, le noble et salutaire exemple d'une vie toujours dévouée à l'honneur du pavillon et au bien public.

« Déjà le Conseil général de la Charente-Inférieure s'est empressé de souscrire au nom du département.

« La moindre somme, l'obole recueillie au sein de la grande famille maritime comme dans les campagnes et les villes, comme particulièrement dans la cité qui s'enorgueillit d'avoir donné Duperré à la France, sera reçue par le comité avec une gratitude profonde dont j'aime à être ici d'avance l'interprète. »

*
* *

L'association médicale de la Charente a tenu sa séance annuelle le 13 mai, dans la salle d'administration de l'hôpital d'Angoulême. Elle s'est occupée, comme d'habitude, des matières ayant trait aux intérêts professionnels; elle a arrêté, entre autres, un réglement moral pour l'exercice de la profession et la création d'une Société scientifique.

Le bureau, pour l'année 1867-68, est composé comme suit :

Président, M. le docteur Eyriaud, nommé par décret impérial et par voie d'élection; vice-président, M. le docteur Gigon; secrétaire, M. le docteur Bessette; trésorier, M. le docteur Vigneron.

Hosted by Google

*
* *

Le 8 mai Mgr Landriot s'asseyait sur le siége de saint Remy, et le 28 du même mois, Mgr Thomas, son successeur faisait son entrée solennelle à La Rochelle. Le nom de son prédécesseur, qui a laissé tant de souvenirs, est venu bien des fois sur les lèvres de ceux qui ont eu à haranguer le nouveau prélat, et bien plus encore à l'esprit et à la mémoire des spectateurs de cette scène grandiose. Mgr Thomas n'a pu s'en étonner, ce lui est un gage de l'affection profonde dont les Rochelais savent entourer leur premier pasteur.

*
* *

Il est un nom qui s'est déjà bien souvent rencontré sous notre plume avec éloge, et que nous venons répéter encore, c'est celui de M. Beaussire. L'Académie française dans sa séance du 28 mai, lui a décerné l'un des prix Montyon, 2,000 fr., pour son ouvrage intitulé : *la Liberté dans l'ordre intellectuel et moral, Etude du Droit naturel*, dont on peut se rappeler que nous avons rendu compte dans l'un de nos précédents numéros.

*
* *

La décentralisation s'opère. Comprenez-vous que l'administration de la ville de Paris, voulant conserver une vue de l'hôtel Carnavalet, dans son état actuel, avant de lui restituer l'aspect qu'il avait à l'époque où il servait de demeure à Mme de Sévigné, et de le transformer en musée municipal, vienne chercher en province un artiste pour en faire le sujet d'une eau-forte de grande dimension? C'est pourtant l'exacte vérité, et ce nous est d'autant plus sensible que c'est un artiste de nos provinces de l'Ouest qui a été chargé de ce travail ; il est vrai qu'il s'appelle Octave de Rochebrune.

Le succès qu'ont obtenu et qu'obtiennent chaque jour auprès de tous ceux qui savent apprécier le beau et le bien, les belles planches envoyées par M. de Rochebrune à l'Exposition universelle, et celles si connues qu'il a dessinées et gravées pour *Poitou et Vendée*, sont les motifs qui lui ont fait décerner cette commande.

NATHAN.

Hosted by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

CALENDRIER DE LA NOBLESSE DE LA TOURAINE, DE L'ANJOU, DU MAINE ET DU POITOU. *Tours, l'Auteur.* — *Niort, Librairie L. Clouzot, rue des Halles.*

On parle beaucoup de décentralisation depuis quelque temps. Nous ne savons — et il ne nous appartient pas de rechercher — si cette pensée généreuse est appelée à de rapides développements; mais ce qu'il est permis de constater, c'est que sur le terrain des études et des recherches historiques, il y a déjà bien des années que la Province a donné l'impulsion. La science héraldique n'est pas restée en arrière; de patients adeptes se sont révélés de toute part. Qui ne connaît et n'apprécie de nos jours les savants et consciencieux travaux de MM. Beauchet-Filleau, de Bourrousse-de-la-Forre, de la Roque, Fourmont, Potier de Courcy, etc., dont les noms résument pour ainsi dire toute la science généalogique de nos provinces de l'Ouest; quel collectionneur n'a rangé dans les rayons de sa bibliothèque le *Dictionnaire historique des familles de l'ancien Poitou,* le *Nobiliaire de Guienne*, *l'Armorial de la noblesse de Languedoc*, l'*Ouest aux Croisades,* le *Nobiliaire et Armorial de Bretagne,* etc.? L'élan communiqué par ces laborieux écrivains à l'étude des familles, s'étendra bientôt, nous n'en doutons pas, aux contrées qui nous environnent, et qui n'ont pas encore trouvé leurs historiens. Parmi les pays qui nous confinent, la Touraine semble privilégiée, car après l'avoir aussi dotée d'un *Armorial général,* voilà que M. Carré de Busserolle — un nom bien connu des archéologues — vient de lui consacrer, sous le modeste titre de

Hosted by Google

Calendrier, une œuvre dont le plan, s'il n'est pas nouveau pour Paris, a le mérite incontestable de l'innovation pour notre zône de l'Ouest. Le *Calendrier* de M. de Busserolle n'est autre chose que l'*Annuaire* de M. Borel d'Hauterive, à l'usage de la Province. Cette entreprise périodique parait destinée à résumer les travaux de plus longue haleine, qui comprennent ou comprendront plus tard l'historique des familles de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou. Du moins, c'est ainsi que nous avons compris la pensée de l'auteur, et c'est pourquoi nous nous empressons d'apporter à son œuvre non-seulement une approbation sans réserves, mais encore nos plus sincères encouragements.

Ce livre, tel qu'il a été conçu, peut être divisé en trois parties assez distinctes: 1° celle que nous appellerons le chapitre des *listes* et qui contient les rôles des bans, des hommes d'armes, des nobles comparants aux procès-verbaux des coutumes, aux convocations provinciales ou électorales, etc.; 2° celle des *tablettes héraldiques;* 3° celle des *généalogies complètes.*

Les *Listes* sont des sources historiques aussi sérieuses que fécondes. Non-seulement elles révèlent des preuves précieuses pour les familles, mais encore elles constatent la part que telle ou telle province a prise autrefois au mouvement national, soit à la guerre, soit au municipe, soit aux cours judiciaires, soit enfin aux assemblées générales ou particulières. Ce sont des titres de noblesse pour tout le monde, que tout le monde ignore cependant et qui resteraient longtemps encore cachés au public sans les patientes investigations des chercheurs érudits.

Nous désignerons par la dénomination de *Tablettes héraldiques,* les articles résumés du *Calendrier,* auxquels peut servir de type celui de la maison *Isoré de Plumartin.* Suivant nous, ces *tablettes* constituent la partie essentielle et principale du livre de M. de Busserolle. Le plan de ces petits articles est excellent: on y trouve l'indication des preuves et des sources, la date de la filiation suivie, le sommaire des honneurs et des services, et le tableau des principales alliances. Il est à regretter que le chapitre de l'*Etat actuel* ne soit pas toujours

Hosted by Google

aussi complet que le lecteur pourrait le désirer. Nous n'ignorons pas combien de difficultés presque insurmontables doit rencontrer un auteur dans la recherche de semblables renseignements. Mais aussi nous considérons un *Annuaire* ou *Calendrier* comme un livre d'adresses où nous aimons à rechercher les traces de tous ceux que nous avons aimés ou connus, que les circonstances si variées de la vie ont séparés de nous depuis longues années et dont nous sommes heureux de retrouver le souvenir vivant dans leur postérité. A ce point de vue, la science généalogique accusée trop souvent de sécheresse et d'aridité, emprunte à nos regrets et à une légitime curiosité, un intérêt et une certaine sensibilité que les indifférents peuvent ne pas soupçonner, mais qu'on ne saurait entièrement méconnaître. Cette science ne fait-elle pas revivre dans le présent les rapports d'union, d'intérêt, d'affection et de parenté qui ont constitué la vie civile et privée de nos pères, et qui resteraient enfouis sans elle dans l'éternel oubli du passé? Combien de fois n'arrive-t-il pas que nous désirerions avoir des informations détaillées et précises sur la résidence et la situation des représentants de ceux que nous avons connus et perdus de vue? C'est ce que l'on recherche tout d'abord dans un *Calendrier* tel que celui de M. de Busserolle. Il ne faut donc pas que ce soit en vain et que le lecteur éprouve à ce sujet une déception répétée. C'est pourquoi nous prendrons la liberté de donner à l'auteur le conseil de s'entourer de tous les documents qui sont de nature à combler une pareille lacune. Ses nombreuses relations dans la société provinciale dont il écrit l'histoire, le mettent mieux que tout autre à même de se renseigner, ne serait-ce qu'au moyen des lettres de faire part, et de son active correspondance. Sommes-nous trop exigeant? nous ne le pensons pas, puisque nous trouvons déjà ce que nous demandons dans certains articles du *Calendrier,* dans celui des Herry de Maupas, par exemple.

Quant aux généalogies complètes, M. Carré de Busserolle les traite avec une habileté et une loyauté qui ne laissent rien à désirer. On sent de suite qu'il est passé maître en ces matières, et sa méthode est des plus sûres et des meilleures. Les

Hosted by Google

preuves abondent, les alliances et les services sont rappelés avec exactitude ; les familles alliées trouvent même une mention sommaire au bas de la page, avec indication de leurs armoiries. La filiation de la famille des Courtils est dans ce genre un modèle parfait que nous recommanderons au jugement des véritables connaisseurs. Malgré tout, sur cette troisième partie si intéressante du *Calendrier*, nous ferons aussi nos réserves.

Il nous semble que ces longues filiations avec degrés trouveraient mieux leur place dans un nobiliaire général, et qu'elles encombrent par trop un volume destiné plutôt à devenir une simple galerie provinciale. Le cadre se trouve envahi par quelques privilégiés, le volume augmente..... et malheureusement le prix de vente aussi. Ce sont là des inconvénients pour une publication périodique ou à continuer, inconvénients qui n'ont pas échappé à l'expérience de M. Borel d'Hauterive, ce centralisateur héraldique qui s'est étudié à maintenir à 5 fr. le prix de son *Annuaire de la Noblesse*. Nous ne saurions donc trop conseiller à M. de Busserolle, dans l'intérêt de son œuvre que nous désirons vivement voir réussir et se perpétuer, d'élargir le champ des *Tablettes* et de resserrer s'il n'aime mieux supprimer celui des généalogies entières ; d'insister davantage sur l'*Etat actuel* des familles ; de donner place à une revue annuelle des mariages, naissances et décès relatifs à la circonscription provinciale qu'il a embrassée ; de consacrer quelques pages à la nécrologie ; de relever et mentionner les actions d'éclat des membres de la noblesse de l'Ouest, et de fournir la biographie de ceux d'entre eux qui se seront distingués dans l'Armée, dans l'administration, dans l'Eglise, dans la magistrature, dans les Lettres, dans l'agriculture ou comme philanthropes. Ce serait créer ou exciter une émulation nobiliaire qui ne pourrait que servir l'intérêt général du pays, en même temps qu'elle tournerait au profit du livre et de sa fin morale, en faisant du *Calendrier* de l'Ouest le répertoire des nobles actions dans le présent comme dans le passé.

Ces réserves et ces avis bienveillants ne sauraient avoir pour objet de critiquer, à l'occasion d'une publication qui a toutes nos sympathies, un auteur dont nous apprécions le caractère

Hosted by Google

et le savoir. Nos vœux sont donc acquis dès aujourd'hui à l'œuvre de M. de Busserolle, et nous ne croyons pas pouvoir donner à son livre un meilleur témoignage de nos suffrages, que de lui souhaiter de devenir désormais et de s'intituler: les *Etrennes de la Noblesse* de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou.

MALTOUCHE.

*
* *

LA FEMME (1), par Alfred Le Dain; LE LIVRE DE LA MORALE (2), par le même.

Il y a trente ans, V. Hugo, rendant hommage au siècle « grand et fort, » célébrait ainsi l'influence et l'éclat de la poésie dans la France de cette époque :

> Des poètes puissants, têtes par Dieu touchées,
> Nous jettent les rayons de leurs fronts inspirés.
> L'art a de frais vallons où les âmes penchées
> Boivent la poésie à des ruisseaux sacrés (3).

Le culte des muses compte, aujourd'hui encore, parmi nous, de nombreux et fervents adeptes, et les « frais vallons »

> Où la Sèvre, en courant, a dessiné son lit

recèlent, eux aussi, leurs « ruisseaux sacrés » et leurs sources d'Hippocrène.

C'est après s'être « penché » sur leur onde limpide que M. Alfred Le Dain nous invite, une coupe de chaque main, à tremper nos lèvres dans le breuvage poétique. Buvons donc, buvons « les paroles d'or » de la muse, abeille qui puise son doux nectar sur les saules fleuris :

> Floriferis ut apes in saltibus omnia libant,
> Omnia nos itidem depascimur aurea dicta,
> Aurea..... (4).

Et, puisque je viens de citer Lucrèce, je dois dire qu'à son

(1) Saint-Maixent, Ch. Reversé, éditeur.
(2) Paris, Ch. Fouraut, 17, rue Saint-André-des-Arts, éditeur.
(3) V. Hugo, *les Voix intérieures*, I.
(4) Lucretii, *de naturâ rerum*, III, v. 12 à 14.

Hosted by Google

exemple M. Alfred Le Dain a voulu « revêtir de l'éclat des vers l'austérité de la raison » et environner « d'un miel savoureux » les bords du vase où se cache « l'absinthe salutaire (1). »

Il a été ainsi conduit à mettre en vers les préceptes de la morale, et à choisir, pour chanter la femme, la corde, au son grave, du classique alexandrin, corde souvent rebelle à la main et à l'inspiration :

Nam neque chorda sonum reddit quem vult manus et mens (2).

De là un poème et un recueil de vers.

I.

Dans son poème, M. Alfred Le Dain se propose, après avoir pris la Femme « enfant, dès son bas-âge (3), » de la suivre pas à pas dans la vie, de nous redire « son long martyrologe (4) » à travers les siècles, son triomphe éphémère, et de revenir, avec elle, aux jours de décadence (5). »

Voilà, si je ne me trompe, un vaste champ ouvert à l'imagination ; mais la muse a des ailes. J'ignore si M. Alfred Le Dain a craint le sort d'Icare : toujours est-il que, rasant la terre, il s'est contenté de décrire, dans son vol, les grandes lignes d'un édifice que nous aurions aimé à contempler autrement qu'en idée. Je ne conteste pas le mérite de l'épure : seulement il faut l'œil du géomètre pour y découvrir le monument dont elle retrace les proportions. Un poème, ainsi réduit à ses seuls étais, produit l'effet d'un squelette habillé à la mode des vivants : les os percent la draperie.

Que peut gagner le poète à cette absence de développements ? Un peu moins d'indulgence. Les défauts de son œuvre ne sont plus effacés par les beautés

> ... Ubi plura nitent, non ego paucis
> Offendar maculis (6).

(1) De Pongerville, *traduction de Lucrèce*, liv. IV.
(2) Horatii, *ars poetica*, v. 276.
(3) *La Femme*, p. 6.
(4) *Id.* p. 12.
(5) *Id.* p. 23.
(6) Horatii, *ars poetica*, v. 279 et 280.

Hosted by Google

Certes, je serais désolé de me montrer plus sévère que ne le veut Horace, — surtout à l'endroit de l'œuvre de l'un de mes compatriotes, — et je regrette que M. Alfred Le Dain n'ait pas fourni, comme auteur, plus ample matière à l'éloge qu'à la critique.

Le sujet était heureux, le plan bien ordonné. On pouvait alors, et sans péril, ce nous semble, lâcher un peu la bride à Pégase. M. Alfred Le Dain nous eût ainsi donné la juste mesure d'un talent qui se laisse deviner à de trop rares éclairs.

Je ne ferai pas ressortir les taches de l'ouvrage — mission toujours facile à remplir; — je ne citerai pas les vers — trop nombreux ceux-là — qui trahissent l'effort ou accusent le mauvais goût. Je préfère de beaucoup rechercher l'empreinte, hélas! fugitive, de l'inspiration, et je la trouve dans ce passage relatif à l'enfant:

> Mais non il a vécu : sa mère est son égide,
> L'entoure de ses soins, à tout elle préside,
> L'accompagne en ses jeux, de crainte d'un faux pas,
> Et sitôt qu'il trébuche, accourt, étend les bras (1).

Il y a dans ce petit tableau, frappant de ressemblance, du mouvement, de la vie, de la poésie enfin!

II.

Le recueil de vers est intitulé *Le Livre de la Morale.*

M. Alfred Le Dain nous dit dans une courte préface:

« C'est la protestation d'une âme honnête et indignée qui vient faire appel, du fond de sa retraite, à tous ceux qui conservent encore le culte de l'honneur. »

Nous souhaitons, de toute notre âme, que cet appel soit entendu, nous ne l'espérons guère; et à ce propos la parabole du mauvais riche nous revient en mémoire. Le Damné supplie Abraham d'envoyer Lazare auprès de cinq frères qui, comme lui, courent à leur perte: « Ils ont Moïse et les prophètes (2) » répond Abraham.

(1) *La Femme*, page 8.
(2) Saint-Luc, XVI, 29.

Hosted by Google

« Les apôtres du cynisme (1) » n'ont-ils pas, à leur tour, l'évangile et le catéchisme ! Ecouteront-ils davantage les accents du poète, ceux qui demeureraient sourds à la voix de Lazare, descendu du ciel pour les convertir ?

Reste la satisfaction du devoir accompli ; et c'est effectivement un devoir pour le poète que de purifier ses lèvres par l'hymne de l'homme à Dieu.

Après avoir constaté l'inutilité de l'entreprise — Racine le fils y a échoué dans ce sublime effort du talent qui s'appelle le poème de *La Religion* — après avoir rendu justice à l'intention, il me faut,

... La vérité m'y pousse (2),

accuser l'auteur d'avoir manqué au précepte :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.
Polissez-le sans cesse et le repolissez (3).

Le *Livre de la Morale* est écrit, presque d'un bout à l'autre, en *prose rimée*. Je prends, au hasard, cette définition de l'exactitude :

C'est la politesse des rois.
Cette parole d'un monarque
Est une très-sage remarque.
Etre exact, c'est être courtois (4).

M. Alfred Le Dain peut faire mieux, beaucoup mieux — j'en ai donné la preuve.

Le morceau capital du livre a pour titre : *Le Luxe*. Quelques vers, là encore, dénotent le feu sacré : faibles étincelles qui se perdent dans un tourbillon de fumée !

En terminant, j'adresserai à M. Alfred Le Dain le reproche de nous représenter la morale sous un jour un peu terne. Le poète, à l'instar de l'aigle, doit fixer le soleil, et laisser à d'autres l'amour de l'ombre. M. Alfred Le Dain nous avait parlé

(1) Préface du livre de la Morale.
(2) V. Hugo, *les Burgraves*, 2e partie, scène VI.
(3) Boileau, *art poétique*, I, v. 172 et 173.
(4) *Le Livre de la Morale*, page 47.

Hosted by Google

dans le poème de *La Femme*, d'une « étoile à l'aspect flamboyant (1), » n'aurait-il donc pu lui emprunter sa lumière pour éclairer la morale? Pour mon privé compte, j'aurais été heureux de saluer cet astre, car, selon la pensée chrétienne, si bien rendue par Lamartine :

> L'étoile qui guida les bergers de l'aurore
> Vers le Dieu couronné d'indigence et d'affront,
> Répandit sur la terre un jour qui luit encore,
> Que chaque âge, à son tour, reçoit, bénit, adore,
> Qui dans la nuit des temps jamais ne s'évapore
> Et ne s'éteindra pas quand les cieux s'éteindront (2)!

Amaury de Liniers.

*
* *

La *Revue des Questions historiques* a publié, il y a quelque temps, un remarquable article du R. P. Dom Chamard, bénédictin de l'abbaye de Ligugé, sur *saint Maximin de Trèves.*

Bien des personnes savent que ce saint évêque est originaire des environs de Loudun, mais très-peu connaissent sa vie ; l'on a recueilli çà et là quelques anecdotes, et quelques écrivains se sont efforcés de réunir quelques faits sur ce vaillant champion de la Vérité catholique, que Tillemont appelle « le premier évêque qui fut de son temps dans les Gaules, et le plus illustre prélat qu'ait jamais eu l'Eglise de Trèves. » Mais aucun historien n'avait jusqu'à présent représenté cette grande figure d'une manière digne d'elle, n'avait relaté avec tant de soin les immenses services qu'il rendit à l'Eglise dans cette grande et importante question des Semi-Ariens qui ébranla si fortement au IVe siècle la catholicité tout entière ; ami de saint Athanase, il fut son soutien dans son exil, et son défenseur près des empereurs d'Orient, trop crédules adeptes des chefs de l'arianisme.

Après avoir lu les quelques pages que le savant bénédictin a consacrées à ces deux illustres prélats, pages pleines de

(1) *La Femme*, p. 17.

(2) *Harmonies poétiques*, liv. III, 5.

Hosted by Google

recherches et d'aperçus nouveaux sur cette période reculée et encore si enveloppée de ténèbres, l'on se sent heureux de savoir que la plume qui les a tracées est destinée à écrire l'histoire de l'Eglise poitevine. Cette étude en effet n'est qu'un travail préliminaire destiné à se fondre dans cet immense ouvrage qui, préparé par les recherches de D. Fonteneau, le bénédictin du XVIIIe siècle, verra, nous l'espérons, enfin le jour au XIXe, par les soins d'un autre disciple de saint Benoit.

*
* *

M. J. Pichot, professeur de mathématiques au collége Louis-le-Grand à Paris, vient de publier un *Traité élémentaire de Cosmographie,* dans lequel, tout en se tenant au courant des découvertes les plus élevées de la science, il a eu le talent trop rare encore d'écrire pour tout le monde. Dieu merci ! le temps des savants en *us,* des démonstrations purement scientifiques est passé. L'on s'aperçoit enfin parmi MM. les docteurs en toutes sciences, qu'il est un auditoire trop négligé jusqu'à présent, et que cet auditoire est tout le monde. Nous sommes d'autant plus heureux de constater ce progrès de la vulgarisation des connaissances, que cela nous procure l'occasion de louer un compatriote, ce qui est et sera toujours un plaisir et un bonheur pour nous.

*
* *

Notre collaborateur M. Dugast-Matifeux vient de communiquer à la Société académique de Nantes, dans sa séance mensuelle du 3 avril dernier, un document curieux et fort détaillé sur la navigation de la Loire au XVe siècle. Ce document, inconnu à tous ceux qui ont écrit sur cette ville et son fleuve, est tiré du *Grand Routtier, pillotage et ancrage de la mer,* dont il forme tout un article spécial, sous ce titre: « S'ensuit la vraye routte pour aller en la rivière très-dangereuse de Loyre, jusques à la noble et puissante ville de Nantes. » Cet ouvrage, devenu aujourd'hui excessivement rare et d'un prix exorbitant, quoiqu'il ait eu plusieurs éditions, manque à la plupart des bibliothèques publiques, ce qui explique comment

Hosted by Google

il se fait que l'article soit échappé jusqu'ici aux investigations des savants bretons. Il a cependant été composé par un voisin, sinon compatriote, Pierre Garcie, dit Ferrande, originaire de Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée), «l'un des expérimentez maistres « de navires du temps, et le plus congnoissant en navigaige », comme s'exprime le privilége du livre accordé par François Ier.

M. Dugast-Matifeux a accompagné cette communication d'une notice sur l'auteur, non mentionné dans les biographies, comme beaucoup d'autres hommes utiles, et de l'exhibition d'un exemplaire du précieux volume, imprimé pour la première fois à Poitiers, par sire Enguilbert de Marnef, en 1520, petit in-4°, gothique, avec figures sur bois. A defaut d'utilité pratique, dont il peut cependant n'être pas tout-à-fait dépourvu, surtout depuis l'établissement des digues ou jetées qui ont si fâcheusement troublé l'ancien régime du fleuve, cet extrait offre un véritable intérêt historique. Il en résulte que, dès lors, la navigation de la Loire était difficile, même pour des navires qui ne devaient être que d'un petit tonnage, et qu'il fallait sonder souvent en approchant de Nantes. Comme il paraîtra prochainement dans les *Annales académiques,* nous y reviendrons dès qu'il sera publié et qu'on pourra ainsi mieux l'apprécier.

*
* *

M. le docteur Clauzure, membre d'un grand nombre de sociétés savantes, vient de publier à Angoulême (1), un petit volume, qui en dit plus qu'il n'est gros. La verve de M. le docteur s'exerce surtout contre les médecins inspecteurs des eaux thermales; méritent-ils toutes les attaques dont il les accable? — C'est une question que nous ne nous permettrons pas de trancher; disons seulement, tout en restant en dehors du débat: on ne doit jamais se brouiller avec la médecine, et encore moins avec les médecins; disons seulement que si la moitié des abus qu'il signale sont réels, il a cent fois raison de

(1) De la spécificité des eaux thermales sulfureuses de Saint-Sauveur dans le traitement de l'épuisement physique, physiologique et moral. — *Angoulême, F. Goumard, libraire-éditeur, 5 fr.*

Hosted by Google

les dénoncer. Cet ouvrage, du reste, a ce grand mérite, c'est que tout en traitant d'une spécialité, l'auteur a su non-seulement le rendre accessible aux gens du monde, mais encore des plus agréable à lire, grâce au sel gaulois, aux traits humoristiques dont il l'a parsemé. S'il possède aussi bien l'esprit de conversation, nous serions volontiers de sa clientèle.

*
* *

Origine et signification du plus ancien nom de la Savoie, mémoire lu en 1863 au XXXe congrès scientifique de France à Chambéry. *De la Parure au temps jadis,* mémoire lu en 1866 à la réunion des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne, *Un mot de plus sur deux inscriptions grecques et un terme d'art* (1), par M. J. Lapaume, autrefois professeur à Saint-Jean d'Angély, et aujourd'hui à la Faculté des Lettres de Grenoble. M. Lapaume est un philologue.

« Et sait du grec... autant qu'homme de France. »

Deux de ces opuscules, le dernier surtout, le témoignent surabondamment. Ses recherches sur la *Parure au temps jadis* renferment de piquants détails — nous en recommandons la lecture à nos élégantes, aux sectateurs de la mode — peut-être y trouveront-ils matière à quelques nouveautés.... renouvelées des grecs ou des romains.

*
* *

Nous venons de lire *Pierre Valdey ou le bon Fils, essai d'éducation pratique, livre de lecture courante destiné aux écoles primaires des deux sexes, par M. de Labonnefon* (2), inspecteur des écoles primaires dans le département de la Charente-Inférieure.

Destiné à propager les sains principes, à faire connaître et aimer la religion, à prouver que seule elle peut faire l'honnête homme et le bon citoyen, ce livre a été pour nous toute une révélation du bien que pouvaient produire dans les écoles des ouvrages de ce genre. La fable est attachante, le récit bien

(1) Ce dernier sous le pseudonyme de J. Palma.
(2) Poitiers, H. Oudin, libraire-éditeur.

Hosted by Google

coupé, le dialogue vif et naturel, les caractères bien dessinés et bien observés, les exemples bien choisis, les démonstrations et les preuves puisées aux meilleures sources. Instituteurs, c'est le livre que nous voudrions mettre entre les mains de nos élèves; pères de famille, c'est l'ouvrage que nous ferions lire à nos enfants, et nous-mêmes ne pourrions y puiser que de bons conseils. Bien que Valdey ne soit qu'un simple paysan, il met en pratique pour élever sa jeune famille des principes qui peuvent être appliqués avec fruit par toutes les classes de la société. Il y a là de ravissantes histoires, bien capables de frapper l'esprit si impressionnable de l'enfance, comme de tristes exemples de l'abîme où conduit cette indifférence coupable si profondément enracinée dans les esprits et qui est un des plus sûrs ferments de dissolution que renferme notre société moderne. A notre avis *Pierre Valdey* est un des meilleurs livres d'éducation qui aient été écrits depuis longues années. Simple et sans prétention, il va droit au but, sans ambages ni détours. Nous sommes heureux d'avoir à le signaler et ne pouvons que réunir notre témoignage à celui des hommes éminents qui l'ont pris sous leur patronage, ratifier les éloges justement mérités que lui a décernés en 1865 la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, et dire avec le rapporteur que cet ouvrage mérite de trouver place dans toutes les bibliothèques communales.

*
* *

Conseils à une âme pieuse dans un monde difficile, par M. l'abbé Petit, vicaire général de La Rochelle (1). Ici le titre dit tout, ajoutons seulement que le style est en rapport avec le but que s'est proposé l'auteur en écrivant cette petite brochure qui s'adresse à toutes les classes de la société, à toutes les positions comme à tous les âges.

*
* *

Le 4 novembre dernier, la ville de Thouars était en fête; l'on y célébrait avec cette pompe particulière aux cérémonies

(1) *Poitiers, H. Oudin.*

Hosted by Google

de l'Eglise catholique, cette pompe qui parle si bien aux imaginations et grave si bien les faits dans la mémoire, l'entrée d'une relique de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, qui selon toutes les probabilités naquit à Thouars.

Fille aînée de Louis Ier, vicomte de Thouars, et de Marie de Rieux, Françoise, bien jeune encore, se vit exposée aux poursuites intéressées de nombreux prétendants qui tous espéraient par son alliance acquérir des droits à la magnifique vicomté de Thouars. Pour échapper aux dangers que faisaient courir à sa fille les désirs qui se produisaient presque les armes à la main, sa mère (1) se hâta de la fiancer à Pierre, fils de Jean V, duc de Bretagne; Françoise avait alors 4 ans, et son futur 13. Le contrat fut signé le 21 juillet 1431, et le mariage célébré en 1442.

Françoise, soit qu'on la considère comme enfant, comtesse de Guingamp, duchesse de Bretagne ou religieuse, se distingua par la pratique la plus exacte des vertus de ses divers états, fille, épouse, veuve ou carmélite (2) elle sut se plier à toutes les exigences de ces diverses positions, et sur les démarches et les instances de Mgr l'Evêque de Nantes, elle fut béatifiée le 16 juillet 1863.

L'occasion des fêtes de Thouars était, nous l'avons dit, l'arrivée d'une relique obtenue par Mgr de Poitiers; et les habitants de la ville s'efforçaient de recevoir d'une manière digne d'elle les quelques parcelles de ce corps, qui avait vu le jour pour la première fois dans son enceinte. Ces fêtes durèrent trois jours; nous ne suivrons pas M. l'abbé Rosière dans le récit circonstancié qu'il donne dans son petit livre (3) de ces solen-

(1) Louis était d'un caractère faible, indolent et porté aux plaisirs, ce qui déshonora la fin de sa vie; Marie de Rieux, au contraire, était douée de l'une de ces âmes fermes et énergiques que l'on croirait égarées dans un corps de femme. Ce fut à la mort de Louis d'Amboise, que Louis XI s'empara de Thouars.

(2) Dieu lui refusa le bonheur d'être mère.

(3) Relation des fêtes de Thouars, en l'honneur de la Bienheureuse Françoise d'Amboise. *Poitiers, H. Oudin.*

Hosted by Google

nités. Son récit se développe avec facilité et simplicité, il raconte avec candeur et fidélité ce qu'il a vu, et ceux qui désireraient avoir le *journal* de ce qui s'est passé dans ce triduum, ne peuvent mieux faire que de se procurer ce petit volume; ils trouveront dans sa lecture de bonnes pensées et feront une bonne œuvre en l'acquérant, double avantage qui ne se rencontre pas tous les jours.

*
* *

M. le comte de la Rochethulon a publié les observations qu'il a fait consigner dans l'Enquête agricole.

Les opinions de M. de la Rochethulon sont partagées par beaucoup de bons esprits et comme il le dit dans son introduction, la société tout entière souffre aujourd'hui des mêmes causes qui entravent notre agriculture. La famille disparaît devant l'égoïsme individuel et les intérêts priment les devoirs. Beaucoup tentent la fortune dans des spéculations hasardeuses au lieu d'assurer leur avenir par le travail et l'économie.

La principale cause de l'état fâcheux dans lequel se trouve notre agriculture est, dit l'écrivain, l'insuffisance de la main-d'œuvre dont il retrouve la source dans : 1° La stérilité systématique des mariages; 2° l'organisation actuelle de l'armée; 3° l'émigration dans les villes; 4° l'organisation de l'instruction publique. Et dans chacun des § consacrés à l'examen rapide de ces questions qui, pour être traitées à fond, demanderaient des volumes, il déploie une logique serrée, un esprit d'argumentation qui prouve qu'il les a étudiées avec soin, que ces sujets ont été pour lui l'objet de méditations sérieuses et prolongées, et enfin que les dangers que présentent sur ces différents points notre législation civile et militaire sont une des causes les plus assurées de cette dépopulation des campagnes qui est un des motifs les plus graves de souffrances que tout le monde voit et sent bien, mais auxquelles malheureusement, disons le mot, bien peu songent à porter un remède efficace.

Nous ne pouvons suivre l'honorable écrivain dans tous les développements qu'il a donnés à sa pensée, nous le regrettons d'autant plus que la concision de son style nous interdit toute

Hosted by Google

analyse et cependant que de pensées bonnes à méditer renferment les § consacrés à la protection due à l'agriculture, à la réforme de la législation fiscale, au crédit agricole, etc.

*
* *

Nous parlions il n'y a qu'un instant avec M. de la Rochethulon des souffrances de l'agriculture et des moyens législatifs à employer pour lui venir en aide. M. Delagarde, propriétaire-agriculteur à Usseau (Vienne) vient de publier sur un des sujets les plus importants de la matière qui nous occupe, un petit volume des plus intéressants et que nous voudrions voir entre les mains de tout le monde. Dans cet opuscule, intituté *Les Engrais perdus dans les campagnes; deux milliards par an*, il examine avec l'autorité du praticien, une véritable compétence, cette question qui intéresse au plus haut degré la science agricole; et, fait bien important, c'est que bien loin d'être l'un de ces utopistes qui font sans le vouloir tant de mal aux causes qu'ils veulent servir, l'auteur ne donne que des conseils sûrs et faciles à suivre, il n'engage à faire que ce qu'il a fait, que ce qu'il fait lui-même. Puisse donc cette brochure déjà placée dans les bibliothèques communales de quelques départements devenir le *vade-mecum* de tous nos agriculteurs français; éclairer les imprévoyances et corriger les abus. Les journaux spéciaux en ont fait un éloge mérité; nous désirerions que ces quelques lignes puissent procurer un grand nombre de lecteurs à M. Delagarde.

*
* *

Sous ce titre: *La Chapelle de Sainte-Marguerite au Pordo, canton de Blain... (Loire-Inférieure)*, M. Charles Bougouin, membre de plusieurs sociétés savantes, a publié les titres de fondation, en date du 7 février 1699, de la chapelle élevée sous le vocable de sainte Marguerite à la gentilhommière du Pordo, et due à la piété de Louis de Domaigné, seigneur du Frémiou, et de Marguerite Abraham, son épouse, seigneur et dame de cette terre. Cette chapelle n'existe plus, remercions donc M. Ch. Bougouin de nous en avoir conservé le souvenir.

Hosted by Google

*
* *

M. de Longuemar vient de faire paraître en brochure la série d'articles qu'il avait publiés dans le *Journal de la Vienne* sur l'archéologie française à l'exposition universelle. Le docte écrivain nous dit en débutant qu'il n'a pu consacrer que de rares instants à visiter les galeries de l'histoire du travail. On ne s'en douterait pas en lisant le tableau consciencieux et magnifique qu'il nous présente de cette exhibition des œuvres d'art de toutes les époques, depuis la flèche, la lance, le couteau en silex, et le *nucleus* dans lequel on les a taillés, jusqu'aux produits les plus perfectionnés des manufactures du XVIIIe siècle. L'on retrouve dans ce rapide, mais fidèle examen, des richesses artistiques et archéologiques de la France d'autrefois, les noms bien connus de quelques-uns des amateurs de nos contrées de l'Ouest, Brouillet, B. Fillon, Oct. de Rochebrune, Baron Laurenceau, du Puis-Vaillant, etc., sans parler de la Société des Antiquaires de l'Ouest, des Archives du département de la Vienne et de la bibliothèque de la ville de Poitiers, établissements qui ont tenu à honneur d'être comptés au nombre des exposants et ont envoyé comme spécimen de leurs richesses, de magnifiques chartes des premiers siècles, de splendides manuscrits.

*
* *

M. H. Des Salles décédé le 8 avril dernier au moment où il venait d'être élu vice-président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres qui se fondait à Saintes, était également membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, et il avait publié en 1864 un volume in-8° intitulé: *Evesché de Saint-Malo, anciennes réformations et monstres de 1472 de l'archidiaconé de Dinan,* documents des plus importants pour l'histoire de Bretagne et qui étaient restés inédits jusqu'à ce jour. M. H. Des Salles s'était particulièrement attaché à l'étude de l'histoire de Bretagne d'où sa famille était originaire, et d'où elle alla se fixer aux Antilles. L'aïeul de l'auteur avait publié en 1786 un *Etat des Nobles dont les titres sont enregistrés au Conseil souverain de la Martinique.* M. des

Hosted by Google

Salles se proposait de donner une nouvelle édition de ce travail si important pour les familles créoles et qui est devenu fort rare. La mort l'a empêché de réaliser cette idée. Dans la liste des familles qu'il donne à la page 4 et suivantes de son avant-propos nous en retrouvons un grand nombre de notre province; nous citerons par exemple : Louis de Mallevaud, s[r] de la Varenne; Yves Marie de la Touche de Mareuil; Joseph de Rochechouard, marquis de Jars; Louis François de Gannes, de Falaise, Simon de Gannes, de la Chancellerie; Charles Boutou, de la Baugisière; Louis-César-Valentin Dusansay; Jean-François Prévost, de Traversay; René-Charles-Gabriel Duboulet, de la Broue; Pierre de Gyvès; du Poitou: Philippe Descoublan, de la Hardière; Pierre-François de Scepeaux, de Boisguinot; de l'Anjou: Thibaut d'Allery, de La Rochelle, etc. Espérons que son frère, M. Adrien des Salles, auteur d'une *Histoire des Antilles* en plusieurs volumes, réalisera ses intentions et utilisera les nombreux documents qu'il avait déjà réunis dans ce but.

NATHAN.

Hosted by Google

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

RÉUNION DE LA SORBONNE

La réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne coïncidant avec l'ouverture de l'Exposition universelle, cette session, comme on pouvait s'y attendre, a eu cette année une importance exceptionnelle. Il appartient naturellement à cette *Revue* de constater la place honorable que les Sociétés savantes de cette région ont occupée dans cette grande réunion et de donner un compte-rendu sommaire des travaux qu'elles ont présentés pour ces lectures.

La Société des Antiquaires de l'Ouest avait délégué son président, M. Beaussire, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres, dont le Mémoire intitulé : *Etude sur la Philosophie* était de nature à exciter vivement l'attention de l'auditoire. Pénétrant à l'aide d'une analyse savante, au fond de la personnalité mystérieuse du grand poète florentin, M. Beaussire nous montre l'auteur de la *Divine Comédie* occupé durant toute sa vie d'études philosophiques. Les classifications de cette philosophie sont empruntées à la scolastique dont le dernier mot venait d'être formulé par saint Thomas d'Aquin. Une idée poétique y domine, c'est celle de l'amour universel, circulant *à travers la grande mer de l'être*. La politique est la partie la plus originale de la philosophie de Dante, qui paraît déduire hardiment de la communauté d'une même fin pour tous les hommes, la nécessité d'une société universelle du genre humain,

Hosted by Google

sous deux formes indépendantes l'une de l'autre, l'Empire et l'Eglise.

En résumé, bien que la philosophie de Dante procède de la scolastique, il est évident que le génie de ce grand poète a puissamment contribué à émanciper l'esprit humain du joug de cette école.

« La lecture de ce Mémoire, » dit le compte-rendu du *Moniteur*, « a été suivie d'applaudissements unanimes. L'auteur a répondu, en homme qui possède entièrement son sujet, aux diverses questions qui lui ont été adressées par M. le président Amédée Thierry, sur quelques passages curieux de la *Divine Comédie,* et sur certains points obscurs de la théologie et de la philosophie de Dante. »

Le même jour, M. Le Touzé de Longuemar, ancien président de la même Société a ouvert la troisième séance de la section d'archéologie par la lecture d'un Mémoire intitulé *Explication méthodique des grottes du Chaffaud* (Vienne). M. de Longuemar, auquel, sur la proposition du comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, Son Excellence le Ministre de l'instruction publique a décerné, dans la séance solennelle du 27 avril, une médaille d'argent, pour ses travaux sur la géologie du département de la Vienne, mettant à profit ses connaissances spéciales, dont les archéologues sont trop souvent dépourvus, a démontré que les ossements trouvés dans ces curieuses grottes, appartiennent à une époque postérieure au *diluvium.* Le lendemain, M. de Longuemar a entretenu la Section des Sciences de ses recherches sur la constitution géologique du département de la Vienne. Cet exposé a été accompagné des détails les plus précis sur la disposition des terrains dans cette partie de la France.

La même Section a également entendu la lecture des observations que M. Sauvé a eu l'occasion de faire en se livrant à la culture des huîtres de Marennes. Ce savant attribue la *coloration* verte, si recherchée des gourmets, à l'absorption par ces mollusques d'une ulve particulière.

Le Mémoire lu par M. Vidal, sur *la pêche et la pisciculture marine*, renferme des conclusions importantes sur la piscicul-

Hosted by Google

ture qui, dans l'opinion de l'auteur, est un moyen d'accroissement des produits comestibles de la mer, quand elle opère par stabulation seulement, et non par des procédés d'éclosion et de fécondation artificielle. Toutefois, M. Vidal constate que la pisciculture paraît impuissante à compenser la diminution des poissons sur nos côtes, causée par la pêche aux filets traînants.

Deux membres de la Société académique de la Loire-Inférieure ont obtenu chacun une médaille d'argent, pour des travaux d'histoire naturelle: M. F. Caillaud, pour ses recherches sur les coquilles perforantes de l'Océan, M. Arthur de l'Isle, pour ses études zoologiques. M. Caillaud a été de plus nommé officier d'académie ainsi que M. Emile Maillard, membre de la même Société, auteur d'une *Histoire de la ville d'Ancenis*. Une médaille de bronze a été décernée à la Société académique de la Loire-Inférieure en commémoration du succès obtenu par ses associés.

Les recherches sur l'histoire locale qui sont poursuivies avec tant de zèle par nos Sociétés n'ont pas été entendues avec moins d'intérêt. La Société archéologique et historique de la Charente avait délégué son jeune et actif secrétaire, M. Babinet de Rencogne, archiviste du département, pour donner lecture d'un remarquable travail, intitulé : *Du commencement de l'année en Angoumois au moyen-âge et dans le temps moderne.*

Ce mémoire apporte des faits nouveaux et décisifs pour la solution d'une question qui intéresse à un haut degré tous ceux qui s'occupent de recherches historiques. On sait qu'antérieurement à l'édit de janvier 1563 (vieux style), qui ordonna que, dans toute l'étendue du royaume le commencement de l'année serait officiellement fixé au premier jour de janvier, selon l'usage du parlement de Paris, les différentes provinces de France étaient loin de suivre le même comput. De là un grand embarras pour la chronologie: en effet, dans une province où l'on suivait l'usage de commencer l'année à Pâques, par exemple, un acte daté du 1er janvier 1563, doit être reporté au 1er janvier 1564, d'après notre manière de compter. On comprend, dès lors, qu'il est de la plus haute im-

Hosted by Google

portance de connaître quel a été l'usage suivi dans chaque province jusqu'à l'édit de Charles IX.

M. de Rencogne est parvenu à établir, à l'aide de nombreuses chartes et de protocoles de notaires du XIVe et du XVIe siècle conservés dans les archives de la Charente : 1° Que le jour initial de l'année en Angoumois était pris, depuis le XIIIe siècle au moins, au 25 mars, fête de l'Annonciation ; 2° que malgré l'édit de Charles IX, l'ancien usage persista deux ans encore en Angoumois et ne fut abandonné que le 1er janvier 1566. M. de Rencogne a ajouté à ces faits positifs une observation non moins importante : il pense, en effet, que contrairement à l'opinion reçue, une partie de l'ancien diocèse de Poitiers et aussi le diocèse de Saintes, suivant l'usage angoumoisin, commençaient l'année non pas à Pâques, mais au 25 mars.

L'Académie de La Rochelle, jalouse de sa réputation séculaire, n'a eu garde de manquer de répondre à l'appel du Ministre de l'instruction publique. M. Dunan, professeur au lycée de La Rochelle et membre de cette Académie, dont on sait que Voltaire n'a pas dédaigné de faire partie, a présenté un Mémoire intitulé : *Du rétablissement de la Messe à La Rochelle en* 1599. Ce travail renferme une analyse d'une portion d'un manuscrit du célèbre pasteur, Jacques Merlin, lequel s'opposa de toutes ses forces à l'exécution de l'Edit de Nantes à La Rochelle, fidèle en cela à cet esprit d'intolérance qu'on retrouve à cette époque dans tous les partis. C'est au comte de Parabère, lieutenant-général au gouvernement du Bas-Poitou et gouverneur de Niort, comme l'a constaté M. Dunan, que revient l'honneur d'avoir secondé la politique de Henri IV et de Sully, en faisant accepter par les Rochelais l'Edit de pacification. Déjà, dans une précédente lecture, M. Dunan avait fait connaître sommairement le manuscrit qui lui a fourni les éléments de son Mémoire. Ce second travail servira de complément au premier et ne sera pas lu avec moins d'intérêt.

Sous ce titre : *Une Election au XVe siècle,* M. Louis Audiat, membre correspondant de la Société des Antiquaires de Nor-

Hosted by Google

mandie, professeur de rhétorique et conservateur de la Bibliothèque de Saintes, a fait connaître l'organisation du corps municipal de cette ville au moyen-âge. Remontant hardiment aux origines, M. L. Audiat pense que la commune de Saintes, dont le plus ancien titre connu est la Charte de 1199, est née directement de la *curie* romaine, les *duumvirs* étant devenus les *jurés*, et les *décurions* les *échevins* du moyen-âge. Quoique cette opinion rentre assez bien dans la belle thèse développée avec un talent incomparable par Augustin Thierry, il nous semble qu'elle laisse place à quelques doutes. On ne voit pas bien ce que peut être devenue la *curie* romaine avec ses *décurions* pendant cette immense période, qui s'étend depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la fin du XIIe siècle. La constitution de la commune de Saintes rappelle le type adopté dans les communes du Poitou. La principale différence que l'on y remarque, c'est la préférence donnée aux formes aristocratiques; le corps de ville n'était en effet composé que de vingt-cinq membres, et l'autorité, au lieu d'être remise aux mains d'un maire, appartenait conjointement à deux *jurés*. Malgré les tentatives qui eurent lieu à différentes reprises pour modifier cette organisation exceptionnelle, elle subsista jusqu'à Charles VIII, qui plaça un maire à la tête du corps de ville de Saintes.

La Société historique de Saint-Jean-d'Angély, qui pourtant ne laisse pas de faire preuve de zèle, n'était représentée dans cette réunion par aucun de ses membres. Nous avons également remarqué l'absence de la Société d'émulation de la Vendée dont plusieurs membres ont transmis au Comité des travaux historiques, des recherches savantes justement appréciées. Le nom d'un membre de cette dernière société a cependant été prononcé par le Ministre de l'Instruction publique, dans la séance solennelle de la distribution des récompenses décernées aux Sociétés savantes. Son Excellenee a donné lecture d'un décret de l'Empereur, rendu en date du jour même, conférant le grade de chevalier de la Légion-d'Honneur à plusieurs savants dont les travaux font particulièrement honneur à la science provinciale: parmi ces noms, nous avons été heureux d'entendre celui de M. Paul Marchegay, ancien archiviste du

Hosted by Google

département de Maine-et-Loire, correspondant du ministère de l'Instruction publique. L'assemblée a accueilli de ses applaudissements cette nomination, juste récompense d'une vie tout entière consacrée aux études historiques. On sait avec quelle patience et quelle sagacité M. Marchegay reconstitua pièce par pièce ce précieux cartulaire connu sous le nom de *Livre noir* de Saint-Florent de Saumur. L'ordre admirable que M. Marchegay est parvenu à établir dans les archives de Maine-et-Loire a fait considérer ce dépôt comme un établissement modèle des plus dignes d'être montrés aux savants étrangers. Quant aux publications de M. Marchegay, elles sont trop connues des lecteurs de cette *Revue* pour que nous ayons besoin de les mentionner ici.

La Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres, dont les Mémoires ont pris dans ces dernières années une importance réelle, n'avait pas envoyé moins de quatre Mémoires pour ces séances de la Sorbonne. Trois seulement ont pu être entendus, M. Beauchet-Filleau, correspondant du Ministère de l'Instruction publique ne s'étant pas présenté pour donner lecture de son travail. Nous croyons cependant devoir faire connaître en deux mots le sujet de cette dissertation. L'auteur familiarisé de longue date avec les problèmes les plus ardus de l'histoire du Poitou, s'est proposé d'apporter des éléments nouveaux sur une question qui divise et qui divisera longtemps encore les géographes poitevins et saintongeois. Nous voulons parler des limites primitives de ces deux pays. M. Beauchet-Filleau commence par remarquer judicieusement que la constitution géologique du sol peut, dans beaucoup de cas, fournir un indice précieux pour la détermination des limites des *pays* et des *cités* de la Gaule. Les différences géologiques signalées par M. Beauchet-Filleau ne nous paraissent pas néanmoins assez tranchées pour justifier les conclusions qu'il en tire. La présence de *tumulus* ou de *mottes* factices sur les points mêmes du territoire que le savant antiquaire regarde comme formant la frontière des deux pays, semble, à ses yeux, un argument nouveau en faveur de la thèse qu'il soutient. La même remarque a été faite par M. de la Saussaye qui, en considérant la grande

Hosted by Google

quantité de tombelles échelonnées de distance en distance sur les frontières du pays Chartrain et du Berry, a été amené à penser que les Gaulois voulaient suppléer, par des éminences factices, aux limites naturelles de montagnes et de coteaux qu'on chercherait en vain dans l'immense uniformité des plaines de la Sologne (1).

Un archéologue de Blois, M. le docteur Chauveau, a publié également un *Mémoire sur les buttes dans le département de Loir-et-Cher,* tendant à prouver que les tumulus n'étaient autre chose que des monuments isolés construits suivant le caprice d'un chef, et rayonnants dans diverses directions pour servir à la transmission des nouvelles au moyen de feux allumés pendant la nuit.

Nous devons ajouter, toutefois, que ces hypothèses ingénieuses viennent d'être combattues, à l'aide d'arguments qui nous paraissent péremptoires, par M. Rosenzweig, de la Société polymatique du Morbihan, dans la session même à laquelle nous avons eu l'honneur d'assister.

A cette occasion, le titre d'officier de l'instruction publique a été décerné par M. le Ministre à M. Beauchet-Filleau.

A la suite d'un travail fort intéressant de M. Grandmaison, de la Société archéologique de Touraine, et membre correspondant de la Société de statistique des Deux-Sèvres, sur *les peintres de l'Ecole de Tours aux* XIVe *et* XVe *siècles*, il a été donné lecture, au nom de M. Imbert, membre titulaire de cette dernière Société, d'une *Notice sur l'Inventaire du mobilier de la marquise de Montespan au château d'Oiron.* Cet inventaire fut dressé en 1707, par ordre du marquis d'Antin, fils légitime de Mme de Montespan. Quoique Mme de Montespan n'ait pas fait son séjour du château d'Oiron, il paraît résulter du curieux inventaire découvert par M. Imbert, que la favorite après sa disgrâce y est venue plus d'une fois porter ses ennuis et ses regrets, mal dissimulés par les austérités et la vie pénitente dans laquelle elle se plongea durant les dernières années de

(1) Mémoires lus à la Sorbonne, Archéologie, 1866, p. 118 (f. ibid, année 1863, p. 102 et suiv.).

Hosted by Google

sa vie. On retrouve dans cet inventaire plusieurs portraits de son royal amant, et ce qui n'est pas moins curieux, on voit qu'elle s'était fait peindre par Mignard en Madeleine repentante, mais dans tout l'éclat de sa beauté; l'énumération des richesses artistiques qui composaient le mobilier de la marquise dont le goût délicat et élevé a tant contribué à développer chez Louis XIV l'instinct de la magnificence et de la grandeur.

La Société de statistique a également fourni à la section des sciences un Mémoire intitulé : *Système étiologique, basé sur le développement des cryptogames dans les substances alimentaires.* L'auteur de ce travail, M. Plasse, médecin-vétérinaire, qui depuis plus de vingt ans s'est occupé constamment de l'étude de ces questions d'un haut intérêt, s'est proposé de faire connaître, sous forme d'aphorismes, le résumé de ses théories à ce sujet. Nous ne doutons pas que ce travail consciencieux, à l'appui duquel l'auteur était en mesure de fournir les explications verbales, n'ait été jugé digne d'attention par la commission des sciences naturelles dont le président, M. Payen, membre de l'Institut, avait une compétence toute spéciale pour en apprécier la valeur.

Le quatrième Mémoire, présenté par la Société de Statistique des Deux-Sèvres, a pour titre : *Extraits des registres de la commune de Niort, pour servir à l'histoire de cette ville, depuis la mort de Henri IV jusqu'à la paix de Loudun.* Cet essai, dont l'auteur de ce compte-rendu ne se dissimule pas les imperfections, présente un fragment des annales niortaises conservées intactes et inconnues dans les *papiers secrétariaux* du corps de ville. L'accueil fait, l'année dernière, par le Comité des travaux historiques à un travail analogue contenant l'historique des événements dont les villes de Poitiers et de Niort furent le théâtre pendant l'année 1625, lors de la seconde prise d'armes du parti protestant depuis l'édit de Nantes, a inspiré à l'auteur la pensée d'un second Mémoire. Les *papiers secrétariaux* nous montrent la ville de Niort traversant sans secousses violentes les crises politiques qui éclatèrent à la mort de Henri IV. Toutefois, sous ce calme apparent, on peut apercevoir des luttes intérieures, des haines personnelles

Hosted by Google

et cachées, triste fruit des guerres civiles de l'âge précédent. L'homme, dont le mémoire de M. Dunan nous a fourni l'occasion d'apprécier le caractère ferme et élevé, le comte de Parabère, nous paraît avoir été à cette époque le bon génie de la ville de Niort. C'est lui, qui, dans la lutte passionnée que le lieutenant civil et criminel, Jacques Laurens, soutint contre la constitution municipale, interposa plus d'une fois sa modération et son équité. Un des épisodes les plus importants de cette longue guerre fut la tentative du lieutenant de ramener la nomination du maire de la ville à la forme déterminée par la charte de la commune de Rouen, type de celle du Poitou. Suivant cette forme, depuis longtemps modifiée, le lieutenant aurait lui-même choisi le maire sur trois candidats élus par le corps de ville. La résistance fut vive, on le conçoit, de la part de l'échevinage dont la cause finit par triompher, grâce à l'intervention du comte de Parabère auquel, en récompense, le corps de ville montrait en toute occasion une déférence absolue.

Nous ne terminerons pas ce compte-rendu bien incomplet, sans mentionner la récompense exceptionnelle décernée à l'Ecole normale de Parthenay, par le Ministre de l'instruction publique, dans la séance solennelle du 27 avril. Dans sa réunion du 5 du même mois, l'Association scientifique de France, appréciant le zèle avec lequel les élèves de cette école recueillent les observations météorologiques, avait décerné à cet établissement une médaille d'or de la valeur de 100 francs : le Ministre de l'instruction publique a voulu donner à l'Ecole normale de Parthenay une nouvelle marque de son intérêt en mêlant son nom aux noms des lauréats des Sociétés savantes des départements, et en ajoutant à la médaille d'or une médaille d'argent.

LOUIS DUVAL.

*
* *

Le Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers pour le mois de janvier dernier, vient de nous parvenir; outre la constitution du bureau pour l'année 1867 (voir notre numéro de février) il contient un

Hosted by Google

savant et spirituel rapport de M. Trouëssard sur l'ouvrage de M. Coyteux : *Qu'est-ce que le Soleil?*

C'est une question à laquelle nous ne pouvons guère avoir la prétention de répondre, bien d'autres que nous sont embarrassés, et notre modestie n'est nullement blessée d'avouer cette ignorance en voyant les savants spéciaux eux-mêmes fort peu d'accord sur ce point délicat. Aussi, passant la parole au rapporteur et mettant notre responsabilité à couvert sous l'autorité de la sienne, dirons-nous avec lui : « Il m'est ici bien plus facile, comme en beaucoup d'autres choses, de dire ce *qui n'est pas* que ce *qui est.* Je crois donc que, sans faire injure à la science de la physique solaire, ni aux illustres savants qui croient l'avoir fondée, je puis avouer, en toute humilité, que ce que je sais là-dessus, c'est que je ne sais rien, j'entends rien de certain et de positif; mais cette partie de la science est bien jeune, elle date à peine d'un siècle ou deux. Il n'y a pas lieu d'en désespérer. S'il s'agit de simple opinion, j'ajouterai qu'au point de vue physique, la théorie de M. Faye me paraît seule satisfaisante. Mais je ne suis pas assez compétent en astronomie pour savoir si cette théorie se concilie avec les faits observés. »

Nous n'étonnerons personne si nous ajoutons que nous n'aurions pu en dire autant et aussi bien.

Des hauteurs solaires, descendons sur notre humble planète, et avec M. Paul de Laistre, cherchons le moyen de presser le raisin par le mode le plus simple, le plus facile, le moins coûteux et nécessitant le moins de main-d'œuvre.

L'ingénieux viticulteur qui a donné dans le Mirebalais une si énergique impulsion à la culture raisonnée de la vigne, installe dans chacune de ses cuves un pressoir en miniature composé d'un plancher qui repose sur le fond de la cuve et du milieu duquel s'élève une tige en fer munie d'un pas de vis. La cuve remplie de raisins, et le moment de décuver arrivé, on établit sur le marc un nouveau plancher, sur lequel on place un fort mouton qu'une vis sans fin qui s'engrenne dans la vis de la tige force à peser sur le marc. Il en résulte que les deux planchers, tendant à se rapprocher, exercent une pression

Hosted by Google

puissante sur le marc qu'ils enserrent entre leurs plateaux, le jus tombe dans la partie inférieure de la cuve où s'opère seul et sans manipulation le mélange du vin de goutte et du vin de presse. La qualité du vin est égale, par conséquent il n'y a plus qu'à le soutirer.

Nous avons cru devoir entrer dans ces quelques détails pratiques qui peuvent intéresser ceux de nos lecteurs qui possèdent des vignobles. Ajoutons que M. de Laistre a expérimenté son invention lors de la dernière récolte, que l'appareil ne coûte que 150 fr., et que les personnes qui désireraient avoir sur ce sujet des renseignements plus détaillés, sont sûres de recevoir réponse courtoise à leurs questions, en s'adressant au château de Mornay, près Mirebeau en Poitou (Vienne).

*
* *

La Société des Antiquaires de l'Ouest a tenu le 4 avril une séance présidée par M. Beaussire, dont le procès-verbal ne nous étant pas parvenu en temps utile n'a pu être inséré dans notre dernière livraison.

Après le dépouillement de la correspondance, la Société entend la lecture, donnée par M. le président, d'une note de M. Albert Albrier, de Dijon, sur des familles Poitevines dont quelques représentants ont figuré aux états de Bourgogne. Puis, MM. Beaussire et Antoine lisent successivement : le premier, une étude sur la philosophie et la politique du Dante, et les divers ouvrages de cet écrivain, considéré comme poète, théologien, philosophe et politique, et le second, une notice sur les mémoires de Tavannes et ceux de Nicolas de la Landelle, bourgeois de Saint-Malo (1565-1646). Ces deux ouvrages, ainsi que le mémoire de M. de Longuemar, sur les fouilles opérées par lui dans les grottes du Chaffaut ont été admis par la compagnie pour être lus à la réunion des délégués des sociétés savantes.

La Société a entendu en outre un rapport verbal de M. Beaussire, son président, sur les différents ouvrages que la Société avait reçus depuis sa dernière séance. Nous citerons comme se rattachant à nous un mémoire de M. Foucart, le digne neveu

Hosted by Google

de M. Foucart, ancien doyen de la Faculté de Droit et ancien président de la Compagnie, sur l'affranchissement des esclaves par forme de vente à une divinité (Archives des missions scientifiques et littéraires, 2e série, t. III, 3e liv.) et une notice de M. Cosson dans le Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais (2e sem. 1866) sur divers objets antiques découverts dans l'ancienne abbaye de Villemoutiers, parmi lesquels on remarque un cachet du XIIIe siècle avec cette légende : S. PHLE POITEVIN, etc., etc.

*
* *

Séance du 16 mai sous la présidence de M. Beaussire ; cette réunion a été presqu'entièrement consacrée à analyser les communications de toute espèce ; lettres, ouvrages et journaux divers, adressés à l'honorable compagnie, dont les relations étendues témoigne de l'estime qu'elle a su conquérir et du haut rang qu'elle occupe dans le monde savant. Nous n'avons à relever dans ce procès-verbal, que deux faits : 1° la lecture faite par M. de Longuemar de son compte-rendu sur la galerie de l'exposition de l'histoire du travail (1), et 2° l'observation de M. l'abbé Auber, qui, absent lors de la dernière séance ne doute pas au sujet du sceau découvert à Villemoutiers, avec cette légende : S. PHLE POITEVIN qu'il ne s'agisse de S. Phèle, dont il a écrit l'histoire, dans celle de la petite ville de Maillé, où il y a une église sous ce vocable.

En terminant, *Nathan* demande la parole pour un fait personnel.

On lui reproche d'avoir apprécié d'une manière *peu équitable*, quoique sous une forme bienveillante, les travaux de la Société des Antiquaires de l'Ouest qu'il accuse d'une certaine torpeur durant l'année qui vient de s'écouler, d'après une analyse fort incomplète du rapport de M. Ménard. — *Peu équitable* est bien gros d'inductions pour ce qu'il a pu dire. Que l'honorable secrétaire relise son rapport et l'analyse que *Nathan* en a donnée, et qu'il compare. Est-ce que tous les mémoires qu'il relate ne sont

(1) Voir la revue bibliographique.

Hosted by Google

pas relevés? Est-ce la réflexion qui accompagne cet énoncé qui a blessé la Société ? elle s'est singulièrement abusée sur les intentions de Nathan, qui compte parmi elle de nombreux amis, mais qui s'est cru en droit, précisément parce qu'il connaît bien les ressources et les talents dont elle dispose, de trouver un peu maigre le quantum de ses travaux pour 1866. Le bon Homère sommeillait bien? Est-ce que cela ne peut arriver même à une Société d'antiquaires. Le far-niente est parfois une si bonne chose?

*
* *

Trois séances de la Société archéologique et historique de la Charente.

Le 27 mars, après le dépouillement de la correspondance et le dépôt d'un certain nombre d'ouvrages offerts à la Société, l'un des membres après avoir mis sous les yeux de ses confrères plusieurs échantillons d'objets en silex, fait dans une allocution un récit succinct des inductions au moyen desquelles on en est venu à constater l'existence de l'homme sur la terre, à ces époques reculées auxquelles on a été obligé de donner le nom d'anté-historiques pour les caractériser. Car rien dans les récits ou les traditions des plus anciens peuples n'avait révélé sa présence dans ces temps si loin de nous.

Le département de la Charente est un de ceux où les spécimens de l'industrie de ces peuplades sans nom ont été le mieux étudiées, grâce aux travaux de MM. Tremeau de Rochebrune, qui ont formé un cabinet que l'on peut classer parmi les plus riches de ceux que des particuliers possèdent en Europe.

Les objets qui composent ce cabinet ont été recueillis : 1° dans le *diluvium* des vallées et dans les traces d'habitations lacustres que l'on retrouve dans les tourbières ;

2° Dans les grottes ou cavernes de Rancogne, près La Rochefoucault; de la Chaise; de Montgaudier, près Montbron; au Trou du Jard et à la brèche de Rolland, près Mouthiers ;

3° Sur les stations dites des plateaux, sur les collines où l'on retrouve la place de grands ateliers de fabrication d'armes en silex.

Hosted by Google

L'orateur après avoir regretté que M. Tremeau de Rochebrune fils ait choisi la Société des Antiquaires de l'Ouest pour dépositaire du savant mémoire (1) qu'il a écrit sur ce sujet intéressant, et s'être livré à quelques réflexions sur la mission providentielle de l'homme et le but final de son existence; termine en disant qu'il croit avoir retrouvé dans Lucrèce lorsqu'il expose l'évolution androgénésique (liv. v, *de Rerum natura*), comme un lointain souvenir des premiers pas de l'homme sur la terre, tels que les décrit la science dont il vient d'esquisser les bases et les premiers éléments.

Le 23 avril, sous la présidence de M. Gigon, vice-président, après un rapport sur ses finances, la Société a entendu la suite des études de M. Marvaud sur l'histoire de Cognac. Cette lecture est consacrée à passer en revue les événements intéressants de cette ville, depuis l'époque où Jean-sans-terre en devint possesseur, jusqu'à celle où elle passa avec le comté d'Angoulême aux Valois-Orléans. L'on y voit par conséquent à chaque instant paraître le nom des Lusignan qui possédèrent longtemps cette seigneurie; l'un des passages les plus curieux de ce travail est sans contredit celui où l'honorable écrivain étudie la charte en langue vulgaire par laquelle Guy de Lusignan reconnaît à Cognac ses anciens priviléges, document des plus important, tant au point de vue philologique qu'à celui de l'histoire de nos anciennes libertés publiques.

Le 16 mai, après une allocution improvisée avec bonheur par M. Gellibert des Seguins, président, qui avait été absent depuis six mois, et dans laquelle il félicite la société du rang qu'elle a su se conquérir parmi les sociétés savantes, lui offre entr'autres objets, un nouveau portrait de Ravaillac, dont l'origine provenait de l'ancien cabinet de la duchesse de Savoie, fille de Henri IV; et après le dépouillement de la correspondance, M. Galzain présente et analyse diverses pièces relatives à l'histoire d'Angoulême.

M. Carissan lit ensuite un rapport sur l'ouvrage de M. Méti-

(1) Ce travail a été publié par cette Société dans le volume de ses mémoires pour l'année 1865.

Hosted by Google

vier, *Monaco et ses Princes*, et enfin M. Marvaud continue son histoire de Cognac, et entre dans des détails étendus sur le règne des Valois et sur leur présence dans cette ville, qui était leur séjour de prédilection.

*
* *

Nous avons, dans notre dernière livraison, signalé la formation à Saintes d'une Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres. Sommes-nous destinés à enregistrer aujourd'hui l'agonie ou plutôt la mort de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure ? Tout nous le fait craindre. Cette société, qui doit avoir deux réunions par année, n'a pu tenir celle indiquée à la fin d'avril... faute de membres ; et c'est, dit-on, la seconde fois que le même fait se produit. Et cependant, après trois ans d'un mutisme complet, absolu, elle paraît donner un signe de vie et publie un fascicule de son recueil (n° 9 du tome Ier). Mais il ne faut pas trop se fier au titre ; papier, impression, caractère, tout est changé. C'est à Marennes que s'imprime aujourd'hui cette publication et l'auteur du travail contenu dans ce fascicule ne compte même pas parmi les membres de cette compagnie. Peut-elle donc bien revendiquer cette œuvre comme la sienne ? C'est affaire à elle. Quant à nous nous n'avons qu'un devoir à remplir, signaler le fait aux bibliophiles et donner notre avis sur la valeur du mémoire. Sous ce titre : *Les Pionniers saintongeois et la Nationalité française au Canada*, l'auteur, après avoir écrit une vie de Samuel Champlain, que l'on peut lire avec fruit même après la consciencieuse étude que notre collaborateur, M. Delayant, a terminée dans notre dernier numéro, donne une longue liste des émigrants de La Rochelle, Rochefort, Saintes et Marennes, au Canada. La publication de ces noms, qui est des plus intéressante, prouve que l'auteur a eu entre les mains des documents précieux et inédits. Le vœu qu'il émet, en terminant, de voir élever à Champlain une statue, mérite d'être accueilli ; que ce soit à Marennes, comme il paraît le désirer, ou à Brouage, bien que la ville soit ruinée et déserte, ce témoignage de reconnaissance envers un homme

Hosted by Google

qui a tant fait pour la France — nos lecteurs le savent, — ne serait qu'un acte de justice. Le moment paraît du reste favorable, car M. Omer Charlet vient déjà d'obtenir du Ministre d'Etat qu'une plaque de bronze vint apprendre au touriste visitant Brouage, que là naquit Champlain.

*
* *

Nous avons sous les yeux les *Procès-verbaux des séances de la Société académique de Maine-et-Loire* pour l'année 1866. Nous allons en extraire quelques notes sur les sujets qui ont été l'objet des travaux des membres de la société pendant cette période. L'on doit comprendre que tout ce que nous pouvons faire, c'est d'en donner une trop rapide analyse, car ces études mériteraient mieux que le peu de lignes que nous sommes contraints de leur consacrer. Séance du 3 janvier : Mémoire de M. A. Parrot sur *le Droit de Tierçage en Anjou,* droit qui consistait à prélever aux dépens de la veuve ou des orphelins, le jour de l'inhumation du chef de la famille, le tiers des meubles qui devaient leur appartenir et ce, au profit du curé, et représentait ses honoraires. Ce droit qu'un légiste célèbre nommait *Jus satanicum* fut aboli par un arrêt du parlement de Paris du 23 août 1402 obtenu sur les instances de Thibault Levrault, juge royal d'Anjou.

Le 7 février, M. le docteur Dumont lit un travail où il pose la question de savoir si pour simplifier et faciliter l'étude de la langue grecque, il ne vaudrait pas mieux substituer à la prononciation des écoles celle du grec moderne. Et M. le professeur Boreau fait un exposé du résultat des herborisations qu'il a dirigées et de celles qu'il a faites en dehors de son professorat, soit seul ; soit avec quelques amis.

Le 7 mars, M. le docteur Dumont commence la lecture d'un mémoire sur les *Etudes grecques au* XVIIIe siècle.

Le 4 avril, M. Larevellière *un Essai sur la canalisation de l'Ebre et sur la florule du Delta de ce fleuve,* épisode détaché de la relation de son voyage en Espagne.

Les 2 mai et 6 juin, M. Larevellière poursuit la lecture de ses excursions botaniques à travers l'Auvergne et le midi de la France.

Hosted by Google

Le 4 juillet, M. Déséglise présente un travail intitulé : *Révision de la section Tomentosa, du genre Rosa* dont le résultat est de fixer la synonymie de plusieurs espèces de ce groupe ainsi que la valeur de celles à laquelle Linné avait attribué la dénomination qui est devenue la caractéristique de cette section. Enfin M. Larevellière termine par une dernière lecture sur le mont Ventoux le récit de ses excursions dans le midi de la France.

Le 1er août, M. Planchenault, président honoraire à la Cour impériale, lit un mémoire historique, scientifique, économique et agronomique sur la culture de la vigne et principalement des divers cépages qui forment les vignobles du haut et bas Anjou. Ce travail tout pratique, offre d'utiles enseignements aux viticulteurs qui ne veulent pas se traîner éternellement dans les ornières de la routine.

M. A. Parrot continue la lecture de son mémoire sur les abbayes royales de Saint-Florent en Anjou. L'auteur traite dans cette portion la partie monographique et toute angevine de cette étude ; on lit ensuite une notice de M. Coudreuse sur la fondation d'une école d'Arts et Métiers, en Italie, placée sous la direction d'un Français, ancien élève de celle d'Angers. L'auteur rappelle que la première école de ce genre fondée en France le fut en Anjou, et que Napoléon Ier voulut tout d'abord la placer à Baupréau, dans le but de faire de ce lieu un foyer d'instruction et d'activité qui put à la fois aider la Vendée à oublier ses malheurs et l'unir plus intimement aux intérêts nouveaux qui s'agitaient autour d'elle.

Le 14 novembre, M. A. Parrot lit un mémoire sur la *Réforme monastique de Saint-Benoît d'Aniane* qu'il présente sous un jour tout nouveau. Puis le professeur, M. Boreau, directeur du jardin botanique, présente une monographie d'un certain nombre des espèces du *Sedum* du groupe *Telephium*.

Le 5 décembre, M. Parrot, en déposant l'exemplaire d'une carte d'Angers à Nantes au moyen-âge et qui indique pour le cours de la Loire dans la province d'Anjou un tracé différent de celui qui serait proposé, sinon adopté par la nouvelle carte des Gaules, présente de vive voix diverses observations pour

Hosted by Google

justifier sa manière de voir, et annonce qu'il prépare un travail spécial sur cet intéressant sujet.

M. Décharmes lit ensuite un mémoire sur un des *Halos solaires* qu'il a observés et signale l'Anjou comme étant placé dans les conditions météorologiques les plus favorables pour la production de ces phénomènes. M. Ménière présente une notice sur l'Ætite ou pierre d'aigle, sorte de géode libre de fer hydraté qui autrefois était considéré par le peuple comme une amulette et dont les spécimens les plus parfaits se trouvent en Anjou dans les environs de Saint-Remy-la-Varenne. M. Mourin enfin donne lecture d'un mémoire fort étendu sur ce que fut au xe siècle la question du Rhin pour la France carlovingienne.

M. le docteur Ridard a varié ces études par la lecture d'un certain nombre de pièces de vers qui, par la diversité des sujets traités prouve la flexibilité du talent du poète, comme ses *Etudes sur l'Homme*, la profondeur de ses connaissances et son talent de physiologiste.

Cette brochure est terminée par la table méthodique des matières contenues dans les vingt volumes de mémoires publiés par la société dans une période de dix années; table qui témoigne par la variété des sujets traités de la louable émulation qui règne parmi les membres de cette docte compagnie.

*
* *

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, t. 37. Ce volume ne contient que trois mémoires, mais par l'importance des sujets dont ils traitent, il est le digne émule de ses devanciers. Parmi eux se trouve le travail de M. Ch. Bourgouin fils, sur la forteresse de Pirmil dont il a été déjà parlé dans l'une de nos précédentes revues bibliographiques, nous n'avons donc point à y revenir. Des deux autres, l'un est une *Note résumant les connaissances acquises aujourd'hui sur l'acier et sur les moyens de le produire.* Ce travail est comme le dit le titre, un résumé de tout ce que le génie moderne a inventé et perfectionné pour arriver à produire l'acier, vite, bien, et en quantités suffisantes pour fournir les exigences de notre industrie. Nous devons nous contenter de le signaler ici à l'attention des hommes spéciaux.

Hosted by Google

L'autre, sans contredit le plus important du volume, tant par son étendue (203 pages) que par le sujet qu'il traite, est le mémoire consacré par M. J.-C. Renoul à écrire l'histoire de la *Paroisse et du Quartier de Saint-Similien,* l'une des parties les plus anciennement habitées de la ville de Nantes.

Saint-Similien fut le troisième évêque de cette ville. Mort en parcourant les campagnes pour les évangéliser, son corps fut rapporté dans sa ville épiscopale et inhumé dans l'oratoire ou chapelle que les chrétiens avaient près du Martray (Martyrarium), qui était, croit-on, sous le vocable des apôtres saint Pierre et saint Paul, et fut pendant plusieurs siècles l'église Cathédrale, bien que située en dehors des murs de la ville, ce qui fut cause à plusieurs reprises de sa ruine par les Normands. Nous ne citons aucune date, car les historiens ne sont pas d'accord sur les époques, et si nous pouvions adresser un reproche à M. Renoul, ce serait celui de n'avoir pas assez accentué son opinion personnelle, et de n'avoir pas suffisamment justifié les raisons qu'il présente pour contredire la manière de voir de ses devanciers. Plus à même que personne par la nature de ses études de traiter *ex professo* une pareille matière, nous regrettons pour lui qu'il n'ait pas entrepris cette tâche, ingrate si l'on veut, mais qu'il était cependant très capable de mener à bien. Nous ne pouvons suivre, on le comprend, l'auteur dans le développement successif de son récit qui nous déroule siècle par siècle, année par année, tous les faits intéressant la vieille basilique, qui se sont passés dans le quartier qui l'environnait. Nous le voyons insensiblement se transformer, les bords de l'Erdre s'assainir, les rues étendre leurs sinuosités dans la campagne environnante, les champs, les prés, les bois successivement disparaître pour faire place aux habitations des hommes. C'est dans ce faubourg que se trouvait le jardin botanique près de la butte Saint-Nicolas, où il fut planté en 1687, sur un terrain qui servait auparavant au jeu du Papegault et de l'arbalète, c'est également dans son sein, sur la place Bretagne, que se tenait la foire dite Nantaise, qui commençait le 25 mai et durait quinze jours, ainsi que tous les marchés à bestiaux, qui furent transférés à la fin du

Hosted by Google

dernier siècle sur la place Viarmes où Charrette fut fusillé. Disons enfin en jetant un voile sur ces horreurs, que le quartier de Saint-Similien fut le principal théâtre de ces fusillades en masse, où hommes, femmes et enfants même, venaient tomber sous le plomb des trop fidèles émissaires de Carrier.

*
* *

La Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély a tenu une séance le 4 avril sous la présidence de M. le docteur Gyoux. Voici l'analyse du procès-verbal qui nous parvient à l'instant.

M. le président donne connaissance à la Société de deux lettres de MM. de Brémond d'Ars et Hardon, la remerciant de leur avoir conféré le titre de membres correspondants.

M. Gil présente le relevé des observations météorologiques journalières qu'il a recueillies au collége pendant le mois écoulé. Ce relevé sera désormais tenu au courant par M. Gil.

M. Jacob offre un tableau d'observations pluviométriques faites pendant huit ans à Saint-Jean; ces deux travaux seront l'un et l'autre publiés dans les bulletins.

M. le président annonce que M. le Dr Brochard, membre correspondant, vient d'obtenir deux distinctions pour son ouvrage : *de la Mortalité des Nourrissons,* dont une analyse a été lue il y a déjà longtemps à la Société : 1° Une médaille d'or décernée par l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux; 2° l'un des prix Monthyon (concours de statistique), décerné par l'Académie des sciences. Il fait part du projet émis par M. Jean Macé, pour une ligue de l'enseignement. La Société ne pouvant concourir pécuniairement à cette œuvre, lui offre son concours moral et s'inscrit en tête de la liste qui lui a été adressée, en outre elle invite les sociétaires à suivre cet exemple. Il donne enfin communication d'une statistique du service médical dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, dont la Société décide l'insertion dans ses bulletins.

Plusieurs objets, livres ou brochures sont offerts à la Société dans cette séance.

NATHAN.

Hosted by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois) et ceux qui, imprimés ailleurs concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

—

ADIEUX ET DÉPART de Monseigneur l'évêque de La Rochelle, archevêque élu de Reims. *La Rochelle*, *Deslandes*, 1867, br. in-8° de 15 p. 15 c.

ANNUAIRE de la Société d'émulation de la Vendée, douzième année, 1865. *Napoléon-Vendée*, *ve Yvonnet*, 1866. in-8°, 284 p. et gr. 3 fr.

BARDONNET (A.) Procès-verbal de délivrance à Jean Chandos, commissaire du roi d'Angleterre, des places françaises abandonnées par le traité de Brétigny. Publié d'après le manuscrit du musée britannique. *Niort*, *L. Clouzot*. VIII-162 p. 3 fr.
Il a été tiré 30 exemplaires sur papier vergé à bras, grand in-8°. 6 fr.

BAUDRY (Ferd.) Vie de Henri Dorie, prêtre de la Société des Missions-Etrangères, décapité pour la Foi en Corée, le 8 mars 1866. *Poitiers*, *Oudin*, in-18 jésus, portrait. 2 fr.

BOSCO (J.) Saint Pierre, prince des apôtres, trad. de l'italien, avec l'autorisation de l'auteur. *Poitiers*, *Oudin*, in-18. 1 fr. 25

BOUTAULD (Le P. Michel). Méthode pour converser avec Dieu, suivie du bon emploi du temps. *Poitiers*, *Oudin*, in-32 raisin.

BUÉ (A). A propos de la réorganisation de l'armée, cavalerie. *Paris*, *Dumaine*, in-8°, 60 p. 1 fr. 50

BULLETIN de la Société archéologique et historique de la Charente, 4e série, t. 4. année 1866, in-8°, LXXII-616 p. et 2 portraits. *Angoulême*, *Goumard*. 8 fr.

BULLETINS de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1867. *Poitiers*, *Dupré*, 40 p. in-8°. 75 c.

CAMUZET (de Saint-Jean-d'Angély). Manuel des matières du code de procédure civile exigées pour le deuxième examen de droit, avec un résumé; 2e édition, revue et modifiée. *Paris*, *Marescq*, in-8°, 300 pages. 4 fr. 50.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie Clouzot, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Hosted by Google

COYTEUX (F.) Rapport fait le 4 décembre 1866 et 8 janvier 1867, par M. Trouëssard (professeur à la Faculté des Sciences de Poitiers,) à la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de la même ville, sur un ouvrage intitulé : Qu'est-ce que le Soleil? Peut-il être habité? par M. Coyteux. — Réponse à ce rapport et notes critiques. *Poitiers*, *Bernard*, 1 vol. in-8°, 113 pages. 2 fr. 50.

GAUDIN (Paul). Scherzo, Idylles et Odelettes, *Paris*, *Dentu*, in-18 ang. 2 fr.

GAULE (de). La mémoire du cœur, traits de reconnaissance envers Dieu et envers les hommes, in-8°, VII, 232 p. *Poitiers*, *Oudin*.

GIRAUD TEULON (le Dr). De l'œil, notions élémentaires sur les fonctions de la vue et ses anomalies. *Paris*, *Germer Baillière*, in-18. 2 fr.

JOURNAL de médecine de l'Ouest, publié par la section de médecine de la Société académique de Nantes, 1re série, 1re année, t. 1er, 1re liv., 31 janvier 1867, in-8°, 36 pages. *Nantes*, *ve Mellinet*. Ab. 8 fr. par an.

LABONNEFON (H. de). Nouvelle petite morale en action. Livre du 1er âge, in-18. *Poitiers*, *Oudin*. 60 c.

LANDRIOT (Mgr). Le Christ de la Tradition, 2e édition, revue et augmentée, 2 vol. in-18 jésus, LXXIX,-1281 p. *Paris*, *Palmé*. 7 fr.

LANDRIOT (Mgr). Conférences, Allocutions, Discours et Mandements, années 1865, 1866, 1867, t. IV, in-8°, 439 p. *Paris*, *Palmé*. 6 fr.

LÉO (André). L'Idéal au Village. *Paris*, *Hachette*, in-18 ang. 329 pages. 3 fr.

LONGUEMAR (de). L'Archéologie française à l'Exposition de 1867. Rapport lu à la Société des Antiquaires de l'Ouest dans la séance du 16 mai. *Poitiers*, *Dupré*. 20 pages in-8°. 75 c.

LONGUEMAR (de). Revue des Etudes géologiques ayant pour objet le département de la Vienne, publiées de 1830 à 1867. *Poitiers*, *Dupré*, in-8°, 56 p. 2 fr.

LOUOT. Tarifs des droits de circulation, de consommation et de détail, à l'usage des receveurs buralistes et des marchands en gros. *Poitiers*, *Oudin*, in-18. 1 fr.

LUCAS (Félix). Le procès du Matérialisme, étude philosophique précédée d'une lettre à Mgr l'Evêque d'Orléans. *Paris*, *Didier*, in-12, 260 p. 3 fr.

MARTIGNY (Raymond de). La Chasse au Ruban. *Paris*, *Dentu*, in-18 ang., IV-295 pages. 3 fr.

MAYNARD (l'abbé), chanoine honoraire de Poitiers. Voltaire, sa vie et ses œuvres; t. 1er, in-8°, 500 p. *Paris*, *Bray*. 6 fr.

MÉMOIRES de la Société de statistique, sciences et arts du départe-

Hosted by Google

ment des Deux-Sèvres. *Niort*, 2e série, t. VIe, 2e partie, x-304 pages. 3 fr.

MERSON (Ernest). La Liberté de la Presse et de la République. in-8°, VIII, 318 p. *Nantes*, *imp. Merson. Paris*, *Dentu*, 1867. 4 fr.

MERSON (Ernest). Le tome deuxième de l'histoire de Jules César. In-8°, 110 p. *Nantes*, *imp. Merson*, 1867.

PAPILLAUD (Dr), de Saujon, (Charente-Inférieure). Essai sur l'action thérapeutique de l'arseniate d'antimoine contre certaines affections du cœur et des poumons. *Paris*, *Thunot et Cie*, in-8°, 32 p.

PÉHANT (Emile), conservateur de la Bibliothèque de Nantes. Catalogue méthodique de la Bibliothèque publique de la ville de Nantes; t. IV, histoire, 1re partie, in-8° à 2 col. XVI-692 p. *Nantes*, *Forest et Grimaud*.

PETIT (l'abbé). Conseils à une âme pieuse dans un monde difficile. *Poitiers*, *Oudin*, 32 p. in-32 20 c.

PIE (Mgr), évêque de Poitiers. Œuvres complètes; t. IV et V. *Poitiers*, *Oudin*, in-8°. 12 fr.

PIONNIERS (les) Saintongeois et la nationalité française au Canada; Samuel Champlain. *Marennes*, *Florentin aîné*, in-8°. 1 fr.

RIOUBLAND. Nouvelle biographie de Mgr Landriot, archevêque de Reims. *La Rochelle*, *Deslandes*, in-18, 65 p. et photographie. 1 fr. 25.

ROCHET (l'abbé). Histoire de saint Jean Chrysostôme, patriarche de Constantinople. *Paris*, *Douniol*, 2 vol. in-12. 8 fr.

ROZIÈRE (l'abbé). Le Mot de Marie, amour chrétien. In-32. *Poitiers*, *Bonamy*. 60 c.

SAUZÉ (J.-C.). Exploration botanique de l'arrondissement de Bressuire, pendant les années 1864 et 1865. *Niort*, *Clouzot*, 1867, in-8°, 24 p. 50 c.

SAVARY, juge honoraire. Lettre aux Habitants de Mauzé. In-8°, 43 p., portrait.

SÉNEMAUD (Ed.). Terres et fiefs relevant de l'évêché d'Angoulême, au 1er janvier 1789. *Paris*, *Dumoulin*, grand in-8°, 112 p. 5 fr. Tiré à 50 exemplaires.

STRADA (J. de). Philosophie méthodique; Méthode générale. *Paris*, *Hachette*, grand in-18 ang., 156 p. 2 fr.

TESTAMENTS de Notre Seigneur et de la sainte Vierge, ou les exemples du Sauveur et de sa sainte Mère, réduits en Maximes. *Poitiers*, *Oudin*, in-32.

VEILLÉES (les) Charentaises, romans historiques sur l'Aunis, l'Angoumois et la Saintonge, par une Société de littérateurs Angoumoisins. *Angoulême*, *Nadaud*, in-16, 32 p. 25 c. le nº. Nº 1, le Roi grand nez. — Nº 2, La Rochelle délivrée. — Nº 3, le Camus de Neville. — Nº 4, le Camus de Neville et La Rochelle délivrée.

St-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

TABLE GÉNÉRALE DU TOME V

Année 1867 — 1er semestre.

JANVIER

Aux abonnés de la Revue de l'Aunis, par M. *L. Delayant*. . . 1
Notre but, par M. *Nathan*. 3
Les Montaigne en Saintonge, par M. *L. Audiat*. 12
Le corps de ville de La Rochelle a-t-il été réduit à 24 membres en 1565? par M. *L. Delayant*. 20
Glossaire poitevin, par *l'abbé Rousseau*. 28
Le testament d'une fille de Guiton, par M. *E. Jourdan*. . . . 38
Prise et reprise du château de Lusignan en Poitou, le jour du dimanche gras de l'année 1569, par M. *L.-F. Bonsergent*. . 49
Revue bibliographique, par MM. *Beauchet-Filleau et Jérôme Bujeaud* 58
Bulletin bibliographique mensuel. 62

FÉVRIER

Prise et reprise du château de Lusignan en Poitou, le jour du dimanche gras de l'année 1569, par M. *L. F. Bonsergent*.. . 65
Hoffmann musicien, par M. *L. Méneau*. 70
Glossaire poitevin, par *l'abbé Rousseau*.. 77
Notice sur Samuel Champlain, par M. *L. Delayant*. 81
Un mot sur René Descartes, par M. *L. Duval*. 89
Intermédiaire des travailleurs de l'ouest de la France, par M. *Benj. Fillon*. 95
Revue bibliographique, par MM. *Nathan*, *E. de Barthélemy et J. Bujeaud*. 98
Chronique, par M. *Nathan*. 113

Hosted by Google

Revue des Sociétés savantes, par *M. Nathan*. 122
Bulletin bibliographique mensuel. 132

MARS

Glossaire poitevin, par *l'abbé Rousseau*. 133
Notice sur Samuel Champlain, par M. *L. Delayant*. 141
L'intermédiaire des provinces de l'ouest, par M. *J. Charvet*. . 154
Le parlement à Poitiers, par M. *Beauchet-Filleau*. 155
Chronique musicale, par M. *L. Méneau*. 158
Revue bibliographique, par MM. *Nathan*, *Gyoux*, *C. Sauzé*, *P. Caillet*, *et J. Bujeaud*. 165
Chronique, par M. *Nathan*. 182
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan*. 187
Bulletin bibliographique mensuel. 195

AVRIL

Étude sur les historiens du Poitou, par *l'abbé Auber*. . . . 197
Notice sur Samuel Champlain (fin), par M. *L. Delayant*. . . 215
Charte en langue vulgaire de l'Angoumois, antérieure au XIIe siècle, par M. *A. Boucherie*. 222
Quelques considérations historiques sur l'histoire de nos communes, par M. *A. Bardonnet*. 228
Intermédiaire des travailleurs de l'ouest de la France, par MM. *Th. Grasilier*, *A. Bardonnet*, *L. Delayant*, *A. Biret*, *B. Fillon et Maltouche*. 232
Revue bibliographique, par MM. *L. Duval*, *L. Delayant*. *L. Audiat et Nathan*. . , ... 238
Chronique, par M. *Nathan*. 253
Revue des Sociétés savantes. par M. *Nathan*. 257
Bulletin bibliographique mensuel. 263

MAI-JUIN (1)

Une soumission après la révocation de l'édit, par M. *L. Audiat*. 265
Notice sur Laurent Drelincourt, par M. *Meschinet de Richemond*. 276

(1) Le numéro de mai ayant été remplacé par le volume Conférences scientifiques et littéraires de l'Académie de Poitiers, le numéro suivant a porté pour titre Mai-Juin, et pour n° d'ordre 5-6.

Hosted by Google

Exposition artistique de 1867 :
1° Aunis et Saintonge, par M. *E. Callot*. 285
2° Poitou, par M. *A. Proust*. 297
Les conférences dans les provinces de l'ouest, par *M. Nathan*. . 304
Chronique, par M. *Nathan*. 313
Revue bibliographique, par MM. *Maltouche*, *A. de Liniers et Nathan*. 320
Compte-rendu de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, par M. *L. Duval*. 338
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan*. 346
Bulletin bibliographique mensuel. 358

Hosted by Google

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS.

—

AUBER. (L'abbé) — Etude sur les Historiens du Poitou . . 197
AUDIAT. (Louis) — Les Montaigne en Saintonge 12
Revue bibliographique 246
Une soumission après la révocation de l'édit 265
BARDONNET. (A.) — Quelques Considérations historiques. . 228
Intermédiaire des Travailleurs de l'Ouest. 232
BARTHÉLEMY. (E. DE) Revue bibliographique 105
BEAUCHET FILLEAU.— Revue bibliographique 58
Le Parlement à Poitiers 155
BONSERGENT. — Prise et reprise du château de Lusignan. 49, 65
BOUCHERIE. — Charte en langue vulgaire de l'Angoumois 222
BUJEAUD. (Jérôme)— Revue bibliographique . . . 61, 110, 180
CAILLET. — Revue bibliographique 178
CALLOT. — Exposition artistique de 1867 : Aunis et Saintonge 285
CHARVET. — Intermédiaire des Travailleurs de l'Ouest. 154
CLOUZOT. (L.) — Bulletin bibliographique . . 62, 132, 195 263, 358
DELAYANT. (L.) — Aux Abonnés de la *Revue de l'Aunis* . . 1
Le Corps de ville de La Rochelle . . . 20
Notice sur S. Champlain. . . 81, 141, 215
Intermédiaire des Travailleurs de l'Ouest. 232
DUVAL. (Louis) — Un mot sur René Descartes 89
Revue bibliographique 238, 240
Compte-rendu de la Réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne 338

Hosted by Google

FILLON. (Benj.) — Intermédiaire des Travailleurs. . . 95, 232
GRASILIER. (Th.) — Intermédiaire des Travailleurs de l'Ouest. 232
GYOUX. (Ph.) — Revue bibliographique 169
JOURDAN. (E.) — Le Testament d'une fille de Guiton . . 38
LINIERS. (A. DE) — Revue bibliographique 324
MALTOUCHE. — Intermédiaire des Travailleurs de l'Ouest. 232
Revue bibliographique 320
MÉNEAU. (L.) — Hoffmann musicien 70
Chronique musicale 158
MESCHINET DE RICHEMOND.— Notice sur Laurent Drelincourt. . 276
NATHAN. — Revue bibliographique . 98, 99, 101, 165
166, 167, 246, 247, 248, 249, 251, 328
329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336
Chronique 113, 182, 253, 313
Revue des Sociétés Savantes. 122, 187, 257
346
Les Conférences dans les provinces de
l'Ouest 304
PROUST. A. — Exposition artistique de 1867 ; Poitou . 297
ROUSSEAU (L'abbé).— Glossaire Poitevin 28, 77, 133
SAUZÉ C. — Revue bibliographique 175

Hosted by Google

TABLE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES

OUVRAGES APPRÉCIÉS ET ANALYSÉS

DANS CE VOLUME.

Annette Taudet, ou les Sorciers du Poitou au XIXe siècle, par M. *Henri-Edme Bouchard* 178
Annuaire administratif, statistique et commercial du département de la Vienne. 98
Archéologie (L') française à l'Exposition de 1867, par M. *de Longuemar*. 336
Archives de l'Ouest (Poitou), par M. *Ant. Proust*. 241
Assistance (De l') et de l'Instruction publique à Angoulême, par M. *Paul Sazérac de Forges*. 251
Calendrier de la Noblesse de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou, par M. *Carré de Busserolle*. 320
Calendrier (Le) d'Horticulture florale, par M. *Desprez* . . . 166
Charente (La) révolutionnaire, par MM. *Victor et Jérôme Bujeaud* 248
Cinq Formules rhythmées et assonancées du VIIe siècle, par M. *A. Boucherie* 238
Conseils à une âme pieuse dans un monde difficile, par M. l'abbé *Petit* 332
Considérations sur l'Enquête agricole, par M. le comte de *Larochetulon* 334
Dangers d'une méthode uniforme dans l'enseignement des Langues, par M. *J. Lapaume* 169
Divinités (Les) égyptiennes, par M. *Ollivier Beauregard* . . . 110
Enfants (Les) de Melle, par M. *Bonnet Belair* 246
Engrais (Les) perdus dans les campagnes, par M. *Delagarde*. . 335

Hosted by Google

Epigraphie du Haut-Poitou, par M. *de Longuemar* 105
Episode de l'Insurrection vendéenne, Gaudin Barillais et sa négociation, par M. *Alfred Lallié* 247
Essai sur le langage Poitevin, par *Dreux du Radier* 99
Femme (La) et le Livre de la Morale, par M. *Alfred Le Dain* . 324
Forteresse (La) de Pirmil et les officiers du château de Nantes, par M. *Ch. Bougouin.* 240
Guide des Baigneurs et des Touristes aux Sables d'Olonne . . 180
Histoire de saint Jean Chrysostôme, par M. l'abbé *Rochet* . . 246
Liberté (La) dans l'ordre intellectuel et moral, par M. *Emile Beaussire* 167
Mouvement (Le) philosophique en Sicile aux XVIIIe et XIXe siècles, par M. *Em. Beaussire* . . . . . 249.
Notice sur les vicomtes de Thouars, par M. *Hugues Imbert.* . 101
Origine et signification du plus ancien nom de la Savoie ; de la parure au temps jadis ; un mot de plus sur deux inscriptions grecques et un terme d'Art, par M. *J. Lapaume* 331
Paroisse (Une) Poitevine, par M. *Stéphane de la Nicollière* . . 166
Petite (La) Géographie des Deux-Sèvres, par M. *Loiseau.* . . 165
Pierre (Une) tombale de l'abbaye de Villeneuve-lès-Nantes, par M. *Stéphane de la Nicollière.* 247
Pierre Valdey, ou le bon Fils, essai d'éducation pratique, par M. *de Labonnefon.* 331
Procès-verbal (Le) de l'assemblée du ban et arrière-ban de la sénéchaussée d'Angoumois en 1635, par M. Th. de B. A. 58
Recherches chimiques sur la patine des silex taillés, par M. *A. Meillet* 166
Recherches géologiques et agronomiques dans le département de la Vienne, par M. *Le Touzé de Longuemar* 175
Relation des fêtes de Thouars en l'honneur de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, par M. l'abbé *Rosière.* 333
Saint Maximin de Trèves, par *Dom Chamard.* 328
Spécificité (De la) des eaux thermales sulfureuses de St-Sauveur dans le traitement de l'épuisement physique, physiologique et moral, par le docteur *Clauzure.* 330
Théorie de l'Extradition, par M. *Th. Ducrocq* 248
Traité élémentaire de Cosmographie, par M. *J. Pichot.* 329
Veillée (La) du Mardi-Gras, par M. *P. Caillet.* 61

Hosted by Google

SAINT-MAIXENT, TYP. CH. REVERSÉ.

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03954 1274

Filmed by Preservation CIC 1998

Hosted by Google